

Université IBN ZOHR  
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales — Agadir  
UFR : Economie et Gestion de l'Espace

**Thèse**  
Pour l'obtention du  
**Doctorat en Sciences Economiques**

**Le rôle des Industries Agroalimentaires dans  
la croissance agricole : Cas de la Côte d'Ivoire**

Soutenue publiquement par  
**Kouadio Baudouin KOKO**  
Le 1<sup>er</sup> Juillet 2013

Sous la Direction de Monsieur le Professeur  
**Ahmed RHELLOU**

**Jury**

<b>Ahmed RHELLOU</b>	Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales d'Agadir, <b>Président</b>
<b>Saïd AKRICH</b>	Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales d'Agadir, <b>Rapporteur</b>
<b>Rahim ETTOR</b>	Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales d'Agadir, <b>Rapporteur</b>
<b>Hassan BELLIHI</b>	Professeur à l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion, <b>Rapporteur</b>
<b>Abdelkabir ELOUIDANI</b>	Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales d'Agadir, <b>Rapporteur</b>

# Remerciements

J'adresse mes vifs remerciements à mon Directeur de thèse, le Professeur Ahmed RHELLOU, qui a bien voulu m'encadrer pour la réalisation de cette thèse doctorale. Sa disponibilité, ses conseils, ses corrections et les directives qu'il m'a donné m'ont permis de mener à terme cette recherche.

Je remercie aussi les membres du jury pour l'attention et le temps consacré à la lecture de cette thèse et pour les remarques pertinentes qui contribueront à améliorer mes travaux futurs.

L'Etat de Côte d'Ivoire, à qui j'exprime ma reconnaissance, m'a accordé, à travers sa Direction des Bourses, une bourse à ma deuxième année doctorale par laquelle j'ai pu financer les dépenses liées à ma recherche.

Ma reconnaissance va à l'endroit de mon oncle et Responsable de la Direction de la Conjoncture et de la Prévision Économique Kobenan TANOH grâce à qui j'ai pu approcher l'Institut National de la Statistique et le Ministère de l'Agriculture qui ont fourni les données utilisées dans mes analyses.

Ce travail a été relu par Laurent ILBOUDO, Maurice KAKOU et Danielle Evelyne DIBGUEU, que je tiens à remercier pour leur disponibilité et les corrections qu'ils ont apportées à cette thèse.

Je rends un vibrant hommage à mon père Koffi KOKO Edmond et à ma mère Ama Tiwa Yolande KOKO à qui je dédie cette thèse et qui ont toujours cru en moi et m'ont donné l'impulsion nécessaire pour évoluer dans les études. A mes frères et sœurs, j'adresse également cet hommage pour le soutien qu'ils m'ont apporté, en l'occurrence, mon grand frère Bonfils Yao KOKO et ma grande sœur Affoua Elise KOKO qui ont toujours été là pour m'appuyer financièrement.

Je n'oublie pas mes amis André FRY, Dounia El AMEL, Baba El KHOURCHI, Modeste KOUAME, Raïssa KOBIANE, Ismaël MOUTAYE, Marcelin GNAGNE, Brice KOUTOUAN, Fabrice IOUIKOTAN, Drissa KONE, Dalmy KASHI, Martin NZUZI, Francly MBUI, pour leurs soutiens et leurs encouragements qui ont été pour moi une aide psychologique importante durant les années de cette recherche.

A tous mes amis du Maroc et de la Côte d'Ivoire qui m'ont encouragé dans cette vocation de chercheur que j'ai choisi, j'adresse ma profonde gratitude.

# Sommaire

Remerciements .....	2
Liste des tableaux .....	4
Liste des graphiques .....	6
Liste des figures.....	6
Sigles et abréviations .....	7
INTRODUCTION GENERALE.....	10
PREMIERE PARTIE : ETUDE DE L'AGRICULTURE, DU COMPLEXE AGROALIMENTAIRE ET DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES .....	19
CHAPITRE I : ETUDE DE L'AGRICULTURE.....	22
CHAPITRE II : CARACTERISATION DU COMPLEXE AGROALIMENTAIRE ET DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES .....	65
DEUXIEME PARTIE : LE SECTEUR AGRICOLE ET LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES EN CÔTE D'IVOIRE.....	105
CHAPITRE I : L'AGRICULTURE EN CÔTE D'IVOIRE.....	107
CHAPITRE II : LE TISSU INDUSTRIEL ET LES IAA EN CÔTE D'IVOIRE.....	150
TROISIEME PARTIE : ETUDE DES INTERACTIONS ENTRE LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRE ET L'AGRICULTURE DANS LES COMPTES NATIONAUX.....	185
CHAPITRE I : LE MODELE DE LEONTIEF : UN OUTIL D'ANALYSE DU CAA IVOIRIEN.....	188
CHAPITRE II : ELABORATION ET ETUDE D'UNE MATRICE DE COMPTABILITE SOCIALE IVOIRIENNE.....	217
CONCLUSION GENERALE .....	244
ANNEXES .....	250
BIBLIOGRAPHIE... ..	266
TABLE DES MATIERES .....	284

# Liste des tableaux

Tableau 1 : Productivité agricole mondiale.....	30
Tableau 2 : Typologie des travailleurs de la terre. ....	41
Tableau 3 : Comparaison entre exploitations familiales et agriculture commerciale en Afrique de l'Ouest. ....	45
Tableau 4 : Transition du système agricole de l'URSS à Fédération de Russie .....	50
Tableau 5 : Typologie des économies agroalimentaires. ....	73
Tableau 6 : Les 10 premières IAA dans le monde en 2010 .....	92
Tableau 7 : Exportations d'aliments issus de la transformation selon les catégories de production sélectionnées pour la période 1990-2006 (en Milliard de dollar).....	93
Tableau 8 : Exportations par les PVD d'aliments issus de la transformation .....	94
Tableau 9 : Fonctions caractéristiques de l'agro-industrie.....	100
Tableau 10 : Répartition des superficies cultivées selon les classes de taille. ....	114
Tableau 11 : Répartition de la population selon le sexe.....	118
Tableau 12 : Superficies par type d'intrant utilisé. ....	119
Tableau 13 : Nombre de petits matériels utilisés au niveau national. ....	122
Tableau 14 : Equipement des ménages en gros matériel.....	123
Tableau 15 : Superficies des cultures. ....	124
Tableau 16 : Superficies des cultures de rente .....	126
Tableau 17 : Superficies des céréales.....	127
Tableau 18 : Superficies des racines, tubercules, plantain, etc. ....	128
Tableau 19 : Superficies des cultures fruitières. ....	129
Tableau 20 : Superficies des cultures maraîchères.....	130
Tableau 21 : Superficie des autres cultures .....	131
Tableau 22 : Production des cultures pérennes .....	132
Tableau 23 : Production des cultures vivrières .....	133
Tableau 24 : Production des cultures maraîchères et fruitières.....	133
Tableau 25 : Production des cultures pérennes de 2001 à 2009.....	134
Tableau 26 : Productions des cultures vivrières de 2001 à 2009. ....	136
Tableau 27 : Production des cultures maraîchères et fruitières de 2001 à 2009. ....	139
Tableau 28 : Evolution de l'investissement agricole.....	143
Tableau 29 : L'octroi des crédits en Côte d'Ivoire. ....	149
Tableau 30 : Répartition des industries par secteurs d'activité en 1997. ....	157

Tableau 31 : Répartition des entreprises selon le CAHT et l'effectif permanent employé....	158
Tableau 32 : La répartition des entreprises selon l'activité économique et la forme juridique. .....	159
Tableau 33 : Répartition des capitaux selon la nationalité et la taille (en% de la nationalité). .....	161
Tableau 34 : Parts des différents groupes du secteur secondaire en pourcentage (%) du PIB. .....	163
Tableau 35 : Liste des 15 premières IAA ivoirienne en 2009.....	164
Tableau 36 : Répartition des IAA selon l'activité économique et le régime fiscal en 1997 (en % du secteur).....	165
Tableau 37 : Evolution de l'emploi (en milliers) de l'industrie agroalimentaire. ....	167
Tableau 38 : l'investissement par secteurs d'activités .....	168
Tableau 39 : Evolution du taux d'investissement par secteurs d'activités.....	169
Tableau 40 : Exportations de cacao transformé .....	175
Tableau 41 : Tableau des Ressources-Emplois (TRE) ivoirien de 2008 à prix constant .....	194
Tableau 42 : Structure des ressources totales .....	201
Tableau 43 : Coefficients structurels.....	201
Tableau 44 : Coefficients horizontaux des emplois des produits.....	203
Tableau 45 : Degré d'intégration des branches .....	205
Tableau 46 : Echanges internes au complexe.....	206
Tableau 47 : Coefficients des échanges intra-complexe .....	206
Tableau 48 : Coefficients techniques du TRE.....	210
Tableau 49 : Effets d'entraînement amont total d'une variation de la DF de chaque produit de 100 millions de FCFA.....	214
Tableau 50 : Structure de base de la Matrice de Comptabilité Sociale.....	221
Tableau 51 : Matrice de Comptabilité Sociale Ivoirienne de 2008.....	222
Tableau 52 : MCS adaptée .....	228
Tableau 53 : Présentation de la matrice M. ....	229
Tableau 54 : Les effets multiplicateurs d'un choc de la demande exogène.....	233

## Liste des graphiques

Graphique 1 : Les étapes du développement de l'outillage et de la motorisation en culture céréalière.....	29
Graphique 2 : La production agricole, la main d'œuvre agricole et les phases du développement économique selon Lewis-Ranis-Fei. ....	61
Graphique 3 : Statuts de propriété des terres (en % des superficies) .....	116
Graphique 4 : Evolution des productions de cacao, palmier à huile et canne à sucre de 2001 à 2009. ....	135
Graphique 5 : Evolution des productions de coco, tabac, ananas et banane poyo de 2001 à 2009. ....	135
Graphique 6 : Evolution des productions de café, anacarde, coton et hévéa de 2001 à 2009. ....	136
Graphique 7 : Evolution des productions d'igname, de manioc et de banane plantain de 2001 à 2009. ....	137
Graphique 8 : Evolution des productions d'arachide, de patate, de taro, de mil, de sorgho et de fonio de 2001 à 2009 .....	137
Graphique 9 : Evolution des productions de riz et de maïs.....	138
Graphique 10 : Evolution des productions d'aubergine, gombo, tomate, mangue, agrumes à essence et agrume à bouche de 2004 à 2009. ....	139
Graphique 11 : Evolution des productions de concombre, courge, haricot vert, papayer et avocatier de 2004 à 2009. ....	140

## Liste des figures

Figure 1 : Description du complexe agro-alimentaire.....	69
Figure 2 : Composantes principales des complexes agro-alimentaires.....	71

# Sigles et abréviations

ADPERC	Agence de développement et de promotion économique de la région Centre (France)
ANADER	Agence National d'Appui au Développement Rural
ANOPACI	Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire
APROMAC	Association des Producteurs et Manufacturiers du Caoutchouc
BDF	Banque des Données Financières
BIAO	Banque Internationale de l'Afrique de l'Ouest
BICICI	Banque Internationale de Commerce et de l'Industrie de Côte d'Ivoire
BIDI	Banque Ivoirienne de Développement Industriel
BNDA	Banque National du Développement Agricole
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
BSIE	Budget Spécial d'Investissement et de l'Équipement
CAA	Complexe Agro Alimentaire
CAISTAB	Caisse de Stabilisation
CCI	Crédit de la Côte d'Ivoire
CDT	Centre de Démonstration et de promotion de Technologies
CFDT	Compagnie française pour le développement des fibres textiles
CIA	Central Intelligence Agency
CIDT	Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles
CNRA	Centre National de la Recherche Agronomique
COOPEC	Coopérative d'épargne et de crédit
COTIVO	Société Cotonnière Ivoirienne
CAAP	Complexe de Production Agroalimentaire
CREP	Caisse Rurale d'épargne et de prêt
DGPSA	Direction générale des prévisions et des statistiques agricoles du Burkina Faso
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAO	Food and Agriculture Organization
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fond Monétaire International
GTZ	Agence Allemande de Coopération Technique

IAA	Industrie Agroalimentaire
INS	Institut National de Statistique (Côte d'Ivoire)
IPS	Inter Press Service
MAAF	Ministère de L'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (France)
MCS	Matrice de Comptabilité Sociale
MEGC	Modèles d'Equilibre Général Calculables
MIDEVIV	Mission de Développement des Cultures Vivrières (Cameroun)
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MST	Stations de Machines et des Tracteurs
NEP	Nouvelle Politique Economique
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OCAB	Organisation Centrale des producteurs exportateurs d'Ananas et Bananes
OCV	Office des Cultures Vivrières (Congo Brazzaville)
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONCAD	Office national de coopération et d'assistance au développement (Sénégal)
ONDR	Office National de Développement du Riz
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unis pour le Développement Industriel
OPA	Organisation professionnelle agricole
PAC	Politique Agricole Commune
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PD	Pays Développés
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDEM	Pays Développés à Economie de Marché
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Politique Industrielle Commune
PMA	Pays les Moins Avancés
PMC	Performances Management Consulting
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNB	Produit National Brut

PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
PPAAO	Programme de Productivité Agricole de l'Afrique de l'Ouest
PVD	Pays en Voie de Développement
RNA	Recensement National de l'Agriculture
ROPPA	Réseau des Organisation Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SA	Société Anonyme
SAA	Système Agroalimentaire
SAPH	Société Africaine des Plantations d'Hévéa
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SAT	Société Abidjanaise de Torréfaction
SAU	Surface Agricole Utile
SDI	Schéma Directeur de Développement Industriel
SDN	Société des Nations
SGBCI	Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire
SIB	Société Ivoirienne de Banque
SODE	Sociétés d'Etat
SODEPALM	Société de Développement du Palmier
SODERIZ	Société de Développement du Riz
SODESUCRE	Société de Développement du Sucre
SOGB	Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby
SONAFI	Société Nationale de Financement
STEPC	Société Tropicale d'Engrais et Produits Chimiques
TEE	Tableau Economique d'Ensemble
TRE	Tableau des Ressources et Emplois
TES	Tableau d'Entrée-Sortie
TPE	Très Grande Entreprise
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
USEP	Unités Socio-Economiques de Production
UTEXI	Union Industrielle Textile de Côte d'Ivoire
VA	Valeur ajoutée

# INTRODUCTION GENERALE

## Contexte de la recherche

Selon Henri Dupin et Thierry Brun (1973) « *la façon de produire et de consommer ses aliments constitue pour chaque peuple le fondement de sa civilisation* ». Ces propos en disent long sur le rôle de l'alimentation dans la caractérisation des différentes sociétés et justifient l'attention que portent tous les acteurs des domaines politique, économique, social, sanitaire, etc. à la satisfaction de ce besoin naturel. Aussi fait-on la distinction entre les sociétés dites occidentales (PD) où les populations disposent d'aliments en quantité et en qualité, et les sociétés des pays en voie de développement (PVD) dans lesquelles la majorité des hommes peinent à se nourrir convenablement. Il semble, à priori, qu'il y ait un lien étroit entre la capacité des hommes à satisfaire leurs besoins alimentaires et l'état de développement des sociétés, ce qui pourrait justifier l'assertion selon laquelle la capacité d'une société à se développer est liée de prime abord à son aptitude à se nourrir. L'agriculture étant l'activité qui produit les biens destinés à l'alimentation, l'intérêt des économistes de la croissance et de ceux du développement s'est porté sur la capacité de ce secteur à favoriser le développement économique, la sécurité alimentaire, et la réduction de la pauvreté dans les PVD. A juste titre, Théodore Schultz (1979) déclarait que « *Pour la plupart, les habitants de la planète sont pauvres ; par conséquent, étudier l'économie de la pauvreté nous apporterait beaucoup de renseignements sur les principes économiques qui comptent vraiment. Partout dans le monde, les pauvres tirent en majorité leur revenu de l'agriculture ; par conséquent, étudier l'économie agricole nous apporterait beaucoup de renseignements sur l'économie de la pauvreté* » (p.639).

Pendant que la population mondiale a été multipliée par 2,4 entre 1950 et 2000, la production agricole, quant à elle, a été multipliée par 2,6 dépassant de peu l'évolution démographique (Mazoyer, 2006). L'amélioration de la productivité agricole est due à 77% à la généralisation des éléments qui ont contribué à la révolution agricole contemporaine dans les PD et aux apports de la révolution verte dans quelques PVD à savoir : la mécanisation, la motorisation, la sélection génétique des plantes et des animaux, les engrais minéraux, les aliments du bétail, les pesticides, la médecine vétérinaire, la spécialisation, etc. (ibid.). Ces différents éléments étant peu répandus dans l'ensemble des PVD, bloc dans lequel on note la plus forte progression démographique, il s'ensuit que les disponibilités alimentaires dans ces

pays sont assez réduites. Selon la FAO (2012, pp.8-9), le monde comptait entre 2010 et 2012 près de 870 millions de sous-alimentés, ce qui représente 12,5% de la population mondiale. 852 millions de ces personnes, soient 98%, sont originaires des PVD dont 563 millions appartenant à la région de l'Asie et du Pacifique. Sept de ces pays — Chine, République démocratique du Congo, Ethiopie, Inde, Indonésie et Pakistan — détiennent à eux seuls 2/3 des affamés de la terre. Toutefois, c'est en Afrique Subsaharienne que ce taux est le plus élevé avec 239 millions de personnes sous-alimentés, soit 26,6% de la population totale de cette région. Devant ces chiffres assez révélateurs des distorsions alimentaires dans le monde et de la situation critique dans les PVD depuis la crise alimentaire mondiale de 2007, l'attention des politiques, des intellectuels et des spécialistes des questions alimentaires, notamment des chercheurs de l'Economie Alimentaire, s'est portée sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire l'insécurité alimentaire dont souffre un grand nombre d'hommes.

Ces initiatives avaient déjà débutées avec la proclamation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par l'ONU en 2000 en son objectif n°1 consistant à réduire l'extrême pauvreté et la faim de moitié à l'horizon 2015 (avec 1990 comme année de base). La faim et la pauvreté étant fortement corrélées, on notait en 2008 près de 1,29 milliards de pauvres (vivant avec moins de 1,25 dollars/jour) au monde, soit près de 22% de la population mondiale. Cette pauvreté, à l'instar de l'insécurité alimentaire, est essentiellement localisée dans les PVD où l'Afrique Subsaharienne détient encore le plus fort taux avec près de 47,5% de sa population demeurant dans la pauvreté (Banque Mondiale, 2012). Le monde rural dans les PVD contient la plus forte proportion de pauvres avec un taux avoisinant les 70% (ONU, 2010). Prenant le cas de l'Afrique, on notait que la majorité de sa population, soit 59,9% vivait en zone rurale en 2010 et l'agriculture représentait près de 64,7% des emplois totaux, 75% du commerce intérieur en valeur en 2007, procurant ainsi un moyen de subsistance à la majorité de la population économiquement active (FAO, 2011; Banque Mondiale, 2007a). C'est dire toute l'importance que revêt ce secteur dans la vie économique des pauvres et des sous-alimentés africains, voire même de l'ensemble des PVD — la population rurale dans les PVD est estimée à 54,7% en 2010 (FAO, 2011) —. Chercher donc à réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté consisterait à développer les secteurs où travaillent les pauvres, en l'occurrence le secteur agricole.

Colin Clark (1940) et Jean Fourastié (1949), s'inspirant des économies développées, ont eu à décrire la "Théorie des 3 secteurs" selon laquelle le développement suit un mouvement linéaire où les structures économiques subissent des changements progressifs et

successifs passant de la prépondérance du secteur primaire à celle du secteur secondaire, puis à celle du secteur tertiaire. En effet, dans le processus de développement, les facteurs de production (capital, travail) se déplacent, dans un premier temps, de l'agriculture vers l'industrie favorisant ainsi l'industrialisation de l'économie et la réduction de la part du premier secteur dans le PIB global au profit du second. Dans un second temps, ces facteurs de production migrent vers le secteur tertiaire faisant également croître la valeur ajoutée de ce secteur dans le PIB globale au détriment des autres. Toutefois, entre 2000 et 2003, on a pu constater que la part de ces secteurs étaient respectivement de l'ordre de 2%, 27% et 71% dans les PD ; 11%, 37% et 52% dans les PVD ; et 33%, 26%, 42% dans les pays les moins avancés (PMA) (Konaté L., s.d., p.3). Les pays n'ayant pas encore atteint le stade de développement ont donc vu la part de leur secteur tertiaire augmenter considérablement dans leurs économies, sans connaître pour autant de véritable industrialisation ni de développement du secteur agricole. Cela dénote d'une trajectoire évolutive des économies des PVD différente de celle des PD et justifie le blocage du développement que connaissent ces pays. L'amélioration des conditions productives de l'agriculture demeure donc un préalable à tout développement économique viable et durable (Senghaas, 1985; Koulibaly, 2008; Konaté L. , s.d.; Harris & Todaro, 1970).

La question qui se pose est de savoir quelles stratégies faut-il mettre en place pour favoriser l'essor du secteur agricole dans les PVD et plus particulièrement en Côte d'Ivoire, cas choisi pour notre étude ? Les stratégies de développement agricole, aussi divers soient-elles, accordent la primauté aux interventions publiques comme éléments catalyseurs du développement agricole. Appréhender donc la nature de ces interventions permettrait d'approcher les dispositions prises au niveau politique qui amènent le développement agricole et celles qui en constituent des écueils. En général, ces mesures cherchent à améliorer les conditions de production, de transformation, de distribution et de consommation des biens agricoles. Elles s'intéressent ainsi aux différentes activités composant le Complexe Agro-alimentaire (CAA) qui participent de manière directe ou indirecte à la création de biens et services destinés à satisfaire les besoins alimentaires des consommateurs locaux ou extérieurs au territoire considéré.

Sachant que l'état de la technologie actuelle permet à l'humanité de se nourrir grâce aux végétaux et aux animaux, différents stades interviennent dans le processus d'élaboration des aliments à savoir : la production de matières premières par l'agriculture au sens large, la préservation et la valorisation par la transformation artisanale ou industrielle (industries

agroalimentaires), la distribution par l'entremise du commerce de gros et de détail ou par la restauration. Tout en appartenant et en définissant le complexe agroalimentaire, ces différentes activités sont reliées entre elles et s'influencent mutuellement. Leur degré d'intégration au complexe présente de grandes différences que l'on se situe dans les PVD ou dans les PD, chose qui amène à penser que le niveau de développement de l'agriculture dans ces deux blocs est fortement lié à ces dissimilarités. De nos jours, dans les pays d'Afrique Subsaharienne, ce constat motive le choix des mesures de développement agricole qui tendent à prendre en considération l'ensemble du complexe agroalimentaire dans lequel l'agriculture n'est qu'une composante, et à mettre un accent particulier sur les IAA qui utilisent les matières premières agricoles comme des intrants intermédiaires pour la fabrication des aliments.

La Côte d'Ivoire, pays d'Afrique Occidentale, ne restera pas en marge de cette nouvelle donne. Il s'agit d'un pays en voie de développement (comme l'ensemble des pays d'Afrique Subsaharienne) ayant un PIB de 24,7 milliards de dollars et un PIB/habitant de 1 135 dollars en 2009 (INS, 2012b, p. 15). Pour cette même année, l'agriculture contribuait à plus de 21,7% du PIB, contre 53% au lendemain de l'indépendance de la nation en 1960. Cette baisse du PIB agricole s'est faite au profit des autres secteurs où l'industrie et les services détenaient respectivement 24,1% et 43,7% du PIB globale en 2009. A l'instar des PVD, elle fait donc entorse au modèle de développement linéaire décrit dans la théorie des 3 secteurs. Pays à mi-chemin entre les pays à vocation agricole et les pays en mutation, elle n'a pas encore réussi à développer son secteur agricole qui se caractérise par : une agriculture extensive, une faible mécanisation et chimisation, un faible niveau d'investissement privé et public et des structures de financement agricole ne couvrant pas l'ensemble des agriculteurs. Pourtant, de 1960 jusqu'à 1980, ce secteur a connu une fulgurante ascension due principalement aux fortes productions et exportations du binôme café-cacao qui ont impulsé le développement économique et permis l'avènement de ce qui fut baptisé "le Miracle Ivoirien". La contribution de l'agriculture à la croissance du PIB, estimée à 45% sur la période 1966-1990, a permis, par le biais de la volonté politique, d'amorcer l'industrialisation du pays (Kouadio Y. , 1992, p. 3).

En effet, au lendemain de son ascension à l'indépendance, la Côte d'Ivoire, par la voix de son premier président feu Félix Houphouët Boigny, s'est lancée dans un processus d'industrialisation de grande ampleur. Le but recherché était de freiner les importations manufacturières par la fabrication locale, ce qui, non seulement réduirait de façon

considérable la facture des importations, mais valoriserait aussi l'essor des ressources primaires locales. Selon Koné Solomane (1994), cette politique industrielle de la Côte d'Ivoire a connu 4 phases :

- La première décennie (1960-1970) se caractérise par l'implantation des industries d'import/substitution avec une protection modérée du marché industriel domestique ;
- La seconde décennie (1971-1980) coïncide avec la seconde phase d'industrialisation marquée par une politique mixte de protection et de promotion des exportations industrielles où l'État jouera un rôle très actif ;
- les réformes industrielles dans la troisième étape (1981-1986) interviennent pendant les Programmes d'ajustement structurels avec le début de la privatisation des entreprises publiques ;
- Enfin, la dévaluation du franc CFA en 1994 marque le début de la dernière étape où le secteur industriel commença à enregistrer des gains de compétitivité de plus de 30% suite à l'accélération de la libéralisation de l'économie ivoirienne.

Notons que les 2 premières phases, selon l'auteur, ont connu une forte croissance grâce à une demande intérieure qui s'est fortement accrue après le boom du café-cacao sans toutefois un transfert majeur de technologie. Ce dernier n'interviendra que dans la dernière phase avec le développement des exportations industrielles. Une des causes de cette donne est à mettre à l'actif de l'apport massif des capitaux étrangers.

Aussi, l'on avait pris conscience que le développement agricole de la Côte d'Ivoire devait nécessairement se conjuguer à la croissance de son potentiel industriel, en l'occurrence, d'un pari réussi du développement de l'industrie agro-alimentaire (IAA). Il ne s'agissait plus de considérer l'agriculture comme un secteur isolé, mais de l'appréhender à travers le système dans lequel il est intégré, à savoir le complexe agro-alimentaire où l'on retrouve les IAA avec des rôles importants. Cela justifiera l'attention portée aux IAA eu égard aux investissements massifs dont elles ont bénéficié dans les années 1970, et aux multiples interventions publiques avec pour prémices la loi sur le Code d'Investissement datant de septembre 1959. Ce code avait pour objectif principal d'attirer les capitaux étrangers par divers avantages (douanier, fiscal, administratif...), chose qui eut pour effet de jeter les bases du libéralisme de l'industrie ivoirienne.

Le secteur des industries agroalimentaires en Côte d'Ivoire, à l'instar de tout le secteur secondaire, a connu une accentuation de ce libéralisme sous l'impulsion des PAS préconisées par les Institutions de Bretton Woods, et qui faisaient suite à la crise qui toucha l'économie dans les années 1980. Cette libéralisation forcée a favorisé l'installation de grandes firmes multinationales du secteur agroalimentaire sur le sol ivoirien. On a pu assister à la venue d'acteurs clefs du commerce international comme les négociants américains Cargill et ADM, le franco-belge Barry-Callebaut ou le français Cemoi qui sont tous spécialisés dans le broyage du cacao et assurent à eux seuls près de 80% de la transformation du cacao effectuée sur le territoire ivoirien (Airault, 2011). On note également la présence du groupe Capral/Nestlé qui participe activement à la transformation du café brut en café soluble. Quant au transformateur Blohorn-Unilever, il domine actuellement, avec l'ivoirien Cosmivoire, le marché des produits dérivés de l'huile de palme (corps gras et cosmétiques). La présence de tous ces acteurs internationaux permet la dynamisation du marché agroalimentaire ivoirien et suscite l'accroissement des exportations en produits manufacturés, notamment dans la zone de l'UEMOA.

Selon le Document de Stratégie de Relance et de Réduction de la Pauvreté (DSRP, 2009, p. 33), les IAA constituent 33% du tissu industriel ivoirien en nombre. Sur les 2 402 industries de plus de 10 salariés que comptait la Côte d'Ivoire en 2008, on dénombrait 1 296 IAA (soit 54%), ce qui fait de ces dernières les plus importantes du secteur moderne. Elles sont essentiellement composées de : minoterie, décorticage du riz, transformation du café et cacao, production du sucre, d'oléagineux, de conserve de poisson, de boissons et de la fabrication d'huiles essentielles. Aussi, elles contribuent activement à la transformation des produits agricoles ivoiriens.

Toutefois, il est constaté que les cultures vivrières et fruitières ivoiriennes subissent d'importantes pertes post-récoltes dont les taux varient entre 30 et 50% des productions. Cela laisse supposer que l'agriculture ivoirienne souffre plus d'un problème de conservation de sa production que d'un manque de productivité. Il existe de ce fait un très fort potentiel de croissance des IAA en Côte d'Ivoire, chose qui pourrait avoir des retombées bénéfiques pour le secteur agricole de ce pays.

## Problématique et Hypothèses

La Côte d'Ivoire a connu des troubles politico-militaires depuis le 12 novembre 2002 qui se sont soldés par la guerre entre mars et avril 2011. Durant cette crise, certaines cultures agricoles ont vu leurs productions baisser tandis que d'autres enregistraient des croissances. Les IAA ont quant à elles affichées des baisses d'activités durant la période. La situation revenant peu à peu à la normale, il est opportun de remettre à l'ordre du jour le problème du développement agricole et le rôle que pourraient jouer les IAA dans cette quête. C'est ainsi que notre problématique pose la question de savoir : **Quel est l'impact des Industries agroalimentaires sur la croissance agricole en Côte d'Ivoire ?**

Cette problématique nous permet d'émettre notre première hypothèse qui fait un état des lieux de la relation liant les IAA et le secteur agricole en affirmant que **les IAA, au vu de leur importance dans le secteur secondaire ivoirien, favorisent la croissance agricole.** Cette hypothèse qui présente les IAA comme un palliatif aux difficultés du secteur agricole sous-tend les faits suivants :

- Les IAA utilisant les produits agricoles comme des consommations intermédiaires, leur dynamique laisse donc supposer qu'elles adressent une forte demande des biens émanant de l'agriculture. Cela est de nature à favoriser standardisation et l'intensification de la production agricole afin de respecter les délais de livraison et les quantités à livrer.
- Les IAA impulsent la valorisation des produits agricoles exportés, chose qui a pour effet d'accroître le revenu des agriculteurs lorsque ces derniers sont en charge du processus de transformation.
- Grâce à la création d'emploi qu'elles suscitent, les IAA favorisent le désengorgement du secteur agricole via le déplacement du surplus de la main d'œuvre agricole vers elles.

Notons qu'en Côte d'Ivoire, tout comme dans la majorité des PVD, s'opposent deux types d'agriculture : l'agriculture vivrière, tournée vers la satisfaction des besoins alimentaires domestiques comprenant les féculents, les céréales, les cultures maraîchères et les fruits et légumes, et l'agriculture de rente tournée vers l'exportation rapportant des devises au pays, des recettes fiscales à l'Etat, et des revenus aux agriculteurs et aux intermédiaires agricoles. L'agriculture de rente fait office de modèle agricole ivoirien et, étant donné qu'elle est tributaire des exportations, elle s'avère très sensible aux chocs extérieurs. C'est ce qui

explique le marasme agricole que vit la Côte d'Ivoire depuis les années 1980 où l'on avait enregistré la chute des cours mondiaux des cultures de cette agriculture. Cela a considérablement nui à toute l'économie ivoirienne qui s'appuyait sur les revenus tirés du binôme café-cacao. Dans son ensemble, le secteur agricole employait près de 49% de la population active en 2009 (INS, 2012b), d'où, un malaise dans ce secteur est de nature à impacter négativement sur les revenus de la majorité des ivoiriens et à jeter beaucoup d'entre eux dans l'insécurité alimentaire car, notons-le, les ménages ivoiriens consacrent près de 47,82% de leurs dépenses à l'alimentation (INS, 2008, p.20).

Aussi, tout comme les différents types d'agriculture, les IAA peuvent être classées en deux groupes : les IAA tournées vers l'exportation et celles satisfaisant les besoins alimentaires nationaux. De même que le débat du choix entre agriculture vivrière et agriculture de rente, nous voulons déterminer, à travers notre thème et la problématique posée, laquelle de ces deux catégories d'IAA a le plus d'impact sur le secteur agricole. Cette quête permettra d'hierarchiser, par ordre de priorité, les types d'IAA à promouvoir. Notre deuxième hypothèse soutient donc le fait que **les IAA tournées vers la satisfaction des besoins alimentaires ivoiriens sont susceptibles d'avoir plus d'impact sur le secteur agricole que les IAA exportant majoritairement leurs productions.**

En effet, les industries qui satisfont les besoins alimentaires domestiques sont en grande majorité (en termes de nombre) des unités de petites tailles et elles sont détenues par des nationaux. S'appuyant sur des concepts de terroir, certaines élaborent des produits authentiques en valorisant les produits issus de l'agriculture vivrière. La demande alimentaire du pays, à l'instar de ceux des pays d'Afrique subsaharienne, est croissante dû aux effets combinés de la démographie galopante dont le taux moyen est estimé sur la période 2000-2012 à 2,2% (CIA, World Factbook), et du phénomène d'urbanisation rapide, ce qui permet d'affirmer que le potentiel de développement de ces industries est important. Aussi, par la transformation des produits vivriers, elles aideraient à la conservation de ces produits dont la périssabilité est très grande. Cela permettrait d'étaler leur disponibilité sur l'année (en évitant les périodes de pénurie) et constituerait un gain supplémentaire pour les producteurs de ces matières premières qui verront leurs pertes post-récoltes se réduire considérablement.

Cependant, les industries agroalimentaires qui exportent majoritairement leurs productions appartiennent à de grandes firmes internationales et réalisent de grands profits en Côte d'Ivoire. Ces dernières sont également susceptibles d'avoir un impact considérable sur le

développement de l'agriculture ivoirienne. Au cas où cette assertion s'avère vérifiée, l'action stratégique devra porter sur la collaboration entre ces dernières et les industries locales en vue d'un transfert technologique, de savoir-faire et d'expertise. Aussi pourrait-on promouvoir la sous-traitance par les coopératives agricoles de certaines activités de transformation de ces firmes multinationales. En d'autres termes, il ne sera plus question d'une confrontation entre les industries agroalimentaires tournées vers l'exportation et celles tournées vers le marché domestique dans le but d'ôter aux premières les avantages dont elles jouissent des codes d'investissement, mais plutôt d'encourager leur implantation sur le sol ivoirien.

Afin de vérifier les hypothèses émises et de répondre à notre problématique, nous proposons le plan ci-après.

## Plan de l'étude

La présente étude comporte trois parties. La première consistera en une revue de la littérature sur l'agriculture, les industries agroalimentaires et le complexe agroalimentaire qui regroupe les deux premiers secteurs. Elle permettra également de présenter le cadrage théorique de l'impact des industries agroalimentaires dans le développement agricole. La deuxième partie sera consacrée à l'étude du secteur agricole et des industries agroalimentaires en Côte d'Ivoire afin d'analyser les caractéristiques et les poids de ces deux secteurs dans l'économie de ce pays. Suivra la dernière partie qui nous permettra de vérifier nos hypothèses à travers l'étude des structures et des relations des branches du complexe de production agroalimentaire ivoirien, et l'élaboration d'une Matrice de Comptabilité Sociale par laquelle nous ferons une simulation pour déterminer l'impact des industries agroalimentaires dans la croissance agricole ivoirienne. Enfin, nous conclurons notre recherche en présentant les résultats obtenus, les limites et les perspectives de recherche de notre travail.

**PREMIERE PARTIE :**

**ETUDE DE L'AGRICULTURE,  
DU COMPLEXE  
AGROALIMENTAIRE ET DES  
INDUSTRIES  
AGROALIMENTAIRES**

# INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

L'agriculture, l'une des premières activités de l'humanité après la chasse et la cueillette, permet de remplir la fonction alimentaire de l'homme. Elle a fait l'objet des premières modélisations économiques avec les travaux des physiocrates dont François Quesnay était le chef de file. Ces derniers la considéraient comme la vraie source de richesse et la seule activité réellement productive. François Quesnay (1757) dira à ce propos : « *Les travaux d'industrie ne multiplient pas les richesses. Les travaux de l'agriculture dédommagent des frais, payent la main-d'œuvre de la culture, procurent des gains aux laboureurs: et de plus ils produisent les revenus des biens-fonds. Ceux qui achètent les ouvrages d'industrie payent les frais, la main-d'œuvre et le gain des marchands; mais ces ouvrages ne produisent aucun revenu au-delà* ». L'industrie était vue par ce dernier comme un secteur "stérile" voire nuisible pour l'économie car elle favorisait une déperdition du "produit net" engendrée par l'agriculture, et ce, par le biais de la ponction faite sur la main d'œuvre agricole qui se retrouvait dans les usines. Il mettra en œuvre son célèbre "Tableau Economique" en 1758 pour rendre compte de cette affirmation, tableau qui sera d'un grand apport dans l'analyse des circuits économiques.

Toutefois, cette vision limitative de l'industrie fut dépassée et celle-ci s'est révélée être un secteur dynamique et créateur de richesse. L'agriculture qui était le précurseur du développement va peu à peu faire place à cette nouvelle activité au point où la croissance économique sera appréhendée comme étant le simple passage d'une économie agricole à une économie industrielle grâce à une ponction faite sur le produit de l'agriculture.

L'évolution de l'industrie au lendemain de la deuxième guerre mondiale en dira long sur son potentiel économique et suscitera l'intérêt d'une équipe de chercheurs de la Harvard Business School constituée par John Herbert Davis et de son assistant Ray Allan Goldberg, instigateurs du concept d' « agribusiness » en 1957. Lahcen El Ameli (2004, p. 34), parlant de ces chercheurs, dira qu'ils ont situé, non seulement l'activité spécifiquement agricole, mais aussi les principales activités d'amont et d'aval qui s'y rattachent à l'aide des tableaux d'échanges interindustriels de Wassily Leontief<sup>1</sup>. La démarcation faite entre l'agriculture et l'industrie n'est plus valide et le concept d'agribusiness met l'agriculture dans un vaste système qui comprend des activités d'amont (agrofourniture), d'aval (IAA, distribution) et périphérique (services), qui sont tous appréhendées à partir de l'analyse des filières (ibid.). La

---

<sup>1</sup> Ce tableau d'échange interindustriel n'est qu'un prolongement du Tableau Economique de François Quesnay.

recherche en économie agroalimentaire fera migrer au fil des années le concept d'agribusiness de 1957 vers celui du Complexe Agro-alimentaire (CAA) en 1970 et enfin vers celui du Système Agro-alimentaire (SAA) en 1990. Le CAA mettra en exergue les structures et les effets d'entraînement interbranche tandis que le SAA abordera les interactions stratégiques et les formes de pilotage régissant ces différentes activités (Rastoin & Ghersi, 2010, p. 8). Dans un souci d'analyse des relations interbranches de l'économie ivoirienne, il sera préféré dans la présente étude le concept du "complexe agro-alimentaire".

Cette première partie met la lumière sur les structures et les évolutions de l'agriculture, du complexe agroalimentaire et des industries agroalimentaires dans les Pays Développés et les Pays en voie de Développement.

# CHAPITRE I : ETUDE DE L'AGRICULTURE.

Selon la FAO (2011, p.125), l'agriculture représente le secteur le plus important dans les Pays en Voie de Développement (PVD) où il occupe près de 48,2% de la population active (pour l'année 2010) tandis que ce taux n'est que de 4,2% dans les Pays Développés (PD). Paradoxalement, la cartographie alimentaire mondiale montre que l'agriculture des pays du Nord permet de parvenir à l'autosuffisance alimentaire tandis que celle des pays du Sud peine encore à nourrir les hommes. Cela met en évidence le fait que l'agriculture mondiale diffère tant dans ses méthodes que dans ses stratégies de production à travers les différentes régions du globe. La théorie économique met l'accent sur une telle spécification agricole en expliquant que l'agriculture des Pays Développés est le fait de paysans propriétaires de leurs propres moyens de production, ce qui n'est pas toujours le cas dans les Pays en Voie de Développement. Cette différence favorise donc des distorsions entre les productions agricoles des deux blocs.

Dans ce chapitre, les différents types d'agriculture à travers le monde et des différentes stratégies de production agricole seront abordés. Le rôle de l'agriculture dans le développement de l'industrie sera également mis en exergue par la suite.

## SECTION I : LES DIFFERENTS TYPES D'AGRICULTURE.

Étymologiquement, agriculture vient de la combinaison de deux mots latins : "Ager" qui signifie "champ ou fond de terre" ; et "Cultura" qui veut dire "culture ou cultiver"<sup>2</sup>. Cette combinaison donne donc "la culture des champs" et se réfère aux travaux qui transforment le milieu naturel pour la production des végétaux et animaux utiles à l'homme. Selon les agronomes, l'ensemble des espèces cultivées et élevées sur un espace donné ainsi que les forces productives appliquées à cet espace constituent le système technique de production (Malassis & Padilla, 1986, p. 98). Toutefois, l'organisation de cet ensemble diffère d'une région à une autre caractérisant ainsi les différents types d'agriculture à travers le monde. Les analyses qui suivent illustrent cette différenciation.

---

<sup>2</sup> Sens donné par le dictionnaire en ligne "Alorthographe" : <http://alorthographe.unblog.fr/2011/02/19/etymologie-de-agriculture-agraire-agricole/>

# I. Une spécification selon Marc Penouil

Après avoir effectué des recherches sur les typologies agricoles, Marc Penouil (1979) a pu en distinguer 4 différentes sortes à savoir : l'agriculture de subsistance portant sur les exploitations familiales ou paysannes, l'agriculture des grandes exploitations (latifundia), l'agriculture de transition et l'agriculture moderne ou productiviste.

## A. L'agriculture de subsistance

Elle est peu productive et, ne dégageant aucun excédent, elle a pour vocation principale de nourrir les producteurs, ce qui ne lui permet pas de participer aux échanges sur le marché. Forte consommatrice de travail, les techniques dont elle a recours sont rudimentaires, se prêtant à une agriculture extensive avec une production et des rendements très faibles. Elle n'utilise ni engrais, ni pesticides, ni machine et est sujette à de investissements quasi-inexistants. Souvent collective, cette agriculture se caractérise par l'absence de droits de propriété privée à la faveur d'un droit coutumier de propriété foncière. En Afrique, les méthodes traditionnelles de culture avec une rotation de type brûlis et jachère, entrent dans cette catégorie (ibid.).

Dans son article publié dans "Média 21", Isidore Akollor (2008) affirme que l'agriculture de subsistance basée essentiellement sur la culture vivrière permettait de nourrir la population du continent africain avant la colonisation. Délaissée au profit des cultures de rente, la crise alimentaire mondiale de 2007 a permis de prendre conscience du rôle important qu'elle jouait dans la sécurité alimentaire, chose qui eut pour effet de remettre en cause le modèle d'agriculture de plantation. L'auteur étayera son argumentaire en reprenant les propos de Simplicie Vodouhe (représentant de Plan Afrique au troisième Forum de Haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Accra) qui déclarait : « *Même en produisant les cultures d'exportation, les paysans africains n'arrivent pas à vendre leurs produits à un prix raisonnable leur permettant d'acheter en retour des produits vivriers. La crise alimentaire que nous traversons est très utile si les pays africains pouvaient en tirer une leçon et faire une politique agricole conséquente* » (ibid.).

C'est dans ce contexte que, dans leur volonté de réduire la famine qui touche le continent africain, les décideurs africains et internationaux se sont sérieusement penchés sur les améliorations notables pouvant être apportées à l'agriculture de subsistance afin de favoriser son développement.

## B. L'agriculture de grandes propriétés ou agriculture latifundiaire

Découlant de la colonisation espagnole, on la trouve principalement en Amérique latine. Pour Marc Penouil (1979), il s'agit d'une agriculture dans laquelle le travail humain reste le principal facteur de production. Se caractérisant autrefois par l'utilisation de techniques de production à faibles rendements, elle a bénéficié ces dernières années des avantages de la révolution verte<sup>3</sup>. Elle est donc motorisée et elle utilise des engrais et des pesticides qui lui permettent d'accroître ses rendements. Certes, les droits de propriété sont clarifiés dans cette agriculture, toutefois, elle brille par la répartition inégale des terres, ce qui exclut une grande majorité des agriculteurs, les condamnant à se faire employer dans les grandes plantations pour être à même d'assurer le minimum vital. Ce salariat agricole rapporte de forts profits aux propriétaires qui vivent généralement en ville et loin des plantations. L'impact social de l'agriculture latifundiaire est grand, car cette forme d'exploitation favorise l'élimination des petits propriétaires via l'expropriation, et elle amplifie le phénomène d'exode rural qui entraîne l'existence des bidonvilles, de la précarité, de la marginalité et de la prolétarianisation.

Le Réseau d'Information et de Documentation pour le Développement Durable et la Solidarité Internationale (Ritimo, 2010) nous donne une bonne illustration de ce type d'agriculture et de ses effets pervers en citant le cas du Brésil. En effet, dans ce pays, sur les 420 millions d'hectares de terres recensées en 2008, 44% appartenaient à seulement 1,5% des propriétaires, soit 30 mille fazendeiros<sup>4</sup>. Aussi, notait-on à côté de ces derniers la présence de 4 millions de familles de paysans sans titre foncier et qui, soit occupaient illégalement des terres, soit campaient sur les bords de route. Le couplage de l'agriculture latifundiaire brésilienne avec l'agribusiness productiviste débuté en 1980 par souci de modernisation du secteur agricole n'a pas arrangé les choses. Ce tandem a entraîné le Brésil dans un modèle de développement intégré au commerce international avec de forte production de monocultures industrielles tels que la canne à sucre, le soja, les eucalyptus, des cultures destinées à promouvoir les agro-carburants et les cultures transgéniques. Fort consommateur d'eau et de terre, il menace près de 12 millions d'emplois s'il venait à être généralisé (ibid.).

En Côte d'Ivoire, ce système de production a été décrit par Jean Louis Chaléard (1984, pp. 323-352) qui atteste qu'il émane de l'élite ivoirienne et fait suite à la politique

---

<sup>3</sup> Aujourd'hui elle porte le nom d'Agriculture Capitaliste.

<sup>4</sup> Nom donné aux grands propriétaires terriens au Brésil et au Portugal.

d'ivoirisation des années 1970. Il s'agit de citoyens, généralement non-exploitants et propriétaires absenteïstes, qui ont placé leurs capitaux dans la terre soit en rachetant des exploitations européennes, soit en s'associant à un Européen. Ils embauchent un gérant pour la gestion de leurs exploitations dont les tailles varient généralement entre 30 à 100 ha.

### C. L'agriculture de transition

Elle illustre le passage progressif de l'agriculture d'un secteur de subsistance vers un secteur marchand. Elle constitue la base la plus sûre pour une amélioration de la productivité. Dans sa forme d'organisation, elle combine les activités vivrières d'autoconsommation et les productions marchandes, ce qui permet non seulement de nourrir la famille mais aussi d'intégrer des circuits courts de distribution (marchés locaux). Il s'agit, selon Chaléard (2003, p. 268) qui abordait le cas de la Côte d'Ivoire, d'une association des cultures vivrières comme la banane plantain, l'igname, le taro, le manioc, les légumes, etc., et les cultures commerciales comme le café et le cacao. L'agriculteur disposant d'un petit excédent monétaire peut investir progressivement dans des facteurs de production plus efficaces, même si souvent les techniques employées sont sommaires. Son intérêt est de rester traditionnel tout en intégrant des logiques de production modernes voire capitalistes (Penouil, 1979). Juan-Ramon Murua et Abderraouf Laajimi (1995, pp. 76-79) décriront également cette forme d'agriculture comme un produit d'une assimilation incomplète dans les pays les moins industrialisés du modèle conventionnelle (ou intensif) développé par les pays industrialisés. Cela eut pour conséquence la coexistence de ce dernier avec le modèle traditionnel.

### D. L'agriculture de plantations modernes

Très intensive, elle se caractérise par une productivité élevée du travail et de la terre, et elle s'effectue souvent sur de grandes surfaces exploitables. Ayant bénéficié des retombées industrielles et notamment de la révolution verte, elle recourt massivement aux équipements lourds et aux intrants (engrais, pesticides) et elle est généralement monoculture. Toutefois, le savoir-faire accumulé dans cette agriculture bénéficie peu au secteur agricole traditionnel du fait d'une double déconnexion. D'une part, elle est tournée vers les marchés d'exportation, alors que l'agriculture traditionnelle est destinée aux marchés locaux. D'autre part, ce n'est pas une agriculture d'agriculteurs car les propriétaires sont parfois des sociétés financières. De ce fait, les deux catégories n'entretiennent pas de relations, sauf lorsqu'éclatent des situations conflictuelles sur l'appropriation du foncier (Penouil, 1979).

Chaléard (1996, pp. 573-574) caractérise ce type d'agriculture en Afrique de l'Ouest par les grandes plantations capitalistes des firmes étrangères et les blocs agro-industriels d'Etat. Les premières étaient portées sur l'ananas et la banane tandis que les secondes, sous l'impulsion de la volonté politique, préféraient la production du riz, du coton, du palmier à huile, de la canne à sucre et de l'hévéa. Elles ont énormément contribué à la diversification des cultures.

Que ce soit l'agriculture latifundiaire dans sa forme actuelle ou l'agriculture de plantation moderne, ces deux types d'organisation agricole utilisent des techniques de production ultra-performantes et sophistiquées avec une forte proportion d'intrants agricoles (semences, engrais).

Cependant, cela a des effets de plus en plus marqués sur l'environnement entraînant des conséquences fâcheuses pour la nappe phréatique et les terres arables. C'est à juste titre que Mae-Wan Ho (2007) soutiendra que : *« Une grande partie de la réduction actuelle des récoltes de céréales est due à la dégradation environnementale qui s'est manifestée au cours des décennies de pratiques agricoles non soutenables de la Révolution Verte : érosion massive de sol, perte de la fertilité du sol, perte de territoires agricoles par la salinité, épuisement des nappes aquifères et résistance accrue des ennemis des cultures. D'autres conséquences de la Révolution Verte sur l'environnement incluent la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines, le dégagement des gaz à effet de serre (particulièrement par le déboisement et la conversion en surfaces agricoles cultivées), ainsi que la perte de la biodiversité. »* (p. 3).

Ceci étant, de nos jours, de nombreux concepts rendant compte de la possibilité de nouvelles formes d'organisation agricole soucieuses de la protection de l'environnement se développent. Agriculture durable, agriculture biologique ou agriculture raisonnée, traduisent tous ce souci et sont peu à peu vulgarisées pour leur prise en compte dans les modes de production agricole.

## II. Une spécification selon les systèmes de production agricole.

### A. Présentation

Cette analyse fut proposée par Malassis et Padilla (1986, pp. 98-99) dont le concept central porte sur le système d'exploitation. Pour eux, il s'agit d'une organisation de la production à l'échelle des unités socio-économiques de production (USEP) pouvant être collectives, familiales, capitalistes, etc. Ces USEP utilisent deux types de capitaux agricoles à savoir : le capital agronomique qui impacte directement sur la productivité de la terre (engrais, fumier, eau ...) et le capital énergétique qui accroît considérablement la productivité du travail et de la terre (animal, mécanique). Cette définition du système de production se rapproche de celle que donnèrent Jean Poitevin et Jean-Baptiste Chombart de Lauwe (1957) pour qui « *Un système de production agricole est un mode de combinaison entre terre, force et moyens de travail à des fins de production végétale et/ou animale, commun à un ensemble d'exploitations* » (p. 5).

Parlant du capital énergétique, Malassis et Padilla (1986) distinguent quatre grands types d'agriculture à travers le monde :

- 1- **L'agriculture manuelle** qui repose exclusivement sur l'utilisation de la force de travail et de quelques outils tels que la houe, la bêche, la daba, le picot, la machette, etc. Il s'agit également d'une agriculture de subsistance ;
- 2- **L'agriculture attelée traditionnelle** dans laquelle l'animal tracte l'araire ou la charrue, fait du potage ou tire une charrette. Un grand nombre d'activités demeurent manuelles ;
- 3- **L'agriculture attelée mécanisée** : la plupart des opérations sont mécaniques, l'animal tracte la charrue, la faucheuse, la faneuse, etc. ;
- 4- **L'agriculture motorisée** : les opérations sont effectuées par des tracteurs avec des outils tractés ou portés. Peuvent être ainsi caractérisées, l'agriculture latifundiaire et l'agriculture de grande plantation moderne.

Sachant que la terre contenait 1,34 milliard d'actifs agricoles en 2006, représentant près de 43% du total des actifs mondiaux, ces derniers disposaient en tout que de 250 millions d'animaux de travail (soit 19% du nombre des actifs agricoles) et de 29 millions de tracteurs (soit 2% de leur nombre) (Mazoyer, 2006, p. 4). Ainsi donc, dans son ensemble, l'agriculture

mondiale peut être caractérisée de manuelle. Toutefois, derrière ces chiffres se cachent d'énormes disparités entre les pays du Nord et ceux du Sud. En effet, l'agriculture manuelle est encore l'apanage des PVD où l'énergie humaine domine sur l'énergie auxiliaire, mécanique ou animale. Dans les PD, l'énergie mécanique représente près de 90 à 95% de l'énergie utilisée dans l'agriculture (Malassis & Padilla, 1986, p. 99).

## B. Caractérisation

Pour une agriculture manuelle qui utilise des instruments rudimentaires, la productivité ne dépasse guère la tonne par hectare d'équivalent-céréales. C'est ce type d'agriculture qui a prévalu au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle à travers le monde. Ensuite, une culture attelée lourde sans jachère a vu le jour en Europe, suivi des systèmes hydromécaniques de cultures attelées en Asie qui ont permis l'atteinte d'une productivité de 5t/ha. La fin de ce siècle a été marquée par l'avènement de nouveaux matériels mécaniques à traction animale grâce aux prouesses industrielles.

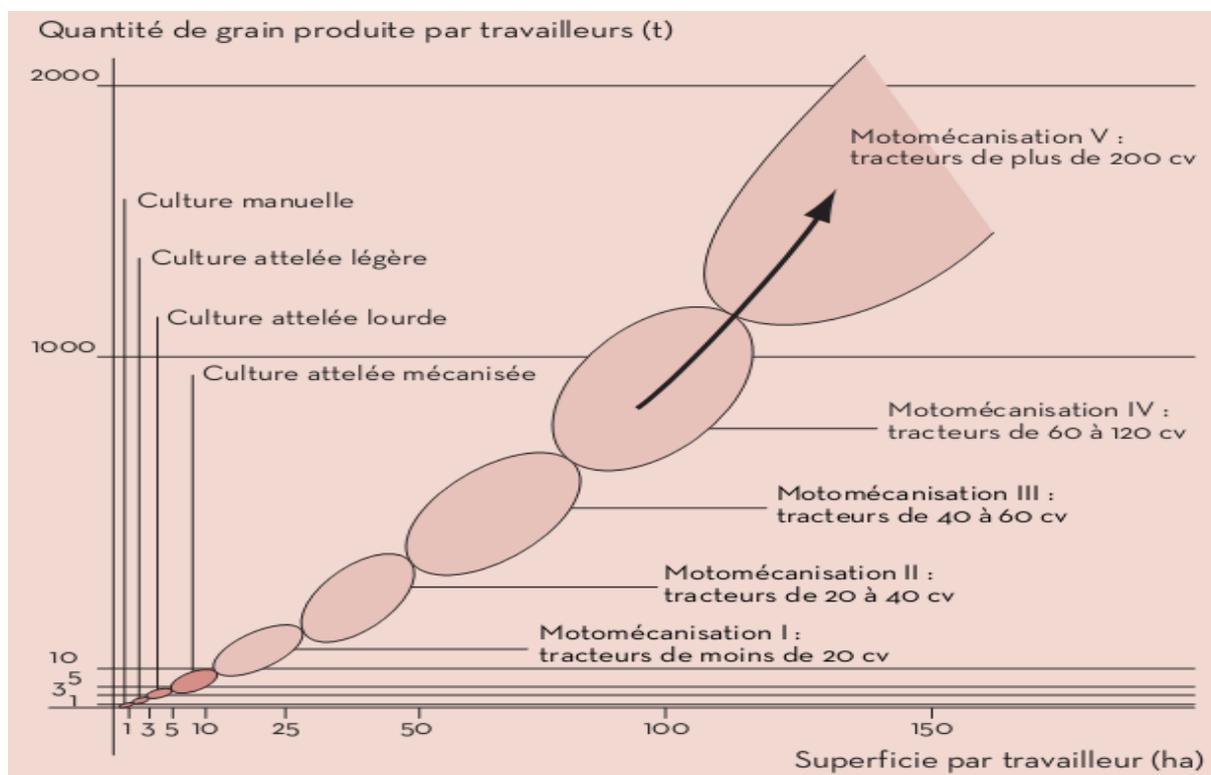
Ces prouesses continueront et favoriseront la révolution agricole du XX<sup>ème</sup> siècle d'où émergeront la motorisation, la mécanisation, la chimisation, la sélection et la spécialisation de l'agriculture. La productivité atteindra 10t/ha et les superficies exploitables tendront vers 200 hectares en Europe, chose qui permettra une productivité de 2 000t/actif dans les PD et dans quelques secteurs agricoles des PVD (Mazoyer, 2006, p. 6). Le graphique 1 ci-après illustre les différentes productivités en culture céréale obtenues en fonction de chaque type d'agriculture.

Comme on peut l'observer, la mécanisation joue un rôle important dans l'augmentation de la productivité agricole. La révolution agricole n'ayant pas bénéficié à tous les pays, l'on a vu naître des grandes disparités de production agricole. En effet, en 1999, sur un parc mondial d'environ 26 millions de tracteurs, 45% étaient utilisés en Amérique du Nord et en Union Européenne, 28% en Asie, 15% en Russie et les pays de l'Est, 5% en Amérique du Sud et 2% en Afrique. Rapporté à la population active agricole, cela donne deux tracteurs pour un agriculteur américain, un pour 150 agriculteurs asiatiques et un pour 400 agriculteurs africains (FAOSTAT<sup>5</sup>).

---

<sup>5</sup> Base de données Statistique de la FAO.

## Graphique 1 : Les étapes du développement de l'outillage et de la motorisation en culture céréalière.



Source : Marcel Mazoyer et Laurence Roudart (2009, p. 12).

Aussi, en 2007, la Banque Mondiale (2007) publiait le nombre de tracteurs par 100 km<sup>2</sup> de terres cultivables, ce qui donnait par région :

- L'Asie de l'est et Pacifique : 89 ;
- L'Europe de l'Est et l'Asie centrale : 185 ;
- L'Amérique Latine et Caraïbes : 123 ;
- Moyen-Orient et Afrique du Nord : 142 ;
- Asie du sud : 129 ;
- Afrique subsaharienne : 13 ;
- L'Europe (Union Monétaire) : 1002.

Ces chiffres permettent de constater que, sur une moyenne mondiale de 200 tracteurs/100 km<sup>2</sup>, l'Afrique subsaharienne n'en compte que 13, ce qui explique le grand retard que connaît le secteur agricole cette région du monde.

L'inégalité dans la distribution des forces productives agricoles crée des écarts de productivité brute dont les extrêmes se situent entre l'agriculture manuelle non chimisée et

l'agriculture lourdement motorisée et chimisée avec, respectivement, des productivités brutes de 1 et 2000 tonnes par actif (Mazoyer & Roudart, 2009). L'Afrique sub-saharienne (dont fait partie la Côte d'Ivoire) ne bénéficie à ce jour ni de la révolution agricole ni de la révolution verte, et elle a, par conséquent, la productivité agricole la plus basse au monde avec 1t /ha en 2004, rapport qui n'a quasiment pas varié depuis 1992 (voir le tableau 1 à la page suivante).

Il est donc urgent de non seulement se pencher sur les causes de cette stagnation de la productivité agricole africaine, mais aussi de réfléchir sur les stratégies nécessaires à adopter afin de faire sortir ce continent du marasme agricole, de la pauvreté et de la famine qui touche bon nombre de sa population. Ces panacées étant fortement liées à la politique agricole, le deuxième point ci-après mettra en évidence certains de leurs aspects.

**Tableau 1 : Productivité agricole mondiale.**

	<b>Rendements céréaliers</b>	
	<i>(hg/ha)</i>	
	<b>1992-1994</b>	<b>2002-2004</b>
<b>Monde</b>	28 002	31 675
<b>Pays Développés</b>	32 087	38 038
<b>Pays En Développement</b>	25 518	28 363
<b>Asie et Pacifique</b>	30 889	34 590
<b>Amérique Latine et Caraïbes</b>	24 563	30 121
<b>Proche-Orient et Afrique du Nord</b>	19 647	23 609
<b>Afrique Subsaharienne</b>	10 054	10 709
<b>Économie de Marché Développé</b>	43 703	49 313
<b>Pays en transition</b>	19 636	23 175

Source : FAO (2005, pp. 169-173)

## SECTION II : LES STRATEGIES DE CROISSANCE AGRICOLE.

Parler de stratégie de croissance agricole revient à s'intéresser aux différentes formes historiques de politique mise en place par les gouvernements afin d'accroître la production agricole pour non seulement nourrir des populations sans cesse croissantes afin d'éviter l'insécurité alimentaire, mais aussi pour dégager des excédents pouvant être rentabilisés par le commerce international. Il s'agit de déterminer les facteurs influant sur la croissance agricole et de les vulgariser en cas d'influence positive, ou les corriger en cas d'impact négatif.

Deux grands axes stratégiques ressortent à ce niveau, à savoir, les stratégies portées sur la production agricole et celles concernant la commercialisation de cette production. En ce qui concerne les stratégies de production, les théories de la croissance agricole, telles que décrites par la FAO donnent un aperçu de ces dernières. Pour ce qui est de la commercialisation des produits agricoles, on retiendra les stratégies interventionnistes et les stratégies libérales adoptées au niveau politique et qui ont de réelles incidences sur la croissance agricole. L'ensemble de ces stratégies permettra d'illustrer les différents modèles de production agricole qui sont les résultantes des orientations de politique agricole et des processus historiques de l'organisation des structures agraires.

### **I. Théorie de la croissance agricole.**

Dans son rapport sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture de 2000, la FAO présente les différentes écoles qui se sont intéressées à la théorie de la croissance agricole. Il s'agit d'une part de la théorie malthusienne qui voit en la croissance démographique une menace pour l'agriculture et l'alimentation, et d'autre part des thèses du progrès institutionnel, du capital humain, des pratiques exemplaires et de l'invention adaptative qui vont au-delà de la contrainte démographique.

#### **A. La théorie malthusienne ou théorie des ressources**

Cette théorie met en avant la notion de rendement décroissant des facteurs de production et omet l'augmentation de la productivité que permettent les avancées technologiques. Selon elle, les ressources en terre et en eau étant limitées, le rendement du

travail baisse au fur et à mesure que la quantité de travail par unité de ressources augmente. En d'autres termes, une fois que les facteurs de production ont atteint leurs limites, une croissance démographique aura un impact négatif sur la production agricole. Malthus (1798) disait à ce effet : « *Nous pouvons tenir pour certain que lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doubler tous les 25 ans et croît de période en période selon une progression géométrique, les subsistances ne croissent que selon une progression arithmétique* ». Pour cet auteur, l'attention doit se porter sur la croissance de la population active, qui, si elle n'est pas freinée par des obstacles préventifs (chasteté, recul de l'âge de mariage, etc.) ou des obstacles destructifs (guerres, famine, épidémies), elle aura tendance à exercer une forte pression sur les ressources naturelles, et réduirait ainsi la production et la disponibilité alimentaire par habitant.

En envisageant la croissance économique de manière statique — les institutions et les ressources humaines restent inchangées et il n'y a ni invention ni diffusion de nouvelle technologie —, cette théorie préconise une limitation des naissances comme moyen pour pallier au problème que pose la démographie galopante. L'Inde, au début des années 1950, a appliqué cette mesure par la mise en place d'une politique de planning familial afin de limiter les naissances, et ce, avec l'aide des Etats Unis. Suivront les pays d'Asie du Sud-est et la majorité des pays du Tiers Monde en 1970 (Alaoui, 2003, pp.61-62).

A contrario de cette théorie, Boserup (1965) pense qu'on ne peut dissocier la croissance du secteur agricole à celle de la démographie. Selon elle, la pression démographique suscite une réorganisation de la production agricole et entraîne d'importantes modifications des modes d'exploitations des terres et des techniques. La pression démographique est synonyme de pression créatrice, moteur de modernisation et de croissance agricole tandis que la faible densité de la population est synonyme de faible progrès technique. Aussi, les corolaires de la croissance de la population sont : l'augmentation de la force de travail, la croissance de l'investissement et de l'épargne, etc.

A la lueur de ces 2 thèses, on peut donc dire qu'une démographie galopante a un double effet sur la production agricole. Elle peut constituer à la fois un fardeau et un atout pour le développement agricole.

## B. Les thèses du progrès institutionnel, du capital humain, des pratiques exemplaires et de l'invention adaptative.

Toutes ces thèses apportent des solutions à la limitation des ressources telle que présentée par Malthus via le développement du "capital technologique". Le concept de "capital technologique" est défini par la FAO (2000) comme « *la capacité que possède un pays de mettre en œuvre, adapter et développer des technologies propres à accroître la productivité* ». Ces différentes thèses peuvent être appréhendées comme suit (FAO, 2000) :

- **La thèse du progrès institutionnel** porte sur la réduction des coûts de transaction et de l'imperfection du marché. Il s'agit de favoriser les investissements dans les infrastructures, les institutions de crédit et les systèmes juridiques. Concernant les systèmes juridiques, ces derniers sont les principaux acteurs de la définition des droits de propriété et des réformes agraires. La bonne conception et la bonne marche de ces institutions impactent positivement sur la croissance de la production agricole.
- Selon **la thèse du capital humain**, il est possible d'obtenir un accroissement de la productivité à travers des actions ciblant les agriculteurs. Il s'agit essentiellement de la formation et de la vulgarisation agricole, éléments qui favorisent l'amélioration de leurs compétences et la bonne gestion de la production.
- **La thèse des pratiques exemplaires** insiste sur la recherche et la diffusion de technologies et de techniques de production existantes et pouvant accroître les rendements agricoles. Des investissements publics doivent être consentis en matière de vulgarisation agricole afin de sensibiliser les agriculteurs à ces nouvelles pratiques ou technologies.
- Enfin, selon **la thèse de l'invention adaptative**, vu les conditions climatiques et pédologiques différentes d'une région à une autre, l'adoption d'une technologie doit prendre en considération cet état de fait. Elle découle des réflexions suscitées par la révolution verte qui, après son franc succès dans quelques régions du globe, a connu un échec en Afrique. En effet, une technologie qui a réussi dans un environnement peut ne pas réussir dans un autre, d'où l'intérêt d'adapter toute technologie à son environnement et d'élaborer des programmes d'invention ciblés tenant compte des variétés génétiques locales.

Ces théories confirment l'analyse de Boserup qui voit le progrès technique et l'investissement comme des réponses aux problèmes posés par l'évolution démographique. Aussi, deux éléments de ces thèses, à savoir la révolution verte et la réforme agraire, constituent de véritables leviers de dynamisation de la production agricole et animent les débats politiques, juridiques, économiques, sociaux et environnementaux.

### *(1) La révolution verte*

Stratégie volontariste du développement de l'agriculture ayant pour père Norman Borlaug, elle puise sa source de l'agriculture intensive. La révolution verte consiste à modifier la technologie agraire et à développer la productivité agricole afin de nourrir des populations sans cesse croissante. Selon la FAO (1996) « *La révolution verte était une enveloppe technologique contenant des éléments importants: variétés améliorées à haut rendement (VHR) de deux céréales de base (riz et blé), irrigation ou maîtrise de l'approvisionnement en eau et meilleure utilisation de l'humidité, engrais et pesticides, et techniques agronomiques associées* ». Expérimenté en Inde, en Chine, au Pakistan, en Indonésie, au Mexique, etc. , elle a permis à ces pays d'éliminer les famines, de devenir autosuffisant sur le plan alimentaire et même d'exporter des céréales. Il est désormais possible de disposer de 2 à 3 récoltes de riz par an dans certains pays ou de rendre les variétés plus résistantes aux parasites. La FAO note que : « *Pendant la période 1963-1983 (les années clés de la révolution verte), la production totale de riz, de blé et de maïs des pays en développement a progressé respectivement de 3,1 ; 5,1 et 3,8 pour cent par an* » (ibid.).

Toutefois, certains résultats de la révolution verte nuancent son bilan. Comme le note Bernard Conte (2003, p. 3), elle a favorisé les disparités entre les pays du Nord (fabricants de ses technologies par le biais des multinationales de l'agro-industrie) et ceux du Sud qui sont dépendant des premiers dans l'approvisionnement de l'amont agricole. Sur le plan social, elle a poussé les agriculteurs dans un cycle d'endettement insoutenable occasionnant la perte des terres et l'exode rural. D'ailleurs, son impact négatif sur l'environnement est de plus en plus constaté et décrié : appauvrissement de la biodiversité, augmentation de la sensibilité des variétés améliorées à haut rendement aux maladies, paupérisation, contamination et salinisation des sols etc. Toutes ces conséquences amènent les politiques à lui préférer de nos jours les réformes agraires.

## (2) La réforme agraire

Elle appartient à la thèse du progrès institutionnel en son point portant sur les institutions juridiques. En effet, la volonté d'une augmentation de la production agricole rencontre non seulement des problèmes techniques, mais aussi elle se heurte au pouvoir des propriétaires du sol. Ceux-ci, détenteurs de grandes propriétés souvent mal exploitées, pratiquent une agriculture extensive qui leur assure un revenu confortable alors même que des salariés agricoles, faute de terres suffisantes, vivent à la limite de la subsistance. Ces faits ont poussé la paysannerie agricole à revendiquer des réformes agraires. Gilbert Ruillère (1972) dira à ce propos que : « beaucoup espèrent et croient que d'un ensemble de mesures modifiant les institutions économiques et sociales qui encadrent l'activité agricole et qui peuvent constituer une réforme agraire, on est en droit d'attendre la disparition des obstacles ou des blocages empêchant ou gênant un accroissement de la production agricole » (p. 42). Comme le souligne Nicolas Plessz (1954, p. 56), la réforme agraire est un ensemble de mesures gouvernementales ayant pour but la redistribution de la propriété agricole, la modification des règles du fermage et du métayage, ou encore des conditions financières de l'acquisition des exploitations. Ces actions visent les populations vulnérables et démunies afin de permettre leur inscription dans le processus de démocratisation de la production agricole.

La définition et les rôles assignés aux réformes agraires sont, de nos jours, de plus en plus étendus allant jusqu'à englober la promotion du développement durable. Il s'agit, selon la FAO (2006, p. 17), de rôles ayant pour base des principes de droit démocratique portant sur l'application des droits de l'homme, de la sécurité alimentaire, de l'éradication de la pauvreté et du renforcement de la justice sociale. Cependant, on note certaines difficultés entravant la bonne marche des réformes agraires à savoir :

- des résistances d'ordre sociopolitique émanant des propriétaires fonciers, souvent proches du pouvoir politique ;
- la redistribution des terres souvent accusée d'inefficace dès lors que la politique agricole choisie ne privilégie pas l'agriculture vivrière mais l'agriculture d'exportation ;
- la détermination de la dimension des exploitations qui, lorsqu'elle n'atteint pas la surface minimum désirable du fait d'une subdivision trop poussée, suscite le sous-emploi de la force de travail et ne permet pas au cultivateur et à sa famille d'obtenir la subsistance minimale (Ruillère, 1972, p. 43). C'est le cas notamment des pays à forte démographie.

Pour Mamadou Koulibaly (2008), les réformes agraires ont été à la base de la révolution agricole occidentale. Elles ont en effet permis une bonne définition des droits propriété foncière et ont favorisé, non seulement le partage équitable des terres, mais aussi l'avènement de l'exploitation familiale, socle du développement agricole occidental.

Notons que toutes les théories sus-étudiées ont pu être appliquées et ne sont applicables que dans un cadre cohérent comprenant des orientations commerciales spécifiques que nous abordons ci-après.

## II. Les stratégies commerciales

Le présent point met en exergue deux stratégies de commerce des produits agricoles. Il s'agit notamment des stratégies libérales et interventionnistes qui, d'un point de vue historique, se sont alternées jusqu'à une certaine cohabitation de nos jours. En effet, à l'heure actuelle, l'une des deux stratégies est adoptée en fonction du type de culture que les politiques comptent promouvoir.

### A. La stratégie libérale.

Cette stratégie est basée sur le libre-échange des produits agricoles. Elle suppose l'abandon de toute forme de prélèvement administratif sur l'agriculture et l'abolition des barrières tarifaires dans l'échange international des produits. Elle émane des thèses développées par les économistes libéraux, notamment de celle exposée par David Ricardo en 1815 dans son « Essai sur l'influence du prix du blé » qui préconisait l'ouverture des marchés aux échanges internationaux. Selon lui, chaque pays doit se spécialiser dans la production du bien dans lequel il détient un avantage comparatif et importer les biens ou il est moins performant. Cette spécialisation internationale améliorerait la productivité agricole, contribuerait à la baisse des prix des denrées alimentaires, et justifierait la réduction des salaires dans l'industrie afin de favoriser l'accumulation. Jean-Marc Siroen (1995) soutient le fait qu' « à certaines époques, l'ouverture commerciale qui pèse sur les prix et accélère la disparition des exploitations "marginales", rend une partie de la main-d'œuvre disponible pour l'industrie. La productivité agricole moyenne s'accroît mécaniquement puisque seules subsistent les exploitations les plus performantes. De plus, la concurrence des importations incite les agriculteurs à améliorer leur compétitivité » (p. 27) . Convaincu du bienfondé de la stratégie libérale, la Grande-Bretagne s'est résolument lancée dans une politique de libre-

échange en signant des accords d'ouverture commerciale avec les principaux pays de l'Europe Continentale à partir de 1850. Cela eut pour impact, à court terme, la baisse des prix intérieur des denrées alimentaires.

Suite aux conséquences néfastes de la baisse de prix des denrées alimentaires en France et de l'envie de l'Allemagne de protéger son industrie naissante, des politiques protectionnistes ont été instituées de 1880 jusqu'aux années 1980 (date à laquelle les ultralibéraux referont surface). Les années 1980 marquent l'endettement des PVD et l'entrée en scène des institutions de Bretton Woods (FMI et Banque Mondiale) et des Programmes d'Ajustement Structurel émanant des "10 commandements du consensus de Washington"<sup>6</sup> pour apporter des solutions aux blocages de la croissance et de la compétitivité économique des secteurs productifs de ces pays. Un de ces points portant sur les mesures structurelles, invite à la libéralisation des échanges à travers l'élimination des barrières tarifaires et non-tarifaires dont les modalités de mise en application sont négociées au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Toutefois, la stratégie libérale cause de réels problèmes aux PVD, qui, dans la spécialisation internationale, se sont vus produire et échanger des matières premières à faible valeur ajoutée contre des produits manufacturiers des Pays Développés à Economie de Marché (PDEM) à forte valeur ajoutée occasionnant de ce fait un échange inégal. On peut aussi signaler que la destruction des organes de régulation des prix agricoles dans les PVD, comme l'ont voulue les institutions de Bretton Woods, n'a pas résolu le problème de la compétitivité de l'agriculture de ces pays. Jean-Pierre Llabrés (2011) affirmera à cet effet qu' : « *En privilégiant les intermédiaires, la privatisation des économies du tiers-monde pénalise les producteurs, incapables de maîtriser la commercialisation de leurs récoltes* ». Pour ce dernier donc, la stratégie libérale n'est pas la solution pour une meilleure compétitivité de l'agriculture dans les PVD mais plutôt la maîtrise des circuits de commercialisation des produits agricoles par les agriculteurs afin de sécuriser les prix de vente de leurs produits. Par ailleurs, il convient de souligner qu'actuellement, aucun pays développé n'a opté pour une telle stratégie au sens strict du terme. Partout, l'agriculture est soutenue, protégée pour des raisons à la fois économiques (sécurité alimentaire), sociales (protection de l'emploi), politiques (lobbying agricole) et géostratégiques (arme alimentaire).

---

<sup>6</sup> Terminologie mise en place par John Williamson pour résumer en 10 points les mesures prises à partir de 1980 par le FMI dans le cadre des PAS et la Banque Mondiale pour les programmes de lutte contre la pauvreté.

## B. La stratégie interventionniste

L'intervention publique vise à corriger certaines déficiences du marché susceptibles de pénaliser les objectifs de développement. Le but est de libérer les agriculteurs des incertitudes afin que ceux-ci soient incités à prendre quelques risques dans la production et l'investissement agricole. Cette intervention publique, communément nommée le "protectionnisme", se manifeste depuis les années 1980 par les barrières tarifaires et non tarifaires, les subventions touchant à la fois la production agricole, les revenus des agriculteurs et les exportations des produits agricoles (Siroen, 1995).

Le protectionnisme a pris de l'ampleur à partir des années 1880, à la suite des limites présentées par le libre-échange qui a fait chuter les prix des produits agricoles. En France, Jules Méline, alors Ministre de l'Agriculture de l'époque, fit voter les premières mesures de protectionnisme de la III<sup>ème</sup> république en 1884, mesures qui seront décriées jusqu'à ce jour car accusées d'avoir plongées le pays dans le marasme économique (Le Roy, 1991, pp. 41-43). La majorité des pays européens adopteront cette stratégie à partir des années 1930 à cause de la grande dépression de 1929, crise qui a impacté négativement la demande des marchés domestiques et internationaux. Dans la foulée, l'Administration du Président Roosevelt fera voter, dans le cadre du New Deal, deux lois agricoles dénommées "Agricultural Adjustment Act" en 1933 et en 1938. Avec l'Agricultural Act de 1949, ses mesures constitueront la législation agricole permanente des Etats-Unis. Ces lois inspireront les politiques agricoles contemporaines — on cite par exemple la Politique Agricole Commune de 1962 en Europe — qui porteront sur : les prix garantis, le contrôle des volumes produits et commercialisés, l'aide à la commercialisation et à l'écoulement du surplus (aide alimentaire intérieure et internationale) (Kroll, 2002, pp. 65-66).

La protection du secteur agricole apparaît pour Paul Bairoch (1976) comme une nécessité. En effet, suite à ses travaux de 1976 sur l'étude du développement économique des pays européens au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, il constatera que la libéralisation des échanges internationaux entre 1865 et 1890 a été défavorable au développement économique de ces pays — hormis la Grande Bretagne qui avait une avance considérable — alors qu'une croissance sera manifeste lors des périodes protectionnistes. Pendant la période d'ouverture aux échanges, la baisse des revenus agricoles induite par les importations des produits agricoles à bas prix se serait traduite par une baisse de la demande globale, du commerce extérieur et donc de l'activité économique. La chute de la production agricole a freiné le

développement des autres secteurs d'activité à cause de la mobilité imparfaite des facteurs de production et de leur faible transfert de l'agriculture vers l'industrie.

Cependant, après la crise monétaire de 1971, cette stratégie a connu des limites et a vu la montée en puissance de la pensée libérale. Alain Mounier (1992, pp. 360-369) présente l'argumentaire des libéraux accusant le protectionnisme comme étant responsable de la dépression et de l'instabilité des prix agricoles mondiaux. Selon ces derniers, pour réussir, la politique protectionniste doit isoler le marché agricole national par des barrières aux importations tout en subventionnant les exportations. Cela stimule l'augmentation du volume des exportations et l'offre mondiale, chose qui, en cas de stagnation de la demande, entraîne une baisse des prix mondiaux. Aussi, en créant une déconnexion entre les prix internes et mondiaux, la protection met les producteurs et les consommateurs nationaux à l'écart des ajustements devant s'opérer quand adviennent de bonnes ou de mauvaises récoltes à travers le monde, ce qui occasionne la volatilité des prix agricoles.

Actuellement, les PVD ne manquent pas de pointer du doigt, durant les cycles de négociation de l'OMC, le protectionnisme européen et américain qui s'opère via les subventions de production et d'exportation des produits agricoles. Ces faits plaident en faveur d'une protection de certains secteurs ou produits agricoles jugés stratégiques pour les leurs économies. Ainsi, ils réclament depuis 2000 que soit introduite une « boîte de développement »<sup>7</sup> dans les règles de l'OMC de façon à maintenir un certain niveau de protection de leur secteur agricole.

---

<sup>7</sup> La « boîte développement » est une proposition émanant d'un groupe de pays en développement (Cuba, République Dominicaine, Honduras, Pakistan, Haïti, Nicaragua, Kenya, Ouganda, Zimbabwe, Sri Lanka, El Salvador), groupe auquel se sont associés le Nigeria, le Sénégal et le Pérou. Cette proposition des (PVD), et destinée uniquement aux PVD, a été soumise à l'OMC en 2000. Elle a pour objectif général de donner plus de souplesse aux PVD pour définir leur politique agricole nationale, principalement pour répondre à des objectifs de sécurité alimentaire. Les objectifs spécifiques sont de : 1 protéger et renforcer leur capacité de production intérieure de produits alimentaires, notamment la production d'aliments de base ; 2 accroître la sécurité alimentaire et l'accessibilité aux produits alimentaires, en particulier pour les populations les plus démunies ; 3 offrir des emplois aux populations rurales, ou du moins maintenir les emplois existants ; 4 protéger les agriculteurs produisant des produits agricoles essentiels contre les importations à bas prix ; 5 arrêter les importations de produits subventionnées à bas prix ; 6 avoir de la souplesse pour soutenir les petits exploitants agricoles, notamment pour accroître leur capacité de production et leur compétitivité.

### III. Les différents modèles d'exploitation agricole.

Comme le fait remarquer Michel Cépède (1953, p.29), l'histoire de l'humanité a fortement été émaillée de guerres portant plus sur des aspects d'ordre socio-politiques plutôt que sur des considérations d'ordre économique. En effet, les causes principales de ses troubles sont dues à la définition, à l'appropriation et à la répartition des structures agraires. C'est ainsi que les Alliés de la deuxième guerre mondiale présentèrent le modèle des fermes familiales comme le creuset de l'instauration de vraies démocraties tout en stigmatisant les grandes propriétés latifundiaries et quasi-féodales, et les structures agraires à caractère collectivistes qui ont favorisé, selon eux, l'avènement de régimes autoritaires dans les pays où elles étaient présentes.

De manière générale, l'action publique sur les systèmes de production, notamment sur les structures agraires, permet de distinguer trois types de modèle de production agricole dont les particularités seront étudiées dans ce point. Il s'agit, entre autres, de l'exploitation familiale occidentale, de l'exploitation paysanne dans les PVD et de l'exploitation collectiviste dans les ex-pays soviétiques.

#### A. L'exploitation familiale occidentale

Suite à la Révolution française de 1789, un mouvement de libération agricole et sociale touchera l'Europe et tout le monde Occidental entraînant la destruction du système féodal. Emerge de ce mouvement une nouvelle unité socio-économique de production qu'on appellera "exploitation familiale". Selon Malassis et Padilla (1986), « *Celle-ci est une unité de production et de consommation, dont la force de travail est fournie par une famille constituée de personnes juridiquement libres, qui cultivent une surface déterminée de terre, par l'usage de moyen de production (attelage, charrue, outils, etc.), dont ils sont propriétaires* » (p. 159). La notion de famille renvoie ici à un groupement de personne cohabitant dans une résidence commune, constituant à la fois un espace de vie et le lieu de travail et de production (Abdelmalek A. A., 2000, p. 42).

Le fait marquant dans ce modèle est l'appropriation de la terre par la famille. Cette donne va non seulement lier l'identité de cette organisation à l'exploitation, mais aussi favoriser le recul du métayage, voire sa disparition de l'occident. Les membres de la famille travailleront sur une parcelle bien délimitée, car, l'exploitation familiale apparaît dans un contexte où la parcellisation et le défrichement sont presque terminés et l'élevage, à travers

l'expansion des cultures fourragères, commence à être incorporé aux exploitations. La propriété privée que ce système promeut impulsera le développement agricole occidental. En effet, bénéficiant de la sécurité foncière, de l'usus, du fructus et de l'abusus de leur surplus, les exploitants agricoles seront incités à intensifier leurs productions tout en substituant le capital au travail.

Ce modèle a, dans son processus historique, connu des mutations qui ont fait apparaître trois types d'exploitants agricoles nés de trois périodes différentes, à savoir : jusqu'en 1945 on a les "paysans nationaux", de 1945 à 1984 on a les "agriculteurs" et à partir de 1984 on a les "entrepreneurs". Chacun diffère des autres par son degré d'intégration au marché, et on retrouve aux extrémités le modèle paysan qui est presque isolé du marché d'un côté, et le modèle entrepreneurial porté vers le marché de l'autre. Le modèle agriculteur occupe une place intermédiaire (Abdelmalek A. A., 2000, p. 44; Abdelmalek A. A., 1997, pp. 15-18). Le tableau 2 suivant permet de les caractériser :

**Tableau 2 : Typologie des travailleurs de la terre.**

Types	Paysans nationaux	Agriculteurs	Entrepreneurs de l'Europe
<b>Lieu de vie et/ou de travail</b>	Ferme	Exploitation	Entreprise
<b>Relation « famille-exploitation » (comptabilité par exemple)</b>	Fortes	Moyennes	Faibles
<b>Rapports aux OPA</b>	Exclusion	Utilisation	Responsabilité
<b>Rapport à l'U.E</b>	Anti-Europe	Opportuniste	Européaniste

Source : Abdelmalek A. A. (1994) dans Abdelmalek A. A. (2000).

Comme le signale Alexandre Tchayanov (1972, pp. 19-23), le modèle paysan duquel découle les paysans nationaux est caractérisé par la faiblesse de la production familiale et se définit à partir des principes suivants : «

*a) il y a interrelation entre l'organisation de la production et les besoins de consommation;*

*b) le travail est familial et ne peut s'évaluer en termes de profit, car le coût objectif du travail familial n'est pas quantifiable;*

*c) les objectifs de la production sont de produire des valeurs d'usage et non des valeurs d'échange. ».*

Les paysans nationaux font généralement de la polyculture qui leur permet de se protéger contre les risques de la profession. Toutefois, ces derniers rencontrent beaucoup de difficultés menaçant leur survie. En Europe par exemple, du fait de leur faible dynamisme et de leur caractère arriéré, la politique communautaire a, à partir des années 1970, favorisé leur sortie du métier d'agriculteur en leur offrant des compensations, et ce, afin de redistribuer leurs terres aux deux autres catégories d'exploitants et plus particulièrement aux agriculteurs (Calmès, 1981, pp. 407-416; Abdelmalek A. A., 2000, p. 45).

Les agriculteurs, quant à eux, constituent une classe agricole intermédiaire issue de la paysannerie moyenne qui s'impose malgré la montée en puissance des entreprises agricoles. Abdelmalek (2000) montre leur prépondérance en notant qu' « *En 1998, 84 % du temps de travail est assuré par le chef d'exploitation et sa famille (au lieu de 87 % en 1955). Seules 7 % des exploitations ont recours à des salariés permanents, alors qu'en 1955, on en comptait 18 %* » (p. 51). Leur essor vient de la volonté politique de moderniser l'agriculture occidentale en mettant à la disposition des exploitants des établissements de crédit, des institutions agronomiques de recherche, d'enseignement et de vulgarisation, puis, en les incitant à se regrouper en coopérative et syndicat afin de mieux lutter pour la défense de leurs intérêts face au pouvoir du marché. La souplesse dont ils font preuve leur permet de s'adapter aux nouvelles lois du marché et d'intégrer les parcelles des paysans nationaux pour renforcer leurs structures. Henri Nallet (1986) les considère même comme des entrepreneurs en déclarant : « *Tout en conservant une spécificité que nous connaissons bien, les agriculteurs sont aussi des chefs d'entreprise, d'entreprise moderne, même si cette entreprise conserve la dimension et la structure d'une exploitation familiale* » (p. 87).

Pour ce qui est des entrepreneurs, leur émergence fait suite aux travaux menés aux Etats-Unis sur l'organisation des firmes économiques qui ont permis de les appréhender comme des unités micro-économiques « farm management ». Il s'est agi de définir de nouvelles techniques de "gestion des exploitations" et "d'organisation scientifique de l'agriculture" (Laurent et al., 2003, p. 135). Ces entités sont mues par le triptyque rationalité-pérennité-autonomie de l'exploitation. Leur **rationalité** les amène à mobiliser les moyens nécessaires à la bonne gestion de l'entreprise ; leur souci de **pérennisation** est une condition qui permet d'éviter le démantèlement ; et enfin la recherche de **l'autonomie d'exploitation** leur permet de garder des distances avec la famille (Abdelmalek A. A., 2000, p. 46). Ils

dépasseront le cadre familiale de l'exploitation agricole grâce à leur professionnalisation et parviendront au statut de petite et moyenne entreprise du monde capitaliste. Leur poids dans les négociations de la politique agricole européenne (PAC) est très important car ils sont parvenus à s'accaparer des postes de représentation professionnelle, ce qui leur permet de mieux lutter pour leurs intérêts à l'échelle européen (Abdelmalek A. A., 1997, p. 17).

Dans l'ensemble, ces différentes exploitations ont très vite évolué depuis 1945 et ont favorisé l'industrialisation, la capitalisation et la concentration de l'agriculture occidentale. De nos jours, elles sont intégrées à la chaîne agro-alimentaire où l'on retrouve des industries d'amont (agrofourriture) et d'aval (industries agroalimentaires) dont les influences sont grandes. On retient cependant, comme le soulignent Dufumier et Bergeret (2002), que *« la modernisation accélérée des agricultures occidentales au cours de la deuxième moitié du XXème siècle ne s'est pas opérée dans le cadre de grandes firmes agricoles capitalistes, mais au sein des exploitations familiales dont la flexibilité, la robustesse et les capacités d'adaptation se sont révélées supérieures à tous les autres modèles imaginables »*.

## B. L'exploitation paysanne dans les Pays en Voie de Développement.

Les PVD ont des structures agraires différentes mais présentent presque tous un dualisme. En effet, la colonisation ayant marqué la majorité de ces pays a entraîné la coexistence de deux formes d'exploitations : les formes **d'exploitations paysannes** à caractère familiale s'apparentant à celles des paysans nationaux de l'Occident, et **les grandes exploitations** émanant, soit des systèmes féodaux, soit des entreprises agricoles à vocation capitaliste. Tandis que les premières formes sont majoritaires en Afrique Occidentale (en nombre et en superficie totale) les secondes le sont en Amérique Latine (en nombre uniquement). On peut également affirmer que la constitution de l'exploitation paysanne dans les PVD est le fait d'un processus exogène plutôt qu'endogène et que les mouvements d'indépendance n'ont pas changé grande chose à cette situation.

L'exploitation paysanne dans les PVD en général, et en Afrique en particulier, se caractérise par des difficultés structurelles la différenciant de l'exploitation familiale occidentale. Quelques unes des difficultés qu'elle rencontre peuvent être énumérées comme suit (Toulmin & Guèye, 2003, pp. 9-10; Mazoyer, 2006, pp. 4-5; Bernadette, 2004, p. 13):

- Elle est sous-équipée, manuelle pour l'essentiel du travail et s'exerce sur des surfaces n'excédant guère les 5 ha en moyenne (ce qui rend difficile sa motorisation et sa mécanisation) ;
- elle subit les effets négatifs des pressions démographiques en vigueur dans les PVD qui réduisent considérablement les disponibilités en terre ;
- elle est fortement influencée par des rapports internes de parenté et un droit coutumier très complexe. Les exploitants, ne possédant pas des titres officiels dans leur grande majorité, sont sujets à une certaine insécurité foncière et une vulnérabilité face à de puissants et influents acteurs économiques ayant des accointances avec le système politique ;
- elle regorge une forte proportion d'analphabètes, ce qui entrave sa professionnalisation et l'accès aux nouvelles techniques de production. Cela est aussi un handicap pour la défense des intérêts des exploitants devant les structures officielles.

En prenant le cas de l'Afrique de l'ouest, on constate que, malgré une commercialisation des produits agricoles du modèle d'exploitation paysan, les exploitants sont plutôt mues par un souci de sécurité alimentaire, ce qui les pousse à diversifier leur production afin de réduire les risques. Ils ne produisent pas pour vendre, mais pour vivre. Selon le Réseau des Organisation Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), ce mode de production permet aux exploitants agricoles de maintenir leur organisation familiale (le creuset social) et de préserver leurs terres et leurs valeurs (Assandé, 1981, p. 177; Bernadette, 2004, p. 6). Toutefois, la valeur commerciale de la production agricole ayant été introduite par les colons, celle-ci ne cessera de croître, créant un double secteur constitué des cultures marchandes d'une part et des cultures vivrières d'autre part. Ce dualisme amènera ces deux catégories de cultures à être tantôt complémentaires, tantôt concurrentes.

En quête d'un paradigme de développement agricole, les décideurs des PVD s'inspireront de l'évolution de l'exploitation paysanne européenne pour promouvoir la petite et moyenne entreprise. Il s'est agit de porter l'attention sur les entreprises agricoles modernisées — avec la reconversion des grands propriétaires terriens en entrepreneurs ruraux ou « fazendeiros » modernes en Amérique Latine — afin de faire correspondre la production agricole à la demande des marchés mondiaux, et de favoriser la compétitivité, la performance et la professionnalisation des activités agricoles. Mais, les résultats de cette nouvelle stratégie

furent mitigés à cause des conséquences sociales désastreuses qu'ont engendrées les exploitations modernes en Amérique Latine, et de la vulnérabilité des exploitations à caractère commerciale face à l'instabilité des prix des produits agricoles sur le marché mondial en Afrique de l'Ouest. De ce fait, le débat quant à la préférence entre l'agriculture commerciale et l'exploitation familiale productrice de biens vivriers dans les PVD demeure tout entier. Le tableau 3 ci-après donne les différentes caractéristiques de ces deux modèles.

**Tableau 3 : Comparaison entre exploitations familiales et agriculture commerciale en Afrique de l'Ouest.**

Caractéristiques	Exploitations familiales	Agriculture commerciale
<b>Rôle de la main-d'œuvre du ménage</b>	Important	Faible ou nul
<b>Liens communautaires</b>	Forts : fondés sur la solidarité et l'entraide entre ménage et groupe plus large	Faible : souvent aucune connexion sociale entre entrepreneur et communauté locale
<b>Objectifs prioritaires</b>	Consommer Stocker Vendre	Vendre Acheter Consommer
<b>Diversification</b>	Forte : pour réduire l'exposition au risque	Faible : spécialisation dans des cultures et activités très limitées
<b>Flexibilité</b>	Forte	Faible
<b>Taille de l'exploitation</b>	Réduite : 5 à 10 ha en moyenne	Grande : peut excéder 100 ha
<b>Liens avec le marché</b>	Faibles : mais grandissants	Forts
<b>Accès aux terres</b>	Par héritages et arrangements sociaux	Assez souvent par achat

Source : Toulmin & Guèye (2003, p. 9)

Assandé Adoum (1981) donne, dans le cas des PVD, une bonne illustration de l'état conflictuel existant entre le "système moderne" et le "système traditionnel". Pour cet auteur, ces deux systèmes de production sont engagés dans une dialectique "déstructuration-restructuration" où le système moderne est « *caractérisé par son mode de production industriel, homogène, bien structuré et intégré, [il] est fondé sur la rentabilité et la production à grande échelle (80% de la production nationale) orienté essentiellement vers les exportations* » tandis que le système traditionnel est « *défini par la petite production subsistante ou marchande destinée à alimenter la consommation locale, [et] se distingue*

*du premier par l'organisation artisanale et familiale de sa production » (p.177). En raison du caractère artisanal et de l'incapacité du système traditionnel à répondre à la hausse de la demande alimentaire engendrée par l'explosion démographique dans les PVD, il apparaît une distorsion occasionnant le déficit alimentaire avec comme corollaire la contrainte à l'importation. L'auteur ajoute que « les recettes d'exportation, du fait de l'échange inégal, ne suffisent pas à financer les importations nécessaires à couvrir les besoins alimentaires supplémentaires qu'on aurait pu satisfaire soi-même. On est ici en présence du grand paradoxe des politiques de développement agricole centrées sur les exportations quand, pour assurer la consommation locale, on doit importer des aliments qu'on pourrait produire soi-même » (ibid.).*

Ayant pris conscience des difficultés d'un tel paradoxe, l'orientation politique actuelle, comme le notait en 2003 le président du ROPPA, est à la promotion des exploitations familiales qui, par leur flexibilité, savent s'adapter aux conditions du marché et permettent d'éviter les crises alimentaires (Bernadette, 2004, p. 7). En outre, les responsables paysans participant à l'atelier sur "le conseil aux exploitations agricoles en Afrique de l'ouest et du centre" qui s'est tenu en 2001 à Bohicon (Bénin) affirmaient le rôle primordial du modèle d'exploitation familiale dans le développement de l'agriculture et dans la sécurisation alimentaire (Dugué & Guy, 2001, p. 15) en évoquant les raisons suivantes : «

- *la quasi-totalité de la production vivrière assurant l'approvisionnement des villes provient des exploitations familiales ;*
- *une grande partie des produits exportés est aussi issue de ce type d'exploitation (coton, café, cacao, anacarde...), ces exportation procurant aux Etats des devises et des rentrées fiscales importantes ;*
- *les liens de solidarité au sein de la famille et entre les groupes sociaux au sein des villages, encore préservés et permettant aux populations rurales de faire face aux difficultés si fréquentes dans cette région, constituent une sorte d'assurance sociale qui dans tous les cas ne pourrait pas être prise en charge par l'Etat ; de même, en période de crise économique, les exploitations familiales permettent de subvenir aux besoins des populations urbaines les plus pauvres, soit en leur fournissant des vivres, soit en les accueillant au village ;*
- *enfin, l'agriculture familiale garantit une assez bonne répartition des terres cultivables entre les exploitations (prêt, location à faible coût...) ».*

## C. Les exploitations collectives

Ces modèles sont intimement liés à l'histoire de l'URSS et leurs formes les plus abouties naquirent après la Révolution soviétique d'Octobre 1917. Il s'agit notamment des Kolkhozes et des Sovkhozes qui constituèrent l'épine dorsale de l'agriculture et de l'économie de l'URSS. Les Kolkhozes sont des coopératives agricoles dans lesquelles les moyens de production agricole sont détenus par les paysans, sauf la terre qui demeure un patrimoine étatique. Dans ce système, les paysans produisent, vendent leurs récoltes à l'Etat et se partagent les gains proportionnellement à la participation de chacun au travail. Quant aux Sovkhozes, ce sont des entreprises agricoles d'Etat où les paysans sont employés comme des salariés.

Ces formes d'exploitations inspirées de l'idéologie socialiste connaîtront une réelle expansion avec l'avènement de Staline à la tête de l'URSS. Ce dernier mettra en place une politique de "collectivisation" généralisée et brutale qui marquera le passage de la propriété privée à la propriété collective d'Etat des terres et du matériel agricole.

La transition, de la "Nouvelle Politique Economique" (NEP)<sup>8</sup> de Lénine initié en 1921 à la politique du "Grand Tournant" de Staline de novembre 1929, fut ainsi faite. L'objectif de Staline étant d'industrialiser l'URSS, la commercialisation du surplus agricole sera l'apanage de l'Etat qui utilisera cette manne pour financer les industries lourdes afin de faire baisser les prix des biens de consommation (Wronski, 1959, pp. 322-326).

Le regroupement des terres aura pour but de moderniser l'agriculture par une motorisation et une mécanisation outrancières des Sovkhozes et des Kolkhozes, et ce, grâce à la création des Stations de Machines et des Tracteurs (MST). A terme, et à l'aide de "plans quinquennaux", cette politique permettra de mettre à la disposition de l'industrialisation et de l'urbanisation le surplus de main d'œuvre agricole. Les MST, dont le nombre s'élevait en 1933 à plus de 3 000, disposaient d'environ 204 000 tracteurs la même année et de 522 000 tracteurs en 1940 pour des activités qui touchaient entre 70 et 80 millions d'hectares. On pouvait ainsi compter en 1940 près de 238 000 Kolkhozes et 4 200 Sovkhozes ayant à leur

---

<sup>8</sup> La Nouvelle Politique Economique fut instaurée en 1921 par Lénine afin de remplacer la politique de "réquisitions" instaurée en 1918 après la première Guerre Mondiale. Il s'agissait dans cette nouvelle donne de laisser le paysan disposer du surplus de sa production agricole qu'il pouvait vendre à un prix libre moyennant le paiement d'un impôt en nature fixé à 20% de ce surplus. Aussi, le paysan louait la terre à l'Etat selon un contrat bail pouvant aller jusqu'à 12 ans. Ces mesures vont favoriser la croissance agricole ; toutefois, faute d'une politique d'industrialisation pour accompagner ce processus, un déséquilibre s'opérera et les prix des biens manufacturés croîtront plus vite que ceux des biens agricoles créant une "Crise des Ciseaux". C'est donc en réponse à cette crise que Staline instaurera sa politique du "Grand Tournant".

disposition des superficies d'exploitation allant de 8 000 ha à 170 000 ha (Miglioli, 1934, pp. 68-70 ; Wronski, 1959, p. 322 ; Martens, 1994, p.51-53). Pour argumenter sa politique, Staline (1938) déclarera que : « *La tâche essentielle du plan quinquennal était de faire passer notre pays de sa technique arriérée à une technique nouvelle, moderne.... de transformer l'U.R.S.S de pays agricole et débile... en un pays industriel et puissant, de passer de la petite économie rurale morcelée sur la voie de la grande économie collectivisée, d'éliminer complètement les éléments capitalistes et de créer une base économique pour la construction d'une société socialiste... Quel était le maillon essentiel du plan quinquennal ? C'était l'industrie lourde. Car l'industrie lourde peut reconstruire et mettre sur pied et l'industrie dans son ensemble, et les transports, et l'agriculture. C'est donc par elle qu'il fallait commencer* » (p. 183).

Cependant, le bilan de la politique de collectivisation de l'agriculture est loin d'être reluisant et la littérature n'est pas dithyrambique à ce sujet. En effet, une grande famine toucha l'URSS entre 1932 et 1933 faisant près d'un million de mort en Ukraine et entre 6 à 7 millions de mort dans tout le bloc soviétique. Aussi, avec la collectivisation de près de 97% des terres et l'octroi du reliquat de 3% aux kolkoziens sous forme de lopins privés<sup>9</sup>, une déportation massive de près de 2 millions de Koulaks<sup>10</sup> en Sibérie fut observée (Vidal, s.d ; Courtois, et al., 1997). Loin de favoriser donc l'augmentation de la production agricole, la collectivisation engendra l'insécurité alimentaire de l'URSS qui fut contrainte à importation de céréales des Etats Unis (l'ennemi pendant la guerre froide) pour combler son déficit. Dans les années 1990, suite à l'éclatement du bloc soviétique, ce système agricole fit faillite et la libéralisation des moyens de production fût amorcée. En Russie, la propriété de la terre et des biens agricoles a été privatisée et mise à la disposition des kolkhozes et sovkhazes, structures qui furent partiellement privatisées à leur tour. En 1994, on en dénombrait seulement 9 600, les autres ayant été transformées en Organisations Agricoles<sup>11</sup>.

Pascal Marchand (2005) remarque toutefois que la production agricole de l'ère soviétique est de loin supérieure à la période post-soviétique. Il constate des chutes de plus de 37% pour les productions des céréales et de 58% pour les betteraves à sucre dans les années

---

<sup>9</sup> Ces lopins de terre, dont les superficies dans les années 1930 variaient en URSS entre 0,25 et 1ha, fournissaient près de 21,5% de la production agricole.

<sup>10</sup> Les Koulaks étaient des riches paysans qui avaient de grandes surfaces agricoles et qui représentaient le capitalisme privé en URSS. Suite à la "Crise des Ciseaux", ils deviendront le bouc émissaire de la propagande soviétique qui les tiendra pour responsable.

<sup>11</sup> Par cette dénomination, les Kolkhozes et les Sovkhazes deviennent autonomes et propriétaires des moyens de production. Il s'agit de Sociétés à responsabilité limitée ou de Sociétés anonymes dans lesquelles la part de l'Etat est minime et ne dépasse guère les 40%.

1990. Comme raison à cela, hormis le milieu naturel peu propice à l'agriculture<sup>12</sup>, il évoque la prédominance des Organisations Agricoles qui exercent un monopole sur le marché agricole en termes de stockage, de transport et de réseau de commercialisation, réduisant de facto les marges de manœuvre des nouvelles structures agricoles promues par l'Etat telles que les lopins de terres et les fermes familiales. Ces nouvelles structures se singularisent par leur caractère privé et affichent des productions supérieures aux premières, et ce, malgré l'étroitesse de leurs surfaces agricoles utiles. Marchand note également l'accès difficile des fermes familiales aux ressources bancaires et aux intrants agricoles qui sont concentrées aux mains des Organisations Agricoles (Marchand, 2005). Le tableau 4 ci-après fait une synthèse de la transition agricole en Russie et montre les performances productives, pourtant exceptionnelles, des fermes et des lopins de terre. A l'instar de l'URSS, certains pays ayant des accointances politiques et idéologiques avec le bloc communiste (Chine, Algérie, Mexique, etc.) avaient mis en place des stratégies de collectivisation qui se sont soldées par des échecs et les contraignirent à redéfinir leurs politiques agricoles en s'inspirant du modèle occidentale d'exploitation agricole.

Un autre aspect est à prendre en considération dans l'appréhension du secteur agricole et concerne les liens qu'il entretient avec les autres secteurs de l'économie. En effet, dans son expression en tant qu'activité économique, l'agriculture interagit avec l'industrie et les services. Ses relations avec l'industrie ont fait l'objet de nombreuses études et les théoriciens se sont penchés sur le rôle à accorder à chacune d'elles dans le processus de développement. Aussi, l'agriculture appartient à un vaste complexe dénommé "complexe agro-alimentaire (CAA)", dans lequel on retrouve les activités qui interagissent avec elle. Le prochain chapitre portera sur la mise en exergue de ces relations.

---

<sup>12</sup> En 2001, la Surface Agricole Utile (SAU) de la Russie est de 196 millions ha, représentant 10% de la superficie totale de ce pays.

**Tableau 4 : Transition du système agricole de l'URSS à Fédération de Russie**

Structures	Superficies (SAU)	Production (part en %)
<p><b>1989 URSS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structures collectives               <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Sovkhozes (12 900 et 5,9 millions d'employés)</li> <li>&gt;Kolkhozes (12 500 et 4,5 millions d'employés)</li> </ul> </li> <li>- Lopin : « économie auxiliaire de production)</li> </ul>	<p>Sovkhozes = 121 millions d'hectares (56%)</p> <p>Kolkhozes = 87 millions d'hectares (40%)</p> <p>Lopins : 8,8 millions (4%)</p>	<p>Lopins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pommes de terres = 59%</li> <li>- Légumes = 30%</li> <li>- Fruits = 58%</li> <li>- Production de viande = 30%</li> <li>- Production de lait = 27%</li> </ul>
<p><b>1991 à 1994 : réformes de la transition (Fédération de la Russie)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subsistent 9 600 sovkhozes et kolkhozes (29,3% de la SAU)</li> <li>- Transformation des autres sovkhozes et kolkhozes en 15 000 SARL ou SA</li> <li>- Possibilité d'installer des fermes individuelles</li> </ul>		
<p><b>Situation en 2000-2001</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les « organisations agricoles », fusion des sovkhozes, des kolkhozes et des nouveaux types de sociétés privées (la quasi-totalité des 7,9 millions d'actifs de l'agriculture)</li> <li>- Les « fermes » : 266 000 fermiers</li> <li>- L'économie familiale des lopins « à la disposition des citoyens » urbains ou ruraux</li> </ul>	<p>Organisations agricoles = 78,8% de la SAU mais 85,1% des terres ensemencées</p> <p>Fermes = 8,1% de la SAU ; 9,2% des terres ensemencées</p> <p>Economie familiale = 14,1% de la SAU et 5,7% des terres ensemencées</p> <p>SAU totale : 196 millions d'ha</p> <p>SAU ensemencée : 85 millions d'ha</p>	<p>Fermes, productions végétales = 11% des céréales, 16% du tournesol, 6% des betteraves sucrières, 1,2% des pommes de terre, 2,9% des légumes</p> <p>Fermes, productions animales = 8% de l'élevage ovin, de 2 à 3% de l'élevage bovin, laitier, porcine</p> <p>Economie familiale : 92,5% des pommes de terre, 80% des légumes, 40% du troupeau de bovin, 48% des vaches laitières, 43% des porcs, 63% des ovins.</p>

Source : Annuaire statistiques soviétiques dans Marchand (2005)

## SECTION III : L'AGRICULTURE DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

Les stratégies de croissance agricole ayant été susmentionnées, il s'agit ici de montrer comment l'agriculture impacte sur le développement économique à travers les impulsions qu'elle exerce sur les autres secteurs de l'économie. La théorie sur les étapes de la croissance économique de Rostow met en évidence la phase de démarrage ou take-off déterminée par une transition agricole dans laquelle l'investissement dans le secteur moderne atteint 10% du revenu national. Cette phase de décollage suscite l'attention des théoriciens du développement car bon nombre de pays se sont arrêtés à cette étape sans pouvoir aller au-delà et amorcer un développement durable de leurs économies. C'est à ce niveau que l'agriculture prend toute son importance en se présentant comme le secteur pouvant dégager un surplus exploitable par les autres secteurs, notamment le secteur moderne ou l'industrie. Les économistes du développement se sont donc intéressés à la génération, à la mobilisation et aux modalités de transfert de ce surplus agricole qui constitue une épargne interne nécessaire pour l'investissement. Les analyses qui suivent tracent quelques unes des idées évoquées sur le sujet. Il s'agit notamment de l'analyse de Kuznets sur l'impact de l'agriculture dans l'essor de l'industrie, du débat entre le choix d'une croissance équilibrée ou déséquilibrée, de l'affirmation du rôle primordial de l'agriculture dans le développement économique, et des analyses des modèles bisectoriels.

### I. L'analyse de Simon Kuznets.

Loin des idées que pouvaient évoquer les physiocrates en ce qui concerne la stérilité du secteur industriel, on peut observer des liens agriculture/industrie à travers de multiples expériences de développement économique et de l'impact majeur du secteur agricole sur le développement. Simon Kuznets (1966) théorisa ce processus en distinguant quatre voies par lesquelles l'agriculture contribue à l'industrialisation :

- **Les produits** : Ils servent à nourrir non seulement les travailleurs de l'industrie, mais aussi tous les citoyens ou ruraux du secteur tertiaire. En cas de productivité agricole élevée, ces produits sont bon marché et permettent la réduction des coûts salariaux nécessaires à l'accumulation du capital. Dans le cas contraire, on assiste à l'élévation des prix des denrées alimentaires et des salaires générant une baisse des profits et des investissements dans l'industrie.

- **Les marchés** : Les agriculteurs utilisent les produits industriels pour l'investissement dans leur processus de production et pour leur consommation finale (radio, télévision...). Ils constituent donc un débouché pour les produits manufacturés et l'augmentation de leur demande favorise le développement de l'industrie, de même que sa baisse nuirait à cette dernière. Pour des pays à vocation agricole et ayant une forte population rurale, ces débouchés sont importants dans les premières phases de développement.
- **Devises** : Elles sont essentielles pour l'importation de matériels, d'équipement et de matières premières que l'industrie utilise. Durant les premières phases de développement, l'agriculture demeure le seul secteur à pouvoir fournir ces devises grâce à l'exportation de ses produits. Il est donc nécessaire, afin de préserver cette manne, de parvenir à la production des biens qui étaient autrefois importés par l'agriculture.
- **Facteurs de production** : L'agriculture, en tant que secteur traditionnel, regorge en son sein un excédent de main d'œuvre dont la productivité marginale est nulle. L'effet combiné d'une amélioration de la productivité agricole, d'une libéralisation et d'une mise à la disposition de l'industrie de cet excédent de main d'œuvre favorise le développement de ce secteur. Il s'agit là de la théorie de surplus de main d'œuvre mise en exergue par Arthur Lewis en 1954.

Kuznets (1966), rejoignant Rostow, fait savoir à travers son analyse que l'augmentation de la productivité agricole est un élément primordial, voire un détonateur de la croissance globale des économies en décollage caractérisées par un monde rural dominant. Employant la majorité de la population active dans les PVD, l'agriculture dans ces pays est à même de constituer une épargne transférable volontairement et directement via les investissements des propriétaires fonciers dans les industries ou par l'entremise des institutions de crédit (dont l'efficacité dans les PVD laisse à désirer). Aussi, la constitution de cette épargne peut être forcée par l'Etat qui peut, soit appliquer différents types d'impôt et taxe sur les agriculteurs, soit réquisitionner une partie de leur production (Brasseul, 2007). Les faits historiques montrent la difficulté de cet exercice fiscal du moment où une forte ponction sur l'agriculture peut s'avérer néfaste et pénalisante pour l'économie toute entière. Kuznets dira à ce propos « *qu'un des problèmes cruciaux de la croissance économique moderne est d'arriver à extraire du produit agricole un surplus pour le financement de l'investissement industriel, sans briser en même temps la croissance de l'agriculture* ».

Les pays aujourd'hui développés ont réussi ce délicat processus à l'image de la Grande-Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle qui a su accroître sa productivité et son rendement agricole tout en réduisant la part relative de l'emploi agricole et en développant les autres secteurs de l'économie. Il en est de même, pour ce qui est de la zone asiatique, du Japon, de la Corée du Sud et de Taïwan, qui, outre le fait d'avoir mené d'importantes réformes agraires pour une répartition équitable des terres, ont su mettre en œuvre des politiques de prix incitatives pour les paysans. Il est vrai que les prix étaient fixés par l'Etat et inférieurs à celui du marché, toutefois, des actions ont été entreprises en direction du monde rural par des investissements massifs dans les infrastructures rurales et les services aux producteurs. Cela eut des effets positifs sur la productivité agricole (Brasseul, 2007). Pour le cas particulier du Japon, on note que 50 à 80% des recettes fiscales provenaient des taxes sur le secteur agricole durant la période 1888 à 1920 et l'investissement public représentait entre le tiers et la moitié de l'investissement total de la période, ce qui constituait une contribution significative au processus d'industrialisation. En sus des grands travaux d'infrastructure, l'action de l'Etat était également orientée vers l'éducation et la recherche. Cela bénéficia au monde rural et permit le maintien de la croissance agricole (Bella, 2009).

La vision d'une industrialisation s'appuyant sur le transfert du surplus agricole sans une pénalisation de l'agriculture fut un échec dans certains pays, notamment en Afrique, où ce secteur fut l'objet de ponctions pénalisantes. Comme conséquence, on note le découragement des paysans, le blocage du développement agricole et le retard économique de ces pays dont l'agriculture constituait le fer de lance. En effet, la majorité des pays africains ont mis en place des caisses de stabilisation des prix agricoles (ou Marketing Boards) visant à imposer de bas prix aux producteurs nationaux et à atténuer les risques de fluctuation des cours mondiaux. Toutefois, ces caisses ont non seulement permis le financement de projets d'investissement en direction du secteur industriel et des infrastructures urbaines (le monde rural en bénéficiant à peine), mais aussi, elles ont été sujettes à des malversations et détournements des élites politiques qui ont favorisé la mise en place de systèmes clientélistes en défaveur du monde rural (Brasseul, 2007). En Côte d'Ivoire par exemple, le « miracle ivoirien » des années 60 et 70 a été assisté par la Caistab (Caisse de stabilisation) qui a contribué au financement du Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement (BSIE), poste budgétaire affecté aux grands travaux et à l'industrialisation du pays (Bénié, 2002, pp. 9-40). Les détournements effectués via cette caisse ont été si flagrants que les institutions de Breton

Woods (FMI et Banque Mondiale) demandèrent, dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel, son démantèlement, ce qui fut effectif en 1999 (Conte, 2004, pp. 8-13).

La développement du secteur agricole constitue donc un préalable à tout phénomène d'industrialisation et de modernisation de l'économie. Ce développement permet de dégager un surplus dont la mobilisation au profit des autres secteurs de l'économie ne doit pas menacer sa survie. Cette position sera celle tenue par Senghaas (1985) qui, après un examen du processus d'industrialisation, affirmera que : *« La leçon à tirer de toutes les expériences positives ou négatives de développement est évidente : le développement industriel n'a nulle part atteint l'étape de croissance auto-entretenu, à moins qu'une augmentation de la productivité agricole n'ait précédé ou accompagné l'industrialisation. En d'autres termes, une tentative d'industrialisation sans modernisation agricole est destinée à finir en développement bloqué. Cette relation peut actuellement être observée partout dans le tiers monde, mais elle a aussi déterminé l'histoire du développement en Europe ».*

Tout en abondant dans le même sens que les arguments susmentionnés, le prochain point mettra en exergue, non seulement les implications des théories de croissance équilibrée et déséquilibrée dans le développement du secteur agricole, mais aussi l'impulsion que donne ce secteur au développement économique.

## **II. Croissance équilibrée/déséquilibrée et l'agriculture au cœur du développement.**

Déjà, dès les années 1920, l'URSS à travers sa Nouvelle Politique Economique (NEP) avait pris conscience du rôle important que pouvait jouer l'agriculture dans le processus d'industrialisation. Seules les modalités de la ponction du secteur agricole faisaient débat et l'on assista à la fameuse controverse entre Boukharine et Preobrajenski de 1925 à 1928. Il est vrai que les deux s'accordaient sur la présence d'un surplus agricole, pour Boukharine cependant, il était important de favoriser un développement harmonieux et équilibré entre l'agriculture et l'industrie avec une ponction modérée du premier au profit du second. Il déclarait à cet effet que ses contestataires *« sont favorables à une pression maximale, mais elle est économiquement irrationnelle et politiquement inadmissible. Nous ne renonçons pas à ce pompage, mais nous voulons le voir s'exercer plus modérément »* (Berthier, 1991, p. 170). Il liait le développement industriel à la croissance de la consommation, car selon lui, le rôle de l'industrie est de satisfaire les besoins sociaux. Il affirme que : *« Plus le pouvoir d'achat de la paysannerie s'accroît, plus [l'] industrie se développe rapidement »* (ibid.).

Cependant, sa thèse ne fut pas retenue et celle de Preobrajenski l'emporta. Pour ce dernier, l'industrie seule est porteuse de développement et l'agriculture est la base de l'industrialisation. Il militait donc pour un transfert forcé, massif et accéléré du surplus agricole vers l'industrie via la mise en place d'un terme d'échange défavorable à l'agriculture, d'où la naissance de "L'accumulation socialiste primitive" (Berthier, 1991, p. 169). Durant la NEP de Lénine, les prix agricoles et industriels étaient fixés autoritairement et leur rapport était favorable à l'industrie. Cette situation pénalisante pour les agriculteurs va les inciter à refuser la vente de leurs produits, chose qui occasionna la politique de collectivisation de Staline à partir de 1929 et ses conséquences désastreuses pour l'agriculture soviétique déjà vues (Bella, 2009 ; Brasseul, 2007).

## A. La croissance équilibrée/déséquilibrée.

Suite au débat Boukharine/Préobrajenski et durant la période des trente glorieuses, les théoriciens de la croissance ont porté leurs réflexions sur les PVD afin de trouver des éléments de réponse à la nature retardée de leurs économies et proposer des solutions pour favoriser leur décollage économique. Ils polémiqueront toutefois sur la nécessité d'une croissance équilibrée ou déséquilibrée comme voie permettant de parvenir à un développement durable. Certes ces apports théoriques étaient se percevaient comme des stratégies d'industrialisation, toutefois, elles ont permis, grâce à leurs extensions, de situer le rôle de l'agriculture dans le développement économique.

La croissance équilibrée s'appuie sur une notion de seuil selon laquelle, pour sortir du sous-développement, il faut entreprendre un effort suffisant permettant de dépasser un certain seuil. Sans cela, toute action en faveur du développement ne peut s'avérer que nulle. Rosenstein-Rodan (1943) parle d'un « Big push » qu'il appréhende comme une politique volontariste dans laquelle l'Etat a la charge de mettre en place un programme d'investissement tout azimut. Le but recherché est le remplissage du tableau d'entrées-sorties de la comptabilité nationale tel que présenté par Wassily Léontief — on commence par les investissements en infrastructures lourdes puis suivent les investissements directement productifs —. L'auteur affirme qu' « *un investissement isolé court un risque étant donné l'étroitesse du marché alors qu'un ensemble diversifié d'investissements crée une demande importante qui se répartira entre les différentes productions nouvelles* ». Il sera soutenu dans cette thèse par Ragnar Nurkse, Arthur Lewis et Liebenstein qui épousent tous l'idée d'un grand effort ou d'un "effort critique minimum" (pour Liebenstein) pour sortir de la trappe du

sous-développement. Définissant la croissance équilibrée, Louis Malassis (1986, p. 411) souligne qu'elle se base sur les "complémentarités intersectorielles" qui sont nécessaires au développement harmonieux des investissements, qu'ils soient directement productifs ou de l'ordre des infrastructures. Cette harmonie implique le fait qu'il faille « marcher sur ses deux jambes » et favoriser un rapport équilibré entre l'agriculture et l'industrie.

Cependant, comme limite à cette théorie, on note que les PVD manquent de capitaux nécessaires pour financer les investissements tout azimut dont il est question (l'épargne dans ces pays est insuffisante). Aussi conduit-elle à renoncer à la spécialisation internationale qui est source d'avantage aux dires de David Ricardo. Fort de ces constats, Hirschmann (1958) voit en ce mode de croissance une utopie car étant impraticable pour les PVD et propose à contrario une croissance déséquilibrée (Alaoui, 2003, p. 119).

Rostow évoquait déjà l'existence, durant les différentes étapes du développement et précisément durant la phase de démarrage, de "secteurs moteurs" exerçant des impulsions significatives sur les secteurs situés en amont et en aval. De même, François Perroux parlait de "pôle de croissance" dont l'unité motrice du pôle a la capacité de favoriser le développement d'autres unités.

En ce qui concerne Hirschmann, la concentration des moyens de production dans quelques industries permet de réaliser des économies d'échelle et des gains de productivité. Il s'agit donc de favoriser les investissements qui maximisent les liaisons et les effets d'entraînement afin d'accroître les déséquilibres qui permettent l'émergence de nouvelles opportunités d'investissement. Il dira à ce propos qu'il faut « *concentrer les investissements dans les secteurs moteurs qui sont susceptibles d'engendrer les plus forts effets d'entraînement tant en aval qu'en amont... l'avance inégale produit une action de rattrapage des secteurs en retard, et chaque avance d'un secteur crée des occasions d'investir pour les autres* ». Ainsi, la priorité est donnée aux industries directement productives ayant les plus forts effets de liaison (la sidérurgie et les industries lourdes) qui permettent d'établir une infrastructure industrielle assurant le développement à terme. C'est donc cette théorie de la croissance déséquilibrée et du secteur moteur qui a permis d'orienter la réflexion sur le rôle de l'agriculture dans l' « accession au développement » (Malassis et Padilla, 1986, p. 411).

## B. L'agriculture au cœur du développement

Nombreux sont les historiens de l'économie qui ont affirmé la primauté du développement du secteur agricole sur celui du secteur secondaire. Paul Bairoch (1989), situe la première révolution agricole moderne entre 1680 et 1700 en Angleterre — abstraction faite de celle de l'ère néolithique avec la découverte de l'agriculture — devant ainsi la mise au point des premières découvertes industrielles du 18<sup>ème</sup> siècle. Ensuite, cette révolution agricole s'est diffusée dans tout l'occident de 1770 à 1810. Elle portait sur l'amélioration des semences, l'utilisation des animaux dans les labours, la mise au point et l'utilisation d'outillage plus perfectionnés, et l'amélioration et la généralisation du système de rotation continue des cultures avec pour implication la disparition de la jachère.

Ces faits historiques et leurs conséquences permettent à Bairoch d'assigner un rôle moteur à l'agriculture dans le démarrage des économies occidentales du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> siècle. Il attribue ce développement à une accumulation du capital dans le secteur secondaire suscité par l'accroissement de la productivité agricole et évoque trois raisons à cela (Guilliot-Lageat, 1964, p. 1198) :

- Dans la société occidentale préindustrielle, l'agriculture occupait près de 80% des actifs. Il est donc difficile de concevoir un développement sans une mutation de ce secteur ;
- Bon nombres de pays ayant amorcé l'industrialisation durant le 18<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> siècle ont tout d'abord connu la révolution agricole ;
- Le transfert de la population agricole vers les autres secteurs durant la période a pu s'effectuer uniquement parce qu'il y avait une élévation de la productivité agricole. Sans cette dernière, on aurait observé une pénurie des produits alimentaires et un désastre économique nuisible pour l'essor économique.

Pour P.Bairoch donc, le progrès dans l'agriculture favorise la production d'un surplus qui est primordial pour tout progrès dans les autres secteurs, surtout l'industrie textile et la sidérurgie pour le cas de l'Angleterre. Comme susmentionné, une augmentation du surplus agricole génère un revenu supplémentaire qui peu être utilisé pour moderniser l'agriculture, accroître à nouveau la productivité agricole et compresser les coûts des denrées alimentaires. Ainsi, l'on assisterait à l'augmentation du pouvoir d'achat des populations rurales et urbaines et le développement du marché industriel interne, en l'occurrence les industries de biens de consommation et celles des biens de production agricoles.

Pierre Berthelier et Anna Lipchitz (2005 pp. 622-624) mettent en évidence le rôle prépondérant de la transition agricole dans la croissance économique. Pour ces derniers, il existe une forte corrélation entre la transition agricole et le processus de croissance de l'ensemble de l'économie, et ce, indépendamment de la taille du secteur agricole. Il importe donc, et comme l'avait déjà souligné Senghaas, de favoriser une bonne transition agricole par une croissance soutenue de la productivité et des rendements agricoles, sans laquelle, le développement risque de finir en un processus bloqué.

La Banque Mondiale (2008), dans son rapport sur le développement dans le monde, évoque quatre raisons qui justifieraient le fait que l'agriculture puisse amorcer le développement des PVD :

- Il s'agit d'un "**vaste secteur**" ayant une part importante dans le PNB des ces pays, chose qui amène à croire qu'une dynamique de croissance soutenue dans ce secteur aura un effet entraînant dans toute l'économie ;
- Il susciterait une "**réduction des prix alimentaires**" grâce à la hausse de la productivité des produits de première nécessité, ce qui constituerait la "clé de la croissance",
- Il est une source d'"**avantage comparatif**" pour les pays africains qui possèdent d'énormes potentialités en matières premières pouvant nourrir les activités primaires et la transformation des produits agricoles ;
- Sa croissance est fortement liée à la croissance des autres secteurs de l'économie.

Ainsi, une primauté donnée à l'agriculture serait de nature à lutter efficacement contre les risques de crise alimentaire dans les PVD et contribuerait à la stabilisation des équilibres économiques fondamentaux, gage d'un développement soutenu. Dans les faits cependant, les politiques économiques mises en place après la seconde guerre mondiale s'inspiraient des thèses des industrialistes et les investissements dans l'industrie dépassaient largement ceux consentis dans l'agriculture. En effet, les obstacles dans la transformation de l'agriculture, le manque de confiance aux paysans, la détérioration des termes de l'échange des produits primaires face aux produits manufacturés et l'idée que seule l'industrie permet le développement, ont tous joué en défaveur du secteur agricole. Pourtant, il aurait été judicieux de ne pas oublier ce secteur et de favoriser son essor en l'ajustant au processus de développement global afin d'éviter l'insuffisance des disponibilités alimentaires qui ont conduit bon nombre de PVD à recourir aux importations pour combler leurs déficits alimentaires.

Par ailleurs, un des aspects importants de l'agriculture dans le processus de développement est le surplus de main d'œuvre qu'elle détient. Ce dernier constitue un facteur primordial pour l'essor du secteur industriel et demeure au centre des modèles bisectoriels que nous abordons ci-après.

### III. Les modèles bisectoriels.

Leur genèse remonte au modèle établi en 1817 par David Ricardo dans "The principle of Political Economy and Taxation " où il met en évidence deux secteurs de l'économie : le secteur agricole qui est un secteur traditionnel, de subsistance et rural, puis l'industrie qui est le secteur moderne non agricole et urbain. Il a émis deux hypothèses majeures qui ont influé de manière significative sur tous les modèles bisectoriels, à savoir : la présence d'un rendement d'échelle décroissant dans le secteur agricole et l'existence d'un surplus de main d'œuvre dans ce secteur.

En effet, le secteur agricole regorge en son sein des facteurs de production ayant des rythmes de progression qui pénalisent l'accroissement de sa production. Il s'agit de la terre, qui est une ressource limitée, et de la croissance démographique. Selon David Ricardo, ces facteurs contraignants poussent les agriculteurs à exploiter des terres de plus en plus pauvres, ce qui occasionne l'élévation des coûts de production et les rendements décroissants. Aussi évoque-t-il l'existence d'un **surplus de main d'œuvre** sous employée dans le secteur agricole que le secteur moderne (industrie) peut recruter sans qu'il y ait pour autant une augmentation des salaires dans le monde urbain et rural. Ce concept de surplus de main d'œuvre sera au cœur de l'analyse des modèles bisectoriels et inspirera W.Arthur Lewis qui étudia l'impact de cet excédent sur la répartition des revenus.

#### A. Le modèle bisectoriel classique d'Arthur Lewis et de Ranis-Fei.

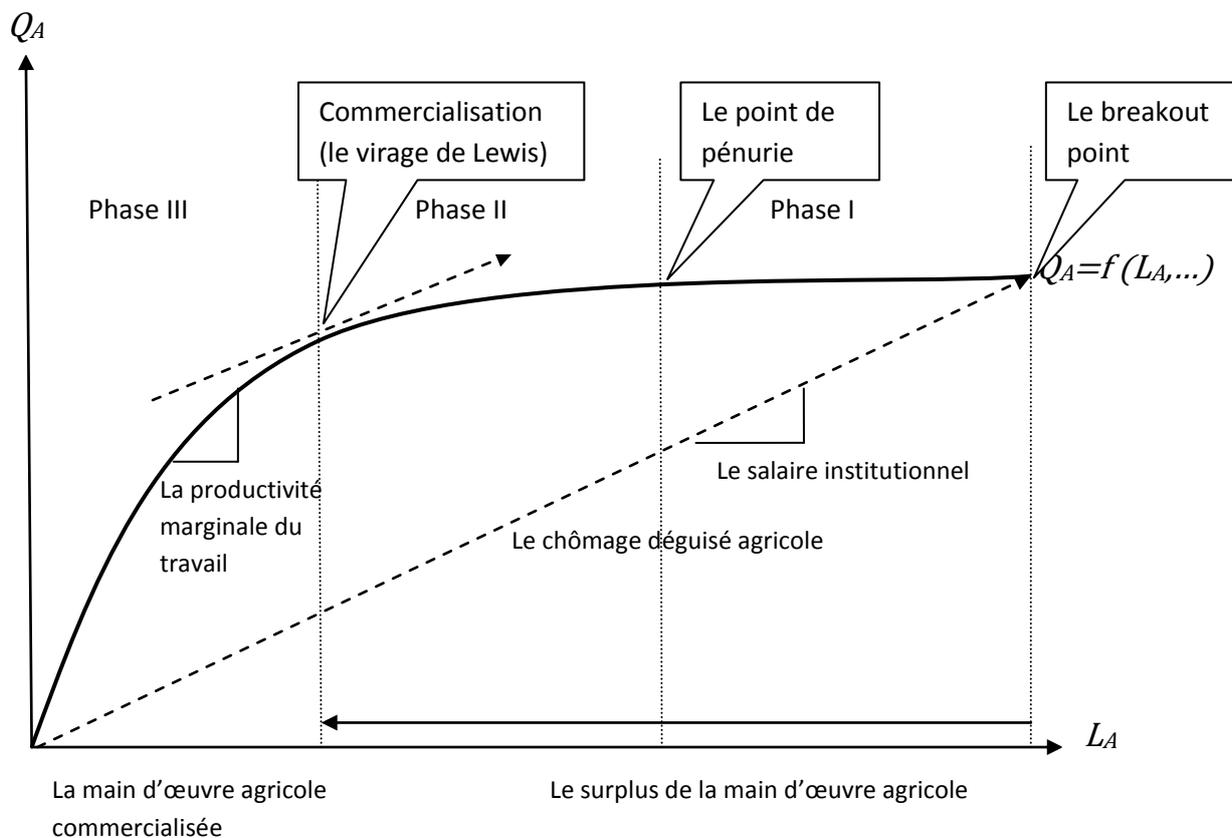
Lewis fut celui qui présenta le modèle bisectoriel (ou modèle d'économie duale) dans sa forme moderne. Dans son article "Economic Development with Unlimited Supplies of Labor" de 1954 il énoncera ce qui deviendra la théorie de l'excédent de main d'œuvre ("Surplus Labor Theory"). Dans cette théorie il affirme que l'offre de main d'œuvre est supérieure à la demande dans le secteur traditionnel, et ce, à un taux de salaire qui correspond au salaire de subsistance. Ce dernier est à son tour supérieur à la productivité marginale des

agriculteurs. Cela est dû au fait que le revenu individuel tiré de l'activité agricole est arrimé à la productivité moyenne et non à la productivité marginale qui, quant à elle, est très faible voire presque égale à zéro. Aussi, les propriétaires terriens ont tendance à octroyer un salaire supérieur à la productivité marginale des travailleurs afin de les inciter et les maintenir dans l'exploitation. Ce salaire "institutionnel" ou de subsistance favorise la présence d'un excédent de main d'œuvre dans le secteur agricole correspondant à un "chômage déguisé" (Martens A. , 2008, p. 11).

Cette assertion de Lewis lui permet de formuler un schéma de développement en économie fermée dans lequel il présente l'excédent de main d'œuvre agricole comme point de départ du raisonnement. Selon ce schéma, le secteur moderne, mu par la recherche du profit, tente de recruter ce surplus de main d'œuvre à un taux de salaire légèrement supérieur au salaire institutionnel d'environ 30% (Ercolani & Wei, 2010, p. 6). Ce débauchage, qui s'arrête une fois la productivité marginale égalise le salaire industriel, est sans conséquence sur la production agricole, et il permet l'augmentation du profit dans l'industrie. Ce profit sera réinvesti à son tour et favorisera la croissance économique, l'augmentation des salaires urbains, et l'exode rural. Dans ce modèle, l'accent est donc mis sur l'augmentation du profit dans le revenu national afin de favoriser le processus d'accumulation et la croissance rapide. Contrairement au secteur agricole qui utilise un capital qui ne peut être accumulé (la terre), seul le secteur moderne peut accumuler, ce qui fait de lui le moteur du développement (Bella, 2009 ; Martens A. , 2008, pp. 10-12). Selon Lewis, l'industrialisation peut se faire sans impacter négativement l'agriculture même si cette dernière est en totale stagnation. Il préconise donc de concentrer les efforts sur le secteur moderne en renforçant ses capacités et en mettant l'agriculture à son service via le transfert de son surplus de main d'œuvre.

Ranis et Fei (1961) ont formalisé et amélioré le modèle de Lewis tout en s'inspirant de la théorie des 4 étapes de la croissance de Rostow. Ils ont de ce fait présenté le processus de développement économique en trois phases qui correspondent à différents stades de l'évolution de la productivité marginale de la main d'œuvre agricole (voir graphique 2). Ils supposent dans ce modèle qu'au départ, tous les travailleurs sont employés dans le secteur primaire qui est stagnant. Ensuite viennent les premières industries marquant le "breakout point" et l'entrée dans la phase I. La main d'œuvre agricole dont l'abondance affaiblit la productivité marginale du secteur primaire commence à s'orienter vers le secteur moderne.

## Graphique 2 : La production agricole, la main d'œuvre agricole et les phases du développement économique selon Lewis-Ranis-Fei.



Source : Ercolani Marco & Whei Zheng (2010, p.7)

Toutefois, cette productivité marginale n'est pas égale à zéro (comme le pensait Lewis) et le salaire dans l'agriculture, appelé le salaire institutionnel ou encore le salaire de subsistance, est déterminé par la productivité moyenne. Le transfert de la main d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie permet l'élévation de la productivité marginale de la main d'œuvre restée dans le secteur primaire (car celle-ci aura à travailler plus) mais à un niveau toujours inférieur au salaire institutionnel marquant ainsi le point de pénurie et l'atteinte dans la phase II. Dans cette phase, le transfert du surplus de la main d'œuvre agricole continue jusqu'à son épuisement total et permet l'entrée du secteur agricole dans l'économie de marché (la phase III) avec pour point de départ le "virage" (Ercolani & Wei, 2010, p. 6).

Ranis et Fei ont également ajouté à cette analyse le fait qu'une croissance de la production agricole doit être un préalable au transfert de la main d'œuvre agricole. La proportion de ce transfert doit prendre en considération le taux de croissance démographique, le progrès technique dans le secteur agricole et l'augmentation du stock du capital dans

l'industrie (Bella, 2009). En effet, à partir du virage, tout retrait supplémentaire d'actif agricole occasionnera une baisse de production dans l'agriculture et la hausse des prix des denrées alimentaires. Cette hausse entraînera à son tour l'augmentation des salaires dans le secteur moderne et affectera le profit, l'essor industriel et la croissance. Il est donc important de veiller à ce que le transfert de la main d'œuvre agricole ne se fasse pas au détriment de la production agricole. En outre, une poussée démographique non accompagnée d'une hausse de la production agricole réduit les disponibilités alimentaires par individu et engendre l'inflation. Tout comme le préconisaient Ricardo et Malthus, la maîtrise de la croissance démographique est primordiale dans le processus de développement économique, car cela empêche la hausse des salaires urbains.

## B. Les limites du modèle de Lewis et l'apport du modèle Harris-Todaro.

Le modèle du surplus de la main d'œuvre agricole de Lewis, aussi appelé modèle de l'exode rural, a suscité beaucoup d'intérêt dans l'économie du développement et de nombreuses études empiriques sur le sujet se sont attelées à en déceler la véracité et les implications. C'est le cas de Minami (1967) et d'Ohkawa (1965) qui ont découvert que la migration de la population agricole a eu un impact significatif dans le développement économique du Japon durant la période 1921-1962. Ranis et Fei (1973) feront le même constat en s'appuyant sur une étude statistique descriptive pour la Taïwan de 1965-1975 et la Corée de 1966-1980. Toutefois, ce modèle a reçu de nombreuses critiques allant jusqu'à nier purement et simplement l'existence d'un surplus de main d'œuvre agricole. André Martens (2008, p. 12) énumère quelques unes de ces critiques :

- Pour une productivité marginale de la main d'œuvre agricole positive, même inférieure au salaire institutionnel, tout exode rural fera baisser la production agricole totale ;
- En cas de hausse des salaires industriels, les entrepreneurs auront tendance à substituer le capital au travail en intensifiant leur appareil de production, ce qui amplifiera le chômage urbain ;
- Les économies actuelles étant ouvertes, les profits générés peuvent ne pas bénéficier au pays qui les produit du moment où ces derniers peuvent être, soit transférés dans d'autres pays où les taux d'intérêts sont attractifs, soit rapatriés si les capitaux sont étrangers ;

- Le fait de considérer le secteur agricole comme rural et le secteur moderne comme urbain s'avère grossière. Effectivement, il existe dans les campagnes des activités artisanales qui relèvent d'industrie embryonnaire et qui prennent une place importante en dehors des saisons agricoles. De même, dans de nombreuses villes des PVD, on retrouve la pratique d'une agriculture maraîchère, fruitière et l'existence de l'horticulture s'effectuant parfois sur de vastes surfaces ;
- Le salaire urbain n'est pas forcément la résultante de l'intersection de l'offre et de la demande sur le marché de l'emploi. En effet, il peut y avoir un salaire réglementé, comme le salaire minimum garanti, supérieur au salaire d'équilibre et ayant des conséquences sur le chômage urbain ;
- L'exode rural ne dépend pas nécessairement de l'arbitrage entre le salaire urbain et rural, mais plutôt, comme vont le déclarer Harris et Todaro, de la différence entre le salaire urbain que le migrant potentiel espère obtenir et le salaire agricole.

Harris et Todaro (1970) ont permis, grâce à leur article paru dans *l'American Economic Review*, de réhabiliter l'importance du secteur agricole. Dans leur modèle dual, ils partagent l'économie en deux secteurs (rural et urbain), considèrent que le marché de la main d'œuvre urbaine n'est pas au plein-emploi, et soutiennent que le salaire agricole est égal à la productivité marginale des paysans. Ainsi, avant de migrer en ville, le paysan juge la probabilité d'y trouver un emploi. Cette probabilité est inversement liée au chômage urbain et lorsqu'on fait le produit arithmétique de ce chômage par le salaire urbain on obtient le "**salaire urbain espéré**" que l'on compare au salaire agricole. Ceci étant, si le taux de chômage urbain est faible, la probabilité de trouver un emploi en ville devient forte et le salaire urbain espéré s'accroît, augmentant à son tour l'exode rural.

Contrairement à Lewis qui arrime l'offre de la main d'œuvre agricole à un salaire institutionnel supérieur à la productivité marginale agricole, Harris et Todaro estiment que c'est l'absence dans le secteur urbain d'un salaire d'équilibre entre l'offre et la demande de main d'œuvre qui occasionne le chômage déguisé urbain jetant, par conséquent, la « réserve de travailleurs » dans l'informel. Le fait de créer des emplois urbains via des politiques de grands travaux diminue, dans un premier temps, le chômage urbain et accélère l'exode rural. Toutefois, dans un second temps, l'accélération du taux de migration de la main d'œuvre agricole peut devenir insoutenable et occasionner la hausse du chômage en cas de salaire urbain réglementé. De ce fait, toute politique de création d'emploi urbain doit être nécessairement accompagnée d'une politique de développement agricole afin d'augmenter les

revenus des ruraux et ralentir le taux d'exode rural. Ainsi, l'agriculture n'est plus mise au second plan — comme l'aurait préconisé Lewis —, et son développement conditionne toute croissance durable de l'économie (Martens A. , 2008, p. 13).

Les analyses ci-dessus nous ont permis de mettre en lumière le rôle important du secteur agricole dans le processus de développement à travers sa capacité à dégager un surplus de facteurs primaires (travail et capitaux) mobilisable pour l'essor de l'industrie. Mamadou Koulibaly (2008) note que « *le mouvement des hommes migrants du secteur rural vers le secteur moderne précède la mécanisation de l'agriculture. C'est parce que le travail se déplace de l'agriculture vers d'autres activités que la nécessité s'est imposée de lui substituer du capital, de mécaniser, de moderniser, de faire la révolution agricole* ». Pour cet auteur donc, c'est, de prime abord, le transfert de ce surplus de main d'œuvre qui a alimenté l'essor industriel occidental qui, à son tour, a favorisé l'industrialisation et la modernisation du secteur agricole établissant ainsi un cercle vertueux de développement.

Une des caractéristiques actuelles des PVD réside dans le manque de dynamisme du secteur agricole où l'on constate la faiblesse de la production totale et la difficile modernisation des techniques et des méthodes pouvant accroître la productivité. Beaucoup de politiques mises en place pour palier à ces difficultés rencontrent des écueils dus à la soutenabilité des moyens mis en place. Cependant, une autre approche de l'agriculture permet de comprendre le rôle primordial des connexions qu'elle entretient avec les autres secteurs de l'économie. Il ne s'agit plus de scinder l'économie en différents secteurs, mais de voir tous les liens unissant l'ensemble des activités afin de faire ressortir les multiples systèmes animant cette économie. En se penchant sur la fonction principale de l'agriculture, à savoir l'alimentation des hommes, on arrive à percevoir que ce secteur appartient à un vaste système qu'il convient d'appeler le Système Agro-alimentaire ou Complexe Agro-alimentaire que nous étudierons dans le chapitre suivant.

# CHAPITRE II : CARACTERISATION DU COMPLEXE AGROALIMENTAIRE ET DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

## SECTION I : LE COMPLEXE AGOALIMENTAIRE

Le complexe agroalimentaire est un concept qui émane des travaux de Goldberg et Davis (1957). Ces auteurs ont évoqué la notion d'"agribusiness" qu'ils ont défini comme étant « *la somme totale de toutes les opérations impliquées dans la manufacture et la transformation de l'offre agricole ; les opérations de production dans l'agriculture ; et le stockage, la transformation, et la distribution des produits agricoles et des articles créés à partir d'eux* ». Au départ, l'agribusiness s'apparentait à la notion de filière agricole et son analyse se faisait produit par produit<sup>13</sup>. Ces auteurs étaient donc en rupture totale avec l'économie rurale classique dont le champ d'analyse portait uniquement sur l'exploitation agricole. Pour eux, le secteur agricole ne peut être compris que dans une analyse globale impliquant les activités d'amont et d'aval de l'agriculture (Rastoin, Gherzi, & Tozanli, 2003, p. 1). La prise en compte de tout le secteur agro-alimentaire et l'avènement de l'analyse systémique ont favorisé la mutation de ce concept en ce qu'il convient d'appeler de nos jours le Système alimentaire ou le Complexe Agro-alimentaire (CAA).

Le complexe agro-alimentaire, tout en constituant la base de l'émergence et du développement de l'économie alimentaire, a suscité un réel intérêt en France où de nombreux travaux ont contribué à son enrichissement dès la années 60 et dont Malassis et Bourdon en sont les pionniers. Ces derniers ont modélisé ce complexe à partir du tableau des entrées/sorties de la comptabilité nationale — tout comme l'avaient fait avant eux Goldberg et Davis dans leurs premiers travaux —. Aussi, de nombreux apports ont été faits grâce aux différents concepts émanant de l'économie industrielle (le comportement stratégique des firmes) et de l'analyse matricielle (matrice de comptabilité sociale et modèles globaux d'équilibre alimentaire). Ces derniers ont permis la mathématisation de l'étude du CAA, l'analyse de la consommation alimentaire et du comportement du consommateur, l'analyse de la création et du partage des gains de productivité etc. (Malassis & Gherzi, 2000, p. 55). Egalement, l'analyse systémique a concouru à l'élaboration d'un cadre de recherche sur le Système alimentaire. Ainsi, ont été étudiés les « *structures des entreprises et des secteurs, les*

---

<sup>13</sup> C'est ainsi que Goldberg étudia en 1968 les filières de blé, soja et agrume.

*flux des valeurs qui circulent entre les composantes du système, les mécanismes de régulation qui permettent d'ajuster chaque composante du système à sa fonction, les performances en termes de profit, ou le progrès en termes de gain de productivité et de distribution entre les composantes du système agro-alimentaire, ses fournisseurs et les consommateurs » (ibid., 2000, p. 56).*

Le présent point consistera en une définition du complexe agro-alimentaire et en la présentation de sa composition, que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en voie de développement.

## **I. Définition.**

Le Complexe Agro-alimentaire (CAA) fait référence à l'ensemble des activités qui concourent à la fonction alimentaire des hommes. Il s'intéresse à l'organisation de la société pour produire et consommer les aliments. Sa fonction production intègre les activités d'élaboration des produits de base agricole, la transformation, le stockage, le transport, la distribution et la consommation alimentaire via la préparation domestique ou industrielle et la restauration. Le système alimentaire, quant à lui, peut être défini comme « *un réseau interdépendant d'acteurs (entreprises, institutions financières, organismes publics et privés), localisé dans un espace géographique donné (région, Etat, espace plurinational), et participant directement ou indirectement à la création de flux de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires d'un ou plusieurs groupes de consommateurs localement ou à l'extérieur de la zone considérée* » (Rastoin, Ghersi, & Tozanli, 2003, p. 1).

L'agriculture constitue le socle de ce système sur lequel s'établit une « superstructure industrielle et commerciale » jouant de nos jours un grand rôle dans l'approvisionnement alimentaire (Malassis & Padilla, 1986, p. 84). Dans les sociétés occidentales, l'aval de l'agriculture a substitué l'exploitation agricole et les unités artisanales traditionnelles dans lesquelles s'opéraient autrefois les activités de production et de transformation. Ainsi, avant de parvenir au consommateur, les produits alimentaires subissent beaucoup d'opérations techniques et commerciales qui s'intensifient au fur et à mesure que le système alimentaire se modernise (Malassis & Ghersi, 1992, p. 96). La présence de plus en plus dense de réseaux de distribution, de commercialisation et de transformation dans ces sociétés a été possible grâce à la division technique et spatiale du travail, à la spécialisation, et à la répartition des tâches. Les exploitations agricoles ont désormais pour vocation exclusive la production végétale et animale et toutes les activités qui ne dénotent pas du fait agricole sont transférées vers les

industries et les services. Un nouveau circuit s'est donc mis en place dans lequel l'agriculture s'approvisionne en intrant agricole auprès des industries pour accroître sa productivité et rendre sa production plus intensive. Cela lui permet d'augmenter la fourniture de produits agricoles aux industries alimentaires pour la transformation et aux entreprises commerciales qui constituent le pont entre elle et les consommateurs. Ainsi, la fonction alimentaire n'est plus l'apanage exclusif de l'agriculture mais devient le fait d'un grand nombre d'acteurs, d'unités de production et de commercialisation (ibid., p. 95).

Une formalisation de ce système ou complexe agro-alimentaire a été faite par Louis Malassis et Gérard Gherzi (1992) qui, grâce à deux approches, ont pu donner une bonne représentation de cet ensemble.

## A. Première approche du complexe agroalimentaire.

Cette approche s'est faite sur la base des différentes fonctions constituant le complexe agro-alimentaire et a permis de déceler les 5 sous-ensembles suivants :

- ***L'agriculture et l'élevage*** : ils forment la base de la production des aliments. Les biens produits peuvent être l'objet d'une auto-consommation ou être vendu au consommateur soit sur le lieu de production (l'exploitation) soit sur des marchés ruraux, urbains et internationaux. L'industrialisation du système alimentaire d'un pays s'accompagne généralement d'une augmentation des ventes du secteur agricole aux industries alimentaires ou non alimentaire (textile, bois, caoutchouc etc.) et aux unités de transformation artisanales.
- ***L'industrie agro-alimentaire*** : il s'agit de la « superstructure industrielle » qui s'est développée sur la base agricole. Elle transforme les matières premières issues de l'agriculture et l'élevage en produits destinés exclusivement à l'alimentation des hommes. Elle détient également cette faculté à adapter ces biens aux différents régimes alimentaires et à les diversifier.
- ***Le consommateur*** : c'est à lui que sont destinés les produits alimentaires, et ce, quelque soit leur provenance : l'agriculture pour les produits frais, les industries alimentaires pour les produits plus ou moins élaborés et les plats préparés, la restauration pour les aliments servis. Les différents canaux de distribution jouent un rôle de plus en plus important dans le complexe agro-alimentaire et caractérisent les modèles de consommation alimentaire.

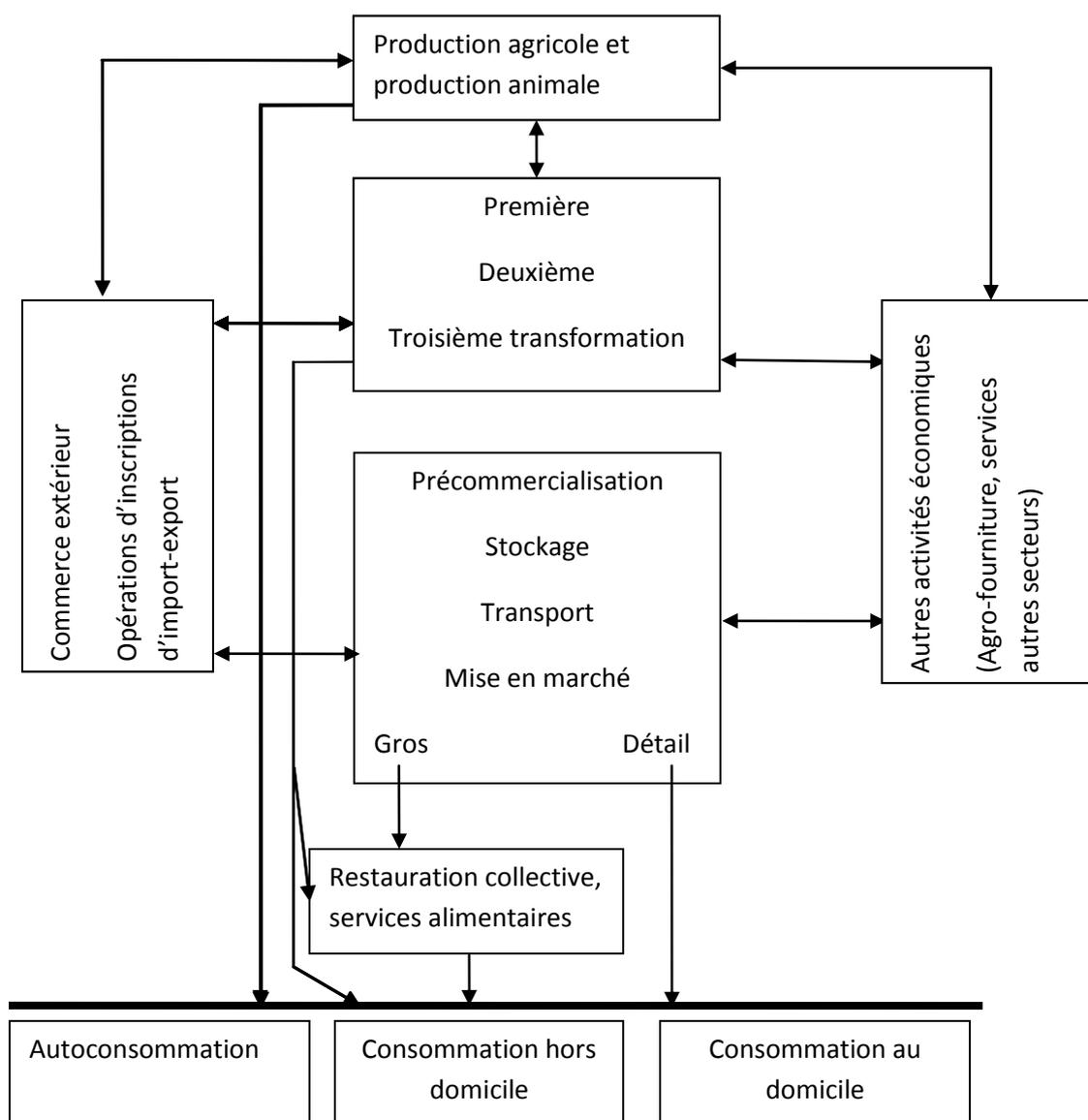
- ***La fonction commerciale*** : il s'agit des différents canaux de distribution des produits alimentaires qui rassemblent l'ensemble des activités mettant ces biens à disposition l'utilisateur final. En plus d'englober le commerce intra-sectoriel et extra-sectoriel, elle est régit par deux types d'opération : matérielles et commerciales. Les opérations matérielles regroupent les activités de pré-commercialisation (triage, calibrage, groupage, normalisation et conditionnement), les activités de stockage permettant de réguler l'offre des produits et leur disponibilité, les activités de transport pour l'acheminement des produits, et les activités de mise en marché (fractionnement, assortiment, emballage etc.). Les opérations commerciales, quant à elles, portent sur les aspects juridiques liés à la vente des produits et englobent le contrat de vente, la publicité, la promotion, le service après-vente, la structure des marchés caractérisant les transactions (marché de gros ou de détail, de production ou de commercialisation) etc.
- ***Les industries et services liés au secteur agro-alimentaire*** : elles approvisionnent le CAA en biens intermédiaires et biens d'équipement que ce dernier utilise pour son fonctionnement. Cela le rend ouvert sur le reste de l'économie via de nombreuses relations entretenues avec les autres branches d'activité.
- ***Des activités d'importations et d'exportations*** : pouvant être considérées comme un sixième sous-ensemble<sup>14</sup>, elles sont présentes à tous les niveaux d'opération sous la forme d'importation et d'exportation de produits bruts, partiellement ou totalement transformés.

La figure 1 ci-après illustre les principales opérations qui participent à la fonction alimentation. Comme l'a souligné les auteurs, le schéma n'est pas exhaustif (de nouvelles opérations peuvent être ajoutées) et l'ordre des opérations peut être modifié.

---

<sup>14</sup> Elles ont été évoquées mais non comptabilisé par les auteurs.

**Figure 1 : Description du complexe agroalimentaire.**



Source : Malassis & Gherzi (1992, p. 98).

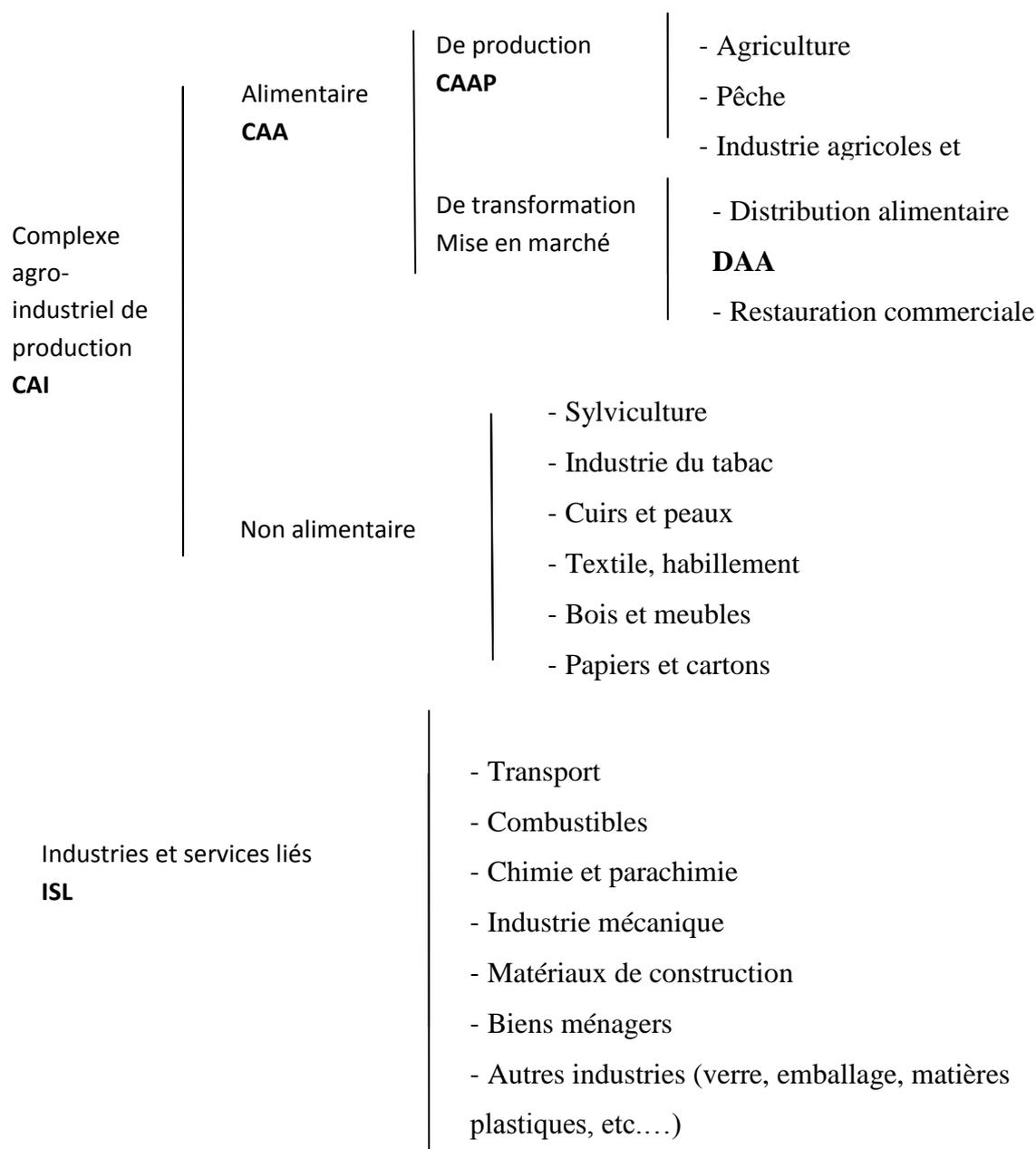
## B. Deuxième approche du complexe agroalimentaire.

Cette approche se base sur le découpage de l'économie en différentes branches d'activité et met en exergue les différents ensembles constituant le complexe agro-alimentaire. Sur la figure 2 ci-après, on remarque que le complexe agro-alimentaire (CAA) n'est qu'une composante du complexe agro-industriel (CAI) qui renferme, outre le CAA, toutes les activités utilisant les matières premières agricoles à des fins non alimentaires (textiles, cuirs, bois caoutchouc, etc.). On note que l'utilisation de plus en plus importante des matières de synthèse à la place des produits agricoles entraîne la diminution progressive de la place de l'agriculture dans les approvisionnements des agro-industries non alimentaires. Le CAI comprend également les industries et services liés (ISL) qui fournissent des intrants intermédiaires et des biens d'équipement aux CAA. Ils approvisionnent également les différents maillons du système alimentaire ainsi que les ménages en biens courants et en équipements ménagers utiles pour la cuisine domestique. Pour ce qui est du CAA, il est constitué des différentes activités portant en partie ou en totalité sur la création des biens alimentaires. Ceci étant, en plus des activités agro-alimentaires de production (CAAP), le CAA renferme des branches dont seule une partie des activités porte sur l'alimentation. C'est le cas des hôtels, des cafés et restaurants (HR) et la distribution des produits agro-alimentaires (DAA)<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> Les hôtels sont des lieux où l'on peut non seulement manger, mais aussi se loger. Quant à la branche distribution agro-alimentaire (DAA), elle englobe à la fois les activités commerciales des produits alimentaires ou non alimentaires. Cela se voit facilement sur les grandes surfaces.

**Figure 2 : Composantes principales des complexes agro-alimentaires**



Source : Malassis & Gherzi (1992, p. 104)

## C. Valeurs relatives caractérisant une typologie alimentaire.

L'importance des activités d'amont et d'aval du secteur agricole augmente au fur et à mesure que le système alimentaire s'industrialise et se modernise. Cela se voit dans la répartition de la valeur marchande finale des aliments entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire, chose qui constitue l'une des caractéristiques fondamentales des systèmes alimentaires (Malassis & Ghersi, 2000, p. 4). Partant du constat que les mutations intervenues dans ces systèmes est l'œuvre du processus historique du développement socio-économique occidental, Louis Malassis et Martine Padilla (1986, p. 189) vont établir une distinction entre les systèmes alimentaires en se basant sur cette répartition de la valeur marchande des aliments.

En posant :

- VF = la valeur finale produite dans la chaîne agro-alimentaire ;
- VAA = la valeur ajoutée par l'agriculture ;
- VAI = la valeur ajoutée des industries agro-alimentaires (IAA) ;
- CI = la consommation intermédiaire totale ;
- CAI = la consommation intermédiaire de l'agriculture ;
- CII = la consommation intermédiaire des IAA ;
- MC = les marges commerciales.

On obtient :

$$VF = (VAA + CIA) + (VAI + CII) + (MC)$$

Egalement, si on considère que le coût de transformation et de distribution (CTD) vaut les valeurs formées en dehors de l'agriculture on aura :

$$VF = (VAA + CIA) + (CTD)$$

Aussi, si :

- CF : la consommation finale alimentaire ;
- CFA : la consommation finale des produits frais de l'agriculture ;
- CFI : la consommation finale des produits transformés.

On peut avoir :

$$CF = CFA + CFI$$

Ces écritures permettent de calculer des valeurs caractérisant les différents modèles agro-alimentaires ci-dessous :

**Tableau 5 : Typologie des économies agroalimentaires.**

Modèle d'économie agro-alimentaire	Modèle de production (MPA) <sup>(1)</sup>		Structure de la chaîne agro-alimentaire (CAA) <sup>(2)</sup>			Structure de la consommation finale <sup>(3)</sup>	
	VAA	VAI	CIA	VAA	CTD	CFI	CFA
Agricole	90	10	5	75	20	20	80
Intermédiaire	70	30	10	50	30	40	60
Agro-industriel	50	50	15	30	55	80	20

(1) VAA + VAI = 100  
 (2) CIA + VAA + CTD = 100  
 (3) CFI + CFA = 100

Source: Malassis (1979, p. 381)

En fonction du poids relatif des éléments de la valeur alimentaire finale, on voit apparaître dans cette typologie trois modèles agroalimentaires : agricole, intermédiaire, agro-industriel. Cela correspond à une évolution historique du système alimentaire qui va du modèle d'économie alimentaire agricole à celui de l'économie agro-industrielle que les pays occidentaux ont atteint grâce à la révolution industrielle qu'ils ont connue. Ainsi, la modernisation des économies favorise la sophistication des produits alimentaires et l'intégration de plus en plus croissante des services, chose qui a pour effet d'accroître la valeur ajoutée des industries alimentaires. Une fois que la valeur ajoutée des IAA atteint celle de l'agriculture, on parle d'une « Economie Agro-industrielle », étape que les pays développés ont connu dans les années 1960-1980.

Après cette période, l'augmentation de la valeur ajoutée des industries alimentaires et des services a continué dans ces sociétés, et cela fut accompagné d'une baisse de l'autoconsommation, de l'expansion de l'économie alimentaire marchande, du développement de la restauration industrielle et commerciale, de l'intégration de plus en plus croissante de l'agriculture (dont les ventes seront presque exclusivement destinées aux IAA), et de la baisse relative de la valeur ajoutée agricole. Lorsque cette valeur ajoutée de l'agriculture se situe en-dessous de 50% de la valeur alimentaire totale et lorsque la restauration hors du foyer égalise la restauration domestique, l'on se situe au stade de l' « Economie Agro-tertiaire ». Ce dernier stade se singularise par une intégration de plus en plus accrue des différentes composantes du

complexe agro-alimentaire et une part plus importante de la distribution alimentaire et de la restauration hors foyer dans ce complexe. En ce qui concerne la restauration hors foyer, elle a impulsé un grand bouleversement dans les habitudes alimentaires occidentales grâce à l'avènement des fast-foods (pizza, Mc Donald's, KFC, etc.) qui captent près de la moitié des dépenses consacrées à l'alimentation.

Pendant que tous les pays industrialisés ont atteint cette dernière phase du développement du système alimentaire, les pays en voie de développement se situent à différents stades alimentaires : « *pré-agricole (cueillette, chasse, pêche), agricole domestique (survivance de l'économie de subsistance), agricole commercialisée (en relation avec les phénomènes de colonisation et d'urbanisation) et agro-industrielle (en relation avec les transferts internationaux)* » (Malassis & Padilla, 1986, p. 188). En effet, à cause de l'hétérogénéité de leurs modèles socio-économiques due principalement aux différents chocs qu'ils ont connus depuis la colonisation jusqu'à la pénétration de l'économie agro-alimentaire occidentale, ces pays connaissent la particularité de la coexistence de toutes les formes de l'économie agro-alimentaire.

## **II. Caractérisation des Complexes agroalimentaires par les différents types de complexes agro-industriels.**

Comme déjà mentionné, le complexe agro-alimentaire fait partie du grand ensemble que constitue le complexe agro-industriel. L'analyse portant donc sur le complexe agro-industriel, dont il sera fait mention dans ce point, est tout aussi valable pour le complexe agroalimentaire.

### **A. Le complexe agro-industriel des Pays Développés.**

Pour Malassis et Padilla (1986), la spécificité que présente le CAA dans les PD<sup>16</sup> est la « *généralisation des rapports marchands, une division sociale du travail très poussée sur la chaîne alimentaire, une internationalisation et une division internationale croissante du*

---

<sup>16</sup> Peuvent être considérés comme Pays Développés les pays de l'occident, le Japon, et les Nouveaux Pays Industrialisés (NPI). Ce dernier terme était anciennement utilisé pour désigner les 4 Dragons d'Asie (Corée du Sud, Taïwan, Singapour et Hong Kong) qui ont quitté le peloton des pays émergents pour se retrouver parmi les Pays Développés à la fin des années 90.

*travail* » (pp. 195-197). En plus de ces éléments, les auteurs répertorient 6 caractéristiques fondamentales de ce complexe dans les pays de l'occident :

- 1- Les hauts revenus dans les PD favorisent une sophistication et une généralisation de la consommation de masse des produits agro-industriels. Par ailleurs, le fort taux d'urbanisation, les conditions de l'activité économique et le genre de vie des populations ont induit une prolifération des grandes surfaces dans lesquelles les industries agro-alimentaires fournissent des produits à haute valeur ajoutée. Une fois la saturation calorique atteinte, l'essor de l'agro-industrie dépend de cette valeur ajoutée des IAA.
- 2- Le complexe agro-industriel est très intégré à l'économie nationale car il entretient des connexions en amont avec les autres secteurs de l'économie (industrie pour la fourniture des équipements de production et des intrants, les services pour le financement), en aval avec l'économie marchande qui résorbe la demande alimentaire, et en position latéral avec les industries et services liés (ISL). Cette intégration résulte de la diversification des firmes impliquées dans le développement capitaliste et l'évolution technologique. En effet, les nouvelles technologies poussent les firmes à la valorisation de la biomasse (les biotechnologies) aidée par l'apport des firmes énergétiques, chimiques et pharmaceutiques, ce qui complexifie et sophistique les produits élaborés.
- 3- Le complexe agro-industriel est lui-même intégré à cause de la consommation de masse ayant accru le traitement des produits agricoles par l'industrie alimentaire. Selon le degré de transformation industriel, les produits agricoles représentent une part importante de la valeur marchande des produits des industries agro-alimentaires (cette part est plus importante dans les industries de première transformation et moins importante dans les industries de troisième transformation). Les prix agricoles et le niveau de complexité du traitement industriel des produits agricoles forment les coûts des IAA, et, dans une optique de réduction de ces coûts, l'intégration constitue la formule idoine des IAA. Cela leur permet de contrôler tout le secteur agricole en y favorisant l'élévation de la productivité tout en captant une partie des gains du profit réalisé.
- 4- Le développement et la maturité du complexe agro-industriel dans les pays occidentaux n'ont été possibles que par le respect de la logique capitaliste qui a

favorisé la capitalisation, la concentration, la diversification et l'internationalisation des firmes.

- 5- Le complexe agro-industriel présente une structure de marché de production agricole et de consommation tous deux de type oligopolistique. On y retrouve un grand nombre de vendeurs de produits agricoles et de consommateurs des produits alimentaires faisant face à un nombre restreint de centrales d'achat, de transformateurs et de distributeurs de produits agro-industriels. Toutefois, l'organisation des producteurs en coopératives et des consommateurs en associations permet à ces groupes de lutter efficacement pour la défense de leur droit et la sauvegarde de leur intérêt. Ceci étant, le marché du complexe agro-industriel forme un "oligopole bilatéral".
- 6- Le complexe agro-industriel dans les PD a atteint la surcapacité car les sociétés sont parvenues à la satiété par habitant en termes de calorie. Cela s'explique par le faible taux de croissance démographique et la faible élasticité de la demande alimentaire qui agissent négativement sur la quantité calorique totale consommée, quantité dont la croissance est estimée à 1% par an. Aussi, la substitution des calories animales aux calories végétales, symbole d'une substitution qualitative, est achevée. Cette saturation alimentaire pousse donc les firmes à adjoindre des services aux aliments afin d'étendre leur base marchande.

Le système alimentaire actuel des PD est qualifié d'**agro-industriel tertiairisé (Mait)**<sup>17</sup> car le prix moyen des aliments dans ces pays est composé de 20% de matières premières agricoles, de 30% de transformation industrielle (avec une part importante de l'industrie d'emballage) et de 50% de services et de marges commerciales (Rastoin, 2008). Les services sont le fait du transport, du marketing (où la publicité représente près de 10% de la valeur des services), des intérêts bancaires, des assurances, des impôts et taxes, des marges de la distribution et des profits. Tous ces éléments favorisent la nette domination du secteur tertiaire dans le complexe, avec une présence marquée de firmes de très grande taille réalisant d'énormes chiffres d'affaires. C'est le cas de Walmart (Etats Unis) qui est devenu la plus grande firme mondiale depuis le début des années 2000 avec un chiffre d'affaire de plus de 418,952 milliards de dollars (US) et un résultat net de 15,35 milliards de dollar pour la seule année 2011. Elle emploie également plus de 2 millions de salariés à travers le monde (Walmart, 2012). Elle est suivie par Carrefour (France) qui est environ 3,5 fois plus petite que Walmart, ensuite de Tesco (Grande Bretagne) et de Metro (Allemagne). Auprès de

---

<sup>17</sup> Cela correspond à l'Economie Agro-tertiaire de Malassis.

ces géants de la distribution, on retrouve les chaînes internationales de la restauration privée telles que Mac Donalds, Pizza hut, KFC, etc. et les chaînes de la restauration collective telles que le français Sodexo, leader mondial des services alimentaires, et son challenger l'anglais Compass qui réalisent également d'énormes profits (Rastoin, 2008).

La concentration caractérisant le complexe agro-industriel est un véritable phénomène dont l'ampleur va grandissant de nos jours. Cela est facilement perceptible vu le nombre assez impressionnant de fusions-acquisitions jonchant ce système. En 2007 par exemple, leur montant global s'élevait à plus de 200 milliards de dollar et elles impliquaient les fabricants, les distributeurs et les vendeurs (Vivas, 2010). Au niveau du marché des semences, les 10 plus grandes entreprises mondiales, dont font partie Monsanto, Du Pont, Syngenta, Bayer etc., contrôlent la moitié des ventes totales de cette industrie. Cette concentration est également forte dans la grande distribution où, en Europe, les 10 plus grandes multinationales détenaient près de 45% des parts de marché en 2005, proportion qui pourrait atteindre 75% à l'horizon 2020 (ibid.).

En outre, pour ce qui est du complexe agro-alimentaire, l'orientation stratégique des grandes firmes multinationales est fortement influencée par leurs Etats d'origine qui les financent et les subventionnent. Ces subventions, dont la grande part est perçue par les industries agro-alimentaires, constituent des sommes colossales aux Etats-Unis et dans l'Union Européenne où elles atteignent respectivement 25% et 40% de la valeur de la production agricole (ibid.). Aussi, dans l'ensemble, les pays anglo-américains confirment leur suprématie dans le complexe agro-industriel mondial avec, sur les 40 premières firmes, la présence de 15 firmes pour les Etats Unis, 9 pour le Royaume-Uni, et une pour le Canada. Ensuite, on trouve au niveau européen 7 entreprises allemandes, 4 françaises, 2 belges et 2 helvétiques (Rastoin, 2008).

Selon la logique capitaliste animant les firmes du complexe agro-alimentaire des PD, celles-ci ont tendance actuellement à adopter des stratégies visant l'intégration progressivement du complexe agroalimentaire des pays en voie de développement. Ces pays entrent dans le système alimentaire mondial avec des degrés d'intégration plus ou moins avancés.

## B. Le complexe agro-industriel des Pays en Voie de Développement.

Dans les pays en voie de développement, le complexe agro-industriel est marqué par une hétérogénéité qui n'est que le reflet des différentes structures économiques caractérisant ce bloc. En effet, au sein même de cette grande famille, une subdivision s'opère et tient compte de l'état d'avancement des économies. Les extrêmes sont composés par les Pays les Moins Avancés (PMA) et les pays émergents où l'on retrouve les pays du *BRICS* (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), *les Tigres d'Asie* (Malaisie, Indonésie, Thaïlande, Philippines et le Viêt-Nam) et *les Jaguars* (Mexique, Chili et Colombie). Dans leur ensemble, les PVD présentent tous des structures économiques bien particulières caractérisées en grande partie par leur degré d'intégration au système économique mondiale et par la nature des relations qu'ils entretiennent avec les PD. On note cependant que les complexes agro-industriels des pays émergents s'apparentent à ceux des pays développés. Il s'agira donc, dans ce point, de présenter la structure des complexes agro-industriels des autres pays du groupe des PVD et plus particulièrement celle des pays d'Afrique subsaharienne.

Le constat de Malassis et Padilla (1986, p. 200) situant le système alimentaire des PVD à différents stades alimentaires (pré-agricole, agricole, agricole commercialisé et agro-industrielle) est fortement vérifié en Afrique Subsaharienne. L'hétérogénéité caractérisant les complexes agro-alimentaires de ses pays entraîne l'absence de leur intégration dans l'économie et nuit grandement à la production alimentaire. Afin d'apporter des solutions à cette situation, les gouvernements des pays d'Afrique subsaharienne ont mis en place des plans d'action portant sur :

- La modernisation des filières via l'amélioration des conditions matérielles de la transformation et de la distribution et l'organisation des marchés à l'initiative de l'État ou des collectivités locales;
- L'étatisation des filières et de la collecte par la création d'offices publics de commercialisation (l'OPAM au Mali, OCV au Congo, ONCAD au Sénégal, MIDEVIV au Cameroun, CAISTAB en Côte d'Ivoire, etc.) ;
- La création de complexes agro-industriels afin de faciliter l'approvisionnement urbain (les SODE en Côte d'Ivoire).

Les objectifs poursuivis par les autorités publiques, en étatisant l'amont et l'aval des filières alimentaires, étaient de mobiliser un surplus agricole par les prélèvements sur les

produits d'exportation et de le transférer vers les autres secteurs de l'économie. C'est également de la volonté des pouvoirs publics de sécuriser l'approvisionnement des villes qu'ont été mis en place des complexes agro-industriels intégrés. Toutefois, il s'est avéré que les structures commerciales étatiques créées pour assurer une rémunération stable aux producteurs agricoles et pour garantir des prix accessibles aux consommateurs ont brillé par leur mauvaise gestion et par leur inefficacité (Michaïlof, 1984, p. 266; Dozon, 1985, pp. 131-141; Toulmin & Guèye, 2003, p. 4). Ces situations ont entraîné les vagues successives de Programmes d'Ajustement Structurel que l'Afrique subsaharienne a connu et qui ont favorisé la conjugaison des privatisations, des désindustrialisations prématurées et des processus d'industrialisation non durable (ONUDI, 2011, p. 27).

Dans les sillages des PAS et des nombreuses privatisations des sociétés d'Etat, les firmes internationales ont commencé à marquer leur présence en Afrique subsaharienne, ce qui a fortement contribué à l'internationalisation des modèles de production et de consommation de ces sociétés. Ces firmes participent activement à la production et à la transformation des produits de rente, et à l'importation des biens alimentaires, ce qui amplifie la déconnection de l'agriculture subsaharienne aux besoins alimentaires domestiques. L'importation des biens alimentaires portent généralement sur 3 catégories produits (Malassis & Padilla, 1986, p. 201) :

- ***Les produits agricoles de base***, tels que le riz qui est une denrée directement consommables, et le blé qu'utilise l'industrie alimentaire pour la fabrication du pain. Leurs prix, même après majoration des taxes à la frontière, se situent généralement en dessous du vivrier local et présentent certains avantages relatifs de consommation, ce qui facilite leur grande diffusion.
- ***Les produits agro-industriels de grande diffusion*** comme le pain, les sardines en boîte, la farine et le lait pour bébé, les boissons, les condiments, etc., se répandent en milieu urbain comme en milieu rural grâce aux réseaux de distributions que constituent les boutiques et les marchés locaux.
- ***Les produits marqués d'importation*** constitués des produits de grandes marques mondiales de conserves, de céréales pour petits déjeuners, de bière et de jus de fruits, etc. Ils sont présents dans les supermarchés de luxe du commerce intégré où vient s'approvisionner la haute classe, titulaire de hauts revenus et adoptant les habitudes de consommation occidentale.

Par la nature des biens dont elles favorisent l'importation, les firmes multinationales posent de nombreux problèmes aux filières de production nationales. Il est vrai que les Etats d'Afrique Subsaharienne ont conscience de cette réalité, toutefois, en raison de leurs forts endettements et des PAS, ils n'arrivent malheureusement pas à mettre en place de véritables politiques de soutien à la production, à la commercialisation et à la transformation des produits vivriers, ce qui auraient eu pour effet de limiter l'impact des denrées alimentaires importées et de permettre aux agriculteurs d'obtenir des prix rémunérateurs assurant la viabilité et la croissance de leurs activités.

Cependant, la crise alimentaire de 2007 a remis à l'ordre du jour l'attention particulière devant être accordée aux filières de l'agriculture vivrière pour la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des pays d'Afrique Subsaharienne. Nombreux programmes de soutien à ces filières ont été élaborés, notamment l'Initiative pour le Développement de l'Agribusiness et des Agro-industries en Afrique (ID3A) par la FAO et l'ONUDI, et le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) par le NEPAD. Ces programmes, tout en partageant une vision intégrée du développement agricole, mettent un accent particulier sur les Industries Agroalimentaires dont les caractéristiques seront abordées dans la prochaine section.

## SECTION II : LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES.

Dans l'histoire des nations, beaucoup de pays qui ont utilisé l'agriculture pour soutenir leur développement économique. Cela a été possible par des ponctions maîtrisées du surplus agricole qui ont permis, non seulement l'essor de l'industrie, mais aussi le désengorgement de l'agriculture grâce au possible transfert de l'excédent de la main d'œuvre agricole vers les branches industrielles. Aujourd'hui, l'attention est portée sur la fonction principale de l'agriculture, à savoir nourrir les hommes. Appréhender cette fonction suggère la compréhension du vaste complexe agro-alimentaire dans lequel il constitue un élément important. La transformation des économies modernes et le phénomène grandissant de l'urbanisation sont autant de facteurs qui agissent sur l'évolution des exigences des consommateurs et tendent à conférer des rôles de plus en plus importants, qui jadis étaient le fait des ménages, aux opérations de transformation effectuées par les industries alimentaires et aux services de commerce et de restauration.

Les industries agro-alimentaires (IAA), qui sont également des éléments du CAA, font la jonction entre l'agriculture et l'industrie, d'où le fait qu'elles soient considérées comme "la superstructure industrielle de l'agriculture" (Malassis & Gherzi, 1992, p. 96). Elles constituent un secteur qui occupait jusqu'en 2002 la première place parmi les branches de l'industrie manufacturière avec une création de valeur estimée à près de 15% de la valeur ajoutée totale de cette industrie au niveau mondial (AGIA Alimentation, 2004). Force est de constater, comme le note le cabinet Performances Management Consulting "PMC"(2008), que l'activité de transformation des matières premières en produits manufacturés est « *fortement créatrice de valeur et indispensable pour impulser une dynamique économique, participant ainsi à l'amélioration du bien-être des populations* » (p. 10). Il n'est donc pas étonnant de voir bon nombre de pays accorder une attention particulière aux IAA pour répondre au double défi de la croissance économique globale et de la sécurité alimentaire des populations. Cependant, tout comme dans le cas du CAA, les pays africains, malgré les nombreux avantages comparatifs qu'ils détiennent dans la production des matières premières agricoles, se retrouvent à la traîne dans le processus de transformation des ces biens. Pourtant, cela aurait contribué à la création d'emploi et à la réduction de la pauvreté touchant le continent (ibid.). Ce sont donc ces faits, en plus de la place des IAA dans la théorie économique et de leurs particularités, qui seront exposés dans cette deuxième section.

# I. Spécification des Industries Agroalimentaires.

## A. Les Industries Agroalimentaires dans la théorie économique.

La théorie économique relative au CAA s'est véritablement penchée sur l'étude des IAA après de seconde guerre mondiale, notamment à partir des années 1960. Avant cette période, l'attention était essentiellement portée sur l'agriculture, la valeur ajoutée qu'elle dégagait, et la fonction alimentaire qu'elle remplissait. Un nouveau paradigme agroalimentaire s'est mis en place après la seconde guerre mondiale dans lequel la demande alimentaire des consommateurs s'est de plus en plus orientée vers les produits transformés des IAA plutôt que vers ceux du secteur agricole. Cela fera croître la valeur ajoutée du premier dans la valeur ajoutée globale du CAA au détriment du second et attirera l'attention des chercheurs. De la littérature portant sur les rapports entre les IAA et l'Agriculture, 2 thèmes principaux sont abordés dans le présent point, à savoir : l'industrialisation de l'agriculture et l'exploitation de la paysannerie.

### *(1) Les Industries Agroalimentaires et l'industrialisation de l'agriculture.*

Avant la seconde guerre mondiale, l'industrialisation de l'agriculture était principalement le fait des industries situées en amont de ce dernier, notamment les industries mécaniques pour la fourniture des tracteurs, des outils agricoles, etc., et les industries chimiques pour la fourniture des engrais, pesticides, etc. L'après guerre verra le rôle déterminant que jouera les IAA dans l'industrialisation du secteur agricole, chose qui recouvrira plusieurs aspects : « *elle s'est traduite en premier lieu par une modification des qualités des produits agricoles qui vise à faciliter leur transformation par les IAA et par de profonds changements des techniques de production au niveau des exploitations agricoles* » (El Ameli, 2004, pp. 21-22). Dans leurs développements donc, les IAA ont favorisé le changement des normes techniques de production de l'agriculture afin que celles-ci soient plus performantes, ce qui a pour effet l'introduction de nombreuses innovations dans la production et l'industrialisation du secteur agricole. Pierre Limouzin (1992) atteste ce fait en disant, dans le cas de la France, qu'« *il est vrai que la mutation structurelle des IAA a été le principal moteur de la mutation de l'agriculture en favorisant son industrialisation* » (p. 49).

Aussi, les relations qui existent entre les industriels agroalimentaires et les agriculteurs seront profondément modifiées par l'apparition et l'expansion des mécanismes contractuels les liant. Grâce aux contrats, les premiers parviendront à sécuriser leurs approvisionnements en fixant les quantités à livrer, les prix, la qualité acceptée, les échéances etc., ce qui sera de nature à intégrer les seconds dans le système capitaliste avec une perte plus ou moins prononcée de leur autonomie de décision. A partir de cet instant, une sélection se mettra en place où les producteurs intégrés parvenant à répondre aux termes de contrat pourront survivre, tandis que ceux qui n'y parviendront pas seront éjectés du système. Ce phénomène d'intégration et d'industrialisation de l'agriculture sera peu à peu présenté dans la théorie économique comme étant la vocation principale des IAA (Néfussi, 1989, p. 11). Alain Mounier (1992) écrit à ce sujet que : « *tant dans les pays du Nord que dans les pays du Sud, l'expansion des industries agricoles et alimentaires est apparue pour le planificateur comme moteur du développement agricole par ses effets sur la croissance de la productivité et surtout des débouchés de l'agriculture et comme une modification de l'environnement économique favorable à l'efficacité de l'investissement agricole. **Les effets d'entraînement sont supposés s'exercer de l'industrie vers l'agriculture** » *souligné par nous* »... [Toutefois] *la véracité de ce postulat est soumise à un grand nombre de conditions dont l'une des plus essentielles est la structure de l'appareil productif agro-industriel que l'on peut appréhender par les échanges inter-industriels et par la stratégie des agents des complexes alimentaires* » (p. 119).*

Poussant la réflexion au plan international, le même auteur (pp. 119-120) note toutefois que les effets d'entraînement des IAA n'ont pas toujours été favorables dans les PVD. En effet, les systèmes productifs alimentaires connaissent des segmentations très poussées dues aux stratégies des firmes multinationales qui ont tendance à fragmenter leurs appareils de production et à les délocaliser vers plusieurs pays. Ainsi, toute augmentation de production dans un pays suppose une croissance des échanges internationaux des biens intermédiaires finis ou semi-finis, chose qui a pour effet de déconnecter les agricultures nationales de leurs industries alimentaires. Les firmes multinationales étant des structures très actives dans la segmentation mondiale de la production alimentaire, elles sont parvenues à tirer profit des avancées réalisées dans le secteur agricole en mettant en concurrence entre elles les agricultures nationales. Jouissant de codes d'investissement et d'autres mesures politiques en leur faveur dans les PVD, elles enregistrent d'énormes bénéfices sans toutefois soumettre leur développement à celui de l'agriculture nationale. L'une des causes principales

de cette donne est à mettre à l'actif des importations de produits semi-finis qu'elles introduisent dans leur processus de fabrication alimentaire, ce qui contribue à nuire gravement aux agricultures domestiques, et partant, au processus d'industrialisation et de croissance économique essentiellement basée sur ce secteur.

Notons cependant que le retard dans l'industrialisation de l'agriculture caractérisant les PVD n'est pas uniquement le fait des IAA des multinationales. On peut également citer les conditions géographiques et climatiques défavorables, la faible industrialisation générale, et surtout l'importance des prélèvements effectués sur l'agriculture par les différents acteurs économiques, en l'occurrence, les autorités publiques qui exploitent ce secteur aux fins d'obtention de recettes fiscales et de devises via les exportations agricoles.

## *(2) Les Industries Agroalimentaires et l'exploitation paysanne*

### *(a) L'exploitation de la paysannerie par les Industries Agroalimentaires.*

En sus de l'établissement des contrats entre les IAA et les agriculteurs favorisant l'asservissement des seconds aux premiers, certains auteurs, en l'occurrence ceux d'obédience marxiste, ont décrit la position dominante des IAA comme une situation occasionnant l'exploitation paysanne par des prélèvements effectués sur le surplus agricole. Pour Amédée Mollard, cette exploitation s'effectue principalement dans la sphère de la circulation (Evrard, Hassan, & Viau, 1997). En effet, l'intégration de la petite agriculture dans le système capitaliste empêche cette dernière de vendre sa production à un prix rémunérateur couvrant ses coûts de production et pouvant lui permettre de dégager un profit correspondant au surplus du travail fourni. Cela est attribuable aux IAA qui fixent un prix bas aux paysans réduisant de facto leurs revenus et rendant impossible l'accumulation dans le secteur agricole (ibid.).

Cette thèse de l'exploitation de la paysannerie au niveau de la sphère de circulation sera également épousée par Kostas Vergopoulos (1977) et Claude Faure (1977). Tandis que pour Vergopoulos l'imposition de prix bas effectuée par les IAA se justifie par le fait que les agriculteurs n'ont pas de logique capitaliste, se contentant juste d'un revenu permettant la subsistance et l'achat du matériel nécessaire à la production, Faure parle, quant à lui, d'une soumission formelle des agriculteurs. Ce dernier auteur soutient que les agriculteurs n'ont qu'une maîtrise formelle de leurs moyens de production car ils n'ont pas la mainmise sur les conditions d'écoulement de leur production.

Aussi, une théorie du "pillage" de la petite agriculture se rapportant à la dévalorisation du capital des paysans a été développée par les théoriciens du capitalisme monopoliste d'Etat. Louis Perceval (1969), un des partisans de ce courant, affirmera que « *le partage de la plus value et du surtravail produit dans l'agriculture proprement dite ne s'effectue plus seulement entre le propriétaire foncier et l'exploitant agricole. Les industries agricole de la sphère, les industries fournisseuses, le commerce et la banque, tous de plus en plus monopolistes, en ont une part croissante* » (p.132). De ce fait, les IAA et les autres acteurs de l'économie bénéficient tous de transfert de valeur émanant du surtravail du secteur agricole. La ponction réalisée par les IAA provient essentiellement de l'achat des matières premières agricoles en dessous de leurs coûts de production via les contrats établis avec les agriculteurs.

### *(b) Rejet de la thèse de l'exploitation paysanne.*

Les arguments développés par Jean Louis Vincq (1976), Jacques Nefussi (1989), et Alain Mounier (1992) s'opposent à la thèse de l'exploitation paysanne. Pour le premier cité, certes d'obédience marxiste, déclare toutefois que « *prétendre que le développement des IAA repose sur la dégradation des termes de l'échange constitue un véritable coup de force : le transfert du surtravail paysan ne s'effectue pas dans le procès de circulation* » (Vincq, 1976). Son assertion fait suite au constat selon lequel le surtravail agricole se traduit par des achats de matériels et des investissements de plus en plus importants effectués par les agriculteurs, ce qui permet aux IAA de faire des économies de capital tout en contrôlant la production. Les IAA soumettent les producteurs agricoles uniquement en les amenant à prendre en charge certaines activités qui sont les leurs sans toutefois occasionner une quelconque dégradation des termes de l'échange. L'auteur donne à cet effet deux illustrations :

1 – Les achats de tanks à lait : il s'agit d'un surinvestissement pour les agriculteurs alors que cela représente pour les industries laitières une économie d'énergie, une bonne qualité de lait et une économie de transport (la collecte s'effectuant désormais tous les deux jours). Ce surtravail agricole permet aux IAA, grâce aux économies opérées, d'innover et d'investir dans une technologie de pointe ou dans d'autres secteurs productifs.

2 – La production de légumes de conserve : les IAA transfèrent une partie de leur processus de production aux agriculteurs, ce qui leur permet d'investir, donc d'accumuler. Néanmoins, les normes imposées aux producteurs agricoles demeurent strictes : calibrage des petits pois, pourcentage de déchets, rendements. Les IAA gardent donc la mainmise sur le processus de production par le contrôle.

Pour Néfussi (1989, p.15), l'expansion des IAA est à circonscrire dans le cadre globale du développement industriel et non à l'arrimer à une quelconque exploitation paysanne. L'accumulation dont elles ont bénéficié émane de leurs performances et de leurs capacités à améliorer leurs technologies de production puis à optimiser le rendement de la force de travail qu'elles emploient. En d'autres termes, selon cet auteur, les agriculteurs sont indépendants, ils demeurent les propriétaires de leurs moyens de production et ils vendent des marchandises et non leur force de travail<sup>18</sup>.

Alain Mounier (1992), à l'instar de J.L Vincq et de Néfussi, n'attribuera pas le développement des IAA à un transfert de valeur du surtravail agricole qu'elles auraient bénéficié. Pour lui, « *les IAA qui transforment en biens industriels les produits agricoles ont connu une expansion rapide et soutenue par plusieurs évolutions : la rupture du lieu de production et du lieu de consommation alimentaire avec le développement urbain, les changements de mode de vie avec la généralisation du travail féminin et de la restauration collective, les changements techniques et l'approfondissement corrélatif de la division du travail au sein des industries de transformation des matières premières agricoles. L'expansion des IAA est allée de pair avec celle des transports alimentaires (transport routiers, transports frigorifiques) et la modernisation des systèmes de distribution* » (p. 115).

Dans beaucoup de PVD, notamment les pays d'Afrique subsaharienne, les IAA n'ont pas encore connu un véritable décollage dû principalement à un environnement global peu propice à leur essor. Cependant, il est sans ignorer que les ponctions effectuées sur le surplus agricole par les autres agents économiques (les pouvoirs publics notamment) ont permis l'installation de complexes agro-industriels qui ont marqué le début du processus de transformation des produits agricoles dans ces pays.

Techniquement, la transformation des produits agricoles présente plusieurs niveaux d'opération que nous détaillerons dans le point suivant.

---

<sup>18</sup> L'auteur précise cependant qu'il ne traite que des économies développées où les échanges sont dominés par des rapports marchands.

## B. Différents niveaux de transformation.

L'évolution des systèmes alimentaires a été marquée par le rôle actif qu'ont joué les industries agroalimentaires dans la transformation des produits agricoles. Elles ont contribué à externaliser les activités de pilage, moulage, triage, séchage etc. qu'assuraient autrefois les ménages dans les préparations culinaires. Ces activités, manuelles au départ, deviendront peu à peu mécaniques puis s'industrialiseront. Ainsi, une nouvelle configuration économique se mettra en place dans laquelle les agriculteurs deviendront des livreurs de matières premières agricoles et les ménages seront des acheteurs de produits alimentaires semi-finis ou finis. Ce phénomène prendra de l'ampleur avec la croissance démographique, l'urbanisation et l'augmentation du revenu des habitants.

La diversification des activités de transformation alimentaire permet de catégoriser les entreprises selon le type de production qu'elles effectuent et la nature des liens qu'elles entretiennent avec leurs clients et fournisseurs. Ainsi distingue-t-on les industries qui fabriquent des produits destinés à la consommation finale des ménages, et les industries qui fabriquent des biens semi-finis subissant d'autres transformations avant de parvenir au consommateur. Trois grands groupes d'industries peuvent donc être catégorisées (Malassis & Ghersi, 1992, p. 143):

- ***Les industries de première transformation*** : elles approvisionnent les marchés en produits très peu différenciés (farines, sucre, huiles partiellement raffinées). Elles constituent un secteur concentré, où les économies d'échelle jouent de façon importante, et où la concurrence par le prix est vigoureuse. Elles incorporent relativement peu de valeur ajoutée, dépendent pour leurs approvisionnements du secteur agricole à plus de 70%. La rémunération qu'elles accordent au facteur travail, leurs investissements en recherche et développement, et leurs marges bénéficiaires sont généralement faibles.
- ***Les industries de deuxième transformation*** : elles constituent un secteur où opèrent de grandes firmes et des entreprises de taille moyenne, et où la différenciation des produits n'est pas totale. Ces entreprises se caractérisent par des consommations intermédiaires relativement faibles composées en grande majorité des produits des IAA de 1<sup>ère</sup> transformation, puis viennent les biens des autres secteurs et des services liés. Etant en contact direct avec le consommateur final pour la satisfaction de ses besoins, elles sont amenées à investir dans la recherche et le développement (mise au

point de nouveaux produits, de nouveaux emballages etc.). Toutefois, leurs dépenses dans ce domaine, quoique supérieures à celles de la 1<sup>ère</sup> catégorie, sont relativement faibles et leurs efforts d'innovation sont insuffisants (sauf pour les grandes structures). Elles fournissent par contre des efforts relativement importants en matière de différenciation via la publicité.

- **Les industries de troisième transformation** : elles se sont développées grâce à la hausse du niveau de vie des consommateurs dont la demande s'oriente de plus en plus vers des produits sophistiqués et fortement différenciés (sauces, plats cuisinés, desserts ...). Etant détachées de la production agricole et très proche des consommateurs, elles se situent dans les grands centres urbains où elles livrent leurs produits par l'entremise des grands points de distribution (supermarchés, grossistes, etc.), des collectivités et de la restauration. Enfin, elles consentent d'importantes dépenses publicitaires qui leur permettent de dégager d'importantes marges.

Suivant les matières premières et les procédés de fabrication utilisés, le secteur de l'Industrie Agroalimentaire est présenté par les organisations internationales de l'interprofession en 8 filières de transformation (PMC, 2008, p. 11 ; Métiers en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, s.d.) :

- la filière de conserves, surgelés, plats cuisinés reposant sur des procédés de transformation par appertisation<sup>19</sup> et déshydratation ;
- la filière de produits à base de céréales (pain, pâtisserie industrielle, pâtes, etc.) : elle porte sur les activités de mouture de graine pour la production de farine, semoule, son, etc. ;
- la filière des produits alimentaires divers tels que les chocolats, confiserie, herbes aromatiques, aliments diététiques ou pour bébés, etc. ;
- la filière d'huiles, de corps gras et margarines : elle porte sur la trituration des produits oléagineux (arachide, sésames, palmier à huile, graines de coton, l'anacarde, le soja, le karité etc.), et des corps gras animaux ;
- la filière des sucrières : elle s'intéresse aux opérations d'extraction du saccharose contenu dans 2 plantes saccharifères : la canne et la betterave ;

---

<sup>19</sup> L'appertisation est la combinaison du traitement thermique et des emballages étanches permettant de conserver les aliments pendant plusieurs années à température ambiante.

- la filière de la viande (abattage du bétail, charcuterie, etc.) : elle concerne les activités d'abattage des bêtes (bovins, ovins, caprins etc.), les activités de découpe et de filetage, de charcuterie, le conditionnement de la viande aux fins de distribution ;
- la filière de boissons et d'alcools (vins, jus de fruit, etc.) : elle concerne la fabrication de l'eau minérale, des boissons gazeuses, de vins et spiritueux ;
- la filière laitière (fabrication du lait, des yaourts, des fromages, etc.) : elle porte sur les activités de fabrication du lait en poudre, du concentré de lait, du lait caillée, du yaourt, du beurre, du fromage etc.

## C. Concentration du pouvoir le long des chaînes agroalimentaires.

Depuis maintenant un siècle, une dynamique de concentration des entreprises est observée dans le système alimentaire mondial. Cela a abouti à la naissance de puissants oligopoles dominés par les grandes firmes internationales aux côtés desquelles coexistent des TPE/PME. Toutefois, et comme le souligne Jean Louis Rastoin (2008), *« les mécanismes d'offre font que la concentration s'opère principalement au sein du groupe des leaders et laissent des interstices aux petits, parmi lesquels on assiste à d'importants renouvellements »*. Il est de réputation que les marchés les plus concentrés, caractérisés par la présence de multinationales constituant de puissants oligopoles, sont également ceux qui détiennent des avancées technologiques ou de marketing considérables. Il s'agit en l'occurrence des industries de produits laitiers ultra-frais, d'huiles de table, de sucre, de boissons non alcoolisées, et de produits de grignotage dont les stratégies *« consistent à simplifier le portefeuille de produits et à les sophistiquer, à s'implanter dans les pays à potentiel de pouvoir d'achat et à répartir les activités fonctionnelles (recherche, ressources humaines, informatique, finance) selon le rapport coûts/avantages des différents pays »* (Rastoin & Gherzi, 2010).

Afin d'avoir une idée sur les degrés de concentration et le type de concurrence dans un secteur donné de l'économie nationale, l'accent est généralement mis sur les ventes réalisées par les quatre premières entreprises de ce secteur. En se référant à la concentration des IAA dans les pays occidentaux, Malassis et Gherzi (1992, p. 138) déterminent, grâce à cette méthode, trois types de secteurs :

- Si les quatre premières firmes détiennent moins de 25% des parts du marché, il s'agit d'un secteur traditionnel où les rapports entre les firmes sont de types concurrentiel.
- Si le pourcentage se situe entre 25 et 50%, il s'agit d'un oligopole lâche.

- Au-dessus de 50%, la situation est caractéristique d'un secteur industrialisé à structure oligopolistique.

La stratégie de concentration permet aux entreprises de parvenir à des tailles critiques, ce qui leur donne la possibilité d'innover, d'investir massivement dans la publicité, d'exporter et d'obtenir du pouvoir vis-à-vis des clients et des fournisseurs (Eurogroup Consulting, 2011). Selon le Ministère Français de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), les opérations de concentration économique et financière revêtent de nombreuses formes, à savoir : « *la fusion de deux entreprises, l'acquisition d'une entreprise par une autre, la prise de participations, la création d'une usine commune, d'une filiale commerciale commune, la signature d'un contrat commercial, ou de sous-traitance, la création d'une filiale de recherche ou l'appel à des organismes financiers en capital* » (MAAF, 2012a). Ainsi, il est possible de faire une distinction entre deux types de concentration : la concentration horizontale et la concentration verticale.

Lorsque les opérations de concentration se déroulent au sein d'un même secteur, il s'agit d'une concentration horizontale. La concentration horizontale avec spécialisation permet le regroupement d'entreprises similaires. Cette dernière renforce le pouvoir de marché de quelques firmes via l'élimination progressive des entreprises concurrentes et entraîne la naissance d'oligopoles et l'émergence d'entreprises leaders. Elle s'opère généralement de manière institutionnelle par rachat ou par la prise de contrôle. Mais elle peut également résulter d'accords entre les entreprises pour la formation de ce qu'il est convenu d'appeler "collusion", ou "oligopole d'entente" (Malassis & Ghersi, 1992, p. 139).

Dans le cas où les opérations de concentration portent sur les clients ou les fournisseurs, on parle alors d'une concentration ou intégration verticale (ibid.). En effet, dans leur expansion, certaines IAA trouvent opportun de contrôler les activités amont et aval afin d'avoir la mainmise sur les approvisionnements et les productions agricoles. Cependant, cette stratégie est peu répandue parmi les IAA qui préfèrent plutôt, en amont, laisser les agriculteurs s'occuper de la production tout en les contrôlant par des mécanismes contractuels. Ce fut le cas d'Unilever qui a, dans les années 1920, construit sa croissance sur le contrôle de l'approvisionnement de ses matières premières (cophah) et sur la mise en marché de ses produits via des prises de participation dans certaines chaînes de distribution et de restauration. On peut également citer Gervais-Danone et Berghin Say en France qui ont pris le contrôle des entreprises qui les approvisionnaient en produits d'emballage (verre et carton) ; ou encore de Dole, Del Monte et de United Fruit qui se sont établies dans le secteur

de production des fruits tropicaux afin d'avoir la mainmise sur leurs sources d'approvisionnement (Malassis & Gherzi, 1992, p. 140; Rastoin, 2008).

Contrairement aux IAA, la grande distribution alimentaire utilise massivement cette stratégie de croissance. En effet, il est courant de voir, de nos jours, les entreprises de ce secteur recourir à l'intégration verticale pour gérer de façon optimale leurs approvisionnements en produits frais et transformés. Comme le souligne la GTZ (2005), « *Là où traditionnellement [les transformateurs et producteurs des produits alimentaires] maîtrisaient la distribution en développant des marques et en ayant recours à un réseau de grossistes et de détaillants pour vendre et distribuer les biens aux consommateurs, ce sont maintenant les détaillants qui dominent la chaîne d'approvisionnement et se sont emparés du pouvoir autrefois détenu par les producteurs. Abandonnant leur rôle de simples revendeurs de biens produits par d'autres, les gros acheteurs vont désormais chercher les fournisseurs en mesure de leur vendre les produits qu'ils veulent pour leurs clients* ».

## D. Dynamisme mondial des Industries Agroalimentaires.

Ce dynamisme est fortement tributaire de l'internationalisation que les firmes ont amorcée pour contourner les limites de leurs marchés domestiques. Ainsi, depuis les vagues de colonisation jusqu'à la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, de grandes firmes internationales ont été créées dans le domaine de la transformation alimentaire telles que Corn Product aux États-Unis en 1891, Nestlé et Unilever en Europe en 1890, etc. (Berland & Bertrand, 1978). Elles ont été déterminantes dans l'approvisionnement des métropoles en produits tropicaux. A la quête de nouveaux marchés afin d'étendre leur croissance ou d'assurer leur survie dans un environnement de plus en plus concurrentiel, ces sociétés se sont installées dans les pays qui amorçaient leur transition agronomique. Dès lors, elles ont commencé à gagner du terrain et à peser fortement sur le développement alimentaire mondial, et ce, grâce aux grands moyens financiers qu'elles possèdent, à leur aptitude managériale et organisationnelle, à leur implication dans l'innovation et la recherche, et aux dépenses colossales qu'elles consacrent à la publicité.

Les IAA dominent encore l'industrie manufacturière de nombreux pays. Représentant 4% du PIB mondial, leur poids dépasse l'industrie de l'automobile, de l'électronique et elles drainent près de 600 000 entreprises pour environ 22 millions d'employés (Rastoin, 2008 ; ADPERC, 2011, p.6). Les 100 premières multinationales détenaient en 2005 environ le tiers

du chiffre d'affaires des IAA mondiales et les 15 leaders 19 %, chose qui montre la concentration qu'affiche le secteur. En 2007, les 10 premières IAA mondiales avaient en moyenne 119 000 employés, près de 47 milliards de dollars de CA, et 3,7 milliards de dollars de résultat net (Rastoin, 2008). Le classement mondial de ces 10 premières multinationales en 2010 présenté dans le tableau 6 ci-après montre la forte concentration des IAA dans les pays occidentaux. Toutefois, la présence de JBS SA du Brésil dans ce classement et à la 7<sup>ème</sup> place — cette entreprise qui ne figurait même pas dans le top 13 en 2005 (PMC, 2008, p.15) — est le signe d'une évolution de l'activité des IAA dans les PVD.

**Tableau 6 : Les 10 premières IAA dans le monde en 2010**

Firmes	Nationalité	CA en milliard \$	Représentation	Effectifs
<b>Nestlé SA</b>	Suisse	105,5	200 pays/508 usines	250 000
<b>Unilever Group</b>	Pays-Bas, Royaume-Unis	58,8	150 pays	206 000
<b>Pepsico, Inc.</b>	USA	57,8	200 pays	157 000
<b>Kraft Foods, Inc.</b>	USA	49,2	150pays/175 usines	94 000
<b>Anheuser-Busch InBev</b>	Belgique	36,3	30 pays	116 000
<b>Coca-cola Company</b>	USA	35,1	200 pays	55 000
<b>JSB SA</b>	Brésil	31,4	110 pays	125 000
<b>Mars, Inc.</b>	USA	30	100 pays	70 000
<b>Tyson Foods, Inc.</b>	USA	28,4	80 pays/300 usines	107 000
<b>Danone</b>	France	22,6	194 usines	88 184

Source : MAAF (2012b, p.11) & PMC (2008, p.15)

- *Une production dominée par les pays développés.*

Déjà en 2009, l'Union Européenne représentait le premier acteur mondial du secteur avec près de 954 milliards d'euros de chiffre d'affaire (soit près de 13% du CA de l'industrie européenne), 4,4 millions d'employés — les IAA sont les premiers employeurs industriels — et dont les Pays-Bas, l'Allemagne, le Royaume Uni, la France, l'Italie et l'Espagne constituaient les producteurs les plus importants (ADPERC, 2011, p. 6). Viennent ensuite les Etats-Unis avec un chiffre d'affaire estimé à près de 480 milliards d'euro (ibid.). En ce qui

concerne les exportations des IAA, les Pays-Bas occupent la 1<sup>ère</sup> place avec 6,5% du marché mondiale, suivi de l'Allemagne avec 6,1%, des Etats-Unis, et de la France avec 5,4% (MAAF, 2012b, p.23).

- *Les IAA dans les pays en voie de développement.*

En se référant aux grandes régions du monde, le schéma des exportations des produits alimentaires transformés a vu la montée en puissance des PVD comme l'indique le tableau 7. Ce bloc est largement dominé par l'Asie et l'Amérique Latine dont les parts dans le commerce mondial n'ont cessé de croître depuis 1990. Le tableau 8 montre les 10 premiers exportateurs de produits alimentaires transformés de ce bloc entre 1990 et 2006. Composé du Brésil, de la Chine, de l'Argentine, de la Thaïlande, de la Malaisie, de l'Indonésie, du Mexique, de l'Inde, du Chili et du Viêt-Nam, ces derniers représentaient 75,9% des exportations des pays en voie de développement en 2006 (ONUUDI, 2011, p. 32).

**Tableau 7 : Exportations d'aliments issus de la transformation selon les catégories de production sélectionnées pour la période 1990-2006 (en Milliard de dollar).**

Catégorie de produits transformés	Les blocs	1990	1995	2000	2005	2006	Taux de croissance (%)
Produits carnés transformés, avec agents de conservation	PD	30,5	45,9	42,5	63,3	67,4	4,58
	PVD	2,0	7,8	7,7	17,2	18,5	13,26
	<b>Monde</b>	<b>32,5</b>	<b>53,78</b>	<b>50,2</b>	<b>80,5</b>	<b>85,9</b>	<b>5,68</b>
Produits de la pêche transformés, avec agents de conservation	PD	14,8	18,9	19,3	27,9	29,6	4,25
	PVD	7,0	18,6	22,1	30,4	34,8	9,29
	<b>Monde</b>	<b>21,8</b>	<b>37,4</b>	<b>41,3</b>	<b>58,4</b>	<b>64,4</b>	<b>6,4</b>
Fruits et Légumes transformés, avec agents de conservation	PD	10,4	17,4	16,9	25,9	29,4	5,97
	PVD	3,8	8,0	8,5	14,4	16,3	8,58
	<b>Monde</b>	<b>14,2</b>	<b>25,4</b>	<b>25,4</b>	<b>40,4</b>	<b>45,7</b>	<b>6,8</b>
Graisses et huiles végétales et animales	PD	7,2	13,3	10,9	19,7	20,8	6,46
	PVD	5,4	17,0	14,5	28,9	30,9	10,07
	<b>Monde</b>	<b>12,6</b>	<b>30,4</b>	<b>25,3</b>	<b>48,6</b>	<b>53,7</b>	<b>8,3</b>

Source : ONUUDI (2009) dans ONUUDI (2011, p. 33).

**Tableau 8 : Exportations par les PVD d'aliments issus de la transformation**

Rangs	Pays	1990		Pays	2006	
		Part des exportations mondiales d'aliments transformés %	Part des exportations d'aliments transformés des PVD %		Part des exportations mondiales d'aliments transformés %	Part des exportations d'aliments transformés des PVD %
1	Brésil	3,4	21,7	Brésil	4,5	15,3
2	Thaïlande	3,3	20,8	Chine	4,1	13,7
3	Malaisie	1,7	10,7	Argentine	2,7	9,1
4	Chine (Taïwan)	1,4	9,0	Thaïlande	2,6	8,9
5	Indonésie	0,9	6,0	Malaisie	1,9	6,3
6	Inde	0,9	5,9	Indonésie	1,7	5,9
7	Chili	0,7	4,4	Mexique	1,4	4,7
8	Mexique	0,7	4,2	Inde	1,4	4,7
9	Turquie	0,6	4,2	Chili	1,2	4,0
10	Equateur	0,3	2,1	Viêt-Nam	1,0	3,4
<b>Total</b>		<b>13,9</b>	<b>88,8</b>		<b>22,5</b>	<b>75,9</b>

Source : ONUDI (2009) dans (ONUDI, 2011, p. 34).

Après 2006, les pays constituant le BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) détenaient près de 11,4% des parts du marché mondial des exportations des produits alimentaires transformés en 2010, contre 8,5% en 2001. Parmi ces pays, la Chine et le Brésil se sont véritablement imposés dans le commerce des produits des IAA, en passant respectivement des 12<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> places en 2004 aux 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> places du classement mondial en 2011 (MAAF, 2012b, p.23).

Il est vrai que les IAA détiennent près de la moitié de la valeur ajoutée manufacturière en Afrique, toutefois, elles sont généralement peu productives, et ce, malgré les nombreux avantages comparatifs du continent. Elles demeurent donc des éléments essentiels dans la définition des stratégies de développement du continent comme nous le verrons dans notre prochain point.

## **II. Les Industries Agroalimentaires et le développement de l'Afrique.**

### **A. Vue synoptique sur l'Agribusiness en Afrique.**

Selon la Banque mondiale, les performances de l'agribusiness<sup>20</sup> et du secteur agricole ont des impacts positifs et importants sur la réduction de la pauvreté en Afrique (Banque Mondiale, 2007). Par son efficacité, l'agribusiness constitue un élément déclencheur de croissance agricole, et par les relations qu'il entretient avec les petits producteurs, il permet de réduire considérablement la pauvreté en milieu rural. Pour l'ONUDI (2011, p.52), les stratégies de développement du continent doivent accentuer les efforts sur la création de valeur ajoutée dans l'agribusiness afin de favoriser la diversification des économies, de parvenir à des transformations structurelles et de moderniser les technologies existantes. Cela serait de nature à accélérer la marche de l'Afrique vers la prospérité, car ces directives stratégiques toucheraient une grande partie des activités économiques et susciteraient l'intégration des différents secteurs économiques entre eux. En outre, étant donné qu'elles impliquent de nombreux acteurs, elles sont susceptibles de créer un grand nombre d'emploi, de distribuer du revenu et d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des populations africaines.

Notons que l'intéressement actuel à l'agribusiness en Afrique vient d'une longue série de réflexion ayant débuté avec l'élaboration du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) par le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) en 2003, et ayant été adopté par les chefs d'Etats africains ainsi que par la plupart des partenaires au développement. Ce programme a favorisé l'engagement des gouvernements africains pour l'allocation de 10% des ressources budgétaires au secteur agricole. A sa suite, l'ONUDI et la FAO (2010, p.9) lanceront l'Initiative pour le Développement de l'Agribusiness et des Agro-industries en Afrique (ID3A) en 2010 qui constitue un cadre de programmation et un mécanisme de financement intégré pour promouvoir le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique. Tout comme le premier programme, celui-ci trouvera l'assentiment des gouvernements africains qui adhéreront à ses objectifs dont les sept piliers sont (ONUDI, 2011) :

---

<sup>20</sup> Il s'agit de l'appellation anglophone du complexe agroalimentaire (CAA), toutefois, il est appréhendé ici comme l'ensemble des composantes du CAA à l'exclusion de l'agriculture.

- 1- L'augmentation de la productivité agricole ;
- 2- La modernisation des chaînes de valeur ;
- 3- L'exploitation de la demande locale, régionale et internationale ;
- 4- Le renforcement des efforts technologiques et les capacités d'innovation ;
- 5- La promotion des sources de financement efficaces et innovantes ;
- 6- La stimulation de la participation du secteur privé ;
- 7- L'amélioration des infrastructures et l'accès à l'énergie.

L'ID3A reprend l'appréhension des chercheurs et intellectuels africains selon laquelle, pour permettre à l'agriculture d'être au cœur du développement africain, il faudrait que les investissements dépassent le simple cadre de l'amélioration de la productivité agricole et se portent de manière soutenue vers le développement de l'agribusiness et des agro-industries, secteurs considérés comme des moteurs de croissance économiques (FAO; ONUDI, 2010). Le principal objectif de cette initiative demeure la mobilisation de ressources auprès des systèmes financiers nationaux et internationaux afin d'accroître les investissements dans ces deux secteurs. Ainsi, l'ID3A contient « *un programme d'investissement qui augmentera sensiblement la part des produits agricoles africains transformés en produits différenciés à forte valeur ajoutée, de sorte qu'en 2020, plus de 50% des produits alimentaires du continent vendus sur les marchés locaux et nationaux soient des produits transformés* » (p. 9).

Aussi, la FAO estime que jusqu'en 2050, il faudra 940 milliards de dollars d'investissement en Afrique subsaharienne dans l'agriculture et les services de soutien en aval de ce secteur pour faire face au défi de la sécurité alimentaire (ibid., p.10). Ce montant doit provenir essentiellement du secteur privé, et l'Etat doit créer un cadre propice et des conditions qui favoriseront l'attrait de ces investissements privés dans l'agribusiness et l'agro-industrie. A noter également que 66% de ces investissements seront affectés aux dépenses suivantes : dispositifs de chaîne du froid et d'entreposage (78 milliards), installations des marchés ruraux et de gros (159 milliards), premier stade de la transformation (207 milliards)<sup>21</sup>, mécanisation (59 milliards), et sources d'énergie et matériels divers (115 milliards). Les deux institutions onusiennes FAO et ONUDI (2010) déclarent que « *grâce à leurs effets en aval et en amont, les investissements dans ces secteurs produisent d'importants effets multiplicateurs, génèrent de la demande pour les produits agricoles, les intrants et les services qui leur sont connexes, créent des emplois agricoles et non agricoles, améliorent les*

---

<sup>21</sup> Les 207 milliards de la transformation primaire représentent à eux seuls 22% du montant global des investissements prévus, ce qui montre l'attention portée aux IAA.

*revenus et contribuent à créer plus de valeur ajoutée et enfin accroissent les recettes publiques. Grâce au développement des agro-industries et de l'agribusiness, l'accès aux marchés, au financement et à l'assistance technique peuvent être facilités pour les petits agriculteurs, permettant ainsi leur implication dans des chaînes de valeur modernes et efficaces » (p.16).*

En ce qui concerne la santé et la sécurité alimentaire en Afrique, la FAO note que les IAA permettent de parvenir à ces objectifs de 4 différentes façons (ibid., pp.16-17) :

- 1- Par la réduction des pertes post-récoltes qui s'élèvent à 30% pour les céréales, 50% pour les racines et tubercules et 70% pour les fruits et légumes ;
- 2- Par l'allongement de la durée de conservation des aliments afin de permettre l'acheminement des produits vers les villes ;
- 3- Par la valorisation des produits, ce qui a pour effet d'améliorer les revenus et d'accroître le nombre d'emploi tout au long de la chaîne alimentaire ;
- 4- Par l'amélioration de la qualité et la salubrité des aliments grâce à l'établissement des systèmes de certification et de traçabilité et une harmonisation des normes, accroissant ainsi l'accès aux marchés.

Au vu des avantages ci-dessus cités, il est possible d'affirmer que les IAA peuvent jouer un rôle moteur dans le développement agricole et dans la réduction de la pauvreté en Afrique.

## B. Les enjeux d'une transformation Locale

Dans les pays du Nord, le système alimentaire assure une production de masse afin de satisfaire la demande de personnes dont les revenus sont importants. Dans les PVD, notamment en Afrique, les populations étant pauvres, la production alimentaire se doit de fournir des produits à bas prix et nutritionnellement adaptés aux besoins de ces populations sous-alimentées et mal-nourries (Malassis & Padilla, 1986). En effet, les conditions sociales qui permettent dans les PD la production de masse ne sont pas réunies dans les PVD. Seules les personnes riches des PVD parviennent à accéder à la consommation de masse occidentale, ce qui est possible grâce à la production des multinationales présentes dans ces pays. Toutefois, à côté de cette consommation occidentalisée, on retrouve une forte demande, partiellement satisfaite, portant sur les produits locaux traditionnels ou les produits ayant subi une transformation artisanale (Malassis & Ghersi, 1992, p. 288). Il est donc nécessaire de

marquer un intérêt pour ces transformations à base domestique et d'envisager, grâce à un certain niveau de développement et de monétarisation, l'introduction de techniques artisanales, voire même industrielles, qui serviraient à substituer celles plus traditionnelle et massivement utilisées par les ménages. Une telle transformation n'est possible que si elle a pour base des coopératives ou de petites industries rurales (structures dont manquent les pays africains) (ibid.).

Egalement, comme Nicolas Bricas et Cécile Broutin (2006, p.8) ont pu le noter, les produits alimentaires traditionnels ont un caractère symbolique et culturel donnant au groupe une identité, ce qui les amènent à redouter l'artificialisation et la mécanisation des procédés de transformation. De ce fait, les consommateurs ont tendance à rechercher des producteurs de confiance avec lesquels ils établissent souvent des relations interpersonnelles. Ces comportements ont eu des effets limitatifs sur les tentatives d'industrialisation de certains produits comme le couscous de mil, le gari (semoule) ou l'attiéké (granules de manioc), le dolo (bière de sorgho rouge), qui se sont soldés par des échecs. Cependant, continuent les auteurs, les IAA connaissent une réelle expansion de leurs activités grâce à la mécanisation de certaines opérations de transformation auparavant difficiles, à l'évolution du conditionnement en emballages hermétiques de certains produits que l'on retrouve de plus en plus sur les rayons des grandes distributions, et à la créativité des entrepreneurs dans l'élaboration de nouveaux produits ou la vulgarisation de ceux qui existent déjà dans les pays voisins. Cela fait de ces industries des entités créatrices de valeur ajoutée et d'emploi pour les jeunes à faible ou moyen niveau de qualification.

L'un des avantages que présentent les IAA pour les pays africains, c'est le fait qu'elles requièrent des technologies simples et à faibles coûts dans les premières phases de transformation — batteuses, nettoyeurs, décortiqueuses, rouleurs, tamiseurs, séchoirs, les extracteurs d'huile, etc. — ce qui les rend accessibles pour les entreprises de petites tailles. Ces PME, tout en étant les acteurs clés du réseau que constitue la petite transformation, ont fait preuve de résilience et de capacité d'adaptation face à tous les obstacles institutionnels, infrastructurels et économiques se dressant sur leurs chemins (Bricas, 2012, p. 8; Muchnik, 2003). Pour l'ONUDI (2011, p. 48), lorsque ces dernières se trouvent en milieu rural, elles constituent non seulement de puissants stimulants pour l'agriculture familiale à laquelle elles sont "naturellement intégrées", mais aussi une source d'approvisionnement bon marché pour les habitants des grandes villes. Par contre, leur véritable handicap vient du fait qu'elles manquent d'équipements de première transformation. Pour Nicolas Bricas (2012, p.8), ces

équipements qui devaient permettre des transformations à petite échelle ne sont pas produits localement en quantité suffisante pour combler les besoins, et ce, malgré l'intéressement des fabricants chinois et indiens au marché africains. Aussi, l'absence de réseaux décentralisés de maintenance, de fourniture de pièces détachées, d'eau et d'électricité dans certaines zones, limitent fortement le développement de ces entreprises. Ces écueils doivent retenir l'attention des politiques, d'autant plus qu'il est constaté que là où rien n'a été fait pour promouvoir et diffuser ces équipements, les pertes post-récoltes sont très élevées.

Pour ce qui est des marchés alimentaires, compte tenu de la sophistication très avancée des produits transformés dans les PD, il s'avère difficile pour les pays africains d'avoir une demande soutenue à l'échelle mondiale pour ce genre de produits. L'option la plus intéressante pour les produits alimentaires africains reste les marchés nationaux, sous-régionaux voire régionaux (en Afrique même) qui se caractérisent non seulement par la proximité, mais aussi par des similitudes dans les préférences alimentaires, chose qui constitue une source d'avantages concurrentiels (ONUDI, 2011, p. 58). La FAO et l'ONUDI (2010) ont, à juste titre, relevé ce point en affirmant que « *le développement du secteur agroalimentaire et d'un agribusiness rentable devra se concentrer sur les priorités nationales et régionales, étant donné l'extrême fragmentation des marchés des produits alimentaires et agricoles* » (p. 17). L'ONUDI (2011) renchérit par la suite en déclarant : « *Bien que la production agro-industrielle non traditionnelle et à haute valeur ajoutée, destinée à l'exportation, offre la possibilité de mettre en place un marché dynamique et prospère dans certains pays africains, le principal moteur de la demande en Afrique subsaharienne est, et restera, le marché intérieur et régional (intra-africain)* » (p. 48).

Enfin, René N'Guettia Kouassi (2012), dans son intervention lors du "5<sup>ème</sup> forum du secteur privé" qui s'est tenu à Abidjan le 8 novembre 2012, montre, pour les pays africains, l'importance de la promotion des IAA qui « *ont pour fonction de substituer à une production agricole hétérogène, dispersée dans l'espace et dans le temps, altérable et périssable, une production industrielle plus homogène et hygiénique, disponible dans le temps et dans l'espace, et relativement concentrée* ». Aussi présente-t-il les fonctions caractéristiques des IAA en tant qu'activités permettant de pallier aux insuffisances du secteur agricole dans le tableau suivant :

**Tableau 9 : Fonctions caractéristiques de l'agro-industrie**

<b>Caractères des produits agricoles</b>	<b>Fonctions de l'agro-industrie</b>
Dispersés	Collecte
Hétérogènes	Triage, conditionnement, emballage
Peu hygiéniques	Lavage, dépoussiérage, chaîne du froid, contrôlés divers...
Périssables (matières biologiques)	Préservation, stabilisation
Production saisonnière et fluctuante	Stockage
Matières premières alimentaires	Transformation, élaboration
Déséquilibrés du point de vue nutritif	Enrichissement ou réduction de la valeur nutritive
Monotones	Diversification

Source : N'Guettia (2012)

### C. Les IAA et l'agriculture contractuelle

Actuellement, beaucoup d'IAA en Afrique suivent la tendance mondiale et régionale en assurant leurs approvisionnements par l'établissement de contrat de livraison avec les agriculteurs. Cela leur permet de contrôler la production agricole sans être mêlé pour autant aux questions foncières qui animent le débat africain. D'ailleurs, il est certain, comme le note l'ONUDI et la FAO (2010, p. 25), que le développement en Afrique des IAA et de l'agribusiness fasse croître la dépendance des agriculteurs vis-à-vis de ces secteurs. Contrairement à ce que pourraient affirmer Amédée Mollard, Kostas Vergopoulos et Claude Faure, l'agriculture contractuelle en Afrique est vue d'un bon œil par les spécialistes. Ces derniers mettent en avant les impacts positifs que les mécanismes contractuels ont sur l'agriculture africaine, à savoir (François & Lanfranchi, 2012, p. 4; FAO; ONUDI, 2010, p. 25):

- La connexion de nombreux agriculteurs aux marchés internationaux ;
- L'accès aux services techniques ;
- Le préfinancement des intrants ;
- Une garantie auprès des banques pour l'obtention de crédits, etc.

Toutefois, les offres non-conformes qualitativement, les détournements des intrants au profit d'autres cultures, les rapports de forces inégaux, les livraisons et les paiements tardifs, sont autant de barrières constituant de véritables handicaps à la viabilité des contrats. Pour venir à bout de ces écueils, les politiques doivent être à même d'élaborer des types de contrat

favorables aux producteurs agricoles et à aux IAA en tenant compte non seulement du cumul des expériences contractuelles des PD et des PVD, mais aussi des réalités socio-économiques de leur territoire. Cela aura pour effet de maximiser les avantages potentiels de tous les acteurs de la chaîne de valeur alimentaire et permettra le développement de l'agriculture vivrière. Jean-Luc François et Stéphanie Lanfranchi (2012) disent à ce propos que *« moyennant un équilibre adéquat du partage de la valeur et de risques entre ces acteurs, qui justifie un regard public, l'agriculture contractuelle constitue assurément une option sur laquelle, au-delà des filières d'exportation où elle peut encore progresser (cacao, café), des pans importants de l'agriculture vivrière africaine peuvent engager une transformation rapide... »* (p. 4).

## CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Dans cette partie, nous avons montré que l'agriculture diffère de nos jours d'un espace à un autre du fait des facteurs de production inégalement répartis dans les différentes régions du globe. Tandis que celle des PD est très intensive avec des rendements très importants atteignant les 5t/ha équivalent-céréale en moyenne, celle de l'Afrique Subsaharienne est encore précaire avec des rendements dépassant à peine la tonne à l'hectare. L'avènement de la mécanisation, de la motorisation et de la chimisation n'a pas encore bénéficié à la majorité des PVD qui, hormis le fait que ces facteurs de production constituent un coût rédhibitoire pour les paysans, souffrent d'une mauvaise répartition des terres. Ce problème génère, soit des paysans sans terre, soit des paysans possédant des parcelles trop étroites pour y favoriser l'apport technologique et permettre une quelconque viabilité agricole. La politique agricole, grâce à des réformes agraires bien menées, apporte des corrections à cet état de fait comme l'ont montrés les PD avec l'émergence du modèle d'exploitation familiale. Ce modèle a connu un réel succès grâce à la robustesse et à la flexibilité de sa structure face au contexte fluctuant du marché agricole mondiale. Il est préconisé dans les PVD comme une panacée pouvant favoriser le développement de l'agriculture.

Aussi, il est connu que le secteur industriel s'est largement appuyé sur l'agriculture pour se développer via le transfert du surplus agricole occasionné par le marché ou favorisé par les pouvoirs publics. Il s'avère cependant important de bien définir cette ponction pour ne pas détruire "la poule aux œufs d'or" que constitue l'agriculture comme cela a été le cas dans les pays soviétiques et d'Afrique, car, comme le prévient Senghaas (1985), toute « *tentative d'industrialisation sans modernisation agricole est destinée à finir en développement bloqué* ». Ainsi, loin des idées évoquées par Hirschmann qui préconisait, dans une optique de croissance déséquilibrée, la concentration des moyens de production dans les industries portant de forts effets d'entraînement, en l'occurrence les industries sidérurgiques et les industries lourdes, le secteur agricole doit demeurer au cœur des préoccupations de développement dans les PVD et surtout en Afrique, et les IAA doivent en constituer le moteur. La FAO (1997) dira à ce propos que « *La théorie des liaisons de Hirschman, selon laquelle la meilleure stratégie de développement consiste à choisir les activités dont le progrès stimulera d'autres progrès ailleurs, justifie que l'on attribue un rôle important à l'agro-industrie<sup>22</sup> dans le développement* ».

---

<sup>22</sup> Dans cette publication de la FAO en 1997, le terme agro-industrie était assimilé aux IAA.

Dans le contexte actuel de la crise alimentaire et de la flambé des prix des denrées alimentaires, l'intervention publique dans les pays africains a été repensée, et ce, afin de permettre l'émergence d'un agribusiness mettant l'accent sur la transformation des produits vivriers pour parvenir à une sécurité alimentaire. Comme l'a si bien souligné l'ONUDI (2011), la part de l'agriculture chutant constamment dans le PIB des pays d'Afrique subsaharienne, « *[sa] contribution sera substantiellement améliorée par le renforcement de ses liens avec l'industrie, par le biais de la transformation des produits agricoles et de la valorisation des activités purement agricoles, en aval; par la fourniture d'intrants (produits agricoles intermédiaires), en amont; et par l'amélioration des opérations post-récoltes, du stockage, de la distribution et de la logistique qui sont des facteurs essentiels des chaînes de valeur de l'agribusiness* » (p. 29). Les IAA, au regard des performances affichées au niveau mondial et des possibilités d'emploi qu'elles offrent, jouent un grand rôle dans l'agribusiness. Il est vrai que la théorie économique met en garde contre leur capacité à asservir les agriculteurs via les mécanismes contractuels qu'elles imposent, toutefois, elles constituent un puissant levier pour l'industrialisation, la professionnalisation et le développement de l'agriculture. Majoritairement concentrées dans les PD, on note leur floraison dans les pays émergents, ce qui semble chambouler leur ordre mondial.

Dans ce vaste mouvement planétaire, les pays africains sont largement distancés et peinent encore à dynamiser le secteur de la transformation de leurs produits agricoles, entités pour lesquelles ils disposent pourtant de nombreux avantages comparatifs. La prise de conscience des décideurs africains du rôle important que peuvent jouer les IAA en tant que moteur de croissance économique les a amenés à instituer différents cadres de réflexion et à prendre des initiatives politiques pour le développement de l'agribusiness et des IAA. Initialement orientée vers la transformation des cultures de rente procurant de hautes valeurs-ajoutées, la promotion actuelle porte sur la transformation des cultures vivrières afin d'assurer la disponibilité des produits de consommation locale et la sécurité alimentaires. Cela est soutenu par la FAO et l'ONUDI (2010) qui déclarent qu' « *En somme, les effets combinés de l'augmentation de l'emploi, l'amélioration des revenus, la non-exclusion et la sécurité alimentaire favorisés par une stratégie de développement de l'agribusiness et des agro-industries, peuvent contribuer efficacement à la réduction globale de la pauvreté en Afrique* » (p. 6).

La Côte d'Ivoire, à l'instar d'autres pays africains, avait mis l'accent sur le développement des IAA après l'indépendance afin de soutenir la production agricole grâce à la transformation des produits agricoles locaux. Cependant, la crise économique qu'elle connaît depuis les années 1980 jusqu'à ce jour, et les PAS qui lui ont été imposées ont mis un coup d'arrêt à cette dynamique, ce qui a eu un impact négatif, à la fois, sur les IAA nationales et sur l'agriculture vivrière. Ce sont donc ces faits qui seront abordés dans la seconde partie de notre travail.

**DEUXIEME PARTIE :**

**LE SECTEUR AGRICOLE ET LES**

**INDUSTRIES**

**AGROALIMENTAIRES EN CÔTE**

**D'IVOIRE**

## INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

Le secteur agricole ivoirien a connu un essor fulgurant après l'indépendance du pays en 1960, et ce, jusqu'aux années 1980. Cette période, dénommée "le miracle ivoirien"<sup>23</sup> attira l'attention des économistes du développement comme S.Amin (1967), qui avait souligné qu' : « à l'origine du miracle ivoirien, il ya incontestablement une progression exceptionnellement rapide de l'agriculture en général, de l'agriculture de plantation et d'exportation » (p. 67).

Le modèle de production de l'époque était basé sur le travail et la terre. En ce qui concerne la terre, son accès était peut contraignant, voire même encouragé grâce à l'adage de feu le président Félix Houphouët Boigny qui déclara en 1963 que « la terre appartient à celui qui la met en valeur » (Conte, 2004, p. 10). Les prix favorables des matières premières aidant, la Côte d'Ivoire parvint à développer l'agriculture d'exportation et à occuper la première place mondiale dans la production du cacao et la quatrième place pour le café.

Toutefois, ce modèle de production connut des limites à cause de la croissance démographique que cette période a enregistrée. A cela s'ajoute la non-modernisation du secteur agricole causant de pertes au niveau du commerce international voire la détérioration des termes de l'échange. En effet, malgré cette croissance, le secteur agricole n'est pas parvenu au stade de la mécanisation, et les transformations des produits agricoles sont restées dérisoires.

La présente partie est l'occasion de voir le modèle de production alimentaire ivoirien en recourant à la typologie de la répartition agraire et à l'examen des facteurs de production. Aussi, la présentation du tissu industriel en général et des IAA en particulier sera faite, ce qui permettra de voir le panel des produits alimentaires disponibles et ceux entrant dans le processus de transformation en Côte d'Ivoire.

---

<sup>23</sup> Cette période est caractérisée par une croissance du PIB de l'ordre de 11% par an, taux non égalé jusqu'à ce jour dans ce pays.

# CHAPITRE I : L'AGRICULTURE EN CÔTE D'IVOIRE.

La Côte d'Ivoire, une ex-colonie française, a subi de profondes mutations dans son paysage agricole. Il y a donc lieu de rappeler les variétés existantes avant l'arrivée du colon et celles qui ont été ajoutées afin de comprendre la spécialisation agricole du pays. Aussi, l'agriculture ivoirienne est le fait de personnes physiques (ménages) qui se regroupent dans le cadre d'une production familiale. Cette exploitation familiale est essentiellement portée vers l'autoconsommation pour les cultures vivrières et l'exportation pour les cultures de rente. Les méthodes de production, quant à elles, restent encore très rudimentaires.

Ce chapitre rend compte de l'évolution historique du secteur agricole ivoirien et les facteurs de productions existants. Deux autres points seront consacrés à la production alimentaire et aux manifestations de la crise de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire.

## SECTION I : HISTORIQUE AGRICOLE DE LA CÔTE D'IVOIRE.

Le fond cultural ivoirien est composé aujourd'hui de plantes adoptées depuis de nombreuses générations par les populations ivoiriennes et la pratique de l'échange vivrier est attestée bien avant le début du 20<sup>ème</sup> siècle. La colonisation marque un tournant décisif de la vie agricole ivoirienne dû à sa rupture avec l'organisation politique et économique antérieure, et sera à l'origine de l'implantation des cultures d'exportations en Côte d'Ivoire. Ces nouvelles cultures prendront une place importante voire première dans l'agriculture de ce pays faisant passer les cultures vivrières à un second plan.

### I. Période précoloniale.

#### A. L'agriculture dans l'univers économique précolonial.

L'économie précoloniale<sup>24</sup> en Côte d'Ivoire est souvent qualifiée de « traditionnelle », terme qui masque certains de ses aspects les plus dynamiques. Elle se caractérise par plusieurs éléments qui marquent également la production vivrière. Il s'agit d'abord d'une économie précapitaliste dont la finalité est essentiellement la satisfaction des besoins du groupe (une

---

<sup>24</sup> Cette période peut être située comme celle allant de -∞ à 1870, date du début de la colonisation.

agriculture de subsistance), ce qui n'exclut pas des échanges internes et des relations commerciales avec les collectivités extérieures.

En outre, l'évolution économique dans l'ensemble est lente, les adaptations techniques, les améliorations, et les emprunts n'étant introduits et assimilés que progressivement, sur une longue période. Pour autant, les activités sont relativement variées et l'agriculture vivrière ne peut être comprise sans référence à l'ensemble des occupations qui règlent la vie et l'organisation de la communauté. Celles-ci peuvent être regroupées en trois catégories ; chasse-cueillette, production agricole, transformation. La chasse est une des activités les plus importantes, qu'elle ait une fonction sociale prépondérante comme à l'ouest du pays, notamment chez les Bété et les Gban, ou plus limitée, comme chez les Abrons. La cueillette fournit à toutes les populations une grande partie de la satisfaction des besoins, notamment en forêt où les densités des populations sont faibles et où les habitants recueillent fruits, champignons, plantes alimentaires (ignames sauvages...).

A mi-chemin entre l'agriculture et la cueillette, les populations sélectionnent des arbres utiles comme le colatier et le palmier en forêt, ou le karité et le néré dans le nord, récoltant la production pour la consommation sur place ou la vente. Des cultures dont l'objet est la transformation ou la vente sont développées : tabac et surtout coton, dont la production, répandue en savane, existe également en zone forestière. Ces spéculations sont conduites seules ou associées aux cultures vivrières. Aussi, les activités de type artisanal ont une grande importance : travail des produits de l'agriculture comme le coton pour le tissage de vêtements, de couvertures etc. Cela montre, entre autres, les premières relations agriculture/industrie de la Côte d'Ivoire. L'importance de l'agriculture vivrière dans l'ensemble de ces activités varie selon les lieux, les populations et les sexes. Dans la plupart des sociétés, cette agriculture vivrière est largement le fait des femmes ou des captifs. Un certain nombre de travaux était réservé aux hommes, comme le défrichage des champs ou le buttage des ignames.

## B. L'éventail des produits vivriers

L'agriculture vivrière ancienne est fondamentalement une polyculture. Toutes les populations cultivent différentes plantes, associées sur la même parcelle ou qui se succèdent dans le cadre de rotations variées. C'est le moyen de répondre aux besoins du groupe familial, de lutter contre les aléas climatiques et d'étaler les travaux dans le temps. Les cultures principales, base de l'alimentation, sont celles que l'on retrouve aujourd'hui, avec des différences selon les populations.

Au vieux fond africain, sont venues s'ajouter, parfois depuis fort longtemps de nouvelles plantes. Parmi les cultures d'origine africaine, les tubercules occupent une place de choix, telles certaines variétés d'igname et des céréales comme le fonio. La riziculture n'est pas absente : certaines variétés locales témoignent de son ancienneté. Mais la Côte d'Ivoire a beaucoup reçu. De l'Asie sont venus les bananiers, le taro, la canne à sucre et le riz. D'Amérique, les Européens ont apporté le manioc, le maïs, l'arachide, la patate, des espèces de haricots, etc. Beaucoup de plantes ont été apportées ou diffusées par les Portugais à partir du XV<sup>ème</sup> siècle. Le manioc aurait été introduit en Côte d'Ivoire en 1600, l'arachide, importé d'Amérique par les Portugais (Chaléard, 1992, p. 82).

Toutes ces plantes pénètrent jusqu'à l'intérieur de la Côte d'Ivoire avec une forte progression vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ces évolutions traduisent la capacité d'adaptation des paysanneries africaines. Elles remettent en cause l'image des sociétés figées qui s'en seraient tenues à un fond culturel inchangé. Par ailleurs, si certaines plantes d'origine étrangère sont d'importation récente, beaucoup tiennent une place essentielle dans les systèmes de culture depuis plusieurs siècles. Aussi, selon les régions, les dominantes varient. De nombreux auteurs ont souligné que la Côte d'Ivoire est au carrefour de « civilisations » dominées chacune par une ou deux grandes productions : les mil et sorgho au nord, le riz à l'ouest, l'igname à l'est, correspondant à la coupure de part et d'autre du Bandama<sup>25</sup> entre sociétés à Etat à l'est et sociétés acéphales à l'ouest (ibid.). On ne saurait comprendre la géographie précoloniale des productions alimentaires sans faire référence à l'insertion de ces cultures dans les grands courants d'échanges qui affectent cette partie de l'ouest africain.

## II. Période coloniale

Entre 1870 et 1960<sup>26</sup>, période de la colonisation, démarre et se développe la modernisation du pays. La multiplication des échanges entre les principaux groupes ethnico-sociaux, à savoir : les autochtones, les immigrants de toutes origines et les séjournants temporaires provenant de pays étrangers, a créé, au niveau notamment des villes, des foyers commerciaux. De plus, l'introduction des cultures telles que le café, le cacao, le palmier à huile et l'hévéa, ont eu pour conséquence la genèse d'un pays à vocation exportatrice<sup>27</sup>. Cette

---

<sup>25</sup> Le Bandama est un long fleuve qui traverse la Côte d'Ivoire du Nord au Sud.

<sup>26</sup> Il est vrai que la Côte d'Ivoire est proclamée colonie française le 10 mars 1893, cependant, la colonisation de ce pays par la France va bien au-delà de cette date. Il est généralement admis qu'elle débute en 1870.

<sup>27</sup> Le français Arthur VERDIER, en 1870, s'obstine à rester en Côte d'Ivoire malgré les attaques navales des anglais d'où il décide de planter du café dans la région d'Assinie. Cette décision se révélera d'une importance

intervention coloniale se caractérise par deux points essentiels : d'abord, la réorganisation des courants d'échange et du réseau urbain vers le sud ; ensuite, l'évolution de la production vers une économie de traite fondée sur la production de denrées d'exportations pour la métropole.

## A. Installation coloniale et nouvelle donne vivrière

La colonie de Côte d'Ivoire a été créée en 1893. Cette date, à valeur symbolique, ne marque cependant pas une véritable rupture. Elle représente plutôt l'aboutissement d'un lent processus de découverte et d'initiatives commerciales qui ont bouleversé l'économie de la région depuis plusieurs décennies. Inversement le pays n'est ni entièrement contrôlé ni pacifié au moment de l'établissement de la colonie.

Jusqu'à la veille de la guerre de 1914-1918, dans la plupart des régions, et même jusqu'aux années vingt dans certaines contrées de l'ouest, l'action coloniale sera surtout militaire. Cela aura des conséquences sur le plan matériel et humain : nombreux morts, habitat en grande partie détruit, cheptel décimé, cultures razzées. L'économie et la société seront profondément transformées par la destruction des anciens cadres sociaux : regroupement de la population dans les villages le long des principaux axes de communication, développement d'une économie d'échange pour payer l'impôt, apparition d'une nouvelle couche sociale, en position dominante, basée sur l'esprit de collaboration (chefs nommés par les colons, interprètes ...). Les captifs, dont le rôle productif dans certaines sociétés était considérable, sont libérés. Le travail forcé, destiné en priorité à la mise en place de l'infrastructure, pèse sur la production agricole. Enfin, la monnaie française est substituée aux anciens moyens de paiement tels que les cauris.

En même temps, les circuits d'échange se modifient. Le grand commerce de la "cola"<sup>28</sup> devient secondaire par rapport à celui de la traite, fondé sur la cueillette du caoutchouc et des produits du palmier. En revanche, l'établissement de nombreux postes sur tout le territoire et la création à peu près systématique de marchés dans ces centres multiplient les foyers de consommation et les lieux de transaction. La mise en place de la voie ferrée pendant cette période a eu deux conséquences : d'une part, sa construction requiert un grand nombre de travailleurs qu'il faut nourrir ; d'autre part, les gares deviennent rapidement des

---

capitale pour le pays car le café deviendra, plus tard, la principale culture de rente de la Côte d'Ivoire avec le cacao.

<sup>28</sup> Ce produit domine les échanges commerciaux de la période d'avant colonisation, surtout dans la partie Nord du pays.

centres commerciaux urbains privilégiés. C'est le cas d'Agboville au sud et de Bouaké qui apparaîtra vite comme le principal pôle du centre et du nord du pays, détournant le trafic des autres voies plus anciennes. Dès 1910, la nouvelle cité de Kong se positionnera comme un lieu d'échange entre le soudan français (Mali) et la Côte d'Ivoire. Avec l'arrivée du chemin de fer, on assistera non seulement à l'essor des denrées d'exportation dans les régions qu'il traverse<sup>29</sup>, mais aussi celui des cultures vivrières, suscité par la demande des travailleurs du « railway », des marchands et colporteurs des centres commerciaux, des possibilités d'expédition dans d'autres lieux.

Au fur et à mesure des progrès de la pacification, les autorités françaises mettront en place une politique de mise en valeur du territoire qui prend en compte les cultures vivrières. Contrairement à ce qu'une vue superficielle des faits pourrait laisser croire, les colonisateurs ne se sont pas totalement désintéressés de la production alimentaire. En effet, même s'ils ne s'en préoccupent guère jusqu'au début du siècle, leur attitude change à partir de 1908, date d'arrivée d'Angoulvant<sup>30</sup> à la tête de la colonie. D'abord il fallait nourrir les populations locales convenablement pour assurer la paix sociale et favoriser la croissance démographique de la colonie, fondement de l'expansion économique (on rejoint ici la pensée physiocrate). En outre il fallait aussi veiller au ravitaillement des fonctionnaires, des tirailleurs, nombreux pendant la période de pacification, et des commerçants européens.

Dès 1899, le principe de l'autonomie financière de chaque territoire et la prise en charge de ses dépenses par la colonie elle-même a été admis, conduisant à développer les denrées alimentaires locales pour éviter les coûteuses importations. Il fut nécessaire de produire pour ravitailler la métropole ; réquisitions et achats sont particulièrement importants pendant la guerre de 1914-1918, durant laquelle un effort considérable est demandé aux colonies et où plus de 3500 tonnes de céréales sont exportées entre 1916 et 1918<sup>31</sup>. Les colons, s'ils n'introduisent pas des plantes nouvelles, cherchent néanmoins à améliorer les techniques de production et à mettre au point de nouvelles variétés. Dès 1908 est créé le jardin botanique de Bingerville sous l'auspice du Gouverneur Angoulvant. Mais les efforts dans le domaine vivrier restent faibles eu égard aux recherches menées en faveur des cultures d'exportation.

---

<sup>29</sup> Le chemin de fer va relier Abidjan à Bobo Dioulasso (Burkina Faso) et aura pour objectif de permettre l'acheminement des produits d'exportations depuis le nord jusqu'à Abidjan au sud afin de les arrimer pour la France.

<sup>30</sup> Angoulvant sera le nouveau gouverneur de la colonie succédant à Binger (de 1908 à 1916)

<sup>31</sup> Le vif intérêt de la métropole pour les céréales durant la première guerre mondiale est suscité par le souci d'éviter leur pourrissement durant les longs trajets, car celles-ci se conservent mieux que les autres cultures.

## B. Mise en valeur coloniale et spécialisation ivoirienne

La pacification du territoire ivoirien s'achève dans les années 1920 avec la mise en place de traités commerciaux entre les français et les populations locales. En même temps, dans le cadre plus général de la métropole, un programme de mise en valeur des colonies est lancé, accordant la priorité aux productions d'exportation. En 1921, pour la première fois, le Plan Sarraut (1923) (alors Ministre des colonies françaises) expose un plan général de mise en valeur des colonies françaises. Il affiche clairement une volonté manifeste de spécialisation de chaque territoire dans les productions pour lesquelles il est mieux doué : *« assez de tours de force, et de colonisation en jardinet ! Nos colonies doivent être des centres de production, non plus des musées d'échantillons. Au lieu d'égailler leurs moyens d'action dans les sens les plus divers, elles doivent chacune, pour les premières années à venir, les rassembler et les appliquer sur la production intensive des deux ou trois ou quatre denrées ou matières premières qu'elles sont les plus aptes à fournir »* (p. 340).

Avec la crise de 1929 et le resserrement des liens entre la métropole et les colonies, cette politique prend plus de vigueur. Dans les années 1930, il sera proposé un programme global de redressement de la Côte d'Ivoire. Ce dernier insiste sur la priorité à accorder aux cultures d'exportation et sur la nécessité de développer les productions là où les conditions sont les plus propices, c'est-à-dire en Basse Côte, en orientant vers ces régions la main d'œuvre disponible dans le nord. L'accent est donc mis sur les cultures arbustives dans le sud : cacaoyer dans les années 1920, caféier dans les années 1930. Des tentatives de promotion du coton ont lieu également dans le nord.

Ni le Ministre des Colonies, ni le Gouverneur de la Côte d'Ivoire n'oublient les cultures vivrières, cependant reléguées au second plan. L'importation de plants étrangers pour leur culture en Côte d'Ivoire commencera à porter ses fruits. C'est le cas notamment des avocats, des agrumes, des cocotiers, de la banane douce, de l'anacardier pour la production des noix de cajou et de l'amande, la papaye, la mangue, etc. D'autres cultures déjà existantes seront promues pour l'exportation : l'huile de palme, l'hévéa pour la production du caoutchouc, la banane plantain, etc. La production de ces divers produits se fera à la fois par les colons qui emploieront à cet effet une main d'œuvre disponible sur le sol ivoirien, et des chefs terriens qui utiliseront la technologie coloniale de production. L'on assistera au rôle

important qui sera joué par la chambre d'agriculture, créée en 1908, et qui favorisera la vulgarisation agricole et l'organisation de ce marché.

Ces développements agricoles seront favorisés par la mise en place de plus en plus abondante du réseau routier et ferroviaire. Vu l'importance des échanges entre la Côte d'Ivoire coloniale et l'extérieur, l'on construira le canal de Vridi en 1934 qui aboutira au Port autonome d'Abidjan le 5 février 1951. Outre ces entrées végétales, la Côte d'Ivoire verra sa structure démographique se modifier considérablement avec l'arrivée massive d'étrangers. Les facteurs de productions et surtout la structure agraire s'en trouveront également modifiés.

## SECTION II : LES FACTEURS DE PRODUCTION.

Après son indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire fut confrontée à des problèmes d'appropriation de facteurs de production, chose essentielle pour l'augmentation de sa production et sa compétitivité au plan international. Pour ce faire, elle va se lancer dans une dynamique de recherche de main d'œuvre et d'intrants agricoles. En ce qui concerne la structure agraire du territoire, la politique fut très souple et l'accès à la terre était géré de manière informelle.

### I. La structure foncière en Côte d'Ivoire

#### A. Répartition des superficies et les statuts de propriété

##### *(1) Répartition des superficies*

Avec une superficie de 322 463 km<sup>2</sup> soit 32 246 300 hectares, les terres cultivables étaient estimées à 24 190 000 hectares, soit 75% de la superficie totale du territoire national en cette période d'après indépendance. Cependant, les spéculations agricoles couvraient en 1965 une superficie totale de 1 900 000 ha soit 6% du territoire national et en 1975, elles en occupaient 11% (MINAGRI, 2004). Cet accroissement n'est nullement suivi d'un gain de productivité. Il est étroitement lié à l'accroissement des superficies cultivées et du nombre des actifs du secteur, ce qui a causé la déforestation de la Côte d'Ivoire.

Pour la structure foncière, les données sur la répartition des superficies cultivées montrent une forte concentration des ménages (89%) dans la tranche des exploitations de moins de 10 ha, par contre 50% environ de ces superficies se retrouvent dans la tranche des

exploitations de 10 ha et plus (voir tableau 10). La superficie moyenne exploitée par ménage est de 3,89 ha mais varie de 0,27 ha pour les petites exploitations à 33,81 ha pour les grandes exploitations. 42% des ménages agricoles possèdent des exploitations de moins d'un ha et exploitent en tout 4,65% de la superficie cultivée alors que 24% de ménages se situent dans la tranche des exploitations de plus de 5 ha et exploitent environ 74% des superficies.

**Tableau 10 : Répartition des superficies cultivées selon les classes de taille.**

Classe Taille (ha)	Nombre de ménage	%	% cumulé	Superficie (ha)	%	% cumulé	Sup-Moy
<b>Moins 0,5</b>	311 609	27,88	27,88	84 162	1,93	1,93	0,27
<b>0,5 – 1</b>	158 825	14,21	42,09	118 321	2,72	4,65	0,74
<b>1 – 3</b>	249 072	22,28	64,38	444 702	10,22	14,87	1,79
<b>3 – 5</b>	125 835	11,26	75,63	463 745	10,66	25,53	3,69
<b>5 – 10</b>	148 516	13,29	88,92	967 115	22,22	47,75	6,51
<b>10 – 20</b>	91 416	8,18	97,10	1 178 444	27,08	74,83	12,89
<b>20 – 50</b>	32 395	2,90	100	1 095 174	25,17	100	33,81
<b>TOTAL</b>	1 117 667	100		4 351 663	100		3,89

Source : MINAGRI (2004)

Cette inégale répartition des terres couplée des petites superficies sur lesquelles la majorité des ivoiriens exercent l'activité agricole sont de nature à freiner l'essor du secteur. Pour les dimensions des exploitations, leurs étroitesse constituent un handicap à toute ambition de mécanisation de l'agriculture ivoirienne.

## (2) Statut de propriété

Jusqu'à présent, les experts affirment que seulement 1 à 2% de ces terres font l'objet d'un titre d'occupation ou d'un titre de propriété délivré par l'administration (Minagri, 2004). Ces titres d'occupation ou de propriété sont délivrés par le ministère en charge de l'agriculture et sont composés de : l'arrêté de concession provisoire sous réserve des droits des tiers, l'arrêté de concession pure et simple, l'arrêté de concession définitive et le bail emphytéotique. A cela l'on peut ajouter les autorisations d'occupation à titre précaire et révocable délivrées par les autorités préfectorales. Il s'agit notamment des permis d'occuper, des lettres d'attribution et des autorisations d'occuper. Les terres rurales sur lesquelles

l'administration n'a délivré aucun de ces titres d'occupation ou de propriété, soit la majorité des terres, sont régies par les droits coutumiers.

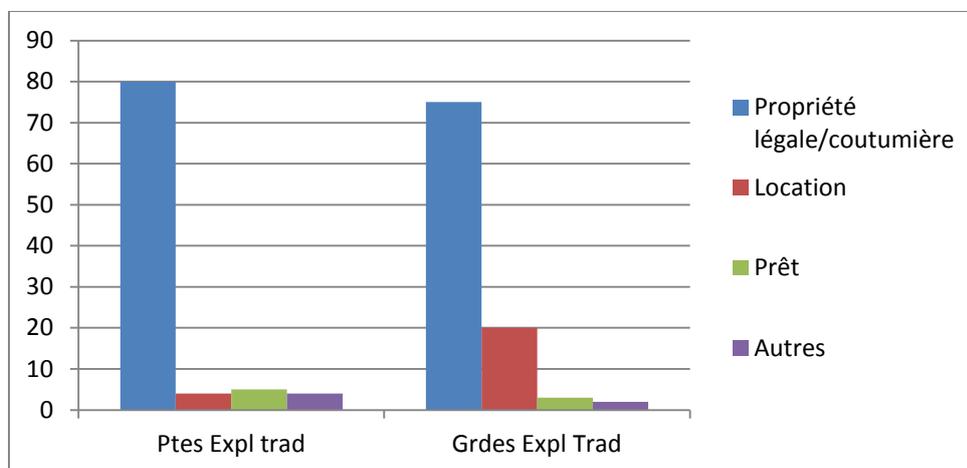
A noter que la gestion des terres rurales était régie essentiellement par les dispositions du décret du 26 juillet 1932 portant réorganisation du régime de la propriété foncière en Afrique Occidentale Française et celles du décret n° 71-74 du 16 février 1971 relatif aux procédures domaniales et foncières. Aux termes de l'article 1er du décret n°71-74 précité, toute occupation d'un terrain rural devait être justifiée soit par la possession d'un titre de concession provisoire ou définitive délivré par le Ministre de l'Agriculture soit par une autorisation d'occupation à titre précaire et révocable délivrée par le Ministre de l'Intérieur ou son représentant. Le même texte dispose dans son article 2 que : « *les droits portant sur l'usage du sol, dits droits coutumiers, sont personnels à ceux qui les exercent et ne peuvent être cédés à quelque titre que ce soit* ».

Malgré l'existence de ce texte, la pratique du foncier, singulièrement du foncier rural, montre que les terres régies par les droits coutumiers ont fait l'objet de nombreuses transactions principalement dans les zones riches en forêts. Cela a été favorisé par la quête constante d'espaces propices au développement de l'agriculture de rente, chose qui a occasionné non seulement la migration des populations des pays voisins vers la Côte d'Ivoire, mais aussi le déplacement à l'intérieur du pays des habitants des zones de savanes vers les zones forestières. Les détenteurs de droits coutumiers ont alors cédé ces droits à titre onéreux ou à titre gratuit. Certaines fois, ils les ont loués sous une forme ou une autre avec des appellations diverses et des modes de paiement variés. Ces cessions et locations ne donnaient pas lieu à des documents officiels ou légaux. Elles étaient soit verbales soit matérialisées par des actes sous seing privé communément appelés «petits papiers». Ce mode de transaction, qui est devenu une pratique courante, s'est répandu alors qu'il est contraire aux dispositions légales en la matière.

En 1998 interviendra une nouvelle loi portant sur le code foncier dont le point saillant sera sans nul doute l'attribution du titre foncier uniquement aux nationaux (Droit Afrique, 2007). En termes de répartition, la propriété légale ou coutumière est le statut de propriété le plus dominant. Elle concerne 84% des superficies au niveau des petites exploitations traditionnelles et 73% des superficies au niveau des grandes exploitations traditionnelles. La location est le statut de propriété le moins fréquent dénotant l'absence d'un véritable marché foncier (voir le graphique ci-après). La relative importance du droit coutumier atteste de la

précarité de la situation des bénéficiaires de ce statut, limite l'accès de ces derniers au crédit formel, et n'encourage guère l'investissement dans de nouvelles technologies.

### **Graphique 3 : Statuts de propriété des terres (en % des superficies)**



Source : MINAGRI (2004)

L'analyse du mode d'acquisition des terres montre également que l'héritage est prédominant au niveau des petites exploitations traditionnelles avec 43% des superficies. Tandis que l'acquisition par don est prédominante au niveau des grandes exploitations traditionnelles avec 54% des superficies. Quelque soit le type d'exploitation, l'acquisition par achat vient en seconde position avec 21% des superficies au niveau des petites exploitations et 15% au niveau des grandes exploitations.

## **B. Structure de la population rurale**

La quantité de travail dans une exploitation agricole dépend non seulement de la taille de l'exploitation mais aussi du système de production utilisé. En effet, la conduite d'une exploitation peut impliquer un besoin supplémentaire de travail (entretien, traitements phytosanitaires, soins aux plantations) et cela tant que de nouveaux facteurs ne transforment pas les techniques culturales.

Pour ces raisons, la politique migratoire de la Côte d'Ivoire fut très peu restrictive après l'indépendance, entraînant un taux de migration parmi les plus forts du monde. Jusqu'au début des années 80, le solde migratoire s'élevait au alentour de 90 000 immigrants par an et le taux de migration était de 1,3 % entre 1978-79 (MINAGRI, 2004). Cette migration est constituée, dès les années 1960, pour la moitié par des burkinabés qui constituaient une main d'œuvre agricole peu qualifiée venant s'implanter dans les régions de production de cacao. A

cela s'ajoute une immigration de cadres, travailleurs qualifiés et entrepreneurs originaires de l'Europe et du Liban. Le recensement de 1975 fit ressortir un taux d'étrangers s'élevant à 22% de la population totale.

Ces effets conjugués ont contribué au fait que la Côte d'Ivoire eut connu, durant les années 1960 et 1970, un des taux de croissance démographique les plus élevés du monde de l'ordre de 4,2% par an. Aussi, la main-d'œuvre est composée autochtone, allochtone ou étranger :

- *Les autochtones* : ils sont détenteurs de terre et ont la possibilité de la « vendre » contre une rémunération de différente nature. Ils peuvent également « l'échanger » dans le cadre d'un contrat terre/travail en vue de satisfaire les contraintes de liquidité financière auxquelles ils sont soumis. La main-d'œuvre autochtone, moins abondante que la main-d'œuvre allochtone ou allogène, s'emploie surtout dans les exploitations familiales et quelque fois dans des exploitations appartenant à un autre autochtone (non membre de la famille). Généralement, les exploitants autochtones, pour faire face à la raréfaction et aux coûts souvent élevés de la main-d'œuvre, s'organisent en groupe d'entraide. Dans ce système, tous les membres du groupe se retrouvent, chaque un ou deux jours, dans l'exploitation d'un des leurs pour la réalisation des travaux champêtres.
- *Les allochtones* : Une fois en possession de la terre, ils constituent des agrégats de campements relativement importants. La force de travail dont ils disposent y est concentrée et s'emploie rarement à l'extérieur. Ils utilisent lorsque c'est possible, la main-d'œuvre occasionnelle comme permanente surtout burkinabé, mais ils profitent également de l'apport de main-d'œuvre que représente la force de travail de leur jeune ayant de près ou de loin des liens de parenté avec eux.
- *Les Burkinabés* : Parmi ces migrants, on peut distinguer les planteurs dernièrement arrivés et ceux installés depuis de longues dates (avant 1980). Les burkinabés installés depuis de longues dates ont bénéficié d'une plus grande disponibilité en terre compte tenu du besoin croissant des autochtones en force de travail. Par la suite, ils ont pu, par leur statut privilégié de pionniers, bénéficier d'une partie de la force de travail des migrants arrivés après eux. Les jeunes burkinabés qui arrivent, peuvent espérer accéder à la terre, s'ils s'emploient comme salariés permanents chez un autochtone. Ils doivent en outre consacrer une partie de leurs forces de

travail aux planteurs qui les accueillent et les protègent. Sur leur temps de travail résiduel, ils peuvent cultiver des vivriers sur des terres prêtées.

Selon le Recensement National de l'Agriculture (RNA) de 2001, la population rurale de Côte d'Ivoire s'élevait à 8 238 930 dont 49% de femmes. Cette population était composée essentiellement de jeunes de moins de 30 ans. La proportion des jeunes femmes (33,5%) est plus importante que celle des jeunes hommes (29%) pour la tranche d'âge comprise entre 20 et 45 ans dénotant une certaine dépopulation du monde rural de sa population active. Le niveau d'instruction de la population agricole est très bas car plus de la moitié de la population rurale est sans instruction (54,1%). La proportion d'analphabètes chez les femmes est plus importante (71%) que chez les hommes (38%). L'enrôlement scolaire des femmes est moins élevé que celui des hommes.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la population autochtone représente 59% de la population rurale en Côte d'Ivoire. La population allochtone en représente 25% et la population non ivoirienne 16%.

**Tableau 11 : Répartition de la population selon le sexe.**

<b>Origine</b>	<b>Hommes</b>	<b>%</b>	<b>Femmes</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
<b>Autochtones ivoiriens</b>	2 416 746	57,75	2 432 429	60	4 849 175	58,86
<b>Allochtones ivoiriens</b>	1 069 913	25,56	1 021 840	25,21	2 091 753	25,39
<b>Non-ivoiriens</b>	698 475	16,69	599 527	14,79	1 298 002	15,75
<b>Total</b>	4 185 134	100	4 053 796	100	8 238 930	100

Source : MINAGRI (2004)

Si la proportion des femmes est supérieure à celle des hommes (60% contre 58%) dans la population autochtone, cela n'est pas le cas au niveau des allochtones (25% contre 26%) et des non ivoiriens (15% contre 17%). La proportion des non ivoiriens est très variable selon les régions. Elle est de plus de 30% dans les régions du moyen Comoé, 31% pour le sud Comoé, de 28% pour le haut Sassandra, du Moyen Cavally 26%, du Sud Bandama 26%, du Fromager 24%, du bas Sassandra 21% et des Lagunes 18% (pour les différentes régions de la Côte

d'Ivoire, voir Annexe A). Les régions de l'Agneby, de la Marahoué et du N'Zi Comoé ont une proportion de population étrangère respectivement de 19%, 17% et 10%.

## II. Le capital d'exploitation

### A. Les intrants agricoles

Pour ce qui est des intrants agricoles, selon le tableau 12 ci-après, leur utilisation par les grandes exploitations traditionnelles (39%) est un peu plus importante que celle des petites exploitations traditionnelles (33%). Le taux d'utilisation des produits phytosanitaires dans les petites exploitations traditionnelles (11%) est pratiquement le double de celui des grandes exploitations traditionnelles (5%). Les grandes exploitations enregistrent un taux plus élevé de combinaisons d'intrants, d'utilisation de semence sélectionnées et d'engrais minéraux, dénotant une plus grande intensification de ce type d'agriculture.

**Tableau 12 : Superficies par type d'intrant utilisé.**

Types d'intrants	Grandes exploitations Traditionnelles		Petites exploitations traditionnelles	
	Superficie	%	Superficie	%
Non concernés	90 926	61,27	2 682 395	66,83
Combinaison d'intrants	24 568	16,56	502 121	12,51
Semences sélectionnées	16 780	11,31	451 548	11,25
Produits phytosanitaires	7 733	5,21	181 422	4,52
Engrais minéraux	6 383	4,30	115 998	2,89
Engrais organiques	2 008	1,35	79 874	1,99
<b>Total</b>	<b>148 398</b>	<b>100</b>	<b>4 013 759</b>	<b>100</b>

Source : MINAGRI (2004)

## *(1) Le matériel végétal*

Pour la plantation de leurs parcelles, les paysans utilisent soit du matériel végétal sélectionné issu de centres de recherche agronomique, soit du matériel provenant directement d'anciens vergers appelé le matériel "tout-venant" ou encore "non sélectionné". La sélection de matériel végétal repose sur des critères de vigueur, de précocité, de productivité, de grosseur, de qualité des cerises et de comportement vis-à-vis des maladies et d'attaques d'insectes. Ils sont généralement appropriés aux conditions climatiques et aux techniques culturales.

La plupart des paysans en Côte d'Ivoire exploitent leurs parcelles de façon traditionnelle, utilisant très peu d'intrants notamment en ce qui concerne le matériel végétal sélectionné. Ce qui accentue la faible productivité des exploitations. C'est généralement suite à des campagnes de soutien de l'Etat que ces derniers se sont mis à utiliser du matériel sélectionné. Ce soutien s'opérant grâce à des subventions étatiques à l'achat de ces intrants. L'exemple de la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT) est illustratif. Cet organe étatique créé en 1974 a eu d'abord comme fonction la mise en œuvre de l'ensemble de la filière coton, que ce soit en amont de la production (semences, engrais, insecticides, herbicides) ou en aval (collecte, transport, égrenage, commercialisation). Puis elle a vu son rôle s'étendre à l'ensemble des cultures présentes en zone savane afin de fournir, des études, des plants et semences adéquats aux cultures dans cette zone.

Des études sur la presque totalité de ces cultures ont donc été réalisées par le Centre National de la Recherche Agronomique (CNRA) et l'IDESSA (Institut des savanes). Parmi celles-ci, nous avons par exemple le coton, le riz, l'arachide et l'igname. La fourniture des semences et plants pour ces cultures fut menée de façon différente suivant les filières. Pour le coton, la création variétale a été faite par l'IDESSA. Le département des cultures industrielles de cet institut de recherches proposait des variétés à la CIDT. Pour chacune d'entre elles, les caractéristiques de productivité et de technologie furent fournies. Ainsi, la CIDT, en fonction des tendances du marché de la fibre, était à même de choisir les variétés qui l'intéressaient. Elle pouvait même demander que l'effort de recherche porte en priorité sur tel ou tel caractère. Une fois le choix fait, tout un processus de multiplication était mis en œuvre d'abord à l'IDESSA, ensuite chez le paysan, sous forme de vagues successives.

Le paysan n'était pas du tout concerné par le choix de la variété qu'il devait cultiver. Il recevait les semences qu'il désirait, après en avoir fait la demande (phase de recensement) et

éventuellement après négociation sur les superficies qu'il voulait ensemer pour qu'il y ait adéquation entre cette surface et sa capacité de travail, ceci pour limiter l'extensification. Aussi, la semence de riz bénéficiait d'une subvention de plus de 250 FCFA/kg au cours de cette période post-indépendance.

## *(2) Les Engrais*

L'objectif de la fertilisation fut double : assurer les besoins nutritifs des arbres et conserver les équilibres minéraux et organiques du sol pour le maintien de sa structure et de sa fertilité. Mais il devait être rentabilisé par un choix judicieux et une application à des plantations bien conduites et bien entretenues. La baisse de fertilité des sols constituait une contrainte majeure pour l'agriculture en Côte d'Ivoire et surtout en zone savane. Par le passé, les paysans y remédiaient par la mise en jachère de longue durée des parcelles (10 ans et plus). Mais pendant la période 1960-1970, en raison de la forte croissance de la population à l'origine d'une forte pression de culture sur les terres, une réduction considérable de la durée de la jachère (3 à 4 ans) devint nécessaire. Cette situation a eu pour conséquence, la raréfaction des terres fertiles. Si l'utilisation des engrais chimiques permettait de remédier à cette situation, on constata par contre que leur adoption était limitée à cause de leur coût. Moins de 5% des planteurs dans la plupart des régions les utilisaient.

Des politiques de subventions aux importations d'engrais furent mises en place et devaient permettre la vente des engrais à des prix moins élevés et de procurer une meilleure rentabilité aux paysans. Aussi, une subvention était souvent nécessaire pour faire démarrer la production locale d'engrais, par le biais du phosphate naturel que la Côte d'Ivoire commença à produire par l'entremise de la Société Tropicale d'Engrais et Produits Chimiques (STEPC) mise en place dans les années 1960. Cependant, ces subventions furent coûteuses pour l'Etat qui a donc eu tendance à limiter les quantités subventionnées. Par exemple, il subventionnait une quantité donnée d'engrais dans une région ou pour une culture particulière mais pas pour les autres cultures. En réalité, l'engrais subventionné pour une culture était également utilisé sur les autres cultures et il se développait de ce fait des marchés parallèles où ceux qui bénéficient de l'engrais subventionné le revendaient à ceux qui n'en bénéficiaient pas ou pas suffisamment. De l'engrais subventionné pouvait d'ailleurs passer en contrebande vers les pays voisins au détriment des finances de l'Etat qui dispensait ces subventions. La politique des engrais en Côte d'Ivoire était donc mise à mal par les acteurs économiques concernés.

## B. Le matériel d'équipement des ménages

Un autre point non négligeable est sans nul doute le matériel et l'équipement des ménages. Le petit matériel est constitué pour l'essentiel de brouettes, de bascules, de presse à manioc et de matériels de pulvérisation (pulvérisateurs, atomiseurs, appareil ULV). Ces matériels sont utilisés par une faible proportion des ménages agricoles (voir tableau 13).

Le gros matériel est constitué de charrues, de semoirs, de décortiqueuses, de moulins, de tracteurs, etc., et la proportion des ménages utilisant ce type de matériel reste très faible (voir tableau 14). Selon le Recensement National de l'Agriculture (2001), cette proportion varie de 0,2% pour la batteuse à riz à 6% pour la charrue. Ces chiffres sont confirmés par les données sur la mécanisation des travaux du sol qui n'intéresse que 6% de la superficie cultivées. Il ressort donc que la plupart des ménages pratiquent le labour manuel pour l'installation des cultures. Le matériel utilisé pour le broyage de manioc, le décorticage du café et du riz, les pressoirs à huiles et les moulins à céréales restent peu répandus, dénotant ainsi la faiblesse des équipements au niveau des exploitations agricoles. Les travaux agricoles dans les petites exploitations traditionnelles restent faiblement mécanisés. Le travail manuel reste prédominant avec 56% des superficies. Les terrains ne bénéficiant d'aucun labour représentent 35% de la superficie cultivée. Les grandes exploitations traditionnelles ont un niveau de mécanisation nettement plus élevé (18%).

**Tableau 13 : Nombre de petits matériels utilisés au niveau national.**

Type	Nombre	%ménages*
Brouette	201 785	18,05
Pulvérisateur	148 768	13,31
Bascule	114 172	10,22
Presse manioc	95 641	8,56
Atomiseur	81 864	7,32
Appareil ULV	59 780	5,35
Bac à ferment	19 140	1,71
Tronçonneuse	18 108	1,62
Décortiqueuse d'arachide	13 946	1,25
Autres	10 258	0,92
Poudreuse	8 165	0,73
Engreneuse	2 341	0,21

Source : MINAGRI (2004);\*pourcentage des ménages qui possèdent le matériel.

**Tableau 14 : Equipement des ménages en gros matériel.**

Type de matériel	Nombre	% ménage
Charrue	64 922	5,81
Semoir	26 259	2,35
Décortiqueuse à café	22 137	1,98
Décortiqueuse à riz	15 986	1,43
Moulin à céréales	10 443	0,93
Presse à huile	9 035	0,81
Tracteur	8 981	0,80
Broyeuse à manioc	7 465	0,67
Groupe électrogène	6 302	0,56
Motoculteurs	4 360	0,39
Autres	3 283	0,29
Moto-pompe	2 360	0,21
Batteuse de riz	2 282	0,20

Source : MINAGRI (2004)

## SECTION III : IMPORTANCE DES DIFFERENTES CULTURES.

### I. Une spécification selon les superficies culturelles

La majorité des cultures agricoles sont généralement cultivées en association avec d'autres cultures sur la même parcelle. En tenant compte de l'importance relative des cultures les unes par rapport aux autres, on distingue la culture principale (la plus importante), la culture secondaire, la culture tertiaire, etc. On a donc les notions suivantes :

- *La superficie en culture principale* d'une culture donnée qui constitue le cumul des superficies de toutes les parcelles sur lesquelles elle est la culture principale.
- *La superficie développée* d'une culture donnée qui est le cumul des superficies de toutes les parcelles sur lesquelles elle est présente avec des densités suffisantes pour qu'elle soit la culture principale, la culture secondaire ou tertiaire.

## A. Les données générales

Selon les données recueillies du rapport du RNA, l'analyse des données relatives à l'occupation du sol en superficies principales montre une faible diversification de la production agricole (voir tableau 15). Les cultures pérennes (cultures permanentes) occupent plus de 72% des superficies cultivées. Les cultures vivrières céréalières et les autres cultures vivrières (tubercules, racines, plantain, etc.) occupent respectivement 12,21% et 11,20% des superficies cultivées et les cultures fruitières et maraîchères n'occupent que 4% de ces superficies.

En termes de superficie développée, l'on note également une faible diversification de la production agricole mais à un niveau moins prononcé qu'en culture principale. En effet, les cultures pérennes ne représentent plus que 61,68% des superficies cultivées. Les cultures vivrières que constituent les tubercules, racines et plantains ont des superficies plus importantes que les cultures vivrières céréalières (21,58% contre 11,84%), ce qui indique que les premières citées sont généralement cultivées comme cultures secondaires ou tertiaires. Il est de coutume en Côte d'Ivoire d'associer les tubercules et les racines aux cultures céréalières et la banane plantain aux cultures de rente telle que le cacao.

**Tableau 15 : Superficies des cultures.**

Types de cultures	Superficies principales		Superficies développées	
	Superficies (ha)	(%)	Superficies (ha)	(%)
<b>Cultures de rente</b>	3 168 655	72,80	3 989 578	61,68
<b>Cultures vivrières céréalières</b>	531 457	12,21	1 396 022	21,58
<b>Autres cultures vivrières</b>	487 437	11,20	766 003	11,84
<b>Cultures fruitières</b>	137 118	3,15	182 543	2,82
<b>Cultures maraîchères</b>	18 399	0,42	107 969	1,67
<b>Autres cultures</b>	9 394	0,22	26 294	0,41
<b>Total</b>	4 352 460	100	6 468 409	100

Source : MINAGRI (2004)

## B. Les cultures de rente

Suivant le tableau 16, on note que les cultures de cacao et du café occupent à elles seules plus de 75% des terres consacrées aux cultures de rente avec une prédominance de la première citée (56%), et cela, en termes de superficies en cultures principales. Le coton, le palmier à huile, l'anacardier et l'hévéa n'occupent que 23% des superficies. Quant aux autres cultures de rente (cocotier, banane poyo, etc.), elles n'occupent que 2% des superficies. Le cacao, principale spéculatation cultivée en Côte d'Ivoire, est concentré dans quatre principales régions de production : le Bas et le Haut Sassandra avec 42% de la superficie, le Sud Bandama (9%) et l'Agnéby (8%). 98% de la superficie de cacao appartient au secteur traditionnel. Le cacao est présent surtout au Sud Ouest de la Côte d'Ivoire. Le café, deuxième spéculatation cultivée dans le pays, est concentrée dans cinq principales régions de production : le bas et le haut Sassandra avec 26% de la superficie, les Montagnes 15%, le Sud Comoé 9% et l'Agnéby 7%. 99% des superficies cultivées de café appartiennent au secteur traditionnel. Le café est surtout à l'Ouest et au Sud-Ouest.

Lorsqu'on s'intéresse aux superficies développées, sur les 3 989 578 ha de terres revenant aux cultures de rente, 48% sont consacrés à la culture de cacao, 26% au café, 7% au coton, 7% à l'anacarde, 5% au palmier à huile, et 3% à l'hévéa. Les autres cultures de rente (cocotier, banane poyo, etc.) occupent globalement 3% des superficies. La répartition des cultures fait ressortir une augmentation de la proportion des cultures telle que l'anacarde (4,21% à 6,66%), le cocotier (0,94% à 1,34%). Ce qui implique que ces spéculatations apparaissent beaucoup plus comme cultures secondaires ou tertiaires sur les parcelles agricoles. L'anacardier est un arbuste initialement introduit dans la partie septentrionale de la Côte d'Ivoire comme couvert végétal pour freiner l'avancée du désert. Il se retrouve donc disséminé dans le paysage de cette partie du pays avec des densités plus ou moins élevées. Progressivement, il s'est imposé comme une spéculatation agricole capable de donner des revenus agricoles importants aux paysans.

Pour ce qui est du caféier (19% de la superficie en culture principale et 26,06% de la superficie développée), l'innocuité de son association avec des cultures vivrières pendant les trois premières années de sa maturation amène les agriculteurs à l'associer à ces dernières cultures, des fois, à de très fortes proportions. Cela laisse apparaître le caféier comme une culture secondaire de la parcelle. Par contre, les proportions du cacao (56,10% à 48,21%), du palmier à huile (6,15% à 5,35%), du coton (8,84% à 7,42%) et de l'hévéa (3,66% à 2,97%)

indiquent que ces spéculations sont beaucoup plus cultivées comme cultures principales sur les parcelles agricoles.

**Tableau 16 : Superficies des cultures de rente**

Cultures de rente	Superficies principales		Superficies développées	
	Superficie (ha)	(%)	Superficie (ha)	(%)
<b>Cacao</b>	1 777 550	56,10	1 924 056	48,21
<b>Café</b>	602 275	19	1 039 588	26,06
<b>Coton</b>	280 115	8,84	296 126	7,42
<b>Palmier à huile</b>	194 720	6,15	264 795	6,66
<b>Anacardier</b>	133 273	4,21	213 604	5,35
<b>Hévéa</b>	116 050	3,66	118 550	2,97
<b>Cocotier</b>	29 663	0,94	53 460	1,34
<b>Banane poyo</b>	7 204	0,23	21 594	0,54
<b>Autres cultures de rente</b>	28 005	0,88	57 805	1,45
<b>Total</b>	3 168 655	100	3 168 655	100

Source : MINAGRI (2004)

## C. Les cultures vivrières

### (1) Les céréales

Les cultures céréalières, avec 531 457 ha, représentent 12,21% de la superficie cultivée en Côte d'Ivoire (voir tableau 17). Les cultures du riz et du maïs sont les deux principales spéculations céréalières. Le riz à lui seul représente plus de la moitié de la superficie cultivée en céréales avec 57,06% dont 10,25% sont irrigués. Le maïs, quant à lui, est cultivé sur 31,68% des superficies consacrées à la céréaliculture. Le riz est essentiellement pratiqué dans quatre régions qui font 54% de la superficie cultivée de cette dénrée. Il s'agit de la région des Savanes 23,4%, des Montagnes 11,5%, du Moyen Cavally 10% et du Worodougou 9%. La culture du maïs est présente dans quatre régions principales qui font ensemble 77,6% de la superficie totale de cette culture. Il s'agit des régions des Savanes avec 62,3%, du Denguelé avec 7%, du Worodougou avec 4,45 et de la Vallée du Bandama avec 3,7%.

En ce qui concerne leurs superficies développées, les cultures céréalières sont toujours cultivées en association les unes avec les autres ou avec d'autres cultures non céréalières. Certaines cultures comme le mil, le sorgho, et le fonio sont rarement la culture principale sur une parcelle agricole, chose qui explique le grand écart entre les superficies en cultures principales et les superficies développées. Pour le mil par exemple, on passe de 29 557 ha à 60 379 ha, soit une augmentation de 104,28%. Aussi observe-t-on, pour le sorgho, une augmentation de 105% et 68% pour le fonio.

**Tableau 17 : Superficies des céréales**

Cultures vivrières céréalières	Superficies principales		Superficies développées	
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
<b>Riz pluvial</b>	248 762	46,81	294 297	38,42
<b>Maïs</b>	168 359	31,68	278 680	36,38
<b>Riz irrigué</b>	54 489	10,25	60 379	7,88
<b>Mil</b>	29 557	5,56	58 894	7,69
<b>Sorgho</b>	19 946	3,75	46 459	6,07
<b>Fonio</b>	8 938	1,68	21 699	2,83
<b>Autres céréales</b>	1 406	0,26	5 595	0,73
<b>Total</b>	531 457	100	766 003	100

Source : MINAGRI (2004)

### *(2) Les racines, tubercules, plantain, etc.*

Les cultures vivrières (racines, tubercules, plantain, etc.), avec 487 437 ha, représentent 11,20% de la superficie cultivée en Côte d'Ivoire (voir tableau 18). La culture d'igname (igname précoce et igname tardive), le manioc et l'arachide sont les spéculations vivrières les plus cultivées. La culture de l'igname à elle seule représente 63,72% de la superficie des cultures vivrières non céréalières, suivie du manioc et de l'arachide avec respectivement 14,59% et 9,29% des superficies. Si la culture de l'igname est pratiquée essentiellement dans le Nord et au Centre du pays, la culture du manioc, quant à elle, se retrouve principalement au Sud. L'accroissement de la consommation des produits dérivés du manioc tels que « l'attiéké », le « placali » et le « gari » donne de plus en plus d'importance à cette culture de sorte qu'il devient fréquent de rencontrer, surtout dans le sud du pays, des parcelles entièrement consacrées à sa culture ou des parcelles sur lesquelles il est la culture

principale. Quatre régions productrices font à elles seules 72,5% de la superficie cultivée en manioc. Il s'agit notamment des régions des lagunes (34%), de la vallée du Bandama (18%), du Bas Sassandra (11%) et du Sud Comoé (9,5%).

**Tableau 18 : Superficies des racines, tubercules, plantain, etc.**

Cultures vivrières	Superficies Principales		Superficies développées	
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
<b>Igname</b>	310 580	63,72	515 618	36,93
<b>Manioc</b>	71 124	14,59	433 177	31,05
<b>Arachide</b>	45 281	9,29	269 429	19,30
<b>Banane plantain</b>	35 704	7,32	77 257	5,53
<b>Taro</b>	4 484	0,92	44 859	3,21
<b>Patate</b>	3 949	0,81	24 664	1,77
<b>Soja</b>	549	0,11	649	0,05
<b>Autres cultures vivrières</b>	15 766	3,23	30 369	2,17
<b>Total</b>	487 437	100	1 396 022	100

Source : MINAGRI (2004)

On observe un très grand écart entre le cumul des superficies en culture principale (487 437 ha) et celui des superficies développées (1 396 022 ha). Ce qui explique une forte propension des agriculteurs à faire intervenir ces cultures dans toutes les associations culturales. Cette augmentation est essentiellement due à la banane plantain et au manioc. En effet, les superficies de banane plantain et de manioc passent respectivement de 35 705 ha à 433 177 ha (soit une augmentation de 1 113,25%) et de 71 124 ha à 269 437 (278,82% d'augmentation).

La banane plantain est associée aux cultures de rente (hormis le café pour lequel elle est déconseillée) et principalement au cacao avec lequel elle atteint des densités élevées. De ce fait, la banane plantain est fortement présente dans les zones cacaoyères où elle représente la culture secondaire ou tertiaire sur les parcelles. Par contre, il existe rarement des parcelles agricoles de taille importante sur lesquelles la banane plantain est la culture principale. C'est ce qui explique cet écart très prononcé entre les superficies de banane plantain en culture principale et les superficies développées (1 113,25% d'augmentation).

Le manioc se cultive généralement en association avec des cultures céréalières telles que le riz ou le maïs avec lesquelles il est généralement la culture secondaire ou tertiaire. Cela explique donc le fort taux d'accroissement de sa superficie lorsqu'on passe la superficie en culture principale à la superficie développée.

## D. Les cultures fruitières, maraîchères et autres cultures industrielles.

### (1) Les cultures fruitières

En termes de superficies en cultures principales, le manguier, le fruit de la passion et les agrumes à essence constituent les principales cultures fruitières avec respectivement 33%, 21% et 22% des superficies cultivées (voir tableau 19).

**Tableau 19 : Superficies des cultures fruitières.**

Cultures fruitières	Superficies principales		Superficies développées	
	Superficie	%	Superficie	%
<b>Manguier</b>	45 894	33,47	58 317	31,95
<b>Fruit de la passion</b>	28 344	20,67	31 419	17,21
<b>Agrumes à essence</b>	28 196	20,56	31 255	17,12
<b>Ananas</b>	15 637	11,40	29 774	16,31
<b>Goyavier</b>	9 467	6,90	9 576	5,25
<b>Agrumes de bouche</b>	2 615	1,91	7 694	4,21
<b>Papayer</b>	1 532	1,12	4 084	2,24
<b>Autres fruits (avocatier...)</b>	5 433	3,96	10 424	5,71
<b>Total cultures fruitières</b>	137 118	100	182 543	100

Source : MINAGRI (2004)

Le faible écart entre les superficies développées et les superficies en cultures principales s'explique par le fait que les arbres fruitiers, lorsqu'ils ne sont pas cultivés comme culture principale sont généralement disséminés dans les parcelles de cultures pérennes pour servir d'ombrage ou pour l'autoconsommation par le ménage. En outre, les densités apparentes ne sont pas suffisamment importantes pour qu'ils soient les cultures secondaires ou même tertiaires de la parcelle. Le manguier, le fruit de la passion et les agrumes à essence

restent prédominantes malgré les baisses enregistrées dans l'occupation des superficies cultivées.

## (2) Les cultures maraîchères

Les cultures maraîchères, avec 18 399 ha, représentent 0,42% des superficies totales cultivées. L'aubergine, le concombre et la courge occupent plus de 50% des superficies cultivées avec une prédominance de la première cité 29% (voir tableau 20).

On observe une forte augmentation des superficies développées par rapport aux superficies en cultures principales. En effet, les cultures maraîchères sont généralement associées à toutes les cultures céréalières. Elles ne sont cultivées comme cultures principales que sur de petites parcelles à proximité de point d'eau, compte tenu de la grande attention qu'elles nécessitent. Concernant le concombre, son port rampant fait qu'il est rarement utilisé dans les associations culturales, d'où le faible écart entre les superficies en culture principale et les superficies développées (2 373 ha contre 2 518 ha). Quant au gombo, il connaît un bon spectaculaire passant de 7% à 49% des superficies cultivées.

**Tableau 20 : Superficies des cultures maraîchères**

Cultures maraîchères	Superficies principales		Superficies développées	
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
<b>Aubergine</b>	5 281	28,70	23 491	21,76
<b>Concombre</b>	2 373	12,90	2 518	2,33
<b>Courge</b>	2 345	12,75	13 048	12,08
<b>Gingembre</b>	1 756	9,54	3 242	3,00
<b>Haricot vert</b>	1 667	9,06	5 350	4,96
<b>Gombo</b>	1 254	6,82	3 270	49,34
<b>Tomate</b>	981	5,33	3 053	2,83
<b>Autres maraîchères</b>	2 742	14,90	3 997	3,70
<b>Total cultures maraîchères</b>	18 399	100	107 969	100

Source : MINAGRI (2004)

### *(3) Les autres cultures industrielles*

Les autres cultures industrielles, avec 9 394 ha, représentent 0,22% des superficies totales cultivées (voir tableau 21). La culture de la canne à sucre occupe à elle seule 85% des superficies totales cultivées. On observe une forte augmentation des superficies développées de la canne à sucre par rapport aux superficies en cultures principales, ce qui indique qu'elle est généralement cultivée comme culture secondaire ou tertiaire. En effet, hormis les plantations (industrielles et villageoises) situées à proximité des complexes sucriers, la canne à sucre n'est pas cultivée à but commercial mais plutôt pour l'autoconsommation du ménage et pour servir de complément alimentaire aux animaux d'élevage. Ainsi, elle apparaît quelquefois comme la culture secondaire ou tertiaire.

**Tableau 21 : Superficie des autres cultures**

Autres cultures	Superficies principales		Superficies développées	
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Canne à sucre	7 941	84,53	24 405	92,82
Tabac	1 453	15,47	1889	7,18
<b>Total autres cultures</b>	9 394	100	26 294	100

Source : MINAGRI (2004)

## **II. Une spécification selon les volumes de production et situation alimentaire en Côte d'Ivoire.**

### **A. Méthode de calcul selon le RNA de 2001**

A l'exception de l'ananas et de la banane poyo, les productions de 2001 ont été obtenues par la formule suivante :

$$P = Sp \times R \times Nc$$

Avec P = production (tonne) ; Sp = superficie en production (hectares), R = Rendement (tonnes par hectare) ; Nc = nombre de cycles. La superficie en production étant la portion de la superficie développée susceptible d'être récoltée.

Pour l'ananas et la banane poyo, les estimations ont été faites à partir de la formule :

$$P = Sp \times R \times C \times Nc$$

Avec C = rapport entre la superficie théorique équivalente en culture pure et la superficie en association.

Ainsi, pour l'année 2001, le tableau suivant donne les productions des cultures pérennes :

**Tableau 22 : Production des cultures pérennes**

Cultures	Superficie développés (ha)	Rendement (t/ha)	Production brute provisoire RNA 2001 (t).
<b>Cacao</b>	1 924 056	0,74	1 335 970
<b>Café</b>	1 039 588	0,27	251 620*
<b>Anacarde</b>	264 975	0,33	88 593
<b>Coton</b>	296 126	1,03	287 118
<b>Palmier à huile</b>	213 604	7,57	1 238 186
<b>Hévéa</b>	118 550	2,60	117 127
<b>Canne à sucre</b>	24 405	65,60	1 601 000
<b>Coco (noix)</b>	53 460	8,09	239 974
<b>Tabac</b>	1 889	0,732	1 383
<b>Ananas</b>	29 774	43,52	260 297
<b>Banane poyo</b>	21 594	16,37	310 425

Source : MINAGRI (2004), \* Suite à la crise politico-militaire, cette production a drastiquement chuté pour se retrouver à quelque 90 000 tonnes en 2007.

Pour les cultures vivrières, maraîchères et fruitières, les productions de 2001 (voir tableaux 23 et 24) ont été obtenues par la formule suivante :

$$P = Sd \times R \times Nc$$

Avec Sd = superficie développée (ha).

**Tableau 23 : Production des cultures vivrières**

Cultures	Superficie développée (ha)	Rendement (t/ha)	Production brute provisoire RNA 2001 (t)
<b>Igname tardive</b>	329 157	8,82	2 902 152
<b>Igname précoce</b>	186 461	9,00	1 677 571
<b>Manioc</b>	269 429	7,75	2 086 903
<b>Banane plantain</b>	433 177	3,65	1 581 909
<b>Arachide</b>	77 257	0,95	73 394
<b>Patate</b>	24 664	2,15	53 028
<b>Taro</b>	44 859	1,37	61 457
<b>Riz irrigué</b>	46 459	2,72	126 163
<b>Riz pluvial</b>	294 297	1,73	508 065
<b>Maïs</b>	278 680	2,10	584 538
<b>Mil</b>	60 379	0,65	39 246
<b>Sorgho</b>	58 894	0,61	35 925
<b>Fonio</b>	21 699	0,64	13 887

Source : MINAGRI (2004)

**Tableau 24 : Production des cultures maraîchères et fruitières**

Cultures	Superficie développée	Rendement (t/ha)	Production brute provisoire RNA 2001 (t)
<b>Aubergine</b>	23 491	4,07	95 637
<b>Concombre</b>	3 242	10,2	33 017
<b>Courge</b>	13 048	9,1	118 655
<b>Haricot vert</b>	5 350	0,92	4 922
<b>Gombo</b>	53 270	1,31	139 567
<b>Tomate</b>	3 053	11,36	34 673
<b>Manguier</b>	58 317	1,92	112 260
<b>Agrumes à essence</b>	31 255	1,02	31 880
<b>Agrumes à bouche</b>	7 694	3,9	30 007
<b>Papayer</b>	4 084	1,0	4 084
<b>Avocatier</b>	10 424	4,2	43 781

Source : MINAGRI (2004)

## B. Evolution des volumes de production de 2001 à 2009.

Depuis le Recensement National de l'Agriculture en 2001, le dispositif d'enquête agricole n'est plus opérationnel à cause de difficultés liées à l'absence de financement pour appuyer le pays à conduire les opérations. Les prévisions agricoles sont estimées sur la base des données des années antérieures et des tendances d'évolution qui tiennent compte de la pluviométrie sur la période de janvier à septembre. Ainsi, les productions sont calculées en multipliant les productions de l'année de base par le taux de croissance de la population rurale.

Les données de rendement sont, quant à elles, fournies par l'Agence National d'Appui au Développement Rural (ANADER). Pour les cultures industrielles et/ou commerciales, les productions sont fournies par les structures d'encadrement ou les interprofessions agricoles (ANOPACI, APROMAC, OCAB). Les différents tableaux et graphiques constituant ce point permettent d'analyser les évolutions des productions des cultures ivoiriennes.

### *(1) L'évolution des cultures pérennes*

Le tableau suivant rend compte des évolutions des cultures pérennes :

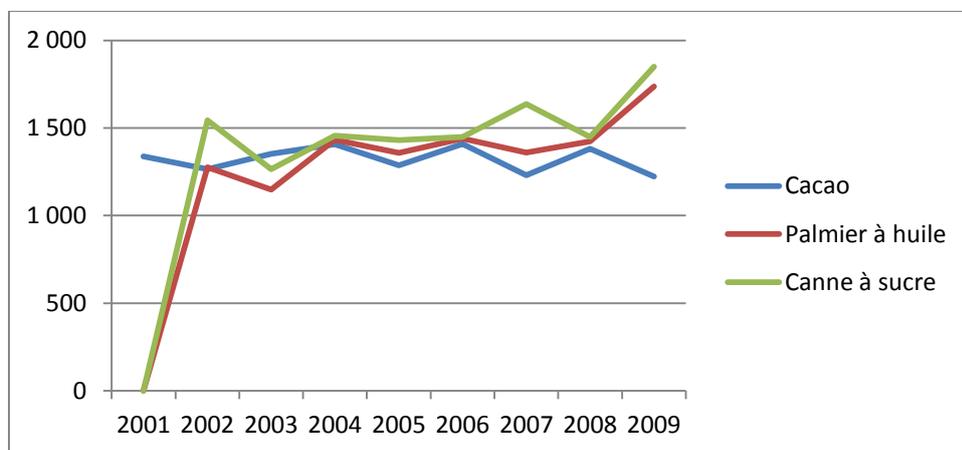
**Tableau 25 : Production des cultures pérennes de 2001 à 2009**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Cacao</b>	1 337	1 265	1 352	1 407	1 286	1 409	1 230	1 382	1 223
<b>Palmier à huile</b>	1 238	1 275	1 148	1 433	1 358	1 439	1 359	1 424	1 737
<b>Canne à sucre</b>	1 601	1 544	1 264	1 456	1 430	1 448	1 636	1 448	1 849
<b>Coco (noix)</b>	240	263	200	211	216	246	208	146	146
<b>Tabac</b>	289	283	280	301	313	316	317	334	337
<b>Ananas</b>	260	227	243	216	195	176	160	86	67
<b>Banane poyo</b>	310	320	311	320	304	358	363	249	255
<b>Café</b>	252	182	140	154	96	118	171	68	143
<b>Anacarde</b>	89	105	85	141	185	225	285	330	350
<b>Coton</b>	287	396	180	323	268	146	120	124	185
<b>Hévéa</b>	117	127	116	137	135	178	189	203	292

Source : MINAGRI (2012a)

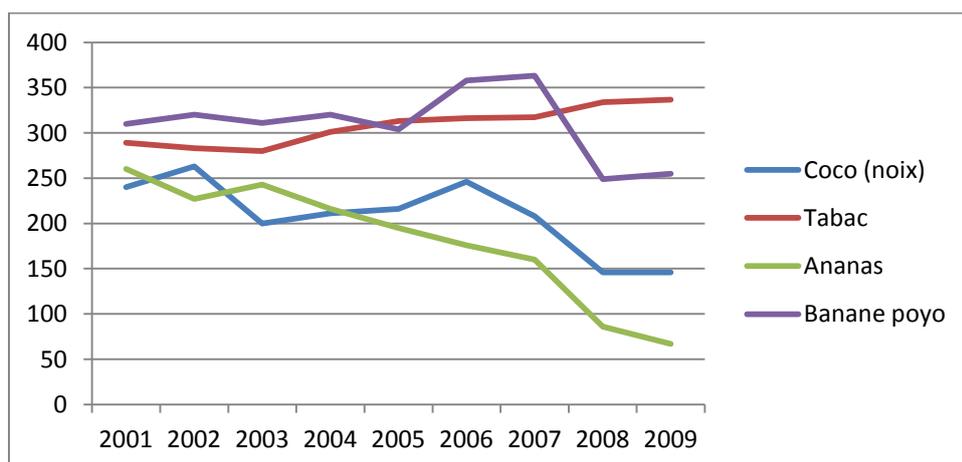
De ce tableau et en fonction des volumes de production, les 3 graphiques suivants ont été mis en évidence :

**Graphique 4 : Evolution des productions de cacao, palmier à huile et canne à sucre de 2001 à 2009.**



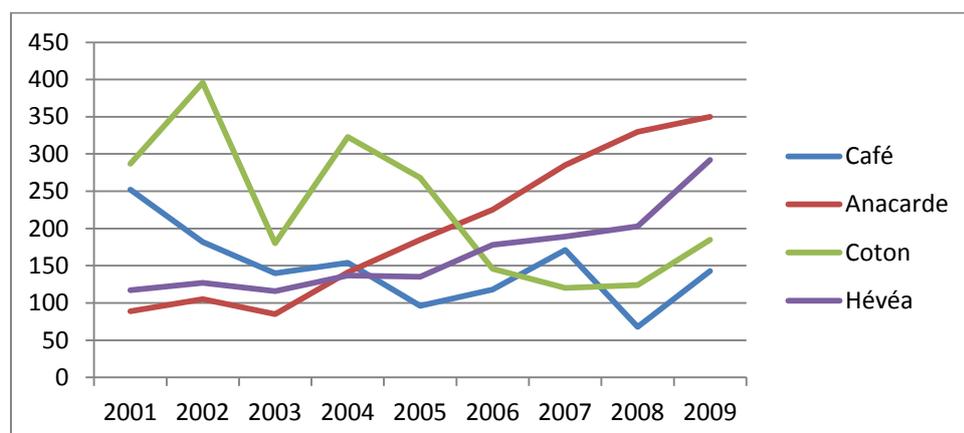
Depuis la crise politico-militaire de 2002, on remarque que les productions de cacao, de palmier à huile et de canne à sucre ont quasiment stagné jusqu'en 2008. A partir de cette date, les productions de palmier à huile et de canne à sucre ont enregistré des hausses respectives de 22% et 27,7% par rapport à 2008. Celle du cacao a connu une légère baisse de près de 159 mille tonnes, soit -11,5%.

**Graphique 5 : Evolution des productions de coco, tabac, ananas et banane poyo de 2001 à 2009.**



Les productions de coco, ananas et de banane poyo connaissent depuis la crise de 2002 de véritables chutes avec respectivement -44,5%, -72,23% et -17,74% sur la période 2002-2009. Par contre, la production de tabac connaît une légère croissance de 48 mille tonnes, soit près de 16,6% sur la même période.

**Graphique 6 : Evolution des productions de café, anacarde, coton et hévéa de 2001 à 2009.**



Tous comme les cultures pérennes précédentes, les productions de café, d’anacarde, de coton et d’hévéa ont été impactées par la crise de 2002. Toutefois, tandis que les productions d’anacarde et d’hévéa ont vite repris après 2002, celles du coton et du café peinent à retrouver leur niveaux de 2001. On note de fortes croissances de production de l’anacarde et de l’hévéa dont les volumes ont accru respectivement de 265 mille tonnes (soit 312%) et 176 mille tonnes (soit 152%) sur la période 2003-2009.

## (2) L'évolution des cultures vivrières

Le tableau 26 présente les évolutions de production des cultures vivrières :

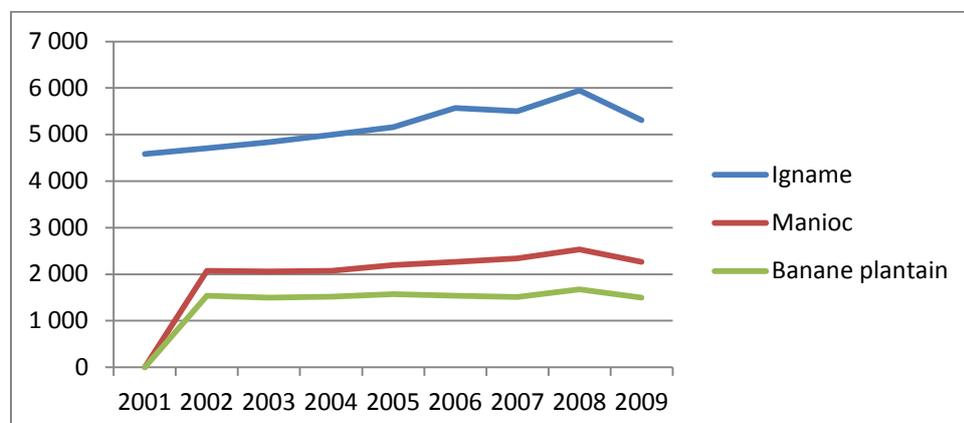
**Tableau 26 : Productions des cultures vivrières de 2001 à 2009.**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Igname</b>	4 580	4 706	4 836	4 996	5 160	5 569	5 502	5 945	5 313
<b>Manioc</b>	2 087	2 073	2 060	2 074	2 197	2 267	2 342	2 531	2 262
<b>Banane plantain</b>	1 582	1 539	1 498	1 519	1 570	1 540	1 510	1 674	1 497
<b>Arachide</b>	73	61	63	65	67	67	69	81	85
<b>Patate</b>	53	54	44	45	46	48	49	51	46
<b>Taro</b>	62	63	51	52	70	72	74	76	68
<b>Mil</b>	39	40	33	34	35	38	38	45	45
<b>Sorgho</b>	36	37	30	31	32	35	34	41	41
<b>Fonio</b>	14	14	12	12	12	16	17	17	17
<b>Riz</b>	634	646	660	681	704	716	606	680	688
<b>Mais</b>	584	592	600	620	640	639	532	630	637

Source : MINAGRI (2012a)

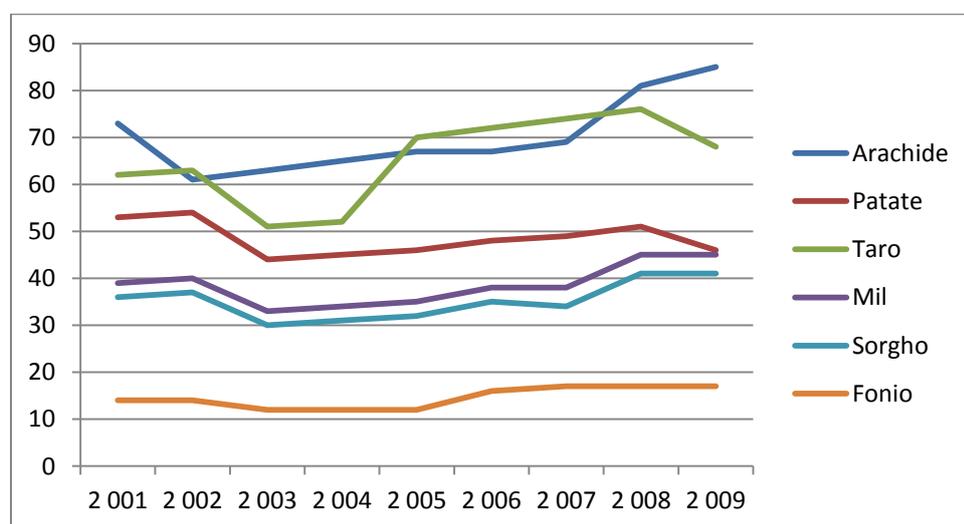
On obtient les graphiques suivants :

**Graphique 7 : Evolution des productions d'igname, de manioc et de banane plantain de 2001 à 2009.**



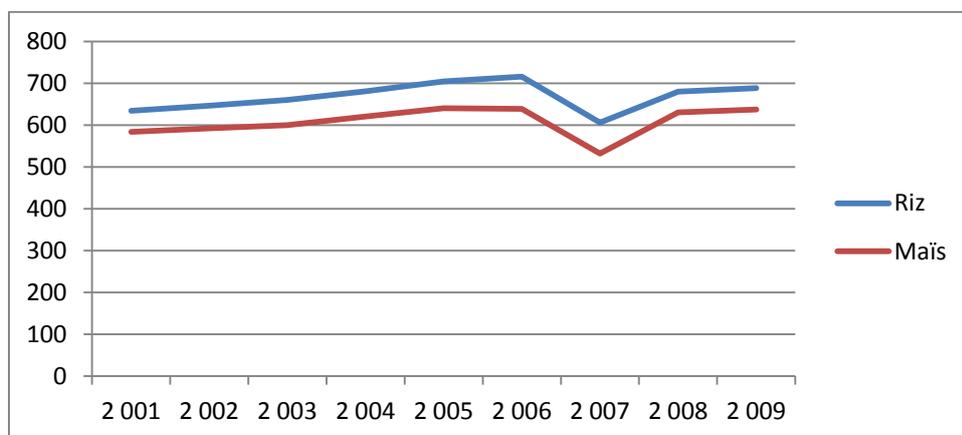
Les productions d'igname, de manioc et de banane plantain ont connu des croissances régulières depuis 2001 et ce, malgré la crise de 2002. Toutefois, contrairement aux cultures pérennes, les productions ces cultures enregistrent un fléchissement en 2008 avec des chutes de 632 mille tonnes (soit -10,6%) pour l'igname, 269 mille tonnes (soit 10,6%) pour le manioc et 177 mille tonnes (soit 10,6%) pour la banane plantain.

**Graphique 8 : Evolution des productions d'arachide, de patate, de taro, de mil, de sorgho et de fonio de 2001 à 2009**



Les productions d'arachide, de patate, de taro, de mil de sorgho et de fonio ont enregistré, dans leur ensemble, des baisses en 2002 avec la crise. Toutefois, elles ont évolué jusqu'à atteindre de niveaux en 2009 supérieurs à ceux de 2001. Egalement, on note que ces productions sont d'un tonnage assez faible.

### **Graphique 9 : Evolution des productions de riz et de maïs.**



Les productions de riz et de maïs connaissent depuis 2001 des croissances lentes mais régulières, avec cependant un léger fléchissement en 2007.

En ce qui concerne la production vivrière dans son ensemble (céréales, racines, tubercules, plantain, oléagineux, légumes), elle est estimée à 10 920 466 tonnes (2009), contre 11 982 378 tonnes en 2008. Cela correspond à un déficit vivrier de 9% par rapport à 2008. La production céréalière est estimée à 1 411 119 tonnes (2009) contre 1 396 005 tonnes (2008), soit une hausse de 1,14%. Par contre, la production de racines, tubercules et plantain enregistre une baisse de 10,63% par rapport à 2008 (9 186 176 en 2009 contre 10 278 814 en 2008). Il convient de signaler que les pertes post-récoltes des productions vivrières sont assez importantes et sont de l'ordre de 30% et 45% (MINAGRI, 2012b, p. 1).

### ***(3) L'évolution des cultures maraîchères et fruitières***

Les évolutions de production des cultures maraîchères et fruitières sont appréhendées comme suit :

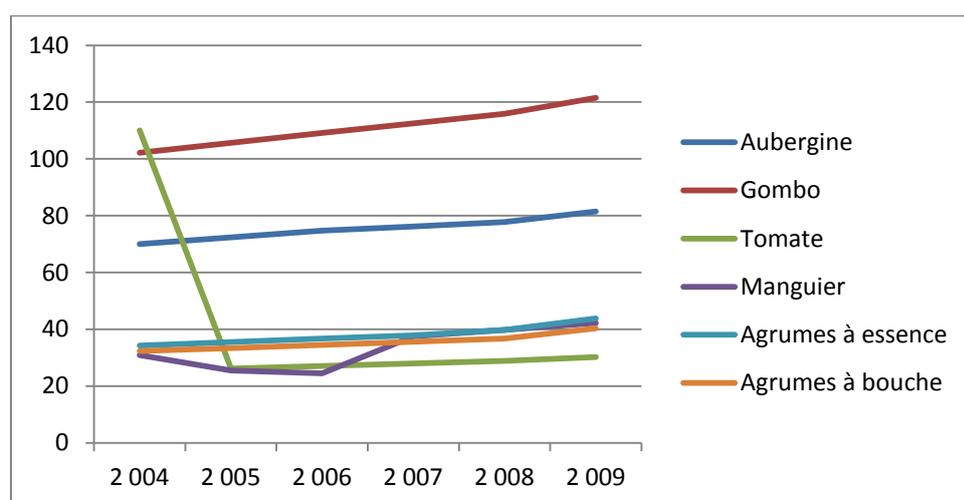
**Tableau 27 : Production des cultures maraîchères et fruitières de 2001 à 2009.**

	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009
<b>Aubergine</b>	70	72	75	76	78	81
<b>Gombo</b>	102	106	109	113	116	121
<b>Tomate</b>	110	26	27	28	29	30
<b>Manguier</b>	31	25	24	38	40	42
<b>Agrumes à essence</b>	34	36	37	38	40	44
<b>Agrumes à bouche</b>	32	33	35	36	37	40
<b>Concombre</b>	18	19	19	20	20	22
<b>Courge</b>	18	18	18	19	19	21
<b>Haricot vert</b>	4	4	4	4	4	4
<b>Papayer</b>	5	5	7	9	10	11
<b>Avocatier</b>	23	25	26	27	28	30

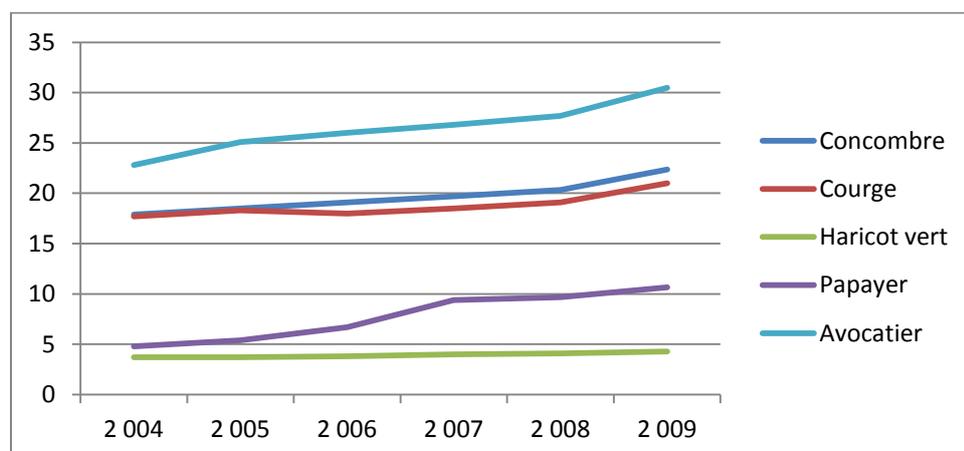
Source : MINAGRI (2012a)

On obtient, en fonction de volumes de production, les graphiques suivants :

**Graphique 10 : Evolution des productions d'aubergine, gombo, tomate, mangue, agrumes à essence et agrume à bouche de 2004 à 2009.**



**Graphique 11 : Evolution des productions de concombre, courge, haricot vert, papayer et avocatier de 2004 à 2009.**



Avec, dans leur ensemble, des tonnages assez faibles, les cultures maraîchères et fruitières ont enregistré des croissances lentes, mais constantes durant la période 2004-2009<sup>32</sup>. On constate par contre une forte baisse de la production de tomate qui est passée de 110 mille tonnes en 2004 à 26 mille tonnes en 2005 soit une chute de 84 mille tonnes (76,4%).

### C. La situation alimentaire en Côte d'Ivoire.

Le niveau de production des cultures vivrières et les importations alimentaires déterminent les disponibilités alimentaires des ivoiriens. En ce qui concerne les produits agricoles importés, ces derniers portent essentiellement sur les céréales, en l'occurrence le blé et le riz. Les volumes d'importation de ces deux denrées sont respectivement de 271 mille tonnes et 809 mille tonnes pour l'année 2007 ; 245 mille tonnes et 757 mille tonnes pour l'année 2008 (MINAGRI, 2012a). Tandis que l'importation du blé se justifie par le fait que la Côte d'Ivoire a un climat tropical ne favorisant pas la culture de ce produit, celle du riz par contre n'est que le résultat d'une production nationale insuffisante.

Pour rappel, les consommations humaines représentent les quantités utilisées par l'homme pour ses besoins vitaux et elles sont calculées à partir des normes de consommations par personne. Ces normes qui varient très peu d'une année à l'autre sont déterminées à partir des résultats des Enquêtes Budget Consommation. Selon le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI, 2009f), l'analyse des disponibilités alimentaires en Côte d'Ivoire sur la période de 2001 à 2007 montre que les groupes des féculents (igname, manioc, banane plantain) et des céréales constituent la plus importante contribution en matière d'offre calorifique disponible

<sup>32</sup> Période pour laquelle nous avons pu obtenir les données auprès de l'Institut National de Statistique.

avec plus de 65% des apports. Après eux, suivent les huiles végétales avec près de 10% des apports, les fruits avec 7% des apports et les édulcorants avec 4% des apports. Ensuite, on a les viandes et les épices qui contribuent chacun à hauteur de 2% des apports. Les poissons quant à eux, ne fournissent qu'environ 1,5% du total énergétique alimentaire du pays. Les autres groupes de produits alimentaires ont des apports marginaux inférieures à 1% chacun. La moyenne sur la période allant de 2001 à 2007 des disponibilités alimentaires ivoiriennes en équivalent calorique est de 2 542 calories par personne et par jour. En 2009, ces disponibilités étaient de 2 726, montrant ainsi l'amélioration de la situation alimentaire du pays. Toutefois, ce niveau reste faible par rapport à la moyenne mondiale qui est de 2 809 calories par personne et par jour.

En se référant aux résultats de l'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages menée conjointement par le PAM et la FAO en 2006 dans 10 des 19 régions administratives que comptait le pays, on note que 9% des ménages étaient dans une situation d'insécurité alimentaire qualifiée de sévère tandis que 20% étaient à risque d'insécurité alimentaire (PAM; FAO, 2006). Par région, la situation alimentaire serait particulièrement précaire dans la région du Moyen Cavally. Les régions des Montagnes, du Denguélé, du Bafing, de la Vallée du Bandama, du Haut Sassandra et des Savanes seraient également très vulnérables à l'insécurité alimentaire. Une évaluation de la situation nutritionnelle des enfants menée dans les régions du nord (Denguélé, Bafing, Savanes, Worodougou, Zanzan) en juillet 2008 a révélé des taux de malnutrition des enfants au dessus des seuils d'urgence où le taux de malnutrition aiguë globale des enfants de 6 à 59 mois était de 17,5%. Aussi, selon l'enquête réalisée par les deux institutions en 2009 (PAM ; FAO, 2009, p.15), environ 12,6% des ménages ruraux (soit 1 269 549 personnes) souffrent d'insécurité alimentaire. Même si globalement le niveau d'insécurité alimentaire sévère reste faible (2,5% soit 232 602 personnes), l'insécurité alimentaire modérée touche 10,1% des ménages. Les ménages les plus touchés sont surtout les travailleurs journaliers, les ménages dépendants de l'agriculture vivrière de subsistance et les éleveurs. Ces catégories présentent des taux d'insécurité alimentaire au-dessus de la moyenne nationale. Il est donc important pour le secteur vivrier ivoirien de dépasser le simple stade de la subsistance et parvenir au marché afin de lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire qui mine certains de ses acteurs.

L'alimentation des populations étant intimement liée aux revenus dont elles disposent, il fut constaté que la paupérisation des ivoiriens a débuté dans les années 1980 avec la crise économique que connut le pays et dont la cause principale est à mettre à l'actif de la chute des

cours mondiaux des cultures de rente. La prochaine section que nous aborderons mettra en exergue les orientations politiques ayant occasionnées cette crise.

## SECTION IV : LA CRISE DE L'ÉCONOMIE DE PLANTATION.

Après deux décennies de croissance spectaculaire qui ont suivi l'indépendance de la Côte d'Ivoire, la performance du secteur agricole s'est fortement dégradée dans les années 1980 entraînant une récession économique généralisée. La détérioration de la situation du secteur agricole au cours de cette période résulte de plusieurs éléments relatifs au système de production, à l'effondrement des prix des principales cultures d'exportation sur les marchés internationaux, à l'affectation des recettes, à l'inadaptation des politiques macro-économiques et sectorielles.

Afin d'enrayer la chute vertigineuse des cours du cacao, en juillet 1987, l'Etat ivoirien décide de bloquer les exportations de cacao notamment par l'imposition des quotas très réduits à l'exportation. On nommera cette politique : « la guerre du cacao ». Cependant celle-ci n'aura pas l'effet escompté car de nouveaux pays producteurs de cacao entrèrent en selle, avec notamment, les pays asiatiques comme l'Indonésie et le Cambodge. Le 5 juin 1989, le prix du cacao payé à l'exploitant passe de 400 FCFA le kilo à 250 FCFA (puis à 200 FCFA en 1990) et marquera l'échec et la fin de cette guerre du cacao.

Selon Koumoué K. (1996 p. 86), le modèle de développement agricole, reposant sur l'hypothèse de l'accès quasi illimitée à des ressources foncières très abondantes comme facteur, n'est plus possible dans la mesure où la pression démographique et le régime foncier caractérisé par la coexistence du droit moderne et du droit coutumier, ne facilitent pas l'accès à la terre aux nouveaux exploitants, même quand elle est disponible. En l'absence de nouvelles terres fertiles, la Côte d'Ivoire se voit obligée de procéder à une intensification des cultures, longtemps différée. La principale menace vient d'Asie, et en particulier d'Indonésie. Ce pays s'annonce comme un nouveau grand pays producteur du cacao, grâce à un système de culture beaucoup plus intensif que celui de la Côte d'Ivoire. En effet, l'utilisation systématique d'engrais et de produits phytosanitaires permet aux planteurs indonésiens d'atteindre des rendements de l'ordre de 2 tonnes à l'hectare, contre 500 kg à l'hectare en Côte d'Ivoire.

Les perspectives d'une intensification rapide des modes de production ivoiriens sont faibles car le niveau d'éducation des planteurs en brousse est très peu élevé et les structures d'encadrement technique font défaut, et ce, malgré les efforts de l'État en ce sens. Aussi, la faillite de la BNDA dans le début des années 1990<sup>33</sup> a occasionné l'indisponibilité des structures de crédit aux paysans qui leur permettaient de financer l'acquisition de matériel ou d'intrants (engrais, pesticides, fongicides) et donc d'accroître leur productivité.

L'investissement et le financement publics ayant joué un rôle prépondérant dans le développement agricole de la Côte d'Ivoire, il convient donc de les analyser.

## **I. L'investissement**

### **A. Le financement de l'investissement agricole et sa répartition.**

Entre 1960 et 1978, " l'accumulation primitive " du capital industriel et des infrastructures s'est traduit par un rythme de croissance très élevé du capital par travailleur, financé par la rente du café et du cacao. Jusqu'au début des années 80, près de la moitié de l'investissement public était orientée vers les infrastructures de transport, les télécommunications, l'énergie, les logements et les secteurs sociaux, permettant de désenclaver de nombreuses régions et de développer les cultures de rente, de construire Abidjan (pont, programmes de logement,...), et d'aménager un certain nombre de capitales de région (Cogneau, et Mesplé-Somps, 1999, p.26).

Durant cette époque, les investissements en Côte d'Ivoire seront le fait du (BSIE) qui fonctionnait par le financement que la CAISTAB lui procurait. Le Budget Spécial d'Investissement et de l'Équipement (BSIE) donnait le montant des autorisations de programme et des prévisions d'emplois des sommes affectées aux principaux secteurs de l'économie.

Alors que longtemps l'investissement agricole a constitué le premier poste du BSIE, sa part a fortement baissé (voir tableau ci-dessous). La diminution de l'intervention de l'Etat dans le secteur de l'agriculture traduit une réorientation de la politique agricole vers « un

---

<sup>33</sup> A un moment donné en effet, la BNDA se caractérisait par son système très peu rigoureux en matière de gestion et octroyait des crédits aux agriculteurs sans toutefois exercer des pressions pour leurs remboursements. Cela a suscité une mauvaise croyance chez ces paysans qui se disaient que le crédit était quelque chose que l'on ne remboursait pas.

désengagement du secteur productif et une plus grande attention aux missions d'encadrement et de supervision » (Banque Mondiale, 1998).

**Tableau 28 : Evolution de l'investissement agricole.**

Années	1976-80	1981-84	1985-89	1990-93	1994-98
<b>Part de l'investissement agricole dans l'investissement public total (%)</b>	29,2	28,7	35,1	35,4	21,1

Source : Cogneau & Mesplé-Somps (1999, p. 27)

L'investissement agricole fut constitué à 60% d'opérations intégrées d'encadrement et à 40% d'investissements dans les filières agricoles en 2002, contre respectivement 20 et 80% dans la seconde moitié des années 80. Cette réorientation de la politique agricole devait permettre d'engager un processus d'intensification des cultures vivrières et de rente dans la mesure où l'on pensait que les contacts avec des agents d'encadrement auraient une forte influence sur l'utilisation d'intrants chimiques (Kouadio K.A., 2007, p. 16).

Par ailleurs, ces changements se sont effectués dans le contexte d'une privatisation des entreprises agroalimentaires et de la libéralisation des filières café et cacao. Entre 1993 et 1996, l'investissement privé dans le secteur agricole a enregistré une augmentation de 7 points. Pour le budget alloué à l'agriculture, l'on pouvait déjà remarquer la préférence pour les cultures d'exportation qui représentaient à elles seules plus de 69% des dépenses. 7% et souvent moins de 4% du budget étaient alloués directement aux productions alimentaires entre 1967 et 1979, sauf pendant les années exceptionnelles comme 1969 et 1974, où leur part dépassait 40%, moins de 20% de celle consacrée au développement agricole. En ce qui concerne les cultures vivrières, le riz était la culture privilégiée par les autorités. En effet, cette céréale recevait plus de 90% des investissements destinés aux productions alimentaires. Entre 1966 et 1975, plus de 20% des investissements agricoles lui sont affectés, avec des maxima en 1966 et 1969 (respectivement 47% et 39,5% du total). A partir de 1976, cette part s'abaisse en dessous de 10% (Chaléard, 1997, p. 173).

## B. Un programme d'investissement trop ambitieux

Le modèle de développement agricole a suscité des investissements lourds qui étaient soit insuffisants soit mal orientés. On a par exemple procédé à la construction de barrages (120 barrages agricoles, 25 barrages à vocation piscicole, 361 barrages pastoraux), au défrichement et à l'aménagement des blocs communautaires, à la construction des usines de transformation, etc. Par exemple, plus de 100 milliards FCFA, soit l'équivalent de 10 % du PIB de 1974, sont investis dans un projet non rentable d'usine de production de sucre (Sodesucre).

Ces investissements excessifs et trop sophistiqués en usines et équipements, notamment dans le domaine rizicole, ont abouti à des coûts élevés et à des déficiences de production qui ont affecté la compétitivité du secteur agricole. Celle-ci s'est érodée davantage du fait que des missions supplémentaires ont été confiées aux unités agro-industrielles liées à la culture du coton, du caoutchouc, du palmier à huile à qui on a demandé de réaliser des investissements non productifs dans leur zone d'intervention. De ce fait, les charges afférentes à la construction des services sociaux (écoles, dispensaires, etc.) et des infrastructures rurales ont occasionné des pertes au sein des ces entreprises publiques agricoles.

La Caistab a permis le financement de "projets de prestige" non rentabilisés tels que la construction de la nouvelle capitale à Yamoussoukro et de la Basilique Notre Dame de la Paix ayant coûté plus de 145 milliards de FCFA. Encore, l'absence de contrôle dans la réalisation des projets donne lieu à un surinvestissement dans le domaine des infrastructures (dont la rentabilité ne peut être assurée qu'à moyen terme). Les excédents du « miracle ivoirien » n'ayant pas permis, dès le départ, de financer entièrement les programmes d'investissement, la nécessité de faire appel à l'endettement, principalement extérieur, s'imposa. La dette publique ivoirienne (dont une partie vient de dettes contractées par les entreprises publiques et avalisées par l'Etat) a été multipliée par 4 entre 1975 et 1979 s'érigeant en goulot d'étranglement. La Côte d'Ivoire se déclarera insolvable en 1987.

La crise ne peut s'expliquer uniquement par l'arrêt non anticipé de l'envolée des cours du café et du cacao ou par un programme d'investissement public trop ambitieux. Elle est aussi due à un affaiblissement des autres secteurs d'exportations. Berthélemy et Bourguignon (1996) montrent que, déjà en 1976, et malgré la politique de fort interventionnisme public, l'Etat ivoirien compte sur des investissements privés (notamment étrangers) importants sur

lesquels il fonde le développement du secteur manufacturier d'exportation et d'import-substitution. Inspirées par les principes de la théorie des pôles de croissance, les autorités supposent que les investissements en infrastructure, énergie et communication ainsi que dans certains secteurs manufacturiers (comme l'industrie du sucre) vont entraîner les investissements privés industriels. Ce qui ne sera pas le cas, car la baisse du taux d'épargne et la faible rentabilité des investissements publics dans les secteurs de production ne favoriseront pas cette donne.

## **II. Politique de financement**

### **A. L'intervention de l'Etat**

Le crédit concourt à l'accroissement de la disponibilité financière en début de campagne. Il permet ainsi de desserrer les contraintes financières qui pèsent souvent sur les producteurs pour l'acquisition de certains inputs. Le crédit peut par conséquent accroître la probabilité d'utilisation d'intrants agricoles et de main d'œuvre salariée.

Cependant, en Côte d'Ivoire comme dans bon nombre de pays en voie de développement, les activités financières agricoles se singularisent des autres secteurs économiques. Les facteurs qui entravent le développement des services financiers accessibles à l'agriculture familiale sont nombreux et bien identifiés : la localisation des ces activités dans des zones enclavées caractérisées par une faible densité de population et le manque d'infrastructures, la dépendance des conditions climatiques et de la temporalité des cycles de production, la saisonnalité des revenus et de façon plus générale la part limitée des revenus monétaires, la volatilité des prix des produits agricoles, des garanties peu fiables tant sur le plan juridique qu'économique, etc.

Ces spécificités des activités agricoles impliquent des financements adaptés tenant compte de la diversité des besoins en services financiers exprimés par des ménages agricoles ruraux aux profils variés. L'Etat interviendra par l'intermédiaire des banques publiques de développement et des bailleurs de fonds sur le marché du crédit à des conditions favorables (taux d'intérêts bonifiés, absence de garantie, etc.). La Banque National du Développement Agricole (BNDA) verra donc le jour pour pouvoir animer le financement des activités agricoles en contournant les restrictions susmentionnées. Hormis cette banque, les structures d'encadrement des agriculteurs joueront un rôle important dans l'aide au crédit agricole.

Par contre, une étude de Diop-Boaré en 1994 indiquera que l'intervention de l'Etat par le biais des politiques de financement et d'investissements publics, n'a pas donné des résultats satisfaisants dans la mesure où, ayant privilégié essentiellement trois cultures (café, cacao, coton) qui ont absorbé plus de 80% du crédit formel, elle a contribué de façon marginale à la croissance agricole.

## B. Crise du financement agricole.

A partir des années 1980, on assistera à l'échec de l'offre de crédit agricole fondée jusque-là exclusivement sur l'intervention publique avec la faillite de la BNDA. Aussi verra-t-on la mise en place d'un nouveau paradigme qui marquera un renouveau de l'approche du financement rural et agricole dans les pays en développement en général et de la Côte d'Ivoire en particulier. Le contexte est marqué par la libéralisation du secteur et le développement de la microfinance.

Fondé sur une démarche de construction d'une intermédiation financière, le nouveau paradigme en matière de finances rurales s'accompagne d'une redéfinition du rôle des acteurs et notamment celui de l'intervention publique. Les subventions publiques sont désormais mobilisées lors de la création des institutions de microfinance lesquelles sont censées assurer à terme leur autonomie financière grâce à des taux d'intérêts permettant de couvrir les coûts.

Le paysage financier ivoirien en a ainsi été modifié en profondeur avec la mise en place de mécanismes de crédit agricole pour les plus défavorisées. Ces mécanismes de financement reposent sur les CREP (Caisse Rurale d'épargne et de prêt), les COOPEC (Coopérative d'épargne et de crédit), et également sur les fonds de garantie qui financent, à l'aide de crédits à court et à moyen terme, les différentes campagnes agricoles.

Malgré l'état de " sur-bancarisation " en Côte d'Ivoire (beaucoup de salariés dans le secteur bancaire pour peu d'encours), l'offre de crédit bancaire en agriculture y est globalement :

- Coûteuse (taux d'intérêt prohibitif sauf pour les institutions de micro-finance),
- Insuffisante (beaucoup de paysans exclus des circuits bancaires).

Par ailleurs, il convient de noter l'inexistence d'assurance pour couvrir les risques liés à la profession agricole (décès, sécheresse), amenant donc les institutions bancaires à se prémunir de ce risque par des taux d'intérêts élevés voire dissuasifs pour le paysans.

Seuls les grands exploitants agricoles (des urbains double-actifs pour la plupart) peuvent bénéficier du système bancaire classique. Quatre banques, encore aujourd'hui, dominent celui-ci. En 1998 elles concentraient 78% des dépôts. Il s'agit de la BICICI (filiale de la BNP Paribas), la SGBCI (filiale de la Société Générale), la SIB (dont Attijariwafa Bank est l'actionnaire majoritaire) et la BIAO. Cette situation «oligopolistique» est risquée et peu favorable au développement agricole car ces banques ont en effet pour principale activité le financement des campagnes de café et de cacao ivoiriennes (Bénié, 2002, p. 57).

Finalement, la majorité des paysans contractent des crédits de type commercial sous forme d'avances en nature ou liquidité émanant respectivement de leurs fournisseurs ou de leurs clients. En situation défavorable, “ le crédit commercial est un système qui résiste ” car les commerçants connaissent suffisamment les métiers de leurs partenaires pour mettre en place des règles de remboursement efficaces. D'une façon générale, en agriculture, les crédits bancaires à court terme restent rares et ceux à moyen et long terme sont quasi-inexistants.

Les paysans ne possédant pas, “ la culture du crédit ”, ils surinvestissent et se retrouvent souvent à court de trésorerie pour acheter les consommations intermédiaires nécessaires à la valorisation de leurs investissements (situation fréquente en aviculture).

C.Falgon (2000, p. 6) a segmenté le secteur agricole en 6 segments de marché (filières) et 5 niveaux de taille d'opérateur afin d'observer plus facilement comment les institutions bancaires répondent à leurs besoins de financement (voir tableau 29 ci-après). Les crédits bancaires classiques et mutualistes sont très ciblés sur une taille d'opérateur (les “ très gros ” et les “ moyens ”). Toutes filières confondues, les crédits majoritairement accordés sont de type commercial ainsi que le confirme ce tableau précisant pour chaque filière, les types d'exploitations que les institutions financières privilégient.

A décrire le mode de financement des catégories de produit on voit que :

- Les plantations de Cacao et Café (75% du PIB agricole) : Ces filières bénéficient actuellement presque uniquement de crédits commerciaux. Pour les institutions de financement, il existe pourtant un segment à fort potentiel: celui des plantations de plus de 10 ha (= 5% des plantations) qui pourraient en effet rentablement s'intensifier si elles étaient bien encadrées sur le plan technique.
- Les plantations d'anciennes filières organisées (hévée et palmier à huile) et les productions fruitières (ananas, banane et agrumes). Le point commun de ces productions est d'être soit transformées (concentration du marché par les industriels)

ou exportées (concentration du marché par les exportateurs). Seules les grandes exploitations y sont financées par les banques.

- Les plantations les plus modestes bénéficient uniquement de crédits commerciaux.

**Tableau 29 : L'octroi des crédits en Côte d'Ivoire.**

Filière Taille opérateur	Structure para-agricole de services et commercialisation	Elevage moderne à cycle court	Anciennes filières organisées (hévéa, palmier à huile) +ananas, banane	Filières café et cacao	Zone savane (Coton et cultures vivrières)	Agriculture traditionnelle
Très gros	Crédit bancaire					
Gros		Crédit mutualiste				
Moyen						
Petit						
Très petit						

-  Surface représentant les types d'exploitations qui peuvent bénéficier de crédits commerciaux
-  Surface représentant les types d'exploitations qui peuvent bénéficier des crédits indiqués

Source : Falgon (2000, p. 6)

Après avoir examiné le dynamisme du secteur agricole ivoirien, le prochain chapitre nous permettra d'analyser celui de l'industrie, et plus particulièrement celui des industries agro-alimentaires.

# CHAPITRE II : LE TISSU INDUSTRIEL ET LES IAA EN CÔTE D'IVOIRE.

## SECTION I : GENERALITE SUR LE TISSU INDUSTRIEL IVOIRIEN.

### I. Historique

La littérature sur le tissu industriel ivoirien met en avant 4 phases de développement industriel allant de 1960 à 1999. Toutefois, suite à la crise politico-militaire que connaît la Côte d'Ivoire, il convient d'ajouter une 5ème phase correspondant à la période allant de 1999 à nos jours.

#### A. La phase de démarrage : 1960-1970

Cette phase est marquée par la mise en place d'une politique de substitution aux importations accompagnée d'une protection modérée du marché domestique. Il s'agissait d'un tissu industriel très faible constitué de petites unités de transformation. Grâce au code d'investissement de 1959, l'on passa de 40 unités en 1960 à 170 en 1970 pour un chiffre d'affaire de 150 milliards de FCFA (Soro, 1998).

En effet, le code des investissements élaboré à la veille des indépendances (loi n°59-134 du 3 septembre 1959) favorisait l'attrait des capitaux privés, le renforcement de la politique d'"ivoirisation" des cadres et l'émergence d'une agro-industrie en vue de la valorisation des ressources agricoles.

Pour atteindre les objectifs fixés, des structures institutionnelles d'appui vont voir le jour. De 1960 à 1970 seront créés la Société Nationale de Financement (SONAFI), la Banque Ivoirienne de Développement Industriel (BIDI) et le Crédit de la Côte d'Ivoire (CCI) pour assurer un appui technique et financier aux entreprises, à l'entrepreneuriat et favoriser le crédit à la consommation. L'élaboration de stratégies d'attrait des investissements étrangers sera par ailleurs confiée au Bureau de Développement Industriel qui voit le jour en 1972.

Au niveau des organismes associatifs, la Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire et de l'Union Patronale de Côte d'Ivoire fut créée en 1965.

## B. La phase de croissance : 1970-1980.

Durant la période, le nombre d'unité de transformation ira croissant à cause de la demande intérieure qui s'est particulièrement accrue pendant le boom café-cacao (Koné, 1994). La période est également marquée par l'application d'une politique mixte de protection et de promotion des exportations industrielles avec un rôle très actif de l'Etat.

Il s'est agit pour l'Etat de l'intensification de la valorisation des ressources locales, de la création d'unités industrielles agro-alimentaires et textiles, du développement de la coopération sous-régionale et de l'"ivoirisation" des facteurs de production. Cela a permis aux entreprises de passer à un nombre de 619 pour un chiffre d'affaire de 514 milliards et fournissant 67 443 emplois dont 73,4% d'ivoiriens.

Ainsi donc, six complexes sucriers d'une capacité totale de 300 000 tonnes de sucre par année seront créés au milieu des années 1970. Deux unités de transformation de cacao en beurre et en masse pour l'exportation et une chocolaterie verront le jour en 1976. On peut également y ajouter l'émergence du secteur textile représenté par trois complexes textiles d'une capacité totale initiale de 13 500 tonnes extensible à 28 500 tonnes (UTEXI en 1974, COTIVO en 1976, GONFREVILLE en 1978) (Adopo, et al., 2000).

La diversification des cultures vivrières et d'exportation a joué un rôle important dans l'industrialisation de la Côte d'Ivoire dans la mesure où des complexes agro-industriels ont été également créés autour des nouvelles cultures. On note par exemple la création de la Société pour le Développement du Palmier (SODEPALM) pour la production, la transformation et la commercialisation de l'huile de palme ; la Société Africaine des Plantations d'Hévéa (SAPH) et la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SOGB) pour la production et la transformation du caoutchouc naturel ; etc.

Ces sociétés agro-industrielles, outre la gestion des filières dont elles sont issues, opéreront sur de grandes plantations mécanisées et dont les méthodes culturales sont intensives et favoriseront conséquemment la production agricole.

Le bilan de l'activité industrielle en fin de période (1979) se présente comme suit (Soro, 1998):

- Nombre d'entreprises : 619
- Capital social : 114 milliards de FCFA
- Investissements bruts cumulés : 460 milliards de FCFA

- Chiffre d'affaire TTC : 650 milliards
- Nombre de travailleurs : 67 443 dont ivoiriens 73,4%, autres africains 23,4% et non africains 3,2%.

Dans cette répartition, le secteur des agro-industries et autres industries alimentaires connexes ont absorbé 82,7% des emplois.

## C. La phase de récession : 1980-1993

Du fait de la crise des années 80, de la contraction du marché intérieur ivoirien, de la perte des parts des marchés internationaux, régionaux et locaux, et du fait de la diminution de la compétitivité, le secteur manufacturier a enregistré une baisse de son volume d'activité.

La mise en place à partir de 1982<sup>34</sup> des politiques d'ajustement structurel (PAS) favoriseront un nouveau code d'investissement promulgué en 1984 suivi d'un Schéma Directeur d'Industrialisation (SDI) en 1988. Des réformes d'ordre purement commercial portant sur les primes à l'exportation et les dispositifs de protection tarifaire seront menées. Ces mesures ont permis à l'industrie d'augmenter sa part relative dans le PIB en passant de 11,4% en 1980 à 15,4% en 1986 (Soro, 1998).

Le gouvernement a aussi initié un plan quinquennal (1980-1985) axé sur la recherche d'une croissance maximale de la valeur ajoutée, l'amélioration de la compétitivité et de l'appareil de production et l'"ivoirisation" de la main d'œuvre et du capital. A partir de 1990, l'Etat amorce une politique de désengagement progressif de l'appareil productif par la privatisation d'une trentaine d'entreprises publiques.

La mise en œuvre de ce plan n'a pas donné les résultats escomptés. L'industrie étant handicapée par une faiblesse structurelle et technologique, l'Etat s'engagera dans un second plan d'industrialisation (1985-1993). Le Schéma Directeur de Développement Industriel (SDI) élaboré grâce à l'assistance technique de l'ONUDI et du PNUD, pour soutenir la réalisation du plan n'a malheureusement pas été mis en œuvre faute de financements (Ahouré & Tano, 2008).

Des mesures d'accompagnement seront ainsi prises, en l'occurrence l'adoption d'un nouveau Code des investissements en 1984 visant à offrir des mesures incitatives pour la création et l'"ivoirisation" des emplois, et à mettre en place un prêt de restructuration pour le

---

<sup>34</sup> Trois programmes d'ajustements structurels (PAS) en 1982, 1990, 1993. La mise en œuvre de ce plan n'a pas donné les résultats escomptés. L'industrie étant handicapée par une faiblesse structurelle et technologique.

développement industriel. Ce code instaure ainsi une prime à l'exportation (1,1 milliards de FCFA à 26 entreprises en 1986 ou encore 107 milliards de FCFA à 93 entreprises en 1993) et une taxe de coopération régionale (subvention indirecte à toutes les entreprises industrielles qui font la conquête de marchés dans la sous région) (Soro, 1998).

Selon le Ministère de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé (2008a, 2008b), la mise en application du Code des investissements révisé et des différentes mesures a favorisé, dans tous les secteurs de l'économie, non seulement une sensible augmentation du niveau des investissements (publiques et privés) passant de 1 523,5 milliards de FCFA en 1985 à 1 643,1 milliards de FCFA en 1993, mais aussi la création de 148 entreprises supplémentaires et la restructuration et la modernisation de 113 firmes en difficulté. Toutefois, le niveau de l'emploi dans l'industrie s'est dégradé, passant de 91 873 en 1985 à 64 801 en 1993. Cela met en lumière l'incapacité des PAS et des politiques industrielles de cette époque à résoudre les problèmes causés par les contraintes de l'environnement international. La léthargie économique de cette période exigera le choix de mesures vigoureuses afin de favoriser la relance et de dynamiser la compétitivité des industries ivoiriennes. Suivra donc un vaste programme de privatisation à partir de 1994.

## D. La phase de reprise : 1994-1999

Cette phase est caractérisée par un indice de production industrielle qui passa de -7% en 1990 à 1% en 1993 puis 3% en 1994 et 10% en 1995. La part du secteur manufacturier dans le PIB est passée de 13% en 1994 à 15% en 1995 (Adopo, et al., 2000). Ces efforts ont été réalisés grâce au secteur agro-alimentaire où la Côte d'Ivoire possède des avantages comparatifs en termes de disponibilité de matières premières agricoles.

La création de valeur ajoutée et la mise en place d'une industrie tournée vers l'exportation deviennent les objectifs stratégiques d'industrialisation. Le développement industriel de la période est la résultante des réformes entreprises, notamment celles sus mentionnées et l'ajustement monétaire de janvier 1994. La dévaluation de 50% du Franc CFA a affecté positivement et substantiellement la compétitivité de l'activité industrielle, et a offert de nouvelles opportunités à exploiter.

Un nouveau Code des investissements a été élaboré en 1995 prévoyant deux régimes d'incitation distincts : le régime de déclaration pour les petits investissements et le régime de l'agrément qui s'adresse aux investissements dont le montant est supérieur à 500 millions de

F.CFA. La poursuite de la politique de désengagement du secteur productif s'est traduite par la privatisation d'une grande partie des sociétés d'Etat.

Au début de l'ajustement, en 1982, le secteur public détenait 55 % du capital du secteur moderne et représentait 40 % de l'emploi moderne (Koné, 1994). En 1992, le capital public représentait encore 43 % du capital moderne. D'importantes entreprises du secteur productif sont passées au privé, comme les plantations industrielles d'huile de palme et de caoutchouc et la compagnie sucrière.

Débuté initialement en avril 1990, le programme de privatisations prévoyait la libéralisation de 60 entreprises représentant les trois-quarts des entreprises du secteur public en termes de chiffre d'affaires, d'emploi et de valeur ajoutée.

Ces entreprises couvraient tous les secteurs clés de l'économie; transport, agro-industrie, télécommunications, énergie, banques, édition, tourisme, travaux publics et mines.

Le rythme de privatisation des entreprises ciblées s'est nettement accéléré à partir de 1994, en raison de l'intérêt suscité par ces entreprises et compte tenu de l'importante amélioration de la compétitivité suscité par la dévaluation.

L'économie a enregistré au cours de cette phase une forte croissance (7% en moyenne par an) redonnant ainsi à l'industrie ivoirienne un regain de dynamisme et de compétitivité, notamment pour les entreprises tournées vers l'exportation. Les résultats globaux se sont nettement améliorés suite aux réformes amorcées depuis 1994.

En 1997, on comptait près de 400 entreprises industrielles modernes avec une présence des plus importantes dans l'agro-industrie et le sous secteur du textile. Le chiffre d'affaires de l'agro-industrie est passé de 1 016,4 milliards de FCFA en 1993 à 1950,2 milliards de FCFA en 1995, pour atteindre 2 144,6 milliards de FCFA en 1997. La valeur ajoutée moyenne est passée de 354 millions de F.CFA en 1993 à 652 millions en 1995 puis à 798,6 millions de FCFA en 1997. Mais, cette croissance des activités industrielles ne sera pas pourvoyeuse d'emplois car le nombre de travailleurs dans le secteur a diminué de 60 739 en 1993 à environ 55 000 en 1998, soit une baisse de 9,44% (Ahouré & Tano, 2008).

Cette période de reprise industrielle va être freinée par le coup d'Etat du 24 décembre 1999 et la crise militaro-politique que connaît la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. La crise ne va pas cependant enrayer le désir d'industrialisation de la Côte d'Ivoire, qui tentera de s'intégrer dans une dynamique industrielle sous-régionale.

## E. La crise socio-politique de 1999 à nos jours et ses conséquences sur le tissu industriel.

La crise socio-politique que traverse la Côte d'Ivoire depuis la fin 1999<sup>35</sup>, particulièrement le conflit armé qui a débuté en septembre 2002, a détérioré le climat des affaires en Côte d'Ivoire et fragilisé davantage le tissu industriel. Cette crise a intensifié les problèmes structurels de l'industrie ivoirienne, notamment l'insuffisance du dispositif institutionnel et réglementaire, la faible compétitivité, la faiblesse de l'innovation et l'insuffisance des infrastructures.

L'industrie va connaître des soubresauts marqués par la baisse de la production du fait de la délocalisation de différentes entreprises et de l'environnement socio-politique et économique défavorable. La production industrielle qui connaît une croissance positive de 27,6% entre 1996 et 1999, va chuter de 19,8% entre 1999 et 2003 avant de croître de 19,6% entre 2003 et 2007. Les sous secteurs les plus fragilisés par la crise sont ceux du Textile et Chaussures (-66,5% entre 1999 et 2003 et -33,9% entre 2003 et 2007), de l'Agro-alimentaire (-37,6% entre 1999 et 2003 et -7,4% entre 2003 et 2007), l'industrie du Bois (+3,6% entre 1999 et 2003 mais -89,3% entre 2003 et 2007) et l'Industrie de l'Automobile, de la Mécanique et de l'Electricité (+1,7% entre 1999 et 2003 mais -44,4% entre 2003 et 2007) (ibid. pp. 5-6).

La crise ne va pas cependant enrayer le désir d'industrialisation de la Côte d'Ivoire, qui tentera de s'intégrer dans une dynamique industrielle sous-régionale. Pour ce faire, une politique industrielle commune (PIC) initiée par l'UEMOA et reposant sur six programmes a été adoptée (ibid., p. 6):

- Le développement des structures et des programmes de promotion de la qualité
- La mise à niveau des entreprises et de leur environnement, afin de les préparer à l'avènement de l'union douanière et à leur intégration dans l'économie mondiale.
- La promotion de réseaux d'information,
- La promotion des investissements et des Exportations
- Le développement des PME-PMI,
- Le renforcement de la concertation au niveau sous régional,

---

<sup>35</sup> Le 24 décembre 1999 la Côte d'Ivoire connaît un coup d'Etat qui a valu le renversement de son deuxième président Henri Konan Bédié.

Les politiques en faveur de la relance industrielle et l'amorce de la sortie de crise en Côte d'Ivoire, vont favoriser l'accroissement de la production industrielle à partir de 2004. Les sous secteurs de l'Extraction de Pétrole et Mines, des Industries Diverses, des Matériaux de Construction et de Chimie connaîtront une croissance notable de la production entre 2003 et 2007. L'indice de production industrielle croît sur la période respectivement de 130,7%, 244,2%, 60,6% et 14,5% pour les industries citées (ibid.).

La baisse de la production pendant les premières années de crise, est suivie par une reprise globale à partir de 2004 avec une croissance de la production industrielle de +3,2%, +7,3% et +11,4% respectivement en 2004, 2005 et 2006. Ce processus de croissance est cependant freiné en 2007 avec une baisse de 3,1% de la production industrielle par rapport à 2006. Ce ralentissement est lié entre autres à une baisse dans des sous-secteurs précédemment dynamiques tels que l'Extraction de Pétrole et Mines (-16,3% en 2007) et une chute plus forte de la production dans l'Industrie du Bois (-33,9% en 2007). La production industrielle connaît une hausse de 1,4% entre mai 2007 et mai 2008, ce qui indique une relance des activités en 2008 qui est soutenue par des hausses importantes dans l'Industrie du Bois (+71,4%), dans l'Auto, Mécanique et Electricité (+6,4%) et une faible reprise dans les Industries Extractives (+0,9%) (ibid. pp. 6-7).

## **II. Caractéristiques du tissu industriel ivoirien**

L'industrie ivoirienne est dominée par le secteur privé formel et elle comprend vingt-quatre 24 branches depuis la mise en place du système comptable de 1996 contre 18 branches en 1977. On y retrouve une forte proportion de PME/PMI avec une présence majoritaire des capitaux étrangers.

### **A. Composition du secteur industriel ivoirien.**

Djégnéné Barnabé (1999), s'appuyant sur les données de la BDF (Banque des Données Financières) portant sur un échantillon de 666 industries formelles, montre la prépondérance des différentes branches industrielles.

En 1997, le secteur industriel ivoirien était fortement dominé par les BTP qui représentaient 23,4% des entreprises enregistrées par la BDF. L'industrie agroalimentaire est le second secteur vers lequel se dirigent les investisseurs pour rentabiliser leurs capitaux (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 30 : Répartition des industries par secteurs d'activité en 1997.**

Secteur	Effectif	Fréquence(%)
<b>Extraction</b>	32	4,8
<b>Industrie Agro-alimentaire(IAA)</b>	92	13,9
<b>Textile, Habillement, Cuir et chaussure</b>	55	8,3
<b>Bois</b>	69	10,4
<b>Papeterie, Edition et Impression</b>	42	6,3
<b>Raffinage</b>	5	0,8
<b>Chimie</b>	86	12,9
<b>Caoutchouc</b>	16	2,4
<b>Matériaux de construction</b>	10	1,5
<b>Equipements</b>	67	10,1
<b>Autres Manufactures</b>	29	4,4
<b>Energie électrique, Gaz, Eau</b>	7	1,1
<b>Bâtiment et Travaux publics (BTP)</b>	156	23,4
<b>TOTAL</b>	666	100

Source : BDF

Toutefois, cet ordre chamboulera en 2009. En effet, selon le Document de Stratégie de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté (DSRP, 2009, p.27), le secteur secondaire est dominé en nombre par deux sous secteurs : les industries agroalimentaires et les industries chimiques, qui constituent respectivement 33% et 28,5% du tissu industriel national. Ils sont suivis des industries de l'énergie électrique et de l'eau, des industries diverses et des industries des métaux de construction, avec respectivement 8,9%, 8% et 5,3% du tissu industriel national. Puis viennent les industries du bois, les industries du textile et de la chaussure, les industries mécaniques, automobiles, électriques et les industries extractives détenant des poids respectifs de 5%, 4,6%, 3,9%, et 2,8%.

Globalement, la Côte d'Ivoire a une industrie manufacturière embryonnaire orientée vers la production de biens de consommations courantes. Ainsi, au niveau de l'industrie manufacturière 60,93% des entreprises produisent des biens de consommations courantes dont 19,53% fournissant des biens agroalimentaires. Le second grand secteur industriel est celui produisant les biens intermédiaires. L'industrie des biens d'équipements professionnels ou ménagers est quasi inexistante à part quelques unités de montage.

Cette configuration provient à la fois du passé historique de la Côte d'Ivoire et de la politique d'industrialisation axée sur les industries de substitution aux importations promues après l'indépendance de 1960. La colonie française que représentait ce pays avait pour vocation de fournir les matières premières à la métropole d'où la mise en place de quelques petites unités de production orientées vers les biens de consommations courantes et notamment les agro-industries.

## B. Taille et forme juridique des industries.

Le conseil de ministre du 5 mai 1999 fixant les critères locaux de délimitation de l'entreprise a retenu que la PMI est une entreprise dont le capital social (ou fonds propres) est compris entre 500 mille et 250 millions, le CAHT est compris entre 30 millions et 2 milliards, les investissements réalisés vont de 15 millions à 1,5 milliards et dont l'effectif permanent est compris entre 5 et 150 employés permanents. La répartition des 666 entreprises formelles de la BDF selon leur taille en 1999 donne les résultats consignés dans le tableau 31.

**Tableau 31 : Répartition des entreprises selon le CAHT et l'effectif permanent employé.**

	Sans CAHT(*)	<30 M	[30M,500M[	[500M,2Md[	≥2 Md	Total
<b>Insignifiant</b>	33	20	44	2	4	103
<b>[5,10[</b>	4	14	71	5	1	95
<b>[10,50[</b>	9	9	146	76	24	264
<b>[50,150[</b>	0	0	10	39	68	117
<b>[150,500[</b>	0	0	10	4	49	54
<b>[500,1000[</b>	0	0	0	1	18	19
<b>≥1000</b>	0	0	0	0	14	14
<b>Total</b>	46	43	272	127	178	666

Source : BDF dans Djégnéné (1999); (\*) Ces entreprises n'ont pas réalisé de chiffre d'affaire. Cette catégorie fut donc dissociée de celle ayant réalisée un CAHT supérieur à 30 Millions.

Dans ce tableau, on peut voir la prépondérance des PMI qui représentent à elles seules près de 84,6% du tissu industriel en tenant compte de l'effectif permanent inférieur à 150 employés. 13,06% des entreprises dépassent ce seuil avec 2,1% ayant un effectif supérieur à 1 000 employés. Ces très grosses entreprises se retrouvent essentiellement dans les Agro-industries, le textile, le cuir, le bois, le caoutchouc et dans les entreprises de distribution d'eau

et d'électricité. Sur les 3 022 entreprises recensées par la BDF en 2002, on dénombrait 87% de PME/PMI, tandis que les grandes entreprises étaient environ au nombre de 400, soit 13% (ibid.).

Abordant la forme juridique de ces entreprises, D.Barnabé fait remarquer qu'elles sont en majorité de droit ivoirien avec une forte présence des sociétés de capitaux : 52% de SARL, 31,5% de SA (voir tableau 32). Les entreprises individuelles sont très peu nombreuses soit un pourcentage de 9,8% (ibid.) et elles interviennent principalement dans le travail des grains et farines, les BTP et dans l'industrie du cuir et des chaussures.

**Tableau 32 : La répartition des entreprises selon l'activité économique et la forme juridique.**

	SA	SARL	EI	Succursales	Autres(*)
<b>Extraction</b>	2,9	1,5	0	54,6	25
<b>IAA</b>	18,6	10,1	27,7	0	0
<b>Textile et chaussure</b>	6,2	9	13,9	0	16,7
<b>Bois</b>	10	12,4	7,7	0	0
<b>Papeterie, Edition</b>	5,2	7,8	6,2	0	0
<b>Raffinage</b>	2,3	0	0	0	0
<b>Chimie</b>	14,8	15,3	1,5	0	8,3
<b>Caoutchouc</b>	3,8	1,7	0	0	16,7
<b>Mat.Construction</b>	2,4	1,2	1,5	0	0
<b>Equipements</b>	14,8	9	4,6	0	8,3
<b>Diverses</b>	3,3	4,9	4,6	0	16,7
<b>Energie, Eau</b>	2,4	0,6	0	0	0
<b>BTP</b>	13,3	26,6	32,3	42,4	8,3
<b>Total</b>	210	346	65	33	12

Source : BDF dans Djégnéné (1999); (\*) : sont regroupés les sociétés civiles, les coopératives, les établissements publics, les associations en participations et tout autre forme de société.

A noter que les SA réalisent en général les chiffres d'affaires les plus importants. En 1997, plus de 57,6% réalisaient un chiffre d'affaire hors taxe supérieur à 2 milliards de FCFA. Quant aux SARL, 55,78% ont un CAHT compris entre 30 millions et 500 millions FCFA. Les entreprises individuelles sont de petites tailles et leur CAHT ne dépasse guère les 30 millions FCFA (ibid.).

La distribution des entreprises suivant le CAHT et le régime juridique est sensiblement la même si l'on considère l'effectif employé et le régime juridique. Ainsi, aucune entreprise individuelle ne dépasse le seuil de 50 employés permanents. Pour les sociétés à capitaux, 32,4% des SA ont des effectifs permanents de plus de 150 employés contre 4,1% des SARL (ibid.).

## C. Localisation des industries

Les données de la BDF portant sur la localisation géographique des sièges sociaux des entreprises montrent que la ville d'Abidjan concentre à elle seule près de 90% des activités industrielles. Les autres villes disposent d'industries spécifiques et l'industrie agroalimentaire est présente dans la plupart des grandes villes (ibid.).

Cette concentration des industries à Abidjan est due à l'existence de conditions matérielles d'installation et d'exploitation industrielle. Il s'agit des infrastructures adéquates (réseau routier, ferroviaire, port, aéroport) favorisant l'approvisionnement en matières premières et la distribution des produits.

Ce regroupement des entreprises permet de diminuer certains coûts de production. Notamment dans un secteur où les entreprises en amont et en aval sont situées dans le même site, les coûts de transport de produits de l'amont vers l'aval se trouvent considérablement réduits par rapport au cas où ces entreprises seraient éparpillées sur le territoire. Cependant la concentration des activités industrielles dans la zone abidjanaise a entraîné un désenclavement des autres régions et le surpeuplement d'Abidjan.

Aussi, la capitale économique constitue un marché potentiel pour les produits industriels. C'est ainsi que la seule ville d'Abidjan compte 7 zones industrielles (formant une superficie de 2 169 ha). La zone industrielle la plus significative de l'intérieur du pays est celle de Bouaké (1 200 ha, mais occupée seulement à 50%).

## D. Présentation des capitaux industriels

Pour ce qui est de la répartition des capitaux, on note une forte présence des capitaux étrangers avec 65,5% de participation dans le capital social des entreprises. Les français viennent en tête avec 30,6% puis les Libano-Syrien avec 11,3% (voir tableau 33). Les capitaux nationaux sont quant à eux en majorité privés (32%). Leur structure a connu une double mutation du fait de la décroissance des capitaux nationaux au profit des capitaux étrangers qui passèrent de 42% en 1978 à 65,5% en 1997 et d'une progression du privé dans la composition des capitaux nationaux, de 32% en 1997 contre 7% en 1978 (ibid.).

Les capitaux nationaux publics sont orientés vers les entreprises de grandes tailles (effectif de plus de 150 employés permanents). A l'opposé, les nationaux privés investissent

plutôt dans les petites unités de production. L'espace industriel ivoirien étant constitué en majorité de PMI, l'essentiel des capitaux s'y trouvent concentré.

Les capitaux publics ivoiriens sont orientés particulièrement vers les activités de mise en valeur des ressources naturelles (IAA, textiles, caoutchouc) et vers les monopoles naturels (raffinage, distribution d'électricité, distribution d'eau). L'initiative privée ivoirien est dirigée vers les BTP (23,3%) et l'agroalimentaire (19,1%).

**Tableau 33 : Répartition des capitaux selon la nationalité et la taille (en% de la nationalité).**

	Insignifiant	[5,50[	[50,150[	[150,500[	≥500	Total
<b>Côte d'Ivoire (public)</b>	11,5	7,7	11,5	23,1	46,2	26
<b>Côte d'Ivoire (privé)</b>	15,8	46,9	20	10	7,2	330
<b>Autre Afrique</b>	16,8	51,9	18,5	9,3	3,8	54
<b>France</b>	13,6	51,3	20,2	9,8	5,1	316
<b>Autre Europe</b>	7,9	35,9	20,2	16,7	19,3	114
<b>USA, Canada</b>	18,8	40,7	18,8	12,5	9,4	32
<b>Amérique Latine</b>	33,3	22,2	22,2	22,2	0	9
<b>Liban-Syrie</b>	6	61,6	23,1	7,7	1,7	117
<b>Autres pays</b>	10,3	44,8	24,1	10,3	10,4	26
<b>Indéterminé</b>	16,7	33,4	16,7	33,3	0	6
<b>Total participation</b>	136	490	209	114	84	1033*

Source : INS, BDF dans Djégnéné (1999)\* A été pris en compte les participations dans le capital social regroupées par nationalité intervenant autour du capital d'une entreprise, le nombre de participation est donc supérieur au nombre d'entreprise.

Les français, en plus des BTP (27,2%), sont attirés par l'industrie des biens d'équipements (Matériels de transports, industries mécaniques et électriques). Les Américains (USA, Canada) préfèrent le secteur minier (31,3%). Quant aux libano-syriens, ils sont portés vers les activités chimiques (30,8%), du « textile et chaussure » (21,4%) et de l'agroalimentaire (12%). En outre, 68,8% des entreprises sont sous le contrôle des étrangers dont 35,9% de français. Sur les 31,9% d'entreprises sous le contrôle des nationaux, 29,7% sont publics et seulement 1,5% relèvent de l'autorité publique (ibid.).

La centrale des bilans indiquera, selon son étude faite en 2002, que les 400 grandes entreprises recensées en son sein et avant la crise sont détenues à 80% par des capitaux étrangers. Ces entreprises représentent plus de 70% de la main d'œuvre et plus de 80% de la valeur ajoutée manufacturière du secteur moderne.

## SECTION II : LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES EN CÔTE D'IVOIRE.

Une réactualisation du SDI au contexte macroéconomique a abouti à l'élaboration d'un Programme Intégré de Développement Industriel de la Côte d'Ivoire en novembre 1996, avec l'appui technique de l'ONUDI et du PNUD. Ce programme visait à faire de la Côte d'Ivoire un grand pays industrialisé, producteur et exportateur de produits finis et semi-finis, grâce à la transformation accrue de ses ressources agricoles, minières et pétrolières.

Ainsi, les axes de développement suivants ont été mis en avant :

1. La transformation des matières premières ;
2. Promotion des investissements ;
3. Promotion des exportations.

L'activité de la branche des industries agroalimentaires constituant près de la moitié des activités des agro-industries, soit un quart de l'activité industrielle ivoirienne, une attention particulière a donc été portée sur celle-ci.

### **I. Caractéristiques des Industries Agroalimentaire.**

#### **A. Généralités sur les Industries Agroalimentaires.**

L'agroalimentaire en Côte d'Ivoire regroupe principalement la minoterie (production et exportation de farine de blé), le décorticage du riz, la transformation du café et du cacao, la production du sucre, les oléagineux, les conserves de poissons, les boissons, les huileries. Elle représente à elle seule près des trois quarts de la valeur ajoutée et de l'emploi du secteur manufacturier en 1998. Selon le Centre du Commerce International (2006, p.1) les exportations de biens et de services représentaient 50,4 % du PIB en 2005 soit plus de 6,5

milliards de dollars, et les produits agroindustriels (produits agricoles bruts et transformés) constituaient près de 60 % de la valeur totale de cet ensemble.

Selon le Document de Stratégie de Relance et de Réduction de la Pauvreté (DSRP, 2009), la part du secteur secondaire dans le PIB est passée de 22,3% en 2002 à 20,5% en 2003 avant de retrouver 22% en 2007 (voir tableau 34). Cette baisse s'explique par la crise militaro-politique que connaît le pays depuis 2002 qui a occasionnée une chute de la production dans l'agroalimentaire sur la période 2002-2003 de l'ordre de -16,5% en 2002 et -20,3% en 2003. Après une légère augmentation en 2004 (1,6%) et 2005 (4,6%), l'agroalimentaire a encore enregistré une baisse de sa production en 2006 (-16,4%) et entre mai 2007 et mai 2008 (-1,3%). Ces faits ont fortement impactés la contribution de ce secteur dans la formation du PIB national dont le pourcentage est passé de 4,2% en 2002 à 2,6% en 2007, soit une baisse de 1,6 point.

**Tableau 34 : Parts des différents groupes du secteur secondaire en pourcentage (%) du PIB.**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Secteur secondaire</b>	22,3	20,5	21,6	23,1	22,0	22,0
<b>Industries agroalimentaires</b>	4,2	3,5	2,8	2,8	2,4	2,6
<b>Produits pétroliers</b>	1,5	1,9	2,9	3,4	3,7	3,4
<b>Energie (gaz, eau, électricité)</b>	2,3	2,2	2,3	2,5	2,4	2,4
<b>BTP</b>	2,8	2,7	3,0	3,8	4,2	4,5
<b>Autres Industries</b>	11,1	10,3	10,6	10,6	9,4	9,2

Source : DSRP (2009, p.27).

Précisons que, de manière générale, les trois quarts de la valeur ajoutée du secteur secondaire ivoirien sont détenus par quelque 400 grandes entreprises qui sont en grande partie des filiales de sociétés étrangères employant près de 80 % de la main d'œuvre du secteur privé industriel. Les PME/PMI dans lesquelles on retrouve une forte présence des capitaux ivoiriens détiennent 20% de la valeur ajoutée et 17% de la main d'œuvre du secteur secondaire. Le reste de la valeur ajoutée, soit près de 10%, proviennent des très petites

entreprises. En 2007, la Côte d'Ivoire totalisait 2402 entreprises industrielles de plus de dix salariés dont 1 296 pour la branche agro-alimentaire et la pêche (DSRP, 2009, p.33). En 2009, l'Institut National de la Statistique recensait 195 industries agroalimentaires formelles (voir Annexe B) dont le top 15 est présenté dans le tableau suivant :

**Tableau 35 : Liste des 15 premières IAA ivoirienne en 2009**

Raison Sociale	Intérêts	CAHT en milliard de FCFA	Valeur ajoutée en milliard de FCFA
<b>ADM Cocoa Sifca</b>	Américain	245,03	4,75
<b>Société Africaine de Cacao (Saco)</b>	Franco-Belge	228,68	11,17
<b>Sania Cie</b>	Mixte	164,86	18,06
<b>Cargill Cocoa Sarl</b>	Américain	122,99	10,90
<b>Nestlé Côte d'Ivoire</b>	Suisse	118,47	31,14
<b>Société de Limonaderies et Brasserie d'Afrique</b>	Français	114,70	37,81
<b>Union Ivoirienne Traitement (Unicao)</b>	Américain	94,81	4,55
<b>Palmci</b>	Mixte	93,52	43,06
<b>Unilever Côte d'Ivoire</b>	Pays-Bas, Royaume-Unis	85,77	16,51
<b>Société Ivoirienne des Tabacs</b>	Ivoirien	72,15	11,71
<b>Grands Moulins d'Abidjan</b>	Français	58,18	7,58
<b>Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby</b>	Ivoirien	42,82	16,91
<b>Sucaf Côte d'Ivoire SA</b>	Français	39,90	16,09
<b>Sipra</b>	Ivoirien	29,84	4,90
<b>Sucrivoire</b>	Mixte	28,70	11,90
<b>Total du Top 15</b>		1 540,44	247,05
<b>Total des 195 entreprises enregistrées</b>		1 873,45	300,11

Source : INS

Suivant l'échantillon présenté par ce tableau, on remarque qu'à l'image du secteur secondaire, les industries agroalimentaires de grande taille sont détenues par des intérêts étrangers, surtout français et américains. Seulement 3 d'entre elles appartiennent aux ivoiriens. Les quatre premières entreprises concentrent à elles seules près de 51,40% du chiffre d'affaire hors taxe (CAHT) justifiant le caractère oligopolistique du secteur. Tout en représentant une proportion de 7,6% de la population totale des 195 entreprises, l'ensemble

des 15 entreprises détiennent 82,22% du chiffre d'affaire et 82,32% de la valeur ajoutée. Ce chiffre pourrait être plus important encore si la filiale française Cemoi y figurait<sup>36</sup>.

## B. Le régime fiscal, intensité capitalistique et emploi

### (1) *Le régime fiscal des Industries Agroalimentaires*

Suivant les données consignées dans la Banque des Données Financières en 1999, sur les 92 IAA recensées, les industries produisant les biens de premières nécessité et celles mettant en œuvre les matières premières locales sont les moins assujetties (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 36 : Répartition des IAA selon l'activité économique et le régime fiscal en 1997 (en % du secteur).**

Secteur	Assujettissement Total (%)	Assujet. Partiel	Non Assujet.	Forfait	Nombre d'entreprise
Grains et farines	27,5	12,5	60	0	40
Conservation et prep alim	75	12,5	12,5	0	24
Boissons et glaces alimentaires	66,7	33,3	0	0	6
Corps gras alimentaires, huile	84,6	7,7	7,7	0	13
Autres produits alim., sucre, tabac	66,7	0	33,3	0	9

Source : BDF dans Djégnéné (1999)

Une forte proportion des industries dont les activités portent sur les grains et les farines sont non assujetties, et l'on retrouve un grand nombre de PMI ivoiriennes dans ce secteur. En effet, sur les 195 IAA enregistrées en 2009 par l'INS, 87 d'entre elles sont des Boulangeries Pâtisseries (voir Annexe B) soit un pourcentage de 44,6%.

<sup>36</sup> L'INS n'a pas pu obtenir les états de cette société en 2009.

## *(2) L'intensité capitaliste des Industries Agroalimentaires.*

Le ratio "immobilisations corporelles/effectif employé" permet de mesurer la proportion dans laquelle sont utilisées relativement les deux facteurs de production que sont le capital et le travail. Selon Konaté Oumar (1999) l'intensité capitaliste dans l'industrie toute entière était de 26 million par employé en 1997 avec en tête le Raffinage (309 millions/employé), l'Energie, le Gaz et l'Eau (155 millions/employé) et l'Extraction (77 millions/employé). Les grandes entreprises étaient plus intensives en capital que les PME (avec une intensité capitaliste de 27 contre 21). Leur préférence pour le capital par rapport à la main d'œuvre peut s'expliquer par les avantages fiscaux qui leur sont accordés par le code des investissements (agrément prioritaire). Aussi, nombreuses de ces entreprises étant des filiales de groupes mondiaux, elles sont plus préoccupées par le rapatriement de leurs profits, d'où l'intérêt d'avoir une industrie de capital pour accélérer le processus.

Dans l'industrie agroalimentaire par contre, l'intensité capitaliste était de 17 millions/employé montrant ainsi la faible capitalisation de ce secteur (ibid.). Suivant les données que nous avons recueillies auprès de l'INS, 121 IAA sur les 195 avaient renseignées leurs effectifs employés et le montant de leurs immobilisations corporelles (voir Annexe B). Ces 121 IAA affichaient en 2009 une moyenne d'intensité capitaliste de 7 millions/employé et les 15 premières IAA avaient une intensité capitaliste de 10,5 millions/employé. Cette baisse peut être expliquée par la crise ivoirienne qui a causé la fermeture de nombreuses IAA dans le Nord du pays et la délocalisation et la concentration des activités au Sud.

## *(3) L'emploi dans les Industries Agroalimentaires.*

Auparavant, le secteur pourvoyeur d'emplois a toujours été l'industrie agroalimentaire qui en 1997 a généré 27,4% des emplois du secteur industriel formel. Cependant, cette part n'a cessé de diminuer en 1994 au profit d'autres secteurs, notamment les BTP et l'industrie extractive (Konaté, 1999). En effet, le domaine des BTP qui a durement été frappé par la grande crise des années 1980, a vu ses activités reprendre après la dévaluation à travers les nouveaux projets d'infrastructures publique (construction de routes, d'école, etc...), et les constructions massives de bâtiments dues à une demande de logement de plus en plus forte. Pour le secteur de l'extraction, la découverte de nouveaux gisements miniers, de puits de

pétrole et de gaz naturel a stimulé l'emploi. Les secteurs agroalimentaire et du textile, étant intensif en main d'œuvre, leur expansion contribuerait plutôt à la création d'emploi.

Notons que l'industrie agroalimentaire compte 8 branches dont les niveaux d'emploi (formel et informel) de 1996 à 2009 sont présentés dans le tableau 37. Sur cette période de 14 années, le secteur secondaire a enregistré une augmentation de 168 358 emplois. Avec un taux démographique qui a toujours été supérieur à 2% depuis 1960 et un taux de chômage estimé à 15,7% en 2008, on peut dire que ce secteur contribue peu à la création d'emploi en Côte d'Ivoire. Sur la période, le nombre d'emploi dans l'industrie agroalimentaire a augmenté de 65 947 pour atteindre 238 745 emplois en 2009, soit 31,32% des emplois dans le secteur secondaire.

**Tableau 37 : Evolution de l'emploi (en milliers) de l'industrie agroalimentaire.**

	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008	2009
<b>Industries agroalimentaire (I)</b>	172,8	197,0	225,2	212,1	208,1	218,7	223,7	238,7
<b>Secteur secondaire (II)</b>	601,9	675,6	770,7	750,3	678,9	702,7	728,9	762,2
<b>Pourcentage (I/II)</b>	28,7	29,2	29,22	28,27	30,65	31,13	30,69	31,32

Source : Nos calculs à partir des données de l'INS.

Ainsi, que ce soit dans le secteur formel ou informel, l'industrie agroalimentaire fournit presque le tiers des emplois de l'industrie ivoirienne. Toutefois, ce niveau d'emploi demeure très faible car, selon Nicolas Bricas (2012), pour une population de 10 millions d'habitants, il faut créer en moyenne 200 000 à 300 000 emplois par an. La population ivoirienne avoisinant les 20 millions d'habitants en 2008, le besoin serait de 400 000 emplois par an au minimum. Suivant les chiffres que nous avons avancés, la contribution de l'industrie agroalimentaire serait de 4 700 emplois par an, soit environ 1% des emplois requis.

## II. Indicateurs de performance des Industries Agroalimentaires.

### A. L'investissement dans les Industries Agroalimentaires.

Pour ce qui est des investissements, en 1994, celui des PME était de moitié celui des très grandes entreprises (plus de 1 000 employés). La structure des investissements a complètement changé en 1997 au profit des PME. Le montant des investissements de ces dernières se chiffrait à 159 milliards contre 87 milliards pour les entreprises d'effectif compris entre 150 et 1000 employés, et 124 milliards pour les très grandes entreprises. Cette forte hausse des investissements des PMI pourrait trouver son origine dans la politique de promotion dont elles bénéficient de la part de l'Etat (Konaté, 1999).

Les plus gros investissements ont été réalisés dans l'industrie agroalimentaire (voir tableau ci-après) ; ce secteur qui est tant stratégique dans la valorisation des ressources agricole et dans la fourniture de biens alimentaire de base.

**Tableau 38 : l'investissement par secteurs d'activités**

Secteurs	1994	1997
Extraction	8,7	21,3
IAA	28,3	39,3
Autres biens de consommation	23,5	12,6
Biens intermédiaires	19,8	14,9
Bien d'équipement	1,2	0,5
Energie	15,8	8,1
BTP	2,6	3,3
Total industrie	100	100

Source : BDF Investissement en pourcentage du total dans Konaté (1999)

En 1997, le taux d'investissement de l'industrie ivoirienne était de 37,8%. Dans l'industrie agroalimentaire l'effort d'investissement est en progression depuis 1995 ; passant de 24,1% à 65,2% en 1997 (voir tableau 39 ci-après).

**Tableau 39 : Evolution du taux d'investissement par secteurs d'activités.**

Secteurs	1994	1995	1996	1997
<b>Extraction</b>	183,6	418	168,6	140,6
<b>IAA</b>	24,6	24,1	50,1	65,2
<b>Autres biens de consommation</b>	20,7	15,8	23,1	24,3
<b>Biens intermédiaires</b>	16,3	22,5	28,9	21,4
<b>Biens d'équipement</b>	17,9	11,7	11,9	9,9
<b>Energie</b>	30,6	45,5	16,3	20,8
<b>BTP</b>	18,1	26,8	26	28,6
<b>Total industrie</b>	23,5	31,6	34,5	37,8

Source : BDF dans Konaté (1999).

## B. Structure des exportations et des importations.

Le degré d'articulation de l'industrie peut se mesurer par la quantité de produits locaux utilisés comme consommation intermédiaires par les entreprises. En effet une entreprise, en augmentant sa consommation de produits locaux, crée un effet d'entraînement sur le secteur amont lui fournissant ces intrants.

Ainsi donc, dans les IAA, 27%(en valeur du secteur) des intrants sont importés avec 77% de ces importations en provenance de la zone UEMOA en 1997. L'industrie ivoirienne quant à elle importe en moyenne 34% (en valeur) des matières premières et des produits semi-finis entrant dans la production avec 45% des importations en provenance de l'UEMOA. La sous-traitance de la production industrielle est quant à elle peu développée en Côte d'Ivoire. Cette activité ne représente que 2,05% du CA total de l'industrie. Elle n'est presque pas pratiquée dans l'agroalimentaire (0,12%) (ibid.).

Pour ce qui est de la structure actuelle des exportations des produits industriels, le secteur agroalimentaire se positionne en leader avec une part de 34,55%. Ces produits sont généralement exportés vers les pays de la sous-région : Mali, Burkina Faso,...Ce secteur consomme également 23,21% des importations de l'industrie ivoirienne. La valeur de ces intrants représente plus de la moitié des recettes d'exportation de ce secteur soit un ratio importation/exportation de l'ordre de 56,86%. Pour les IAA, le rapport intrants/CA (%) est de 60% et le rapport énergie/CA est de 2,7% (ibid.).

## C. Les indices économiques et financiers

Le taux de valeur (ratio VA/CA) permet de mettre en évidence les caractéristiques techniques de la production et le coût des consommations intermédiaires. L'écart entre le taux de valeur ajoutée des PME (52%) et des grandes entreprises (48%) traduit le fait que le coût des consommations intermédiaires est relativement élevé dans les grandes entreprises en regard de la production fournie. Cela est d'autant plus vrai que les grandes entreprises ont tendance à importer une très grande partie de leurs consommations intermédiaires.

Les IAA ivoiriennes ont un taux de valeur ajoutée de 26,1% et un taux de marge brut (EBE/VA) de 50,4. Leur rentabilité d'exploitation est inversement proportionnelle à la taille de l'entreprise : plus l'entreprise est grande, moins est son taux de marge (ibid.).

Quant à la rentabilité financière des entreprises ivoiriennes, le taux de prélèvement financier (frais financiers/EBE) appelé indicateur de chance de survie (détermine dans quelle proportion une entreprise risque d'abandonner ses activités sous la charge financière) était de 12,55% en 1997. Ce taux était tiré vers le haut par l'industrie agroalimentaire où les frais financiers représentaient 14,2% de l'EBE. Les grandes entreprises (plus de 150 employés) ont plus de chance de survie que les PME. En effet, les PME ont une charge financière très élevée (taux de prélèvement financier de l'ordre de 30%). Ceci peut s'expliquer par le faible niveau d'activité (VA) de ces petites unités. La capacité d'autofinancement représente quant à elle 33,33% de la VA dans l'industrie en 1997 avec les IAA enregistrant 36,78% de taux de marge d'autofinancement (ibid.).

La marge d'autofinancement est inversement proportionnelle à la taille des entreprises. Les petites entreprises seraient donc plus aptes à s'autofinancer que les grandes. Ces petites entreprises, compte tenu de la difficulté d'accès au crédit bancaire, sont dans l'obligation de déduire de leurs activités les fonds nécessaires pour le financement des prochains exercices. La marge nette d'exploitation (résultat net comptable/CAHT) mesure la capacité de l'entreprise à dégager un bénéfice après la satisfaction des différentes charges d'exploitation. Celle de l'industrie ivoirienne en générale était de 4,06% en 1997 tandis celle des IAA était de 5,31%. L'une des meilleures croissances de CA a été réalisée par le secteur de l'agroalimentaire avec un taux de 71% qui a bénéficié d'un regain de compétitivité pour conquérir certains marchés de la sous-région. Aussi, la VA de ce secteur a augmenté de 59% durant la période 1996-1997 (ibid.).

### **III. La transformation des produits alimentaires en Côte d'Ivoire.**

#### **A. Présentation**

Pendant le miracle ivoirien des années 1970-80, des efforts de transformation des produits alimentaires ont été entrepris par l'Etat permettant l'avènement de fameuses sociétés étatique communément appelées les « SODE »<sup>37</sup>. Toutefois, ces efforts furent maigres et quelque fois mal planifiés, entraînant le démantèlement de nombreux complexes agro-alimentaires créés. La dissolution de deux importantes SODE à savoir la SODERIZ (société de développement du riz) et la SODESUCRE (société de développement du sucre), marquèrent le début du désengagement de l'Etat de la sphère entrepreneurial au profit du secteur privé (Contamin, 1994).

Aujourd'hui l'initiative de transformation des produits alimentaires n'est plus du ressort de l'Etat. Elle appartient au secteur privé dont les motivations premières sont le profit et les opportunités d'affaire.

L'agroalimentaire en Côte d'Ivoire regroupe principalement :

- la minoterie (production et exportation de farine de blé),
- le décorticage du riz,
- la transformation du café,
- la transformation du cacao,
- la transformation de la noix de cajou,
- la production du sucre,
- les oléagineux,
- les conserves de poissons,
- les boissons,
- les huileries (palme, graines de coton),
- les préparations culinaires.

Ces activités s'opèrent à trois différents niveaux à savoir : artisanal, semi-industriel, et industriel (MINAGRI, 2012*b*, pp. 2-3).

---

<sup>37</sup> Dès 1962, les autorités ivoiriennes créèrent une catégorie d'entreprises publiques dites "Sociétés d'État" ou "SODE", destinées à favoriser la mise en valeur des richesses de la nation (Loi du 22 mars 1962).

## *(1) Artisanal*

La transformation artisanal concerne principalement les produits vivriers, en l'occurrence, les produits de grande consommation tels que les féculents (igname, manioc, banane plantain...), les céréales (riz, maïs, mil et le sorgho..), les oléagineux (arachide, pistache, graine de palmier à huile...) et les maraîchers (piments, oignons, tomates, aubergines, gombo...). Dans l'ensemble, le taux de transformation reste très faible, à l'exception du riz où la quasi-totalité du riz paddy produit est transformée par les petites unités (micro et mini rizeries au nombre d'environ 2 504) en riz blanchi. Ce type de transformation se retrouve principalement en milieu rural et dans les villes de l'intérieur du pays. Les technologies et les procédés utilisés sont assez rudimentaires et portent essentiellement sur la fermentation. Les équipements sont constituées, au niveau de la transformation, de broyeurs, moulins, mini-décortiqueuses, presses manuelles, etc. Au niveau de la conservation, les procédés restent assez traditionnels. Cependant, on note la présence de quelques équipements, à savoir, les claies, les fours améliorés, etc.

## *(2) Semi-industriel*

Afin de permettre l'amélioration de la transformation artisanal et l'émergence de PME dans le domaine de la transformation alimentaire, des structures de recherche et développement ont été créés à savoir :

- **La CNRA** (Centre National de Recherche Agronomique) dont les actions de recherche ont pour but l'accroissement de la production et de la productivité du secteur agricole et de l'agro-industrie. Ce centre détient les procédés de transformation du manioc et de banane plantain en farine précuite, et de l'igname en farine "Bonfoutou". Il produit également des sauces et du vin à partir du palmier à huile, de l'"attiéké" à partir du manioc, de la liqueur à partir du cacao etc.
- **L'I2T** (Institut de Technologies Tropicales) qui a pu mettre au point au niveau de la transformation des lignes de production de produits dérivés de noix de coco (huile de coprah, lait en poudre), de graines de palme (huile de palme brute), de manioc (attiéké frais et déshydraté, amidon, farine de panification), de banane plantain et igname (chips), de noix de cajou (amandes fraîches) ; de production d'alcool de bouche (koutoukou amélioré) ; de gaz à partir de sous produits et déchets agricoles. Au niveau de la conservation, il a élaboré des fours améliorés aux combustibles (bois, gaz) et électriques pour le séchage de divers produits agricoles.

- **Le CDT** (Centre de Démonstration et de promotion de Technologies), créé en 2009 et dispose de technologies de transformation, de conservation (chambres froides) et de conditionnements de divers produits agricoles, notamment les produits vivriers, les fruits et légumes.

### *(3) Industriel*

La transformation industrielle est essentiellement le fait des multinationales. Ces dernières transforment à elles seules plus de 80% des matières premières agricoles. Les 20% restant, sont le fait des Petites et Moyennes Entreprise (PME) dans lesquelles l'on note l'absence des producteurs agricoles.

Les activités des différents opérateurs du secteur ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- 1ère transformation : les résultats sont satisfaisants avec un taux avoisinant les 100% pour la plupart des produits de base (palmier à huile, hévéa, coton...), à l'exception du cacao et de l'anacarde dont les taux de transformation étaient de 23% et moins de 3% respectivement, avant 2006. Grâce aux investissements réalisés dans ces deux secteurs, les taux sont passés à 35% pour le cacao et 15% pour l'anacarde en 2012.
- 2ème transformation : les résultats restent encore faibles, à l'exception du secteur du palmier à huile où près de 80% de l'huile brute produite est raffinée localement. Le taux de transformation du café se situe autour des 20%, ceux du cacao, du coton (coton fibre) et de l'hévéa à moins de 2%.
- 3ème transformation : concerne principalement le palmier à huile avec la production de margarines, de produits cosmétiques, etc.

Les unités industrielles assurant la transformation du vivrier, des fruits et légumes (tomate, ananas, riz) ont cessé leur activités dans leur grande majorité. Les obstacles qu'ont connus ces unités sont : la crise militaro-politique de 2002 ayant affecté l'environnement des affaires, le coût des facteurs de production rédhibitoire et le difficile accès au crédit bancaire ayant constitués des handicaps à la compétitivité de ces structures.

Dans l'ensemble, la transformation des produits agricoles reste assez faible. La transformation artisanale, assurant en grande partie les besoins alimentaires des populations, présente des risques sanitaires du fait des équipements et de l'absence de conditionnements adéquats. Les technologies développés par les structures de recherche, notamment I2T,

demeurent inaccessibles au grand public à cause des coûts élevés et de l'insuffisance de vulgarisation. Quand au niveau industriel, les produits agricoles restent très insuffisamment transformés, notamment aux niveaux des 2èmes et 3èmes transformation.

## B. La transformation des cultures de Pérennes.

### (1) *Le cacao*

La Côte d'Ivoire exporte plus de 2 milliards US \$ de cacao et de dérivés du cacao par année. Cela équivaut approximativement à 1,2 millions de tonnes/an de produits. La transformation locale concerne environ 35% de la production totale. Les principaux produits dérivés issus de la transformation sont : la masse de cacao, le beurre de cacao, la poudre de cacao et le chocolat de couverture. Ces dérivés du cacao représentent environ 30 % de la valeur des exportations de cacao et plus de 20 % du tonnage. Les fèves de cacao moulues en poudre de cacao non sucrée pour l'export prennent une proportion croissante. De 5000 tonnes en 1997, cette quantité s'est élevée à presque 35 000 tonnes en 2003. Aussi, les fèves de cacao sont transformées en liqueur de cacao (également appelée pâte de cacao), beurre de cacao et pain/tourteau de cacao (CCI, 2006, p. 8).

La première transformation de fève en beurre est dominée par quatre transformateurs installés en Côte d'Ivoire ayant une capacité de broyage de l'ordre de 350 000 tonnes/an (Mission Économique, 2005) :

- La société Saco, filiale du groupe international Barry-Callebaut disposant de 3 unités industrielles (Abidjan et San-Pedro) avec une capacité de broyage de 100 000 tonnes de fèves. Elle emploie 492 salariés ;
- La société Unicao à Abidjan qui est la filiale du groupe international ADM. Sa capacité de broyage est de 85 000 tonnes de fèves. Elle emploie 206 salariés ;
- La société Micao à Abidjan qui est la filiale du groupe international Cargill. Elle traite 100 000 tonnes/an de fève pour la préparation et emploie 179 salariés ;
- La société Cemoi Côte d'Ivoire qui est la filiale du groupe français Cemoi broyant près de 65 000 tonnes de fèves et employant 146 salariés.

A côté de ces filiales de groupes internationaux, il existe trois industriels de transformation à capitaux locaux:

- La société Probinex traite 1 000 tonnes/an de fève ;

- La société Sucso emploie 200 personnes et produit entre 12 000 et 14 000 tonnes de chocolat noir sucré sous forme de plaquettes de 1,9 kg ;
- La Société Nouvelle Chocodi traite 1 700 tonnes de fève par an.

Par ailleurs, 4 groupes ont annoncé l'implantation imminente de nouvelles usines : Oct Holding, Ivcao, Tafi et Choco Ivoire. La grande majorité de cette production est exportée souvent à des filiales outre-mer des sociétés de transformation. La quantité exportée augmente chaque année et en 2003 la liqueur de cacao représentait 94 000 tonnes pour une valeur de 234 millions de \$ US, le beurre de cacao représentait 60 000 tonnes pour une valeur de 175 millions de \$ US, et le pain/tourteau de cacao représentait 46 000 tonnes pour une valeur de près de 90 millions de \$ US (Mieu, 2010 ; Mission Economique, 2005). Les volumes et valeurs de ces exportations sont présentés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 40 : Exportations de cacao transformé.**

Année civile	Valeur (Million FCFA)	part dans les exportations totales	Part dans les exportations agro- industrielles	Volume (t)
<b>2000</b>	137 912	5,4%	45,5%	184 332
<b>2001</b>	221 171	8,3%	60,6%	221 085
<b>2002</b>	377 130	10,9%	68,9%	247 673
<b>2003</b>	364 937	11,4%	69,4%	255 166

Source : Douanes de Côte d'Ivoire dans Mission Economique de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire.

Les exportations de cacao transformé représentaient 70% des exportations agro-industrielles ivoiriennes, en valeur, en 2003. De même le produit contribuait à 11% environ des exportations totales du pays, faisant de ce produit le deuxième poste d'exportation de la Côte d'Ivoire, après les fèves de cacao.

## *(2) Le café*

Jusqu'en 2002, la production de café en Côte d'Ivoire et les exportations annuelles qui se chiffraient à plus de 300 000 tonnes étaient les premières en Afrique.

Les troubles sociaux et la baisse des prix sur le marché mondial du café ont ébranlé cette production caféière en 2002 et au delà, ramenant drastiquement la production et le volume des exportations à 82 324 tonnes et 89 590 tonnes respectivement en 2005/2006 et

2006/2007. Les causes principales sont l'abandon continu des plantations de café et la conversion vers d'autres cultures (Bellachew, 2009, p. 1).

En plus des grains de café qui sont exportés à 90% sous forme non-torréfiée (brut), la Côte d'Ivoire produit du café instantané sous forme de poudre transformé dans l'usine Capral-Nestlé d'Abidjan qui en est le seul producteur important industriellement avec une capacité nominale de 10 000 tonnes/an. Ensuite viennent les sociétés SAT et SICOB qui cumulent une capacité de transformation de l'ordre de 1 000 tonnes/an. Ces unités transforment en tout environ 25% de la production locale et sont toutes localisées à Abidjan (MINAGRI, 2009b).

Les exportations d'extraits de café comptent ensuite pour un revenu annuel substantiel de 37 à 63 millions de \$ US pour la période 1997 à 2005 (43 millions de \$ US en 2005). Les volumes d'exportation d'extraits de café ont oscillé entre 5 et 10 milliers de tonnes pour la même période (5800 tonnes en 2005 et 10 000 tonnes de 1999 à 2002) (CCI, 2006, p. 14).

### *(3) Les cultures entrant dans la fabrication des huiles.*

La valeur totale d'export de toutes les huiles végétales non raffinées ont été ainsi de 16,7 millions de \$ US contre 58,3 millions de \$ US pour les huiles végétales raffinées. A la même époque, alors que la Côte d'Ivoire exporte à la fois des huiles végétales brutes et raffinées, elle importe également des huiles végétales brutes et raffinées. Parmi les huiles raffinées importées, on peut clairement se rendre compte que ce sont des huiles qui sont produites localement en très petites quantités ou bien pas du tout (CCI, 2006, p. 29).

#### *(a) Le palmier*

Les régimes de graine subissent une première transformation dans les usines agro-industriels pour obtenir l'huile de palme brute et les sous produits, ensuite la quantité d'huile produite est mise à la disposition des industriels pour une deuxième transformation. La Côte d'Ivoire produit donc de l'huile de palme 300 000 t /an, de l'amande de palmiste 29 833 t / an, de l'huile de palmiste 11 112 t /an et du tourteau de palmiste 3710 t /an. L'huile de palme produite peut servir à la fabrication du carburant, production de bio gaz à partir des rejets issus du traitement des régimes, production d'alcool médicinal acétone, d'éther à partir du palmier à battu. Elle est également transformée en huile alimentaire, margarine, savon. 75% de la production est consommées localement et 25% est exportées dans la zone UEMOA (MINAGRI, 2009c).

En 2005, la Côte d'Ivoire a exporté 85 451 tonnes d'huile de palme raffinée, pour une valeur de presque 56 millions de dollars US comparés avec les 45 000 tonnes de 1997. A la même époque, les exportations d'huile de palme non raffinée étaient de 36 534 tonnes pour une valeur de 12,8 millions de dollars US en 2005 après avoir surmonté une sérieuse chute pendant les années 2000 à 2003 (CCI, 2006, p. 29).

Il y a également des importations très significatives d'huile de palme raffinée mais plus particulièrement non raffinée. Ces importations varient considérablement d'une année sur l'autre, en fonction des prix mondiaux, mais également sur les disponibilités locales amoindries par temps de sécheresse.

Les raffineurs locaux d'huile de palme ont leurs propres plantations, mais achètent également à des petits fermiers indépendants. De loin, le plus important raffineur est Unilever (ex-Blohorn) suivi par Cosmivoire.

Les unités de la première transformation sont au nombre de 18 usines d'une capacité totale de traitement environ 560 tonnes de régimes par heures soit 1 850 000 tonnes/an. Les 8 premières unités de transformations sont PHCI, CNRA, SOGB, Adam-Afrique, Africa Oil, Sipfci, Palmafrique, Palmci. Ces usines sont situés à Néka, Blidouba, Irobo, Boubo, Iro-Lamé etc. Les principaux transformateurs de la deuxième transformation sont tous installés à Abidjan. Il s'agit d'Unilever et de Cosmivoire (déjà cités), mais aussi d'Adam Afrique et de la société Oleatech (du groupe IPS).

### *(b) Le cocotier*

La cocoteraie ivoirienne est estimée à 46 000 ha dont plus de 80 % sont localisés en Basse Côte-d'Ivoire. Elle est constituée de plusieurs plantations industrielles et de nombreuses petites exploitations privées dont dépendent plus de 20 000 familles (Amrizal, 2003; Assa, et al., 2006).

La noix de coco est l'origine de plusieurs produits. Le coprah fournit 60% à 70% de matière grasse soit 15 088 t d'huiles de coprah pour une production moyenne annuelle de 51 000 tonnes de coprah. Il fournit de l'huile pour l'industrie alimentaire et cosmétique. Le coco râpé est employé en confiserie - pâtisserie et biscuiterie, l'amande fraîche fournit également le lait de coco et la crème de coco.

Les unités de transformations du coco sont au nombre de trois sociétés privées : Sicor, Caimpex, Copagri.

En 2005, la Côte d'Ivoire exportait 6 200 tonnes d'huile de coco pour une valeur de 3,9 millions de dollars US, ce qui est considéré comme une baisse au vu des quantités de 10 000 à 20 000 tonnes par an à la fin des années 1990 (CCI, 2006, p. 13).

### *(c) Le coton*

Les produits issus de la transformation du coton graine sont le coton fibre, le tissu de coton, l'huile de table coton et le tourteau qui sert à l'alimentation des animaux.

L'usinage des agrumes à essence donne lieu à la production d'huiles essentielles. L'extraction de ces huiles peut se faire :

- à partir des feuilles, on parle alors d'essence de petites graines (le bigaradier en fournit la plus grande partie)
- à partir de fleurs, on parle alors d'essence de néroli (extrait du bigaradier)
- à partir des fruits. Ce sont les essences de fruits qui ont le plus grand intérêt économique.

Les rendements varient de 3 à 6 kg d'essence par tonne de fruits. Les huiles essentielles trouvent leur utilisation en parfumerie et dans les industries alimentaires et pharmaceutiques. Les sous produits des agrumes sont également valorisés.

Bien souvent une usine tire autant de profit des sous produits que de quelques produits classiques comme le jus ou la confiture. Ils s'agit par exemple des huiles de pépins, riches en graisse non saturée, elles semblent avoir un avenir diététique. Quant aux exportations d'huile de graines de coton raffinée, elles ont grimpé de 57 tonnes en 1997 à 2 763 tonnes en 2005 pour une valeur de 2,3 millions de \$US (ibid., p.29).

Trituraf est la seule usine de transformation de la graine de coton en huile. Créée en 1974 et mise en service fin 1975 puis privatisée en 1984 (Unilever pour 73 %, CFDT pour 14 %, privés ivoiriens pour 11 % et salariés Trituraf pour 2 %), Trituraf dont le site industriel est à Bouaké, a traité 174.000 tonnes de graines de coton et produit 27.000 t d'huile et 77.000 t de tourteaux en 1998. L'huile de table produite est vendue en Côte d'Ivoire tandis que 60 à 80 % du tourteau sont exportés vers l'Europe et les Etats-Unis (MINAGRI, 2009d).

Unilever a rétrocédé ses parts au Groupe Kagnassi en 2004 et suite à la persistance de la crise ivoirienne, Trituraf du fermer en mai 2007, peinant à rouvrir jusqu'à ce jour.

#### *(4) L'anacardier*

En 2009, la Côte d'Ivoire est devenue le deuxième pays producteur mondial de noix de cajou avec 350.000 tonnes devant le Vietnam et derrière l'Inde, pour un chiffre d'affaires avoisinant les 100 milliards FCFA (environ 208 millions de dollars). Cette quantité peut être sous-estimée, puisque beaucoup de cultivateur préfèrent envoyer leur production par les frontières du Burkina Faso, du Mali, de la Guinée pour l'exportation finale ; naturellement, ces échanges non déclarés n'apparaissent pas tous dans les statistiques Ivoiriennes (Zamblé, 2010 ; CCI, 2006, p. 24).

La production d'anacarde est en pleine expansion car elle n'était que de 19 000 tonnes en 1990 et 200 000 tonnes en 2006. 95% de celle-ci est exportée sous forme de noix brute, principalement vers l'Inde et le Vietnam qui détiennent respectivement 95% et 5% des exportations. La transformation, très faible au vu de la quantité produite et dont la capacité est estimée à quelques 10 000 tonnes /an, porte essentiellement sur l'amande, le baume et la pomme de cajou (MINAGRI, 2009e).

La filière comptait 4 grandes unités de transformation en 2005 (ONUDI; UEMOA, 2008, p. 54) :

- l'unité de la société OLAM à Dimbokro qui traite près de 4 000 tonnes de noix/an ;
- Sita.SA à Odienné avec 2500 tonnes /an ;
- La Copabo, coopérative des producteurs agricoles de Bondoukou qui avoisine 204 tonnes/an ;
- la société Coges avec une capacité de traitement annuelle de 10 000 tonnes de noix brute, soit 2 500 tonnes d'amandes.

A coté des ces unités semi industrielles, il existe près d'une dizaine d'unités artisanales. Il s'agit de micro unités artisanales de transformation de noix de cajou appartenant à des coopératives de femmes (productrices ou non) dans les régions du Zanzan et du N'ZI Comoé.

#### *(5) La canne à sucre*

En moyenne, les sucreries Sucaf CI et Sucrivoire mettent en œuvre annuellement 1,6 Millions tonnes de canne, dont 96 000 tonnes proviennent des plantations villageoises, et

obtiennent 159 000 tonnes de sucre (soit un « taux de conversion » de la canne au sucre de 10,22 %) et 68.000 tonnes de mélasse.

Au cours de la campagne sucrière 2005-2006, l'industrie ivoirienne a broyé 1 420 439 tonnes de cannes et produit 144 801 tonnes de sucre, dont 59 816 tonnes de sucre roux et 84 985 tonnes de sucre blanc.

Dans les années 1970, six complexes ont été créés essentiellement au Nord et au Centre-Nord, dotés chacun d'une usine de traitement de cannes : Ferké 1, Ferké 2, Borotou-Koro, Sérébou-Comoé, Katiola-Marabadiassa, et Zuénoula. De ces six complexes, seulement quatre sont fonctionnels actuellement. Ce sont : Borotou et Zuénoula appartenant à Sucrivoire, Ferké 1 et Ferké 2 qui appartiennent à la Sucaf CI.

- La sucrerie de Ferké a une capacité nominale de broyage de 4 500 tonnes et une capacité effective située à 3 400 tonnes selon les années, soit un taux d'utilisation de capacité de 75%.
- La sucrerie de Ferké II a pour particularité de ne produire que du sucre roux. Aussi, la SUCAF effectue le broyage de cannes issues de ses plantations de Ferké II dans son usine de Ferké I, qui comprend à la fois une sucrerie et une raffinerie. La capacité nominale de broyage de la sucrerie de Ferké II est de 5 000 tonnes et sa capacité effective est de 3 800 tonnes soit un taux d'utilisation de 76%.
- La sucrerie de Borotou-Koro a une capacité nominale de broyage de 3 600 tonnes et la moyenne de broyage constatée est d'environ 2 500 tonnes. Le taux d'utilisation de capacité est de 70%.
- La capacité nominale de broyage de la sucrerie de Zuénoula est de 3 600 tonnes avec une moyenne de broyage constatée d'environ 2 400 tonnes d'où un taux d'utilisation de 67%.

## C. Les cultures vivrières et les préparations alimentaires.

### *(1) Les céréales*

La transformation des céréales produites en Côte d'Ivoire porte essentiellement sur le riz et le maïs. Pour le riz, on note qu'après la disparition de la Soderiz en 1977, c'est plus de onze usines de décorticage d'une capacité estimée à 550.000 tonnes qui ont été vendues par le

Gouvernement au secteur privé. Les coûts de transformation beaucoup plus bas des petites rizeries ainsi que les difficultés d'approvisionnement régulier en qualité et en quantité expliquent que plusieurs de ces unités industrielles ont dû cesser leurs activités. Les petites rizeries sont de plus en plus nombreuses. On estime en effet qu'il existe un réseau de 2 504 mini et micro-rizeries gérées par des PME et des artisans, avec une capacité totale estimée à 2.000.000 tonnes. Lorsqu'on tient compte des unités industrielles de transformation, cette capacité s'élève à plus de 2 500 000 tonnes permettant ainsi la transformation de la quasi-totalité du riz paddy en riz blanchi. La transformation industrielle est le fait des sociétés suivantes : PKL SA, Uniriz-Sifca, Sodiro, Rizerie du Bandama, Seie, Foani Service, Faci, Adeal (MINAGRI, 2012b).

Quant à la transformation industrielle du maïs, elle est le fait de 7 sociétés qui traitent 172 050 tonnes soit 27% de la production nationale de maïs. Il s'agit notamment de : Faci, Foani Service, PKL SA, Seie, Microdis, Nutri, et Solibra (ibid.).

## *(2) Les racines et tubercules*

En Côte d'Ivoire, le manioc occupe une place prépondérante parmi les denrées alimentaires, soit le deuxième rang des productions vivrières après l'igname. Il constitue à la fois une culture de subsistance et de rente pour les producteurs et reste le seul produit parmi les racines et tubercules subissant une transformation même si celle-ci est en grande partie artisanale.

Les produits de récolte du manioc sont utilisés pour l'alimentation humaine. L'attiéké frais, l'attiéké déshydraté et la farine de manioc (utilisé dans la confection de beaucoup de repas et du pain) sont les principaux dérivés du manioc. Selon la FAO, en Côte d'Ivoire, 1.518.000 tonnes ont été consommées pour l'alimentation humaine en 2001 et les ménages affectaient 15 % du budget consacré aux produits vivriers à l'achat du manioc sous différentes formes (ibid., p. 48).

La transformation du manioc étant artisanale et se faisant dans l'informel, il n'existe de donnée sur les quantités transformées.

## *(3) Les préparations alimentaires*

Les préparations alimentaires (également dénommés en Côte d'Ivoire aliments transformés) concernent essentiellement des assaisonnements, condiments, et épices. Le plus souvent vendus sous forme de tablettes comprimées, les assaisonnements, condiments et

épices sont également vendus sous forme de poudre non pressée. La marque la plus connue en Afrique de l'Ouest est le fameux 'cube Maggi', fabriqué et commercialisé par Nestlé. Cependant, d'autres marques internationalement connues telles que 'Knorr' (Unilever) et 'Jumbo' sont également vendues en très grandes quantités (CCI, p. 32).

Les assaisonnements, condiments et épices sont une part vitale de la cuisine ouest africaine, et des produits fabriqués localement sont exportés vers des destinations Européennes et Nord-américaines pour la vente à des communautés ethniques qui font une distinction claire entre des produits d'origine Nigérienne, Ivoirienne et plus particulièrement Européenne, quelque soit la situation officielle du producteur.

La poudre en vrac Maggi est fabriquée à l'usine Nestlé de Yopougon (Abidjan) et est à la fois exportée vers des usines régionales et utilisée localement, pour la conversion en cubes et le conditionnement.

La Côte d'Ivoire exporte un total d'environ 16 000 tonnes par an d'assaisonnements, condiments et épices pour une valeur de 30 millions de dollars US (et importe également 2 800 tonnes d'assaisonnements, condiments et épices pour une valeur de 5,9 millions de \$ US) (ibid.).

## CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.

Le modèle agricole ivoirien, basé sur une agriculture manuelle et extensive, a montré ses limites. La cause essentielle de cette donne est à mettre à l'actif du taux démographique élevé qui a réduit considérablement l'accès à la terre. Aussi, cette agriculture souffre d'un réel problème de transformation des matières premières, une condition sine-qua-non à tout apport de valeur ajoutée. Au vu donc des faibles quantités de produits agricoles transformés en Côte d'Ivoire, l'action des décideurs politiques devait porter sur la recherche et la promotion de techniques de conservation et de transformation des produits agroalimentaires.

Ainsi, les dirigeants du pays, dès 1998, ont accentué la stratégie des différents gouvernements sur une exploitation des avantages comparatifs de la Côte d'Ivoire par un accroissement du taux de transformation des produits agricoles. Ceci, dans le but de réduire les quantités de produits bruts sur le marché au profit des produits transformés, et de bénéficier durablement de prix intéressants. Egalement, les autorités ivoiriennes voulaient favoriser l'exportation des produits manufacturés en lieu et place des produits bruts afin d'augmenter la contribution de l'industrie dans la formation du PIB. Pour atteindre donc ces objectifs, une série de mesures ont été prises aux plans institutionnels et réglementaires, notamment les différents codes d'investissement pour attirer et faciliter l'installation des grandes firmes multinationales.

Malgré les efforts consentis, la part de la branche agro-industrielle dans l'économie ivoirienne demeure encore faible (2,6% du PIB en 2007). Cette situation est la conséquence de certaines difficultés auxquelles sont confrontés les industriels du secteur et que le Ministère de l'Agriculture (2006, p.5) énumère comme suit :

- la prépondérance dans le secteur de la transformation des grands groupes internationaux ; ce qui limite la portée d'une stratégie nationale ;
- les coûts d'acquisition élevés des unités de transformation ;
- les coûts élevés des facteurs de production (eau, électricité, carburant) et de la main-d'œuvre ;
- le manque d'organisation des acteurs de certains sous-secteurs de la transformation ;
- l'absence de technologie appropriée pour la valorisation de certains produits ;
- l'absence d'une politique engagée de financement des entreprises ;
- un code d'investissement ne favorisant pas l'éclosion des PME/PMI.

Comme mentionné, l'un des points saillants de ces causes est la forte présence des firmes multinationales sur le sol ivoirien. Selon René N'Guéttia Kouassi (2000), ces firmes bénéficient de la protection et de la concentration du marché agro-industriel ivoirien leur permettant de se développer et d'atteindre de tailles importantes. Toutefois, elles sont portées vers l'import-substitution n'ayant aucun lien avec l'agriculture nationale, ce qui est de nature à menacer ce secteur et à compromettre l'économie agroalimentaire ivoirienne dans son ensemble. Aussi, les codes d'investissement favorisant le rapatriement des profits, elles ne contribuent pas au réinvestissement et réduisent de ce fait l'effet attendu de l'investissement étranger sur l'économie agroalimentaire. L'auteur préconise donc un nouveau type de coopération entre les investisseurs nationaux et étrangers. Cette coopération inclurait des contrats l'utilisation des biens intermédiaires d'origine locale, l'adaptation permanente des produits transformés aux exigences du marché local, l'instauration d'une clause obligeant ces grandes entreprises à investir une partie de leur profit.

En outre, on note la présence en Côte d'Ivoire de grandes firmes qui, contrairement à celles susmentionnées, participent à la transformation des produits de rente tels que le café et le cacao avant de les exporter. Cependant, ces dernières alimentent actuellement le débat public sur les conséquences des avantages fiscaux qui leur sont accordés, chose qui a amené le Président Alassane Ouattara à lancer, dès sa prise de pouvoir en 2011, une série d'étude en vue de déterminer l'impact de ces IAA sur l'économie ivoirienne en termes d'emploi, de valeur ajoutée et de fiscalité (Airault, 2011). La dernière partie de notre recherche tentera de contribuer à ce débat en mesurant l'impact des industries agroalimentaires sur l'agriculture ivoirienne.

**TROISIEME PARTIE :**

**ETUDE DES INTERACTIONS  
ENTRE LES INDUSTRIES  
AGROALIMENTAIRE ET  
L'AGRICULTURE DANS LES  
COMPTES NATIONAUX**

## INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE

Depuis l'indépendance la Côte d'Ivoire, les décideurs politiques du pays ont voulu tirer le secteur agricole par la mise en place de complexes agro-industriels performants qui participeraient activement à la valorisation des cultures de rente et des cultures vivrières. Ces complexes, qui étaient à la base des sociétés d'Etat (SODE) et qui concentraient à la fois les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, ont accompagné le pays durant le "Miracle Ivoirien" qu'il connut pendant les années 1960 et 1970. Leurs démantèlements à la suite des PAS des années 1980 et 1990 ont marqué la séparation des activités de production, de transformation et de commercialisation agricole, qui sont devenues l'apanage du secteur privé. Le désengagement de l'Etat de la sphère productive (dû en grande partie aux déficits budgétaires) et la confiance accordée au secteur privé pour impulser le développement de ces activités n'ont pas donné de résultats probants. Ainsi, la productivité agricole stagne depuis les années 1980, ce qui tend, à cause de la démographie galopante, à nuire considérablement aux disponibilités alimentaires et à favoriser l'insécurité alimentaire. Egalement, la transformation des produits agricoles reste très faible, ce qui favorise le fait que les cultures vivrières soient généralement destinées à la consommation finale des ménages et que les cultures de rente soient majoritairement exportées à l'état brut. En ce qui concerne la commercialisation des produits, la présence de nombreux intermédiaires d'achat a un impact négatif sur les prix aux producteurs et aux consommateurs.

Dans un tel contexte, l'on est en droit de se demander si le désengagement de l'Etat des sphères de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles fut judicieux. L'échec cuisant des PAS permet donc de répondre par la négative. Toutefois, vu les carences de gestion que présentent les structures étatiques, la réflexion porte de nos jours sur les stratégies efficaces d'intervention publique. Dans une étude réalisée par Arsène Kouadio (2007) sur les effets des subventions étatiques, il insiste sur la nécessité de cette intervention en déclarant : *« Les principaux résultats de l'étude montrent que l'intervention de l'Etat par ses sociétés ou structures de développement agricole contribue à améliorer le niveau de la consommation calorique des ménages agricoles à travers l'incitation à l'investissement privé. Par contre, le retrait progressif de l'Etat vers la fin des années 1986 a fait basculer la consommation calorique journalière de nombreux ménages agricoles en dessous du seuil calorique conseillé... on retient qu'il faut revisiter le débat sur la suppression ou non des subventions agricoles de l'Etat dans les pays pauvres si l'on veut durablement réduire la pauvreté »* (p.1).

Cette troisième partie est l'occasion de présenter l'intérêt que revêt la transformation des produits agricoles dans la croissance de la production des cultures de rente et des cultures vivrières, et dans la distribution des revenus, ce, à travers une analyse se basant sur les comptes nationaux de Côte d'Ivoire de l'année 2008. Pour donc aborder une telle démarche, le modèle de Leontief sera exposé et servira de base empirique à une simulation qui permettra d'appréhender les branches des IAA ayant les plus forts impacts sur l'Agriculture. Cela sera approfondi par la confection de la Matrice de Comptabilité Sociale que nous utiliserons pour affiner les résultats obtenus avec le modèle de Leontief.

# CHAPITRE I : LE MODELE DE LEONTIEF : UN OUTIL D'ANALYSE DU COMPLEXE AGROALIMENTAIRE IVOIRIEN

La comptabilité Nationale a connu une évolution marquée par les importants apports d'auteurs mus par le souci d'utiliser l'économie comme outil de gestion politique. La création des Nations Unies (ONU) sur les cendres de la Société des Nation (SDN) en 1946 et la mise en place des accords de Breton Woods sous la direction de Keynes qui s'en est suivi, ont été les points de départ de l'harmonisation des systèmes comptables. Cela s'est soldé par la mise en place du Système Comptable Nationale des Nations Unies en 1993 (SCN93) qui a institué la nomenclature référentielle par laquelle les différents Etats définissent les unités institutionnelles, les secteurs institutionnels et leurs comptes économiques, puis les 3 types d'opérations économiques (opérations sur les biens et services, opérations de répartition de revenu et opérations financières) qui mettent en exergue les grands agrégats économiques. La définition de ces entités et leurs méthodes de calcul fournissent les informations nécessaires pour l'élaboration du Tableau des Entrées et Sorties (TES), du Tableau Economique d'Ensemble (TEE) et de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS), qui sont d'importants instruments d'analyse économique.

Wassily Wassilyovitch Leontief, cet américain d'origine russe et prix Nobel d'économie en 1973, est le précurseur du tableau des entrées et sorties (tableau input-output), communément désigné par l'acronyme TES ou TER (tableau des emplois et ressources). C'est à l'université de Harvard, alors professeur, que Leontief inventera ce tableau qui est une synthèse de la représentation exhaustive des flux économiques de François Quesnay, de la logique de la demande de Keynes et de l'hypothèse d'équilibre général du système économique de Léon Walras constituant comme la base théorique du modèle (Buda, 1995). L'étude des interrelations entre les différentes branches de l'économie que sous-tend ce tableau a commencé au début des années 1930 donnant lieu à deux articles publiés en 1936 et 1937 dans "*The Review of Economics Statistics*" et tous deux repris dans son ouvrage de 1941 intitulé "*Structure of the American Economy, 1919-1929*" (Akhabbar & Lallement, 2011, p. 127). Dans son premier article de 1936, Leontief présente le TES non seulement comme le prolongement du Tableau Economique de François Quesnay, mais aussi comme un outil d'analyse descriptive et statistique apportant «*un fond empirique à l'étude des interdépendances entre les différentes parties [d'une] économie nationale sur la base de la*

*théorie de l'équilibre économique général*» (Leontief, 1936, p. 116). Son deuxième article de 1937, qui est la continuité du premier, lui permet de mieux exposer la base théorique du TES avec de fortes hypothèses reliant les productions intermédiaires et les productions finales des biens et services. Aussi, l'avènement de l'informatique dans les années 1950 permettra l'amélioration de la confection du TES et favorisera son utilisation comme modèle d'analyse économique (Institut de la statistique du Québec, 2011). Il constitue de ce fait un cadre valable pour l'analyse des flux d'échange entre les Industries Agroalimentaires et l'Agriculture.

## SECTION I : STRUCTURE DU TABLEAU D'ENTREE-SORTIE ET PRESENTATION DE CELUI DE LA CÔTE D'IVOIRE DE 2008.

### I. STRUCURE DU TABLEAU D'ENTREE-SORTIE.

L'analyse du TES se base sur un système d'équation linéaire montrant la distribution de la production d'une branche dans toute l'économie (Yu, Hubacek, Guan, & Feng, 2010). Le TES est un tableau à double entrées qui retrace toutes les opérations économiques sur les biens et services. Il permet de décrire la structure de l'économie nationale et celle des flux de produits, ce qui le rend utile pour la hiérarchisation des activités et la mise en exergue des branches motrices et des branches entraînées de l'économie (Diemier, s.d.). Il est considéré, non seulement comme un support prévisionnel permettant de prévoir l'effet sur la production des branches d'une politique donnée, mais aussi comme un outil d'analyse d'impact économique car il permet de mesurer les effets de la variation d'un élément de la demande finale d'un produit stratégique sur toute l'économie (Zaoujal, 2012). Il part d'une décomposition par produits des opérations sur les biens et services et permet d'obtenir (Malherbe, s.d):

- **En Ressources :** la Production, les importations, les impôts sur les produits auxquels on soustrait les subventions sur les produits.
- **En Emplois :** la Consommation Intermédiaire, Consommation Finale, Formation Brute du Capital Fixe, Variation de Stock, les Acquisitions moins les cessions d'objets de valeur et les exportations.

La structure du TES présente généralement 3 grandes matrices ou tableaux (voir tableau 41) (ibid.): «

- *une matrice des ressources ventilant par produits les ressources du compte de biens et services ;*
- *une matrice des consommations intermédiaires ventilée par produits et branches, elle est associée à une matrice ventilant par branches la valeur ajoutée et la production ;*
- *une matrice des emplois finals ventilant par produits les emplois finals du compte de biens et services. ».*

La matrice des ressources ou le tableau de production (voir tableau 41) présente les biens et services produits par chaque branche où les totaux des colonnes expriment cette production (pour chaque branche) et où les totaux des lignes montrent le produit de chaque bien dans l'économie. La production totale de l'économie est mesurée par la somme des productions effectives des branches ou par la somme du produit des biens et services (Statistique Canada, s.d.). Toutefois, l'ensemble des produits de l'économie nationale provient non seulement de la production effective des branches d'activités mais aussi des importations. Pour déterminer le total des ressources à prix de base on additionne la production effective et l'importation de chaque produit. Ensuite, pour passer du prix de base (prix aux producteurs) au prix d'acquisition (prix aux acheteurs), on ajoute au total des ressources à prix de base les marges commerciales, les marges de transport, les impôts sur les produits auxquels on retranche les subventions sur les produits perçues par les producteurs (Diemier, s.d.). On obtient la formulation suivante :

$$\text{Prix d'acquisition} = \text{prix de base} + \text{Impôts} + \text{MC} + \text{MT}$$

Avec : MC = marges commerciales, MT = marges de transports.

La matrice des consommations intermédiaires ou le tableau des utilisations constitue le cœur du TES. Tout en exposant le détail de la structure des coûts de production, elle permet d'appréhender la technologie utilisée par chaque branche pour produire un produit. La structure de coût met en évidence les utilisations des facteurs intermédiaires que sont les biens et services, et les facteurs primaires composés des facteurs de production (la rémunération des salariés, l'excédent brut d'exploitation) dont la somme des facteurs primaires équivaut à la valeur ajoutée au prix de base, et les impôts indirects nets de ces facteurs primaires (Institut de la statistique du Québec, 2011). Dans le tableau des consommations intermédiaires, chaque

colonne représente les achats qu'effectuent une branche en produits des autres branches (consommations intermédiaires) et chaque ligne décrit quant à elle les utilisations d'un produit faites par les différentes branches en tant que consommation intermédiaire (emplois intermédiaires). Cette dernière est évaluée au prix d'acquisition hors TVA déductible. Aussi, la diagonale de cette matrice représente l'intra-consommation (autoconsommation) des branches (Diemier, s.d.).

La matrice des emplois finals ou le tableau de la demande finale montre l'utilisation finale faite des biens et services lorsque ces derniers ne sont pas consommés dans le processus de production. La consommation finale des biens et services dans l'économie est composée de (Institut de la statistique du Québec, 2011): «

- *les dépenses personnelles en biens et services de consommation;*
- *les dépenses courantes des administrations en biens et services;*
- *la formation brute de capital fixe des administrations publiques et des entreprises;*
- *l'investissement des administrations publiques et des entreprises en stocks;*
- *les exportations internationales nettes de biens et services (exportations moins importations).* ».

Les tableaux des entrées et des sorties permettent de démontrer la première identité comptable qui ressort du modèle de Leontief et selon laquelle les revenus sont égaux aux dépenses pour chaque secteur :

$$\text{Revenus} = \text{Dépenses}$$

L'interaction des 3 tableaux permet d'obtenir la deuxième identité comptable qui découle du modèle de Leontief et selon laquelle, à l'équilibre, la quantité offerte d'un produit est égale à la quantité demandée de ce produit :

$$\text{Offre d'un produit} = \text{Demande intermédiaire} + \text{demande finale}$$

Aussi, chaque tableau (matrice) permet de calculer le PIB, ce qui permet de mesurer cet indice suivant trois optiques :

- selon l'**optique de la production** (tableau des ressources) :

$$PIB = VA + T_1 - Subv$$

Avec :  $VA = P - Ci$  ;  $Subv$  = subventions sur produit ;  $DD$  = droits de douane ;  $T_1$  = impôts sur importation ( $DD$ ) + impôts sur exportation + autres impôts sur produits (TVA) ; TVA = taxes sur la valeur ajoutée.

- selon l'**optique du revenu** (tableau des consommations intermédiaires) :

$$PIB = W + T_2 + SubvP + EBE$$

Avec : W = rémunération salariale ;  $T_2$  = impôts sur la production + impôts sur produit ; SubvP = subventions sur la production ; EBE = excédent brut d'exploitation

- selon l'**optique de la dépense** (tableau des emplois finals) :

$$PIB = CF + FBCF + VS + (X - M)$$

Avec : CF = consommation finale ; X = exportations ; M = importations.

## II. Présentation du TES ivoirien de 2008.

Le présent travail a pour but de jauger l'impact des Industries Agro-alimentaires sur la croissance de la production agricole ivoirienne. La méthodologie utilisée consiste au repérage des flux impliquant ces deux secteurs dans l'économie ivoirienne. Les tableaux de synthèses que fournissent la comptabilité nationale se prêtant bien à une telle analyse, le TRE<sup>38</sup> à prix constant de l'année 2008 fût choisi aux fins de cette étude. Ce choix s'explique par le fait qu'une grande quantité de données consolidées existe pour cette année, données qui seront nécessaires pour l'élaboration et l'utilisation d'une Matrice de Comptabilité Sociale.

Le TRE de 2008, à l'instar de ceux élaborés depuis 1996, respecte les recommandations du SCN93 et comporte trois grands tableaux : le tableau des ressources, des emplois intermédiaires et celui des emplois finals. Le tableau de la valeur ajoutée et ses composantes est ajouté à celui des emplois intermédiaires. Ce TRE contient 44 branches en colonne et 44 produits en ligne, ce qui rend carrées les matrices de production et de consommation intermédiaires. Toutefois, pour les besoins de l'étude menée consistant à faire ressortir le Complexe Agro-alimentaire de Production (CAAP), le nombre de ligne et de colonne des matrices a été réduit à 13, chose qui n'a aucune incidence sur les principes de construction et d'analyse du TRE. Les branches et les produits de l'agriculture et des IAA, qui sont essentiellement alimentaires, ont été mis en exergue, les autres ayant été regroupées. Ces postes concernent donc :

- Agriculture vivrière (AV)

---

<sup>38</sup> Il s'agit d'une autre appellation du TES que l'INS préfère utiliser

- Agriculture industrielle ou d'exportation<sup>39</sup> (AIE)
- Elevage et chasse (EC)
- Pêche et pisciculture (PP)
- Production de viande et poisson (VP)
- Travail des grains et fabrication de produits amylacés (TGFP)
- Transformation du cacao et du café (TCC)
- Industrie des oléagineux (IO)
- Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires (BPPA)
- Industrie laitière, industrie des fruits et légumes (ILIFL)
- Industrie des boissons (IB)
- Industrie du tabac (IT)
- Autres Branches (AB)

On dénombre 4 branches agricoles qui sont : l'agriculture vivrière, l'agriculture industrielle ou d'exportation, l'élevage et la chasse, la pêche et la pisciculture. Les branches des IAA sont au nombre de 8 et elles concernent la production de viande et poisson, le travail des grains et fabrication de produits amylacés, la transformation du café et du cacao, l'industrie des oléagineux, la boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires, l'industrie laitière et l'industrie de fruits et légumes, l'industrie des boissons, et enfin l'industrie du tabac. Sur ces 8 IAA, seule la branche de transformation du café et du cacao exporte majoritairement sa production. Le tableau 41 ci-après constitue le Tableau des entrées-sorties ivoirien de 2008 et sera utilisé pour guider l'étude empirique de l'impact des IAA sur le secteur agricole. Les chiffres inscrits dans les cellules sont exprimés en million de FCFA (franc de la communauté financière africaine).

---

<sup>39</sup> Cette branche n'est pas exclusivement alimentaire car on y retrouve la production de l'hévéa qui est la matière première utilisée pour fabriquer le caoutchouc. Toutefois, la production alimentaire dans cette catégorie y est majoritaire.

**Tableau 41 : Tableau des Ressources-Emplois (TRE) ivoirien de 2008 à prix constant**

Ressources en produits	Total des ressources à prix d'acquisition	Marges de commerce	Marges de transport	TVA non déductible	Subventions sur les produits	Autres taxes sur les produits	Impôts sur les exportations	Impôts sur les importations	Total des ressources à prix de base	Production des branches	
										Agriculture vivrière	Agriculture industrielle ou d'exportation
										1	2
1 Produits de l'agriculture vivrière	1 733 690	123 607						7 352	1 602 731	1 543 766	1 416
2 Produits de l'agriculture industrielle et d'exportation	1 338 868	258 765					156 146	10 381	913 576		855 904
3 Produits de l'élevage et de la chasse	255 222	20 198						89	234 935		1
4 Produits de la pêche et de la pisciculture	42 938	2 190						31	40 717		
5 Viande et poisson	510 664	71 593				2 152		16 914	419 260		
6 Produits du travail des grains et produits amylopectiniques	332 942	14 119						14 850	303 282		
7 Produits du cacao, du café	425 996	12 879					9 476	554	402 113		10
8 Industrie des oléagineux	429 448	33 155			3 420			221	392 652		29
9 Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires	124 901	5 336			2 403			1 079	116 083		
10 Produits laitiers, produits à base de fruits	356 544	23 080			19 859			20 291	293 314	165	
11 Boissons	200 765	29 660			8 471			17 540	145 094		76
12 Tabac	93 947	11 683			535	8 329	88	339	72 973		
13 Autres produits	15 400 531	-606 265			366 233	30 040	10 124	316 598	15 283 801		1 415
<b>Total</b>	<b>21 246 456</b>				<b>403 331</b>	<b>40 521</b>	<b>175 834</b>	<b>406 239</b>	<b>20 220 531</b>	<b>1 543 931</b>	<b>858 851</b>

Élevage et chasse	Pêche et pisciculture	Production de viande et poisson	Travail des grains et fabrication de produits	Transformation du cacao et du café	Industrie des oléagineux	Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires	Industrie laitière, industrie des fruits et légumes	Industrie des boissons	Industrie du tabac	Autres branches	Total des branches	Ajustement CAF /FAB	Importations
3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13			
								9		9	1 545 200		57531
				11 594	809		1 222			5 400	874 929		38647
204 550							189				204 740		30195
	23 063										23 063		17654
		241 574									241 574		177686
			123 761							10	123 771		179511
				399 230				285		359	399 884		2229
					356 643		2 886			11 873	371 431		21221
				1 071		110 605				263	111 939		4144
12 282				39 637			160 196			217	212 497		80817
							82	109 859			110 017		35077
									65 684		65 684		7289
211		461	1 418	5 490	82 068	655	43 265	2 627	1 398	11 896 029	12 035 037		3 248 764
217 043	23 063	242 035	125 179	457 022	439 520	111 260	207 849	112 771	67 082	11 914 160	16 319 766		3 900 765

**Tableau des Ressources**

Emploi des produits	Total des emplois à prix d'acquisition	Marges de commerce	Marges de transport	TVA non déductible	Subventions sur les produits	Autres taxes sur les produits	Impôts sur les exportations	Impôts sur les importations	Total des ressources à prix de base	Conso intermédiaires	
										Agriculture vivrière 1	Agriculture industrielle ou d'exportation 2
1 Produits de l'agriculture vivrière	1 733 690									134 293	
2 Produits de l'agriculture industrielle ou d'exportation	1 338 868										13 755
3 Produits de l'élevage et de la chasse	255 222										
4 Produits de la pêche et de la pisciculture	42 938										
5 Viande et poisson	510 664										
6 Produits du travail des grains et produits amylopectiques	332 942										
7 Produits du cacao, du café	425 996										
8 Industrie des oléagineux	429 448										
9 Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires	124 901										
10 Produits laitiers, produits à base de fruits	356 544										
11 Boissons	200 765										
12 Tabac	93 947										
13 Autres produits	15 400 531									102 238	263 472
<b>Total</b>	<b>21 246 456</b>									<b>236 531</b>	<b>277 227</b>
Valeur ajoutée brute / PIB				403 331		40 521	175 834	406 239		1 307 400	581 624
Rémunération des salariés											
Salaires bruts											
Contributions sociales effectives											
Contributions sociales imputées											
Impôts sur la production											
Subventions sur la production											
Excédent brut d'exploitation / revenu mixte										1 307 400	581 624
Effectifs employés par branche										976 419	2 450 022

**Tableau des emplois intermédiaires (suite sur page suivante)**

Consommations intermédiaires													
Emploi des produits	Elevage et chasse	Pêche et pisciculture	Production de viande et poisson	Travail des grains et fabrication de produits	Transforma tion du cacao et du café	Industrie des oléagineux	Boulangerie , pâtisserie et pâtes alimentaires	Industrie laitière, industrie des fruits et légumes	Industrie des boissons	Industrie du tabac	Autres branches	Total des branches	Total de l'économie
	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13		
1 Produits de l'agriculture vivrière	6 403		367	72 046				3 266	2 006		6 283	224 664	
2 Produits de l'agriculture industrielle ou d'exportation	4				219 541	23 482		3 255	325	31 178	17 774	309 314	
3 Produits de l'élevage et de la chasse	10 021		30 450				48	554			602	41 675	
4 Produits de la pêche et de la pisciculture	65		64 640									64 705	
5 Viande et poisson			38 127					2 643			318	41 088	
6 Produits du travail des grains et produits amyliques	542				2 579		44 267	649	393		1 191	49 621	
7 Produits du cacao, du café					33 389		315	358			169	34 231	
8 Industrie des oléagineux	2 892		1 794		1 712	114 746	18 966	1 569	14		5 040	146 733	
9 Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires											1 200	1 200	
10 Produits laitiers, produits à base de fruits	17 342	49	1 413	512	5 013	1 099	9 410	21 833	7 128		1 683	65 482	
11 Boissons							45		17 923		13 887	31 855	
12 Tabac													
13 Autres produits	12 983	14 723	82 564	14 129	75 272	119 545	19 114	54 016	37 190	22 098	5 519 822	6 337 166	
<b>Total</b>	<b>50 252</b>	<b>14 772</b>	<b>219 355</b>	<b>86 687</b>	<b>337 506</b>	<b>258 872</b>	<b>92 165</b>	<b>88 143</b>	<b>64 979</b>	<b>53 276</b>	<b>5 567 969</b>	<b>7 347 734</b>	
Valeur ajoutée brute /PIB	166 791	8 291	22 680	38 492	119 516	180 648	19 095	119 706	47 792	13 806	6 346 191	8 972 032	9 997 957
Rémunération des salariés													
Salaires bruts													
Contributions sociales effectives													
Contributions sociales imputées													
Impôts sur la production													
Subventions sur la production													
Excédent brut d'exploitation / revenu mixte	166 791	8 291	22 680	38 492	119 516	180 648	19 095	119 706	47 792	13 806	6 346 191	8 972 032	8 972 032
Effectifs employés par branche	25 938	27 425	33 959	75 773	2 872	12 356	73 209	14 804	6 474	4 251	3 268 149	6 971 651	6 971 651

**Tableau des emplois intermédiaires (suite et fin)**

Emploi des produits	Expor- tations	Consommation finale						Formation brute de capital fixe	Variations des stocks
		Dépense Cons. Fin.	Ménages			Adminis - trations	ISBL		
			Sous-total	Autocons.	Commerc.				
1 Produits de l'agriculture vivrière	6 362	1 412 265	1 412 265	613 046	799 219			90 399	
2 Produits de l'agriculture industrielle et d'exporta	824 320	163 792	163 792	32 716	131 076		5 913	35 529	
3 Produits de l'élevage et de la chasse	178	205 137	205 137	60 886	144 251			8 232	
4 Produits de la pêche et de la pisciculture	4 099	22 717	22 717		22 717			-48 583	
5 Viande et poisson	78 096	340 983	340 983		340 983			50 497	
6 Produits du travail des grains et produits amyla	8 283	233 662	233 662		233 662			41 376	
7 Produits du cacao, du café	408 367	43 155	43 155		43 155			-59 757	
8 Industrie des oléagineux	136 232	126 197	126 197		126 197			20 286	
9 Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires	9 912	113 446	113 446		113 446			343	
10 Produits laitiers, produits à base de fruits	48 613	197 706	197 706		197 706			44 743	
11 Boissons	1 804	159 684	159 684		159 684			7 422	
12 Tabac	20 301	73 262	73 262		73 262			384	
13 Autres produits	2 698 889	5 254 415	3 853 192	455 001	3 398 191	1 368 553	32 670	1 197 124	
<b>Total</b>	<b>4 245 456</b>	<b>8 346 421</b>	<b>6 945 198</b>	<b>1 161 649</b>	<b>5 783 549</b>	<b>1 368 553</b>	<b>32 670</b>	<b>1 203 037</b>	<b>103 808</b>

### Tableau des emplois finals

SOMME DES VALEURS AJOUTEES	8 972 032
IMPOTS SUR LES IMPORTATIONS	406 239
IMPOTS SUR LES EXPORTATIONS	175 834
AUTRES IMPOTS SUR LES PRODUITS	443 852
SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS	
<b>PIB</b>	<b>9 997 957</b>

**Calcul du PIB selon l'optique de la production**

CONSOMMATION FINALE	8 346 421
F.B.C.F.	1 203 037
VARIATIONS DES STOCKS	103 808
EXPORTATIONS	4 245 456
IMPORTATIONS	3 900 765
<b>PIB</b>	<b>9 997 957</b>

**Calcul du PIB selon l'optique de la dépense**

Soit, dans la matrice des consommations intermédiaires, **j** correspond à l'indice d'une branche et **i** correspond à celui d'un produit avec  $j, i = 1, 2, 3, \dots, n$ . Ayant les lignes et les colonnes de même dimension (13 dans notre cas), cette matrice est carrée. Chaque colonne **j** présente les achats de la branche **j** en produits figurant en ligne ; au bas de la colonne, on obtient le total des achats qui forment les consommations intermédiaires (CI) de la branche **j**. Chaque ligne **i** indique les ventes de produit **i** aux branches qui figurent en colonne ; au bout de la ligne on obtient le total des ventes qui constituent les emplois intermédiaires (EI) du produit **i**.

Un des principes du TRE veut que le total des emplois intermédiaires soit égal au total des consommations intermédiaires. On a donc l'égalité suivante :

$$\sum_{i=1}^n CI_i = \sum_{i=1}^n EI_i = 7\,347\,734 \text{ millions FCFA}$$

Soit EF = Emplois finals ; ET = Emplois totaux ; RT = Ressources Totales (au prix d'acquisition). On a :

$$EF = C + FBCF + VS + X = 13\,898\,722 \text{ millions FCFA}$$

$$RT = EI + EF = ET = 21\,246\,456 \text{ millions FCFA}$$

La présentation du TRE du tableau 41 renferme plusieurs avantages pour notre étude. En effet, elle permet de distinguer le CAAP (les branches de l'Agriculture et des IAA) et de mettre en évidence les échanges intra-complexes, les échanges du complexe avec les autres de l'économie, et l'utilisation alimentaire finale caractérisée par les flux vers la demande finale. Par ailleurs, les colonnes et les lignes du TRE peuvent être transcrites sous forme d'équations où chacune d'elles déterminera respectivement la valeur des achats intermédiaires et des ventes intermédiaires. Prises ensemble, elles forment un système d'équations ou Matrice qui sera détaillé dans les développements à venir. Il est également possible, à travers ce tableau, de faire ressortir les relations de meilleur client, le flux le plus important vers la consommation finale et d'analyser un certain nombre de coefficients utile pour l'analyse du Complexe Agroalimentaire de Production (CAAP).

## SECTION II : CALCUL DES PRINCIPAUX COEFFICIENTS.

Le TES permet de calculer de nombreux coefficients qui sont de très bons indicateurs pour l'appréhension du complexe agroalimentaire de production et sa place au sein de l'économie nationale. En s'inspirant de la structure des achats et des livraisons des branches, il est possible d'établir des coefficients verticaux (coefficients d'achat) définissant le poids des consommations intermédiaires, et des coefficients horizontaux (coefficients de livraisons) caractérisant non seulement la structure des emplois mais aussi le degré de dépendance des branches vis-à-vis de leur aval. Il est également possible de calculer les coefficients d'intégration qui mettent l'accent sur les liaisons qu'une branche entretient avec les autres branches et avec la demande finale.

### I. Les coefficients verticaux des branches.

#### A. Structure des ressources

Dans son ensemble, le TRE ivoirien de 2008 présente une structure dans laquelle chaque branche de l'économie contribue à 98,6% à la production d'un bien ou service. La branche de l'agriculture vivrière, par exemple, fournit 99,99% des produits de l'agriculture vivrière, le reliquat étant le fait des autres branches. Il est donc possible d'assimiler la production nationale (ou l'offre nationale) d'un produit à la production d'une branche (PB) et poser l'égalité suivante :

$$\frac{PB}{RT} + \frac{M}{RT} + \frac{MC}{RT} + \frac{T_1}{RT} = 100\%$$

Cette égalité donne des informations sur l'importance relative de la production de la branche et de l'importation dans la structure des ressources totales tout en tenant compte des marges commerciales et des taxes correspondantes. Ainsi, on peut déterminer, par exemple, la part des importations dans les ressources totales en posant :

$$c = \frac{\text{Importations (M)} + \text{marges (MCM)} + DD}{\text{Ressources totales (RT)}}$$

Les marges commerciales totales indiquées par le tableau sont celles relatives à la fois aux importations et à la production de la branche. On peut estimer les marges commerciales des importations par la formule suivante :

$$MC_M = \frac{MC}{PB + M} \times M$$

Et avoir en définitive :

$$c = \frac{M + \frac{MC \times M}{PB + M} + DD}{RT}$$

Cela permet de dégager les coefficients les ressources totales présentés dans le tableau 42 ci-après. Ce dernier permet de constater que 25,72% des ressources totales en produits des IAA sont importés tandis que les importations agricoles ne comptent que pour 5,37% des ressources totales en produits de l'agriculture.

En effet, les approvisionnements ivoiriens en produits des IAA tels que la viande et poisson, les grains et produits amylacés, le lait-fruits-légumes, et les boissons dépendent des importations respectivement de 44%, 61%, 30,5% et 29,78%. Ces forts taux dénotent de la dépendance extérieure des ivoiriens pour la consommation de ces produits. Par contre, les ressources totales agricoles sont fournies à 94,63% par la production des branches de l'agriculture montrant ainsi la forte capacité d'approvisionnement des marchés de ces branches en produits vivriers et en produits agricoles d'exportation.

## B. Coefficients structurels

Il est possible d'appréhender la structure de la production d'une branche grâce à son coefficient structurel (Cs) dont la formule est la suivante :

$$Cs = \frac{CI}{VA}$$

Une fois le Cs inférieur à l'unité, la branche est considérée comme une branche à base de valeur ajoutée. Dans le cas contraire, si le Cs est supérieur à l'unité, la branche est vue comme une branche à base de consommation intermédiaire.

Le TRE 2008 nous donne les coefficients structurels présentés dans le tableau 43 de la page suivante.

**Tableau 42 : Structure des ressources totales**

Branches	PB/RT	M/RT	MC/RT	T <sub>1</sub> /RT	Ressources totales importées	Ressources totales produites
Agriculture vivrière	89,05	3,32	7,13	0,42	4,00	96,00
Agriculture industrielle et d'exportation	63,93	2,89	19,33	12,44	4,50	95,50
Elevage et chasse	80,15	11,83	7,91	0,03	12,88	87,12
Pêche et pisciculture	53,71	41,12	5,10	0,07	43,40	56,60
Viande et poisson	47,31	34,80	14,02	3,88	44,05	55,95
Travail des grains et produits amylicés	37,17	53,92	4,24	4,67	60,89	39,11
Transformation du cacao et du café	93,72	0,52	3,02	2,58	0,67	99,33
Industrie des oléagineux	83,05	4,94	7,72	0,85	5,43	94,57
Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires	88,55	3,32	4,27	2,79	4,34	95,66
Industrie laitière, industrie de fruits et légumes	44,93	22,67	6,47	11,26	30,53	69,47
Industrie des boissons	54,72	17,47	14,77	12,96	29,78	70,22
Industrie du tabac	69,92	7,76	12,44	9,89	9,36	90,64
Total de l'agriculture	77,94	4,27	12,01	5,16	5,37	94,63
Total des IAA	63,33	20,52	8,14	5,21	25,72	74,28
Total du CAAP	71,76	11,15	10,37	5,18	13,99	86,01

Source : Nos calculs effectués à partir du TRE 2008 à prix constant.

**Tableau 43 : Coefficients structurels**

Agriculture vivrière	0,18
Agriculture industrielle	0,48
Elevage et chasse	0,30
Pêche et pisciculture	1,78
Viande et poisson	9,67
Travail des grains, produits amylicés	2,25
Transformation du cacao et café	2,82
Industrie des oléagineux	1,43
Boulangerie, pâtisserie, pâtes alimentaires	4,83
Industrie laitière, de fruits-légumes	0,74
Industrie des boissons	1,36
Industrie du tabac	3,86
Total des branches de l'agriculture	0,28
Total des branches des IAA	2,14
Total du CAAP	0,68

Source : Nos calculs effectués à partir du TRE 2008

Le tableau 43 met en évidence le fait que, dans l'ensemble, les branches de l'agriculture sont des branches à base de valeur ajoutée (sauf la branche de la pêche et pisciculture) tandis que les branches des industries agroalimentaires sont des branches à base de consommations intermédiaires (sauf l'industrie laitière, de fruits et légumes). Cela est déterminé par les coefficients structurels de ces deux catégories de branches qui sont respectivement 0,28 et 2,14. Notons que les coefficients structurels des branches de l'économie évoluent dans le temps. Cette évolution est généralement positive dans la branche agricole et négative pour les industries agroalimentaires, expliquant ainsi les transformations de l'économie alimentaire en relation avec le processus de développement. En effet, au fur et à mesure que l'économie se développe, le secteur agricole tend à accroître ses achats aux autres branches, et les IAA mettent au point des produits de plus en plus élaborés et sophistiqués justifiant ainsi l'augmentation de leurs valeurs ajoutées. Durant la période 2003-2008<sup>40</sup>, les coefficients structurels des branches de l'agriculture ont progressé, dans leur ensemble, de 0,20 à 0,28 tandis que ceux des branches des industries agroalimentaires sont passés de 2,46 à 2,14.

## II. Coefficients horizontaux

Ces coefficients sont de bons indicateurs permettant de comprendre la structure des emplois de chaque produit. Suivant la destination de chacun de ces produits, il est possible de classer les différentes branches économiques et jauger leur degré d'intégration. Le calcul se fait en divisant les emplois intermédiaires (EI) et les composantes des emplois finals (EF) par les emplois totaux (ET) (voir le tableau 44 ci-après).

Ce tableau donne des indications importantes sur la structure des emplois des produits de l'économie ivoirienne. Il en ressort que 65,42% des produits de l'économie sont destinés aux emplois finals. Ce fort pourcentage est principalement le fait du complexe agroalimentaire de production où 85,04% des produits des IAA et 81% des produits agricoles servent essentiellement aux emplois finals. Dans les composantes des emplois finals des produits du CAAP, le poste le plus important est celui de la consommation finale (constituée exclusivement de la consommation finale des ménages) qui compte pour 53,52% des produits agricoles et pour 52,04% des produits des IAA. Cela permet de catégoriser les branches du CAAP de branches productrices de biens de consommation. Toutefois, une exception peut

---

<sup>40</sup> Les TES de 2003-2008 fournis par l'INS ont permis d'effectuer les calculs nécessaires pour étayer l'affirmation avancée ici.

être faite pour la branche de l'Agriculture Industrielle et d'Exportation (AIE) et la branche de Transformation de Cacao et de Café (TCC) qui s'appréhendent comme des branches productrices de biens d'exportation car elles exportent respectivement 61,57% et 95,86% de leur production.

On constate également que le contrecoup de l'importance de l'utilisation des produits agricoles et ceux des IAA en emplois finals est la faiblesse de leur utilisation en tant que consommations intermédiaires (19% pour l'agriculture et 14,96% pour les produits des IAA). Participant peu au processus de production des autres branches, il est possible d'entrevoir leurs faibles degrés d'intégration.

**Tableau 44 : Coefficients horizontaux des emplois des produits.**

	EI/ET	CF/ET	X/ET	FBCF/ET	VS/ET	EF/ET	ET
<b>Produits AV</b>	12,96	81,46	0,37		5,21	87,04	100
<b>Produits AIE</b>	23,10	12,23	61,57	0,44	2,65	76,90	100
<b>Produits EC</b>	16,33	80,38	0,07		3,23	83,67	100
<b>Produits PP</b>	150,69	52,91	9,55		-113,15	-50,69	100
<b>Produits VP</b>	8,05	66,77	15,29		9,89	91,95	100
<b>Produits TGFP</b>	14,90	70,18	2,49		12,43	85,10	100
<b>produits TCC</b>	8,04	10,13	95,86		-14,03	91,96	100
<b>Produits IO</b>	34,17	29,39	31,72		4,72	65,83	100
<b>Produits BPPA</b>	0,96	90,83	7,94		0,27	99,04	100
<b>Produits ILIFL</b>	18,37	55,45	13,63		12,55	81,63	100
<b>Produits IB</b>	15,87	79,54	0,90		3,70	84,13	100
<b>Produits IT</b>		77,98	21,61		0,41	100,00	100
<b>Produits AB</b>	41,15	34,12	17,52	7,77	-0,57	58,85	100
<b>Total des produits de A</b>	<b>19,00</b>	<b>53,52</b>	<b>24,77</b>	<b>0,18</b>	<b>2,54</b>	<b>81,00</b>	<b>100</b>
<b>Total des produits des IAA</b>	<b>14,96</b>	<b>52,04</b>	<b>28,75</b>		<b>4,25</b>	<b>85,04</b>	<b>100</b>
<b>Total des produits du CAAP</b>	<b>17,29</b>	<b>52,89</b>	<b>26,46</b>	<b>0,10</b>	<b>3,27</b>	<b>82,71</b>	<b>100</b>
<b>Total des produits de l'économie</b>	<b>34,58</b>	<b>39,28</b>	<b>19,98</b>	<b>5,66</b>	<b>0,49</b>	<b>65,42</b>	<b>100</b>

Sources : Nos calculs effectués à partir du TRE 2008

### III. Le degré d'intégration.

Selon Malassis et Gherzi (1992), « Le degré d'intégration d'une branche mesure l'intensité des liaisons qu'une branche entretient avec les autres branches et avec la demande finale. Une branche est d'autant plus intégrée aux autres branches que sa production est vendue en tant que consommation intermédiaires. Elle est d'autant moins intégrée que cette production est destinée à la consommation finale » (p.161). Le fort degré d'intégration d'une branche est également synonyme de sa forte dépendance aux branches acheteuses. Le degré d'intégration est déterminé avec ou sans intra-consommation selon la formule suivante :

$$\text{Degré d'intégration} = \frac{EI}{EI + CF}$$

Suivant le tableau 45 de la page suivante, le CAAP dans son ensemble, avec des coefficients d'intégration de 24,63% avec intra-consommation et 16,85% sans intra-consommation, est faiblement intégré à l'économie ivoirienne. Cela justifie l'affirmation susmentionnée selon laquelle les produits des branches de l'agriculture et des IAA sont essentiellement tournés vers la consommation finale et sont, par conséquent, faiblement utilisés comme consommation intermédiaire.

Il s'agit d'une caractéristique commune aux pays en voie de développement dont les secteurs agricoles, à cause de leurs faibles productivités et de leurs productions instables, fournissent peu d'intrants agricoles aux IAA. Par contre, dans les pays développés, le degré d'intégration de l'agriculture est plus élevé car ce secteur contribue fortement à l'approvisionnement des IAA en matières premières (ibid., 1992, p.164).

Pour le cas ivoirien, on remarque toutefois de forts degrés d'intégration des produits des branches suivantes : agriculture industrielle et d'exportation (65,38% avec intra-consommation et 64,34% sans intra-consommation), Poisson et pisciculture (74,01% avec et sans intra-consommation), et relativement les industries des oléagineux (53,76% avec intra-consommation et 20,22% sans intra-consommation). Pour la première citée, son fort taux est à nuancer car, il est vrai que la consommation finale de ses produits est faible, toutefois, ces derniers sont essentiellement tournés vers l'exportation et non vers la consommation intermédiaire.

**Tableau 45 : Degré d'intégration des branches**

	<b>EI/(EI+CF) avec intra- consommation</b>	<b>EI/(EI+CF) sans intra- consommation</b>
<b>Produits AV</b>	13,72	6,01
<b>Produits AIE</b>	65,38	64,34
<b>Produits EC</b>	16,89	13,37
<b>Produits PP</b>	74,01	74,01
<b>Produits VP</b>	10,75	0,86
<b>Produits TGFPA</b>	17,52	17,52
<b>produits TCC</b>	44,23	1,91
<b>Produits IO</b>	53,76	20,22
<b>Produits BPPA</b>	1,05	1,05
<b>Produits ILIFL</b>	24,88	18,08
<b>Produits IB</b>	16,63	8,02
<b>Produits IT</b>		
<b>Produits AB</b>	54,67	13,46
<b>Total des produits de A</b>	<b>26,20</b>	<b>21,10</b>
<b>Total des produits des IAA</b>	<b>22,32</b>	<b>10,07</b>
<b>Total des produits du CAAP</b>	<b>24,63</b>	<b>16,85</b>
<b>Total des produits de l'économie</b>	46,82	14,75

Source : Nos calculs effectués à partir du TRE 2008

Afin d'approfondir l'analyse portant sur le degré d'intégration, il importe de différencier, dans le cadre du CAAP, la dépendance intra-complexe qui s'intéresse aux échanges internes au complexe (A et IAA) et la dépendance externe qui met en exergue la relation avec les autres branches de l'économie. En ce qui concerne la dépendance intra-complexe qui intéresse la présente étude, son analyse se fait par le repérage des flux de vente et d'achat entre les branches de l'Agriculture et celles des IAA. L'intensité de ces flux est mesurée grâce à 4 coefficients qui sont des rapports entre les ventes d'une branche sur, successivement, le total de ses emplois intermédiaires, sa production, le total de ses achats et sur la production de la branche acheteuse. Lorsqu'on prend en compte les grands blocs du CAAP, on obtient les tableaux suivants :

**Tableau 46 : Echanges internes au complexe**

	Agriculture (A)	Industries Agroalimentaires (IAA)	Entrées Intermédiaires (EI)
<b>Agriculture</b>	164 541	451 158	640 358
<b>Industries Agroalimentaires</b>	20 825	325 897	370 210
<b>Consommation intermédiaires (CI)</b>	578 782	1 200 983	
<b>Production de la branche (PB)</b>	2 642 888	1 762 718	

Source : Nos calculs effectués à partir du TRE 2008

**Tableau 47 : Coefficients des échanges intra-complexe**

Ventes de A aux IAA ( $V_A$ ) : $V_A = 451\ 158$	Ventes des IAA à A ( $V_{IAA}$ ) : $V_{IAA} = 20\ 825$
$V_A / EI_A = 70,45\%$	$V_{IAA} / EI_{IAA} = 5,62\%$
$V_A / PB_A = 17,07\%$	$V_{IAA} / PB_{IAA} = 1,18\%$
$V_A / CI_{IAA} = 37,56\%$	$V_{IAA} / CI_A = 3,6\%$
$V_A / PB_{IAA} = 25,59\%$	$V_{IAA} / PB_A = 0,79\%$

Source : Nos calculs effectués à partir du TRE 2008

Le tableau 46 montre une inégalité dans les échanges des composantes du CAAP car les branches des IAA achètent 451 158 millions FCFA de produits agricoles tandis que les branches de l'agriculture n'achètent que 20 825 millions FCFA de produits des IAA. Aussi, les coefficients du tableau 47 affichent, une fois de plus, la faible interdépendance entre les branches agricoles et celles des IAA. En effet, il est vrai que les ventes de produits agricoles aux IAA représentent 70,75% des ventes intermédiaires de l'agriculture, toutefois, ces dernières ne comptent que pour 17,07% des productions des branches de l'agriculture, 37,56% des consommations intermédiaires et 25,6% des productions des branches des IAA. Il convient de noter que le taux de 37,56% que représentent les ventes de produits agricoles dans l'ensemble des consommations intermédiaires des IAA peut être considéré comme relativement important. L'étude sur les coefficients techniques permettra de mieux appréhender cette affirmation. Quant aux ventes des IAA aux branches agricoles, elles sont très faibles et les coefficients correspondants sont quasi-dérisoires, chose qui est normale car

les branches agricoles n'utilisent pas les produits des IAA comme consommation intermédiaire (excepté la branche élevage qui achète des aliments transformés pour animaux).

On note que la valeur ajoutée du CAAP est de 2 625 841 millions. Celle des 4 branches agricoles est de 2 064 106 millions, soit 78,6% de la valeur ajoutée de tout le CAAP, et celle des 8 branches des IAA est de 561 735 millions, soit 21,4% de la valeur ajoutée du CAAP. On peut donc dire que comparativement aux branches agricoles, les IAA sont peu créatrices de valeur ajoutée. Aussi, la consommation des produits agricoles bruts constitue 58,34% de la consommation alimentaire des ménages tandis que celle portant sur les produits transformés par les IAA en constitue 41,66%. Ces proportions nous permettent, en référence à la classification faite par Malassis et présentée dans le tableau 5 (page 72), de placer le Modèle d'économie agro-alimentaire ivoirien à cheval entre une spécification agricole (en fonction de son modèle de production alimentaire) et une spécification intermédiaire (en fonction de la structure de la consommation finale).

A ce niveau déjà, nous pouvons affirmer qu'au vu des coefficients horizontaux et verticaux et des degrés d'intégration des branches du CAAP, les industries agroalimentaires et le secteur agricole entretiennent de faibles relations. Dans de telles conditions, les IAA ne sauraient avoir une réelle influence sur la production du secteur agricole ivoirien, ce qui nous permet donc de rejeter notre première hypothèse.

#### **IV. Les coefficients techniques**

Ce sont des coefficients verticaux représentant le fondement du modèle de Leontief. Ils expriment la participation des autres branches dans la production d'une branche considérée. En d'autres termes, les coefficients techniques d'une branche (j) présentent les achats faits par cette branche, aux autres branches (i), afin de produire une unité de produit. Soient  $c_{ij}$  la consommation intermédiaire de la branche j en produit i et  $a_{ij}$  le coefficient technique. On a la formulation suivante :

$$a_{ij} = \frac{c_{ij}}{PB_j}$$

avec l'ensemble des  $a_{ij}$  formant la matrice **A**, communément appelée la matrice des coefficients techniques.

Dans le modèle de Leontief, on suppose que  $a_{ij}$  est fixe et stable : fixe car les techniques de production sont à facteurs complémentaires, les rendements d'échelle sont

constants et le modèle est de court terme ; stable car il ne subit pas, de façon significative, l'effet du changement technologique. Autrement dit, si la production d'une branche double ou triple, il s'ensuivra des augmentations dans les mêmes proportions des consommations intermédiaires et de la valeur ajoutée. Ainsi, les coefficients techniques permettent de faire des analyses de lien de production et de déterminer les effets induits (les effets d'entraînement d'amont direct et d'aval direct) d'un secteur sur l'économie (Ouattara, 2006, p. 33; Abou-Nasr, 2005, p. 35). Ils constituent de ce fait des instruments de prévision des effets d'entraînement que pourraient induire les variations de production d'une branche sur le reste de l'économie.

L'importance relative des consommations intermédiaires totales nécessaires à la production d'une unité correspond au coefficient technique global (CTG) :

$$CTG = \sum_{i=1}^n a_{ij} = \sum_{i=1}^n \frac{c_{ij}}{PB_j}$$

Ce coefficient technique global mesure l'effet d'entraînement direct en amont d'un secteur en faisant la somme de ses coefficients techniques (en colonne). C'est la mesure de la demande indirecte faite aux autres secteurs quand un secteur connaît une augmentation de sa production. Généralement, les effets d'entraînement amont de l'agriculture sont, dans les pays en voie de développement, plus faibles comparativement à ceux des autres secteurs de l'économie et à ceux des pays développés (Ouattara, 2006, p. 33; Abou-Nasr, 2005, p. 35).

A partir du tableau 48 ci-après des coefficients techniques de notre TRE, on peut déduire que pour produire 100 FCFA de produit de la branche des industries agroalimentaires, il a fallu dépenser, en termes de consommations intermédiaires des IAA, 25,60 FCFA en produits de l'agriculture, 18,49 FCFA en produits des IAA (intra-consommation) et 24,05 FCFA en produits des autres branches. Le total des consommations intermédiaires, qui correspond ici au coefficient technique global ou à l'effet d'entraînement direct en amont, est de 68,13 FCFA ou 68,13%. L'agriculture bénéficie donc de 25,60% d'augmentation de sa production à chaque unité supplémentaire dépensée dans les IAA. Le reliquat de 31,87 FCFA est la valeur ajoutée de l'activité de transformation des produits agricoles effectuée par les IAA.

Les consommations intermédiaires des IAA en produits agricoles proviennent essentiellement des achats de la branche Transformation de Cacao et Café en produits de

l'Agriculture Industrielle et d'Exportation (café, cacao) de l'ordre de 219 541 millions de FCFA avec un coefficient technique de 0,48.

Les produits de l'agriculture vivrière ont une faible contribution dans l'ensemble des activités des IAA. En effet, les IAA ne dépensent que 77 685 millions FCFA en produits de l'agriculture vivrière et l'essentiel de cette dépense est effectuée par la branche Travail de grains et fabrication des produits amylacés à hauteur de 72 046 millions de FCFA (soit 92,74% de la dépense de 77 685 millions des IAA). Notons également que les achats des IAA en produits de l'Agriculture Industrielle et d'Exportation sont de 277 781 millions, ce qui représente 3,6 fois le montant des achats des IAA en produits vivriers.

Dans l'ensemble de l'économie ivoirienne, les coefficients techniques globaux des IAA ont plus d'effet d'entraînement amont direct que les Autres Branches (AB) et l'Agriculture ( $0,68 > 0,47 > 0,22$ ). On remarque, comme susmentionné, le faible effet d'entraînement amont direct de l'agriculture ivoirienne (0,22) à l'instar des pays en voie de développement. Pour ce qui est des IAA, tout en considérant leurs effets induits amont direct en termes de pourcentage et en les classant par ordre décroissant, on obtient :

- Production de viande et poisson (VP) : 90,63%
- Boulangerie, Pâtisserie et Pâtes Alimentaires (BPPA) : 82,84%
- Industrie du Tabac (IT) : 79,42%
- Transformation du Café-Cacao (TCC) : 73,85%
- Travail de Grains et Fabrication de Produits Amylacés (TGFP) : 69,25%
- Industrie des Oléagineux (IO) : 58,90%
- Industrie des Boissons (IB) : 57,62%
- Industrie Laitière et Industrie des Fruits et Légumes (ILIFL) : 42,40%

Les coefficients techniques constituent le cœur du modèle de Leontief. Ils sont d'importants outils pour l'analyse économique et sont largement utilisés pour programmation du développement. Ils seront de ce fait l'outil privilégié dans l'analyse de l'impact des IAA sur le secteur agricole ivoirien.

**Tableau 48 : Coefficients techniques du TRE**

	AV	AIE	EC	PP	VP	TGFPA	TCC	IO	BPPA	ILIFL	IB	IT	AB
Produits AV	0,08698122		0,02950107		0,00151631	0,57554382				0,01571333	0,01778826		0,00052736
Produits AIE		0,01601558	1,843E-05				0,48037294	0,05342647		0,01566041	0,00288195	0,46477446	0,00149184
Produits EC			0,04617057		0,12580825				0,00043142	0,0026654			5,0528E-05
Produits PP			0,00029948		0,26706881								
Produits VP					0,1575268					0,01271596			2,6691E-05
Produits TGFPA			0,0024972				0,00564305		0,39786985	0,00312246	0,00348494		9,9965E-05
Produits TCC							0,07305775		0,00283121	0,0017224			1,4185E-05
produits IO			0,01332455		0,00741215		0,00374599	0,26107117	0,17046558	0,00754875	0,00012415		0,00042303
Produits BPPA													0,00010072
Produits ILIFL			0,07990122	0,00212462	0,005838	0,00409014	0,01096884	0,00250046	0,08457667	0,1050426	0,06320774		0,00014126
Produits IB									0,00040446		0,1589327		0,00116559
Produits IT													
Produits AB	0,06621928	0,30677265	0,05981764	0,63838182	0,34112422	0,11287037	0,16470104	0,2719899	0,17179579	0,25988097	0,32978337	0,32941773	0,4632993
ΣCI/PB	0,1532005	0,32278824	0,23153016	0,64050644	0,90629454	0,69250433	0,73848961	0,58898799	0,82837498	0,42407228	0,5762031	0,79419218	0,46734046
VA/PB	0,8467995	0,67721176	0,76846984	0,35949356	0,09370546	0,30749567	0,26151039	0,41101201	0,17162502	0,57592772	0,4237969	0,20580782	0,53265954

**Coefficients techniques du TRE à 13 branches**

	Agriculture	Industries agroalimentaires	CPAA	Autres branches
Agriculture	0,06225803	0,255944513	0,13975353	0,00206972
Industries agroalimentaires	0,007879638	0,184883231	0,07870018	0,00197144
CPAA	0,070137668	0,440827744	0,21845372	0,00404116
Autres branches	0,14885837	0,240496778	0,18552363	0,4632993
Somme des CI	0,218996038	0,681324523	0,40397734	0,46734046
Somme des VA	0,781003962	0,318675477	0,59602266	0,53265954

**Coefficients techniques du TRE des grands blocs de l'économie**

## V. Simulation à partir du modèle de Leontief : effet d'entraînement total.

Sachant que l'offre totale d'un produit est égale à la somme des consommations intermédiaires et la demande finale de ce produit, l'identité comptable de l'équilibre ressources-emplois pour chaque produit peut s'écrire :

$$Pr_i + M_i = CI_i + CF_i + FBCF_i + VS_i + X_i = CI_i + DF_i;$$

Avec  $Pr_i$  = l'offre du produit  $i$  dans l'économie et  $DF_i$  = demande finale du produit  $i$ .

En prenant en compte la formule des coefficients techniques qui est une équation comportementale décrivant la technique de production des branches d'activité :  $aij = \frac{cij}{PBj} \Rightarrow cij = aij * PBj$ ; l'identité comptable se transforme en modèle de Leontief :

$$Pr_i = \sum_{j=1}^n aij * PBj + (DF_i - M_i)$$

Avec  $i, j = 1, 2, \dots, n$ .

Sous forme matricielle le système de Leontief devient :

$$P = A * P + (DF - M)$$

Avec :

$$P = \begin{bmatrix} Pr1 \\ Pr2 \\ \vdots \\ Pri \\ \vdots \\ Prn \end{bmatrix}; A = \begin{bmatrix} a_{11} & a_{12} & \cdot & a_{1i} & \cdot & a_{1n} \\ a_{21} & a_{22} & \cdot & a_{2i} & \cdot & a_{2n} \\ \cdot & \cdot & \cdot & \cdot & \cdot & \cdot \\ \cdot & \cdot & \cdot & \cdot & \cdot & \cdot \\ a_{n1} & a_{n2} & \cdot & a_{ni} & \cdot & a_{nn} \end{bmatrix}; (DF - M) = \begin{bmatrix} DF1 - M1 \\ DF2 - M2 \\ \vdots \\ DF_i - M_i \\ DF_n - M_n \end{bmatrix}$$

Où  $P$  = le vecteur de production des branches d'activité =  $\sum_i Pri = \sum_j PBj$ <sup>41</sup>;  $A$  = la matrice des coefficients techniques, matrice des paramètres structurels ou matrice de Leontief;  $(DF - M)$  = le vecteur des demandes (consommations) finales nettes des importations.

<sup>41</sup> La somme des produits nationaux équivaut à la somme des productions des branches

Alors le modèle de Leontief devient :

$$(I - A) * P = (DF - M)$$

Ou

$$P = (I - A)^{-1} * (DF - M)$$

Ce système de Leontief n'admet de solution que lorsque  $(I - A)^{-1}$  (le multiplicateur de Leontief) est inversible, c'est-à-dire que :

- $a_{ij} \geq 0 \quad \forall i, j = 1, 2, \dots, n$
- $\sum_i a_{ij} \leq 1 \quad \forall j = 1, \dots, n$ , ce qui est vérifié au regard du tableau 48.

En outre, dans ce système de Leontief, on considère que les facteurs de production sont aussi proportionnels au niveau de production car, dans le cas contraire, et en cas de plein emploi ou d'insuffisance du capital, la production ne peut satisfaire l'augmentation de la demande et le multiplicateur ne peut fonctionner (Zaoujal, 2012).

L'équation de Leontief permet de déterminer l'effet direct et indirect de la variation d'une composante de la demande finale sur la production de chacune des branches d'activités. Ainsi on a :

$$\Delta P = (I - A)^{-1} * \Delta (DF - M)$$

Avec  $\Delta (DF - M)$  = la variable exogène,  $\Delta P$  = la variable endogène.

Le fait de considérer toutes les composantes de la demande finale comme des variables exogènes amène à caractériser le modèle ci-dessus d'ouvert appelé *système ouvert de Leontief*. Il est en effet possible d'endogénéiser une des composantes de cette demande finale (surtout la consommation finale des ménages) afin d'obtenir le *système semi-ouvert de Leontief*<sup>42</sup>. Toutefois, par souci de simplification à ce stade de l'étude, le choix est porté sur le système ouvert de Leontief. L'endogénéisation de la consommation finale des ménages sera prise en compte dans les développements sur la matrice de comptabilité sociale ivoirienne.

Grâce au modèle de Leontief, il est possible de simuler des dépenses liées aux différents types de demande finale et de suivre l'onde de choc que cela crée dans l'économie

---

<sup>42</sup>On note que la variation de la production d'une branche entraîne une variation de la valeur ajoutée, qui induit à son tour une variation des salaires et cette variation des salaires impactera également la consommation (demande) finale. Ceci étant, prendre les éléments de la demande finale comme variables exogène constitue une limite du système ouvert de Leontief. C'est pourquoi l'on lui préfère le système semi-ouvert de Leontief qui donne la possibilité d'endogénéiser la consommation finale des ménages.

nationale. Pour toute dépense effectuée par un agent économique, l'économie réagit de façon à s'ajuster à la hausse de la demande, et ce, par l'augmentation de la production des branches. En plus de l'effet direct ou de l'impact immédiat, d'autres vagues ou effets indirects diffuseront l'énergie de cette demande jusqu'à ce que le choc initial soit totalement absorbé par l'ensemble des secteurs de l'économie (Institut de la statistique du Québec, 2011, p. 30).

En effet, selon le principe comptable déjà évoqué, toute dépense d'un secteur institutionnel constitue un revenu pour d'autres secteurs. Ainsi, les recettes perçues par les secteurs institutionnels productifs seront affectées à l'augmentation de la production pour répondre à la nouvelle demande. Cet accroissement de la production occasionnera des dépenses en biens et services qui seront utilisés comme consommations intermédiaires. A nouveau, le processus itératif à la base du modèle de Leontief convertira cette demande en rondes successives de dépenses et de recettes jusqu'à ce que toute la demande initiale soit satisfaite. Ce processus itératif du modèle de Leontief est à la base de la ventilation de l'impact de la dépense initiale en effets directs et indirects. L'effet direct concerne le secteur immédiatement sollicité par le choc de dépenses tandis que l'effet indirect se répercutera chez les fournisseurs de ce dernier (Institut de la statistique du Québec, 2011, p. 30).

Le tableau 49 suivant est le résultat d'un choc de 100 millions de FCFA sur la demande finale de chaque produit du TRE 2008 à prix courant et ventilé grâce au modèle de Leontief :  $\Delta P = (I - A)^{-1} * \Delta (DF - M)$ .

A lire ce tableau, le constat est que la moyenne de l'effet d'entraînement en amont total des branches de l'agriculture est de 160,61% tandis que celle des IAA est de 226,62% corroborant ainsi les résultats obtenus avec l'effet d'entraînement en amont direct. Les IAA ont donc de forts effets d'entraînement total en amont que l'agriculture et les autres branches (187,68%). En ne considérant que le CAAP, cette supériorité des IAA demeure avec une moyenne de l'effet d'entraînement en amont total de 155,35% tandis que celle des branches de l'agriculture est de 108,30%.

**Tableau 49 : Effets d'entraînement amont total d'une variation de la DF de chaque produit de 100 millions de FCFA**

	AV	AIE	EC	PP	VP	TGFPA	TCC	IO	BPPA	ILIFL	IB	IT	AB
<b>Produits AV</b>	109,54	0,04	3,75	0,09	0,85	63,07	0,45	0,06	25,32	2,21	2,80	0,06	0,13
<b>Produits AIE</b>	0,02	101,72	0,30	0,19	0,30	0,05	52,82	7,47	1,67	2,04	0,62	47,37	0,29
<b>Produits EC</b>	0,00	0,00	104,89	0,01	15,67	0,00	0,01	0,01	0,10	0,54	0,04	0,01	0,01
<b>Produits PP</b>	0,00	0,00	0,07	100,00	31,72	0,00	0,01	0,00	0,04	0,45	0,03	0,00	0,00
<b>Produits VP</b>	0,00	0,00	0,14	0,01	118,74	0,01	0,02	0,01	0,15	1,69	0,13	0,00	0,01
<b>Produits TGFPA</b>	0,00	0,01	0,29	0,02	0,06	100,01	0,62	0,01	39,83	0,36	0,45	0,01	0,03
<b>Produits TCC</b>	0,00	0,00	0,02	0,00	0,01	0,00	107,89	0,00	0,32	0,21	0,02	0,00	0,00
<b>produits IO</b>	0,01	0,03	2,00	0,07	1,57	0,02	0,60	135,38	23,21	1,20	0,15	0,05	0,11
<b>Produits BPPA</b>	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,01	0,01	100,01	0,01	0,01	0,01	0,02
<b>Produits ILIFL</b>	0,00	0,02	9,38	0,27	2,29	0,47	1,34	0,40	9,73	111,82	8,43	0,02	0,05
<b>Produits IB</b>	0,02	0,08	0,03	0,17	0,16	0,04	0,09	0,10	0,13	0,08	119,00	0,12	0,26
<b>Produits IT</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
<b>Produits AB</b>	13,55	58,23	18,13	119,35	117,24	29,11	64,52	73,15	61,27	58,05	78,21	88,59	186,77
<b>Total CAAP</b>	<b>109,59</b>	<b>101,91</b>	<b>120,86</b>	<b>100,84</b>	<b>171,38</b>	<b>163,67</b>	<b>163,86</b>	<b>143,44</b>	<b>200,50</b>	<b>120,60</b>	<b>131,68</b>	<b>147,67</b>	<b>0,91</b>
<b>Total Economie</b>	<b>123,14</b>	<b>160,14</b>	<b>138,99</b>	<b>220,19</b>	<b>288,61</b>	<b>192,79</b>	<b>228,38</b>	<b>216,60</b>	<b>261,77</b>	<b>178,65</b>	<b>209,90</b>	<b>236,25</b>	<b>187,68</b>

Source : Nos calculs effectués à partir du TRE 2008 à prix courant

Le classement par ordre décroissant des effets d'entraînement en amont total des 8 branches des IAA donne :

- Boulangerie, Pâtisserie et Pâtes Alimentaires (BPPA) : 200,50%
- Production de viande et poisson (VP) : 171,38%
- Transformation du Café-Cacao (TCC) : 163,86%
- Travail de Grains et Fabrication de Produits Amylacés (TGFPFA) : 163,67%
- Industrie du Tabac (IT) : 147,67%
- Industrie des Oléagineux (IO) : 143,44%
- Industrie des Boissons (IB) : 131,68%
- Industrie Laitière et Industrie des Fruits et Légumes (ILIFL) : 120,60%

En considérant les chocs simultanés sur tous les produits (somme des lignes), on remarque que dans le CAAP, les deux branches de l'agriculture (AV et AIE) génèrent les plus grandes valeurs de production avec respectivement 208,36 millions et 214,86 millions. D'ailleurs, on constate que les 5 branches du haut du classement ci-dessus sont également celles qui ont les plus forts effets d'entraînement total en amont sur les branches de l'agriculture.

En effet, une augmentation de 100 millions de FCFA de la demande finale en produits des branches suivantes :

- Le Travail de Grains et Fabrication de Produits Amylacés (TGFPFA) entraîne une augmentation de la production de l'agriculture vivrière de 63,07 millions (ou 63,07%)<sup>43</sup> ;
- La production de Viande et Poisson (VP) occasionne une croissance de la production Pisciculture et Pêche de 31,72 millions et une augmentation de 15,67 millions pour l'Élevage et Chasse ;
- La Transformation du Café-Cacao (TCC) favorise une augmentation de 52,82 millions dans la production de l'agriculture industrielle et d'exportation ;
- La Boulangerie, Pâtisserie et Pâtes Alimentaires (BPPA) déclenche une croissance de 25,32 millions de la production de l'agriculture vivrière ;
- L'Industrie du Tabac (IT) impulse une augmentation de la production de l'agriculture industrielle et d'exportation de 47,37 millions.

---

<sup>43</sup> Ces chiffres sont également des pourcentages.

Il est vrai que l'interdépendance entre les IAA et l'agriculture est faible au vu de leurs degrés d'intégration, cependant, on note que les effets d'entraînement total en amont des branches TGFPA, VP, TCC, BPPA et IT ci-dessus cités sont relativement importants. Ceci étant, dans le cadre des politiques économiques basée sur les effets d'entraînement total en amont, ces branches peuvent être considérées comme stratégiques pour le développement des branches agricoles. Le fait que la branche TGFPA ait l'effet d'entraînement total en amont le plus fort dans l'industrie alimentaire nous laisse envisager une validation de notre deuxième hypothèse qui stipule que les IAA destinant leurs productions à la demande domestique ont plus d'impact sur le secteur agricole que celles tournées vers l'exportation. Notons que les IAA satisfaisant la demande alimentaire domestique ne sont pas prises dans leur ensemble, mais plutôt branche par branche.

Toutefois, avant d'affirmer notre deuxième hypothèse, il convient de pousser l'analyse en endogénéisant la demande finale des ménages, chose que prend en compte l'élaboration d'une Matrice de Comptabilité Sociale dont l'étude sera faite dans notre prochain chapitre.

# CHAPITRE II : ELABORATION ET ETUDE D'UNE MATRICE DE COMPTABILITE SOCIALE IVOIRIENNE.

## SECTION I : PRESENTATION ET CONSTRUCTION DE LA MATRICE DE COMPTABILITE SOCIALE.

### I. Présentation

La Matrice de Comptabilité sociale (MCS) fait suite aux travaux de Richard Stone dans les années 1960 qui en est le pionnier et dont l'analyse portait principalement sur l'économie du Royaume Uni et d'autres pays développés (Round, 2003, p. 2). A sa suite, des extensions permettant de créer des MCS pour les pays en voie de développement ont été faites par Graham Pyatt et Erick Thorbecke au début des années 1970. Les objectifs de ceux-ci étaient de trouver des moyens efficaces de lutte contre la pauvreté et de régler les problèmes de répartition des revenus (Pyatt & Thorbecke, 1976). Dans les sillages de ces derniers auteurs, plusieurs études portant sur les multiplicateurs de la MCS seront menées avec les pays en voie de développement comme objet d'étude. Il s'agira notamment des travaux de Pyatt et Round sur le Sri Lanka en 1979, de Hayden et Round sur le Botswana en 1982, de Defourny et Thorbecke sur la Corée en 1984, de Thorbecke sur l'Indonésie en 1992, de Powell et Round sur le Ghana en 2000, de Tarp, Roland-Holst et Rand sur le Vietnam en 2002. Ces études avaient pour but spécifique d'appréhender la nature des effets multiplicateurs d'une injection de revenu dans l'économie sur le revenu des groupes socio-professionnelles des ménages (Round, 2003, p. 2).

La Matrice de Comptabilité Sociale est un cadre comptable et financier fortement utilisé pour la construction des modèles macro-économiques, et plus précisément, pour l'élaboration des Modèles d'Equilibre Général Calculables (MEGC). Elle appartient à la famille des tableaux économiques dont elle est la dernière née et représente, sous forme matricielle, une compilation de deux tableaux de compte nationaux : le Tableau des Ressources-Emplois (TRE) et le Tableau des Comptes Economiques Intégrés (TCEI)<sup>44</sup> (Fofana, 2007, p. 1; Abou-Nasr, 2005, p. 24; Bonnal, Piraux, Fusillier, & Guilluy, 2003, p. 26). Elle adopte les mêmes principes comptables que le TRE et le TCEI, avec la particularité

---

<sup>44</sup> Le TRE et le TCEI constituent, respectivement, les nouvelles appellations du TES et du TEE

de retracer le flux circulaire entre les institutions (surtout les ménages), et les branches de production. La description de ce flux circulaire permet de mettre en exergue la génération des revenus émanant des activités de production des biens et services, l'utilisation de ces revenus pour rémunérer les facteurs de production, l'ensemble des transferts de revenu faits par les facteurs de production, par l'Etat et par le reste du monde aux ménages, et enfin la consommation finale des ménages du revenu qu'ils reçoivent. Tandis que le TRE met l'accent sur l'interdépendance entre les différents secteurs de l'économie, la MCS, quant à elle, fait ressortir, non seulement les relations entre la structure de production et la distribution des revenus, mais aussi les flux des capitaux et les transactions financières avec le reste du monde (Cogneau & Roubaud, 1992, p. 2; Round, 2003, p. 2).

La MCS est un cadre comptable permettant d'enregistrer les flux de valeur au sein d'une économie donnée pour une période donnée, en l'occurrence, l'année. S'appuyant sur les principes de la comptabilité à double entrée, elle respecte les identités Ressources/Emplois, Epargnes/Investissements et Revenus/Dépenses. *« D'une part, la MCS offre une présentation cohérente des transactions qui prennent place dans une économie déterminée, qu'il s'agisse d'un pays, d'une région, ou encore d'un ensemble de pays ou de régions et, d'autre part, elle fournit aux décideurs de la politique économique la base comptable d'un cadre analytique susceptible de faciliter leur choix »* (Decaluwé, Savard, & Martens, 2001). Elle constitue une image statique de l'économie apportant des informations sur la structure de cette dernière. En l'enrichissant par des données d'enquête et d'autres informations, la MCS peut, non seulement présenter certaines caractéristiques intéressantes pour l'analyse de la structure socio-économique, mais aussi susciter des modélisations simples et des modèles d'équilibre général calculable (Round, 2003, p. 5; Abou-Nasr, 2005, p. 34).

## **II. Construction de la Matrice de Comptabilité Sociale**

Comme l'a souligné la Direction générale des prévisions et des statistiques agricoles du Burkina Faso, la MCS est un tableau carré à double entrées rassemblant les comptes des secteurs d'activités, des facteurs de production, de l'investissement, des institutions domestiques (ménages, entreprises, Etat) et non domestiques (reste du monde). Chaque cellule ( $t_{ij}$ ) de cette matrice constitue le paiement du compte en colonne (j) au compte en ligne (i). Sa cohérence interne est assurée par l'égalité entre le total des recettes et le total des dépenses pour chaque compte (DGPSA, 2007, p. 3 ; Fofana, 2007, p. 3). Sa particularité

demeure dans le fait qu'elle présente une flexibilité permettant une grande souplesse dans la désagrégation des activités, des unités institutionnelles et des facteurs productifs. Ainsi, toute personne peut, en fonction de ses objectifs de modélisation et de la nature des données en sa possession, choisir le découpage qui sied à l'analyse qu'elle compte mener (Cogneau & Roubaud, 1992, p. 2; Fofana, 2007, p. 3).

Généralement, la MCS est composé de 6 comptes agrégés, à savoir, le compte des activités productives, le compte des produits, le compte courant des facteurs de production, le compte courant des unités institutionnelles résidentes, le compte de capital et le compte courant du reste du monde (Voir Tableau 50). Ismaël Fofana donne une présentation de ces différents compte et des articulations qui les sous-tendent dans la MCS (Fofana, 2007, pp. 3-4) :

- **Le compte des facteurs productifs** comprend le travail et capital (facteurs primaires) qui peuvent à leur tour être subdivisé en plusieurs sous-comptes selon les objectifs d'étude et les données disponibles. Ils reçoivent des rémunérations pour les services rendus aux activités de production (ligne 3) sous forme de salaire et de loyer de capital — constituant les éléments de la valeur ajoutée—, puis ils les distribuent aux unités institutionnelles (colonne 3) sous forme de revenu de travail et de capital.
- **Le compte des unités institutionnelles** détaille la distribution de la valeur ajoutée. Il est constitué des sous-comptes ménages, entreprises et l'Etat et les administrations publiques qui représentent les principales composantes de la demande finale.
  - *Les ménages* reçoivent les revenus des facteurs (travail et capital), des revenus de transfert des entreprises, de l'Etat et du reste du monde (ligne 4). Ils versent des taxes, sont sujet à des prélèvements sociaux, consomment des biens et services, effectuent des transferts aux autres unités institutionnelles. Le revenu résiduel constituant leur épargne est utilisé aux fins d'investissements/désinvestissements consignés dans le compte du capital (colonne 4).
  - *Les entreprises* perçoivent, quant à elles, non seulement, une part des profits générés par l'activité de production, mais aussi, des transferts émanant des autres unités institutionnelles et le reste du monde (ligne 4). Leurs revenus sont partiellement transférés aux propriétaires d'actifs financiers, aux actionnaires et à l'Etat sous forme d'intérêt, de dividende, de loyer, d'impôt et de prélèvement social obligatoire. Le reliquat est inscrit au compte de capital (colonne 4).

- *L'Etat et les Administrations Publiques* reçoivent, non seulement, une part des revenus générés par les agents et les transactions économiques sous forme de prélèvements obligatoires, mais aussi, bénéficient des revenus de transfert des autres institutions résidentes et du reste du monde (ligne 4). Ils effectuent également des dépenses pour l'achat de services de l'administration publique, pour les transferts et subventions aux ménages, aux entreprises et au reste du monde (colonne 4). L'excédent ou le déficit budgétaire est inscrit au compte du capital.
- ***Le compte des activités productives*** génère des recettes de la vente d'un produit principal et d'un ou plusieurs produits annexes (ligne 1). Ces activités effectuent des dépenses dans l'achat de matières premières constituant leurs consommations intermédiaires (colonne 1), dans le règlement de service des facteurs de production (travail et capital), et dans le paiement des taxes sur la production nettes des subventions. Ainsi, ce compte fournit des informations sur la structure de la production domestique.
- ***Le compte des produits*** effectue des achats de biens et services (colonne 2) produits par les entreprises locales ou provenant de l'étranger (importations), afin de les revendre aux ménages et aux administrations publiques sous forme de consommation finale et d'investissement, puis aux entreprises des branches de production sous forme d'intrant productifs et d'investissement (ligne 1).
- ***Le compte d'investissement*** comprend la formation brute du capital fixe (FBCF) et la variation de stock (VS). Il récolte l'épargne des unités institutionnelles résidentes et non résidentes (ligne 5) pour financer l'investissement (colonne 5).
- ***Le compte du reste du monde*** note les transactions effectuées entre les agents résidents et les agents non résidents. Ce compte encaisse les revenus des ventes de biens et services à l'économie nationale (importations) et les revenus de transfert des agents résidents (ligne 6), puis, en déduits les achats à l'économie nationale de biens et services effectués par le reste du monde (exportations) et les transferts des revenus des agents non résidents aux agents résidents. Ainsi, ce compte présente soit un solde excédentaire ou investissement net des agents non résidents dans l'économie nationale, soit un solde déficitaire ou investissement net des nationaux à l'étranger (colonne 6).

**Tableau 50 : Structure de base de la Matrice de Comptabilité Sociale**

		<b>Dépenses</b>						<b>Total</b>
		<b>Activités de production 1</b>	<b>Produits (Biens et services) 2</b>	<b>Facteurs 3</b>	<b>Institutions résidentes 4</b>	<b>Accumulation du capital 5</b>	<b>Reste du monde 6</b>	
<b>Recettes</b>	<b>Activités 1</b>		ventes domestiques (TRE)					Recettes
	<b>Produits (biens et services) 2</b>	Consommations intermédiaires (TRE)			Consommations finales (TRE)	Investissement (formation du capital) (TRE)	Exportations (TRE)	Emplois des biens et services
	<b>Facteurs Travail Capital 3</b>	Masse salariale EBE (TRE)						Revenus des facteurs
	<b>Institutions Ménages Entreprises Ad Publiques 4</b>	Taxes nettes de subventions sur la production (TRE)	Marges de commerce et de transport Taxes nettes de subventions sur les produits (TRE)	Salaires EBE Charges sociales (TCEI)	Transferts, impôts (TCEI)		Revenus provenant de l'extérieur (TCEI)	Revenus des Institutions
	<b>Accumulations de capital 5</b>				Epargnes domestiques (TCEI)		Balances des paiements des comptes courants (TCEI)	Epargne totale
	<b>Reste du Monde 6</b>		Importations (TRE)		Transferts (TCEI)			Importations totales
<b>TOTAL</b>		Production dom après subvention	Ressources en B&S	Versement des facteurs	Dépenses des institutions	Investissement total	Total des exportations	

Source : Adaptation de Thorbecke (1985)

Comme déjà mentionné, la Matrice de Comptabilité Sociale est une synthèse des opérations sur les biens et services, des opérations de répartition du revenu et des opérations de capital. Etant un système comptable dont l'action s'étend sur l'ensemble de l'économie, elle met toujours en avant les équilibres macro-économiques, ce qui fait d'elle un cadre cohérent d'organisation et de présentation des données économiques d'un pays permettant l'enrichissement de son système d'information (Ouattara, 2006, pp. 32-33). Aussi, les informations qu'elle présente « *sont indispensables à l'analyse d'impacts des chocs et politiques macroéconomiques sur la croissance et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement avec pour but ultime, éclairer les choix politiques* » (Fofana, 2007, p. 4).

La MCS standard décrite dans le tableau 50 n'est qu'une juxtaposition du TRE et du TCEI. Ainsi, les informations concernant les opérations de production, d'échange, et de consommation des biens et services proviennent principalement du TRE, tandis que la distribution des revenus factoriels, les transferts interinstitutionnels et les épargnes, émanent du TCEI. La MCS est confectionnée comme suit (Fofana, 2007, p. 9):

- *La matrice des emplois* du TRE est insérée à la ligne 2 en tenant compte d'une désagrégation des Activités et Produits respectant la dimension des branches et des produits du TRE. La formation brute du capital fixe et la variation des stocks du TRE forment le compte de l'accumulation du capital (ligne 2 colonne 5).
- *Les éléments de la valeur ajoutée*, à savoir les paiements aux facteurs (compensations salariales, et excédent brut d'exploitation et revenu mixte), les impôts et taxes à la production et les subventions d'exploitation, se retrouvent aux lignes 3 et 4 de la première colonne.
- *Les paiements aux facteurs* de la MCS sont affectés aux secteurs institutionnels en se référant au compte d'affectation des revenus primaires du TCEI qui contient les informations sur les parts distributives des compensations salariales, et de l'excédent brut d'exploitation/revenu mixte des unités institutionnelles. Ce sont ces informations qui permettent également l'imputation des paiements aux facteurs dans le TRE.
- *Les soldes des comptes d'utilisation des revenus* du TCEI représentent les épargnes des secteurs institutionnelles. L'épargne globale des agents économiques du TCEI devrait être égale à l'investissement global du TRE. Dans le cas contraire, l'investissement total du TRE est affecté aux différents secteurs institutionnels en fonction des parts distributives de leur épargne dans l'épargne globale du TCEI.

- *Les transferts interinstitutionnels* sont inscrits dans le TCEI et ils concernent l'ensemble des transferts primaires ou revenus/dépenses de location des facteurs productifs, et les transferts secondaires ne faisant pas intervenir un quelconque échange de biens ou services. Il s'agit de toutes les opérations comptables des comptes "affectation des revenus primaires", "distribution secondaire du revenu" et "redistribution du revenu en nature", sauf la rémunération directe des facteurs (les compensations salariales, et l'excédent brut d'exploitation/revenu mixte).

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, le tableau des ressources-emplois à prix courant et celui des comptes économiques intégrés à prix courant de l'année 2008 (pour le TCEI 2008, voir Annexe C) permettent d'élaborer la matrice de comptabilité sociale présentée dans le tableau 51 des pages ci-après.

**Tableau 51 : Matrice de Comptabilité Sociale Ivoirienne de 2008**

		Activités de production												
		AV	AIE	EC	PP	VP	TGFPA	TCC	IO	BPPA	ILIFL	IB	IT	AB
Activités	AV													
	AIE													
	EC													
	PP													
	VP													
	TGFPA													
	TCC													
	IO													
	BPPA													
	ILIFL													
	IB													
	IT													
AB														
Produits (Biens et services)	Produits AV	164 520		7 071		374	98 439				3 625	2 226		6 631
	Produits AIE		15 098	5				261 246	25 376		3 590	322	31 178	19 234
	Produits EC			9 928						50	564			692
	Produits PP			83										
	Produits VP					684					2 861			331
	Produits TGFPA							2 811		55 777	761	420		1 554
	Produits TCC							36 387		336	355			193
	produits IO			2 894		2 171		2 063	146 735	22 566	1 798	18		6 227
	Produits BPPA													1 212
	Produits ILIFL			16 865	49	1 399	510	5 226	1 088	9 633	22 319	7 601		1 734
	Produits IB									45		18 220		14 421
	Produits IT													
Produits AB	103 101	268 940	13 083	15 105	84 352	14 335	76 593	123 497	20 399	54 948	37 915	21 506	6 025 856	
Facteurs	Travail	22 203	137 292	7 509	1 436	7 998	7 890	29 854	33 968	4 886	34 953	10 631	3 789	1 690 582
	Capital	1 399 374	628 775	173 812	12 412	22 742	30 695	147 447	203 343	10 674	89 566	33 963	13 360	4 862 772
Institutions	Ménages													
	Entreprises													
	Etat et Admin Publiques	5	-6 289	6	227	196	698	3 325	3 371	235	1 831	5 064	538	109 806
Accumulation du capital														
Reste du monde														
Total		1 689 203	1 043 816	231 940	29 229	260 762	152 567	564 952	537 378	124 601	217 171	116 380	70 371	12 741 245

		Produits (Biens et Services)												
		Prod AV	Prod AIE	Prod EC	Prod PP	Prod VP	Prod TGFPA	Prod TCC	prod IO	Prod BPPA	Prod ILIFL	Prod IB	Prod IT	Prod AB
Activités	AV	1 689 025									178			
	AIE	1 628	1 040 638	1				11	29			74		1 435
	EC			219 444							12 282			214
	PP				29 229									
	VP					260 301								461
	TGFPA						151 164							1 403
	TCC		14 260					504 379		1 104	39 656			5 553
	IO		822						439 513					97 043
	BPPA									123 926				675
	ILIFL	10	1 308	183					3 462		168 287		83	43 838
IB								285			113 434		2 661	
IT												68 968	1 403	
AB	10	5 722				11	360	14 128		268	223		12 720 523	
Produits (Biens et services)	Produits AV													
	Produits AIE													
	Produits EC													
	Produits PP													
	Produits VP													
	Produits TGFPA													
	Produits TCC													
	produits IO													
	Produits BPPA													
	Produits ILIFL													
Produits IB														
Produits IT														
Produits AB														
Facteurs	Travail Capital													
Institutions	Ménages													
	Entreprises	139 849	322 557	20 541	2 785	77 195	17 021	15 880	40 926	5 617	23 852	30 521	12 268	-709 012
	Etat et Admin Publiques	8 379	216 414	89	32	21 368	20 174	13 785	4 335	3 925	41 522	26 172	9 756	741 150
Accumulation du capital														
Reste du monde		68 254	38 713	32 239	18 536	191 683	234 597	2 292	25 555	4 385	83 401	35 667	7 653	3 613 464
Total		1 907 155	1 640 434	272 497	50 582	550 547	422 967	536 992	527 948	139 225	369 401	205 951	98 645	16 520 811

		Facteurs		Institutions			Accumulation du capital	Reste du Monde	Total
		Travail	Capital	Ménages	Entreprises	Etat et Ad Publiques			
Activités	AV								1 689 203
	AIE								1 043 816
	EC								231 940
	PP								29 229
	VP								260 762
	TGFPA								152 567
	TCC								564 952
	IO								537 378
	BPPA								124 601
	ILIFL								217 171
	IB								116 380
IT								70 371	
AB								12 741 245	
Produits (Biens et services)	Produits AV			1 517 205			99 947	7 117	1 907 155
	Produits AIE			181 724			48 880	1 053 781	1 640 434
	Produits EC			220 794			8 282	187	272 497
	Produits PP			28 623			-50 906	4 429	50 582
	Produits VP			366 774			55 046	84 358	550 547
	Produits TGFPA			295 058			55 342	10 560	422 967
	Produits TCC			46 937			-61 156	513 940	536 992
	produits IO			153 857			22 742	166 877	527 948
	Produits BPPA			125 919			453	11 641	139 225
	Produits ILIFL			207 372			46 197	49 408	369 401
	Produits IB			163 630			7 820	1 815	205 951
Produits IT			76 925			403	21 317	98 645	
Produits AB			3 992 129		1 374 421	1 076 219	3 185 742	16 520 811	
Facteurs	Travail								1 992 991
	Capital								7 628 935
Institutions	Ménages	1 992 991	4 060 440	30 400	1 304 165	730 150		87 936	8 226 825
	Entreprises		3 668 099	103 353	797 043	185 862		134 038	4 889 187
	Etat et Admin Publiques		316 505	209 985	601 128	324 795		144 753	2 823 280
Accumulation du capital				485 140	1 298 738	163 587		-201 910	1 309 269
Reste du monde					887 578	31 972			5 275 989
Total		1 992 991	7 628 935	8 226 825	4 889 187	2 823 280	1 309 269	5 275 989	

Source : Nos calculs effectués à partir du TRE et TCEI ivoiriens de 2008

## SECTION II : UTILISATION DE LA MATRICE DE COMPTABILITE SOCIALE POUR DES MODELISATIONS.

Tout comme dans le modèle de Leontief, l'analyse de la MCS est menée en distinguant les comptes endogènes et les comptes exogènes. Les comptes endogènes, dont les coefficients sont jugés constants, sont ceux pour lesquels il existe une forte corrélation entre le niveau de dépense et celui des revenus, tandis que pour les comptes exogènes, les dépenses sont indépendantes du revenu. Les multiplicateurs de la MCS sont des extensions du modèle input-output de Leontief. En effet, pendant que le modèle de Leontief met l'accent sur les échanges interindustriels, les multiplicateurs de la MCS intègrent, quant à eux, la consommation finale des ménages comme une variable endogène. Il s'apparente donc au système semi-ouvert du modèle de Leontief expliqué plus haut. Ainsi, sont considérés comme des comptes exogènes dans la MCS standard ceux de l'Etat et des Administrations publiques, l'accumulation du capital et le Reste du Monde (Breisinger & al., 2009, p. 17).

Aussi, comme le modèle input-output, les multiplicateurs de la MCS permettent, d'une part, de calculer à la fois les effets directs que les effets indirects de toute injection exogène ou de tout changement politique induit. D'autre part, en plus de la demande intermédiaire qui sert de base pour le calcul des coefficients techniques dans le modèle Input-Output, la valeur ajoutée et les revenus entraînent des enchaînements de demande dans l'approche MCS.

Nous avons retenu dans notre analyse le modèle des multiplicateurs non-contraints. Cela suppose que les prix sont fixes et que tout changement de la demande entraîne uniquement un changement dans la structure production, omettant ainsi les variations possibles des prix. Cela présume également que les facteurs de production sont abondants et peuvent fournir l'offre nécessaire pour satisfaire toute augmentation de la demande. Enfin, le modèle non-contraint des multiplicateurs de la MCS admet une dernière hypothèse selon laquelle les modes de consommation des ménages et la structure de production des entreprises ne changent pas. Ainsi, les relations structurelles entre les ménages et les branches productrices domestiques restent inchangées quelque soit la nature de la demande exogène (Breisinger & al., 2009, p. 17 ; Abou-Nasr, 2005, p. 39).

# I. Détermination de la formule des multiplicateurs non-contraints de la MCS

Breisinger, Thomas, et Thurlow, donne la démarche à suivre pour obtenir la formule des multiplicateurs non-contraints de la MCS (Breisinger & al., 2009, p. 17). Pour l'illustrer, il convient de ne considérer que deux branches de l'économie  $A_1$  et  $A_2$ , ayant pour produits respectifs  $C_1$  et  $C_2$ . La formule découlant de deux branches d'activité peut être généralisée à un nombre plus important de branches. En reprenant le tableau 51 et en notant par E l'ensemble des comptes exogènes, par  $X_1$  et  $X_2$  les productions des branches, on obtient la maquette du tableau 52 avec :

- X représentant la production de chaque branche d'activité
- Z représentant le total de la demande de chaque produit
- V représentant le revenu du facteur (égal au revenu des ménages)
- Y représentant le total du revenu des ménages
- E représentant les composantes de la demande exogène (Etat et Administration publique, l'investissement et l'exportation).

**Tableau 52 : MCS adaptée**

	Activités		Produits		Facteurs F	Ménages M	Demande exogène E	Total
	$A_1$	$A_2$	$C_1$	$C_2$				
$A_1$			$X_1$					$X_1$
$A_2$				$X_2$				$X_2$
$C_1$	$Z_{11}$	$Z_{12}$				$C_1$	$E_1$	$Z_1$
$C_2$	$Z_{21}$	$Z_{22}$				$C_2$	$E_2$	$Z_2$
F	$V_1$	$V_2$						V
M					$V_1+V_2$			Y
E			$L_1$	$L_2$		S		E
Total	$X_1$	$X_2$	$Z_1$	$Z_2$	V	Y	E	

Source: (Breisinger, Thomas, & Thurlow, 2009, p. 18)

Lorsqu'on divise chaque cellule de cette matrice par le total de sa colonne, on obtient la matrice "M" des coefficients présentée dans le tableau suivant :

**Tableau 53 : Présentation de la matrice M.**

	Activités		Produits		Facteurs	Ménages	Demande exogène	Total
	A <sub>1</sub>	A <sub>2</sub>	C <sub>1</sub>	C <sub>2</sub>	F	M	E	
A <sub>1</sub>			b <sub>1</sub> = X <sub>1</sub> / Z <sub>1</sub>					X <sub>1</sub>
A <sub>2</sub>			b <sub>2</sub> = X <sub>2</sub> / Z <sub>2</sub>					X <sub>2</sub>
C <sub>1</sub>	a <sub>11</sub> = Z <sub>11</sub> / X <sub>1</sub>	a <sub>12</sub> = Z <sub>12</sub> / X <sub>2</sub>				c <sub>1</sub> = C <sub>1</sub> / Y	E <sub>1</sub>	Z <sub>1</sub>
C <sub>2</sub>	a <sub>21</sub> = Z <sub>21</sub> / X <sub>1</sub>	a <sub>22</sub> = Z <sub>22</sub> / X <sub>2</sub>				c <sub>2</sub> = C <sub>2</sub> / Y	E <sub>2</sub>	Z <sub>2</sub>
F	v <sub>1</sub> = V <sub>1</sub> / X <sub>1</sub>	v <sub>2</sub> = V <sub>2</sub> / X <sub>2</sub>						V
M								Y
E			l <sub>1</sub> = L <sub>1</sub> / Z <sub>1</sub> l <sub>2</sub> = L <sub>2</sub> / Z <sub>2</sub>			s = S / Y		E
Total	1	1	1	1	1	1	E	

Source: (Breisinger, Thomas, & Thurlow, 2009, p. 19)

Avec :

- $a_{ij}$  qui est le coefficient technique (à l'égal de  $a_{ij}$  dans le modèle input – output)
- $b$  qui est la part de la production domestique dans la demande totale
- $v$  qui est la part de la valeur ajoutée ou le revenu des facteurs dans la production brute
- $l$  qui est la part des importations et taxes sur les produits dans la demande finale
- $c$  qui est la part de la consommation finale des ménages sur l'ensemble du revenu
- $s$  qui est le taux d'épargne des ménages.

En utilisant les symboles de la matrice M, on remarque que la demande totale Z est la somme des consommations intermédiaires, de la consommation finale des ménages et la demande finale émanant des comptes exogènes E. On a donc :

$$\begin{aligned} Z_1 &= a_{11}X_1 + a_{12}X_2 + c_1Y + E_1 \\ Z_2 &= a_{21}X_1 + a_{22}X_2 + c_2Y + E_2 \end{aligned} \quad (1)$$

La matrice M indique également que la production brute X n'est qu'une partie de la demande Z avec :

$$\begin{aligned} X_1 &= b_1 Z_1 \\ X_2 &= b_2 Z_2 \end{aligned} \quad (2)$$

Aussi, a-t-il été mis en évidence que le total du revenu des ménages dépend de la rémunération des facteurs de chaque branche :

$$Y = v_1 X_1 + v_2 X_2 \quad (3)$$

En remplaçant les éléments de l'équation (2) dans la (3), on a l'identité suivante :

$$Y = v_1 b_1 Z_1 + v_2 b_2 Z_2 \quad (4)$$

En remplaçant les nouvelles écritures de X et Y dans l'équation (1) on a :

$$\begin{aligned} Z_1 &= a_{11} b_1 Z_1 + a_{12} b_2 Z_2 + c_1 (v_1 b_1 Z_1 + v_2 b_2 Z_2) + E_1 \\ Z_2 &= a_{21} b_1 Z_1 + a_{22} b_2 Z_2 + c_2 (v_1 b_1 Z_1 + v_2 b_2 Z_2) + E_2 \end{aligned} \quad (5)$$

En mettant tous les termes à gauche et en laissant la demande exogène seule à droite on a :

$$\begin{aligned} Z_1 - a_{11} b_1 Z_1 - c_1 v_1 b_1 Z_1 - a_{12} b_2 Z_2 - c_1 v_2 b_2 Z_2 &= E_1 \\ -a_{21} b_1 Z_1 - c_2 v_1 b_1 Z_1 - Z_2 - a_{22} b_2 Z_2 - c_2 v_2 b_2 Z_2 &= E_2 \end{aligned} \quad (6)$$

En regroupant les termes en Z on a :

$$\begin{aligned} (1 - a_{11} b_1 - c_1 v_1 b_1) Z_1 + (-a_{12} b_2 - c_1 v_2 b_2) Z_2 &= E_1 \\ (-a_{21} b_1 - c_2 v_1 b_1) Z_1 + (1 - a_{22} b_2 - c_2 v_2 b_2) Z_2 &= E_2 \end{aligned} \quad (7)$$

En exprimant l'équation (7) sous forme matricielle on obtient :

$$\begin{pmatrix} 1 - a_{11} b_1 - c_1 v_1 b_1 & -a_{12} b_2 - c_1 v_2 b_2 \\ -a_{21} b_1 - c_2 v_1 b_1 & 1 - a_{22} b_2 - c_2 v_2 b_2 \end{pmatrix} \begin{pmatrix} Z_1 \\ Z_2 \end{pmatrix} = \begin{pmatrix} E_1 \\ E_2 \end{pmatrix} \quad (8)$$

Le premier terme de l'équation (8) est la soustraction de la matrice M de la matrice identité :

$$\begin{pmatrix} 1 - a_{11} b_1 - c_1 v_1 b_1 & -a_{12} b_2 - c_1 v_2 b_2 \\ -a_{21} b_1 - c_2 v_1 b_1 & 1 - a_{22} b_2 - c_2 v_2 b_2 \end{pmatrix} = I - M \quad (9)$$

En nommant les autres termes de l'équation (8) par Z et E on a l'écriture suivante :

$$\begin{aligned} (I - M)Z &= E \\ \Rightarrow Z &= (I - M)^{-1}E \end{aligned} \quad (10)$$

L'équation (10) est la formule des multiplicateurs non contraints de la MCS. Elle nous informe que, lorsque l'économie connaît une croissance de la demande exogène E, l'ensemble des effets induits (les effets directs et indirects) entraîne une augmentation de la demande totale équivalente à Z.

Contrairement au modèle ouvert de Leontief, la MCS propose une analyse plus complète de l'étude d'impact économique dépassant l'aspect purement technique de la production des biens et services via les relations interindustrielles. En effet, les dépenses des secteurs institutionnels en général, et la consommation finale des ménages (grand bénéficiaires des revenus des activités de production) en particulier, ont des impacts importants sur les productions des branches. Ce sont donc ces aspects que la MCS prend en considération en permettant l'endogénéisation des revenus/dépenses des ménages et de leurs consommations finales.

## II. Simulation à partir de la MCS ivoirienne et discussions

Comme dans le modèle de Leontief, la simulation portera sur une augmentation de la demande exogène E de chaque produit de l'économie à hauteur de 100 millions de FCFA. Le tableau 54 donne les résultats d'une telle action. De ce tableau, il est possible de dégager les coefficients multiplicateurs (CM) suivants :

	AV	AIE	EC	PP	VP	TGFPA	TCC
CM de Production totale	215,94	176,56	198,35	158,92	138,02	107,30	256,83
CM de Production du CAAP	137,61	98,37	127,64	81,75	82,68	73,98	167,68
CM de Production de A	-	-	-	-	24,38	32,65	53,26
CM de Valeur ajoutée	148,08	108,99	129,90	82,42	54,07	55,21	123,11
CM de Revenu	225,34	198,49	200,00	124,41	107,21	92,99	201,99

	IO	BPPA	ILIFL	IB	IT	AB
CM de Production totale	248,93	234,79	160,09	151,88	199,58	208,50
CM de Production du CAAP	148,76	162,40	96,07	87,47	118,45	32,91
CM de Production de A	26,93	27,05	25,78	16,46	38,10	20,34
CM de Valeur ajoutée	125,65	87,47	88,13	73,64	91,65	111,20
CM de Revenu	196,22	142,63	149,21	147,03	172,75	150,76

On constate que les branches Transformation de Café-Cacao, Industrie des Oléagineux, et Boulangerie Pâtisserie et Pâte Alimentaire, détiennent les plus forts coefficients multiplicateurs de production. En effet, la simulation d'un choc de 100 millions sur la demande exogène de leurs produits engendre des hausses de demande de tous les biens et services de l'économie.

**Tableau 54 : Les effets multiplicateurs d'un choc de la demande exogène**

		Produits (Biens et Services)												
		Prod AV	Prod AIE	Prod EC	Prod PP	Prod VP	Prod TGFP	Prod TCC	prod IO	Prod BPPA	Prod ILIFL	Prod IB	Prod IT	Prod AB
Activités	AV	117,67	16,72	21,03	11,93	8,91	30,39	18,37	18,47	21,97	14,17	12,77	14,21	15,79
	AIE	2,40	66,19	2,34	1,38	1,04	0,93	31,84	5,40	2,63	5,62	1,63	21,54	1,94
	EC	2,83	2,28	86,15	1,63	6,44	1,10	2,52	2,53	2,06	5,56	1,73	1,94	2,15
	PP	0,60	0,48	0,55	58,13	7,99	0,23	0,53	0,53	0,38	0,43	0,34	0,41	0,46
	VP	2,50	2,02	2,25	1,44	52,14	0,97	2,21	2,23	1,59	1,91	1,41	1,72	1,91
	TGFP	1,66	1,34	1,57	0,96	0,70	36,38	1,64	1,48	15,29	1,14	1,01	1,14	1,28
	TCC	1,10	1,84	1,72	0,66	0,56	0,44	101,50	1,08	2,65	12,88	1,11	1,06	0,90
	IO	3,39	2,96	4,18	2,28	2,18	1,35	3,62	111,05	19,77	2,83	2,14	2,63	3,78
	BPPA	1,50	1,21	1,33	0,86	0,63	0,58	1,32	1,34	89,95	0,95	0,84	1,03	1,15
	ILIFL	1,85	1,63	4,64	1,23	1,19	0,78	2,19	2,74	4,73	49,22	3,04	1,39	1,84
	IB	1,38	1,13	1,23	0,82	0,60	0,54	1,29	1,25	0,90	0,89	61,06	0,97	1,15
IT	0,72	0,58	0,64	0,42	0,30	0,28	0,64	0,64	0,45	0,46	0,40	70,41	0,56	
AB	78,33	78,19	70,71	77,17	55,34	33,33	89,15	100,17	72,39	64,02	64,40	81,13	175,59	
Produits (Biens et services)	Produits AV	132,86	18,88	23,74	13,47	10,06	34,31	20,74	20,85	24,81	15,94	14,42	16,04	17,83
	Produits AIE	3,59	104,30	3,65	2,14	1,62	1,41	50,15	8,45	4,10	8,82	2,48	33,92	3,00
	Produits EC	3,37	2,71	106,59	1,94	7,90	1,31	2,97	3,00	2,17	2,46	1,89	2,31	2,56
	Produits PP	1,04	0,84	0,96	100,60	13,83	0,40	0,91	0,92	0,66	0,74	0,58	0,71	0,79
	Produits VP	5,29	4,26	4,75	3,04	110,28	2,05	4,66	4,72	3,36	4,04	2,98	3,62	4,02
	Produits TGFP	4,62	3,73	4,37	2,66	1,95	101,79	4,57	4,12	42,76	3,18	2,81	3,17	3,52
	Produits TCC	0,70	0,63	0,68	0,41	0,30	0,27	107,09	0,63	0,81	1,31	0,43	0,50	0,54
	produits IO	3,35	2,77	4,37	2,03	2,12	1,31	3,51	132,51	23,09	2,81	1,98	2,39	2,94
	Produits BPPA	1,68	1,35	1,49	0,97	0,70	0,65	1,48	1,49	101,05	1,07	0,94	1,15	1,28
	Produits ILIFL	3,40	2,77	9,42	2,07	2,14	1,45	3,99	3,36	9,51	107,49	6,06	2,35	2,65
	Produits IB	2,48	2,01	2,20	1,46	1,06	0,96	2,21	2,24	1,61	1,59	110,84	1,73	2,02
	Produits IT	1,02	0,82	0,91	0,59	0,43	0,40	0,90	0,91	0,64	0,65	0,57	100,70	0,77
	Produits AB	101,59	100,97	91,66	100,14	71,79	43,23	115,34	125,44	92,93	82,92	83,55	105,12	227,92
Facteurs	Travail	13,33	20,26	14,23	14,09	10,29	7,22	22,67	22,22	16,95	18,66	15,41	18,35	24,74
	Capital	134,75	88,74	115,66	68,33	43,78	47,99	100,44	103,44	70,52	69,46	58,22	73,30	86,46
Institutions	Ménages	109,22	87,95	97,11	62,67	45,57	42,31	96,00	97,03	68,32	69,30	60,81	74,70	82,70
	Entreprises	89,07	75,50	78,56	44,93	44,26	35,21	73,16	72,73	50,92	50,29	53,18	63,97	43,64
	Etat et Admin Publiques	27,05	35,04	24,33	16,82	17,38	15,47	32,82	26,46	23,39	29,61	33,03	34,07	24,41
Accumulation du capital		30,10	25,24	26,59	15,63	14,44	11,85	25,10	25,04	17,55	17,45	17,71	21,40	16,47
Reste du monde		49,91	44,33	55,12	71,12	70,44	75,19	47,30	53,89	62,72	56,55	52,27	48,33	63,62

Source : Nos calculs effectués à partir de la MCS ivoirienne

Les productions des branches de l'économie permettant de répondre à l'ensemble de ces augmentations sont de :

- 256,83 millions (ou 256,83%)<sup>45</sup> pour le choc sur la TCC
- 248,93 millions pour le choc sur l'IO
- 234,79 millions pour le choc sur la BPPA.

Ces branches se retrouvent également en haut du classement lorsqu'on considère uniquement le coefficient multiplicateur de production dans le complexe agroalimentaire de production où elles génèrent des productions de :

- 167,68 millions pour la TCC
- 148,76 millions pour l'IO
- 162,40 millions pour la BPPA.

Il est vrai que le coefficient multiplicateur de production s'apparente à l'effet d'entraînement en amont direct vu dans le modèle ouvert de Leontief, toutefois, on note des différences dans les deux classements lorsqu'on considère l'ensemble des branches du CAAP. En effet, la BPPA et la TCC qui occupaient respectivement la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>ème</sup> place ont interverti leur position. En outre, on voit maintenant apparaître dans le haut du classement l'Industrie des Oléagineux à la 2<sup>ème</sup> place alors que cette dernière branche n'était que 6<sup>ème</sup> dans le modèle ouvert de Leontief. Cela montre l'importance de l'endogénéisation de la demande finale des ménages qui permet d'affiner l'analyse et d'obtenir des résultats plus complets.

Lorsqu'on mesure l'impact des IAA sur le secteur agricole, les branches des IAA ayant les plus forts coefficients multiplicateurs de production sur l'agriculture sont :

- La TCC avec 53,26 millions
- L'IT avec 38,10 millions
- La TGFPA avec 32,65 millions.

Ainsi donc, en termes d'impact sur la production agricole, la TCC vient en tête du classement. Cela, contrairement à ce que nous avons évoqué lors de la simulation avec le modèle de Leontief, nous permet de rejeter la deuxième hypothèse que nous avons émise, et de dire que les industries de la branche TCC ont des effets multiplicateurs sur la production

---

<sup>45</sup> Ces chiffres correspondent également à des pourcentages.

agricole plus importants que les autres IAA qui satisfont à la demande alimentaire domestique.

Pour ce qui est du coefficient multiplicateur de la valeur ajoutée (rémunération des facteurs), on voit que les branches ayant les plus fortes valeurs sont l'Agriculture vivrière, l'Elevage et Chasse, la Transformation du Café-cacao et l'Industrie des Oléagineux. Ils impulsent des augmentations de valeur ajoutée dans l'ensemble de l'économie de l'ordre de :

- 148,08 millions pour l'AV
- 129,90 millions pour l'EC
- 123,11 millions pour la TCC
- 125,65 millions pour l'IO.

Ce résultat vient enrichir celui obtenu avec les coefficients structurels. En effet, ces derniers montraient que les branches agricoles sont à base de valeur ajoutée tandis que celles des IAA sont des branches à base de consommation intermédiaire. Toutefois, nous remarquons ici que les branches TCC (123,11 millions) et IO (125,65 millions) génèrent des valeurs ajoutées importantes, supplantant même l'Agriculture Industrielle et d'Exportation (119 millions).

En ce qui concerne le coefficient multiplicateur du revenu, les grands montants sont détenus par les branches Agriculture vivrière, Transformation de Café-cacao, Elevage et Chasse, Agriculture industrielle et l'Industrie des Oléagineux, qui engendrent des revenus dans l'ensemble de l'économie ivoirienne de :

- 225,34 millions pour l'AV
- 201,99 millions pour la TCC
- 200 millions pour l'EC
- 198,49 millions pour l'AIE
- 196,22 millions pour l'IO.

De ces résultats, 4 branches, à savoir la Transformation de Café-Cacao, l'Industrie des Oléagineux, la Boulangerie Pâtisserie et Pâtes Alimentaires, et le Travail des Grains et Fabrication de Produits Amylacés, attirent une attention particulière et seront examinées dans les points qui suivent.

## A. Les branches TCC et IO

Dans le CAAP et parmi les IAA, on remarque que les branches Transformation de Café-Cacao (branche tournée vers l'exportation) et Industrie des Oléagineux (branche tournée vers le marché domestique mais exportant près du tiers de sa production) affichent les coefficients multiplicateurs de production, de valeur ajoutée et de revenu parmi les plus élevés. Cela fait d'eux des branches hautement stratégiques pour l'économie ivoirienne en générale, et pour le CAAP en particulier au vu de leurs impacts non négligeables sur les branches de l'agriculture. Des actions doivent donc être posées pour accroître la production des ces branches et améliorer leur productivité. Les matières premières qu'elles utilisent dans leur processus de transformation sont des produits de rente pour lesquels la Côte d'Ivoire tire des avantages comparatifs, à savoir : le café et le cacao pour la branche TCC, et la graine de palme/palmiste, le coton, l'arachide et le coco pour la branche IO.

Comme déjà vu, la transformation de ces matières premières est majoritairement le fait des multinationales. Elles effectuent la 1<sup>ère</sup> transformation du sucre, du palmier à huile, du coton à un taux avoisinant 100%, et la 1<sup>ère</sup> transformation du cacao à un taux de 35%. La 2<sup>ème</sup> transformation de ces produits s'effectue à des taux plus réduits : 80% pour l'huile de palme, 20% pour le café et 2% pour le cacao et le coton. Leur 3<sup>ème</sup> transformation est quasi inexistante, sauf pour le palmier à huile qui sert à la production des margarines, des produits cosmétiques etc. Les manques à gagner que constituent ces faibles taux de transformation ont été perçus par bon nombre d'auteurs dont John Thorburn qui déclarait, en ce qui concerne les pays africains, qu'« *Il est nécessaire de développer une politique industrielle qui aide les pays africains à tirer parti de leurs avantages comparatifs pour être compétitifs, au niveau des entreprises, sur le marché international* » (Thorburn, 2000, p. 1).

Aussi, la Direction Ivoirienne de la Valorisation des Produits (DVP) dans son rapport sur la stratégie de transformation des produits agricoles note que ces produits de rente présentent de grandes opportunités pour (MINAGRI, 2012b, p. 7) :

- L'élaboration de produits alimentaires à base de cacao (poudre de cacao, pâte à tartiner, etc.) ;
- L'élaboration de boissons alcoolisées ou non à base de cacao ou de café ;
- Le développement d'unités de production de produits cosmétiques à base de beurre de cacao et d'huile de palme;
- L'élaboration de café moulu aux épices locales ;

- L'élaboration d'huile rouge à usage culinaire bien conditionné ;
- Le développement de la production d'huile de palmiste ;

Il est donc important que les autorités politiques entreprennent des initiatives afin de favoriser le réel développement des branches TCC et IO. Il s'agira (ibid., p.9) :

- D'encourager et d'inciter les industriels à la 2ème transformation du cacao et la 3ème transformation de l'huile de palme,
- Développer les petites technologies de transformation grâce au financement des structures de recherche et développement (I2T, CNRA, CDT), et les mettre à la disposition des coopératives des produits de rente afin de les inciter à créer de petites unités de transformation,
- Promouvoir la consommation des produits transformés localement pour en accroître les marchés.

## B. Les branches TGFPA et BPPA

En considérant la somme des chocs de 100 millions sur la demande exogène de tous les produits du complexe agroalimentaire de production, on remarque que l'agriculture vivrière totalise une production globale de 306,60 millions (somme de la ligne 1 "Activité AV"). Outre le choc sur la demande exogène de son produit qui conduit à une augmentation de la production de 117,67 millions, les autres chocs sur les demandes exogènes des autres produits favorisent l'augmentation de sa production de l'ordre de 188,93 millions. Elle est suivie par la branche de l'Industrie des Oléagineux qui totalise seulement une production de 158,38 millions lorsqu'on considère le choc sur l'ensemble du CAAP (presque la moitié de la production de la branche agriculture vivrière), et de 47,33 millions quand l'on soustrait de cet ensemble le choc sur la branche concernée. Cela s'explique non seulement par l'existence des relations techniques entre les branches de l'économie qui conduisent à des effets d'entraînement directs et indirects, mais aussi par le fait que toute croissance de production dans une branche quelconque du CAAP (voire de toute l'économie) suscite une distribution de revenu dont bénéficient les ménages ivoiriens, revenu qui est par la suite consacré à 47,82% à la demande des biens alimentaires dont celle des produits de l'agriculture vivrière compte pour 45,67% (INS, 2008, p. 20).

Il est possible de vérifier l'assertion selon laquelle les branches qui ont les coefficients multiplicateurs de production les plus forts sur la branche Agriculture vivrière sont également

celles qui favorisent les effets d'entraînement total en amont les plus élevés. En effet, on compte parmi ces branches, par ordre décroissant de coefficient multiplicateur de production sur l'AV (Ligne 1 "Activité AV) :

- Le Travail de Grains et fabrication de produits amylacés avec 30,39 millions ;
- La Boulangerie Pâtisserie et Pâte alimentaire avec 21,97 millions ;
- L'Élevage et la Chasse avec 21,03 millions ;
- L'Industrie des Oléagineux avec 18,47 millions ;
- La Transformation de Café-cacao avec 18,37 millions.

Ce constat rejoint celui qui a été fait dans le modèle ouvert de Leontief où l'on a remarqué que les IAA citées ci-dessus étaient également celles qui avaient les plus forts effets d'entraînement total en amont sur les branches de l'agriculture. Pour le cas particulier de l'agriculture vivrière, les deux premières branches (TGFPFA et BPPA) avaient également les plus forts effets d'entraînement total en amont. Vu le caractère stratégique que représente l'agriculture vivrière dans l'alimentation ivoirienne, toute politique économique visant le développement de cette branche doit impliquer des actions en direction de la branche TGFPFA qui a les effets multiplicateurs de production et d'entraînement total en amont les plus importants sur les produits vivriers. La branche BPPA quant à elle ne fait que reprendre les produits de la branche TGFPFA pour des transformations plus élaborées (3<sup>ème</sup> transformation des matières premières des produits vivriers) d'où le choix d'une action concentrée sur la branche TGFPFA.

Cette dernière branche a certes le plus fort multiplicateur de production sur l'agriculture vivrière, toutefois, elle importe une grande partie de ses matières premières. En effet, le choc de 100 millions de la demande exogène sur les produits de cette branche génère un revenu de 75,19 millions pour le reste du monde. Il s'agit du revenu le plus important que capte ce secteur institutionnel et qui est considéré comme une fuite pour l'économie nationale. Comme vu dans l'analyse de la structure des ressources, les matières premières de la branche TGFPFA proviennent des importations à hauteur de 61%. En examinant la classification des produits de la comptabilité nationale ivoirienne, on constate que cette branche utilise essentiellement le blé, le riz, le maïs et le manioc comme matières premières dans le processus de transformation. En raison d'une forte consommation et d'une production nationale insuffisante, le blé et le riz constituent les produits les plus importés en Côte d'Ivoire avec, en 2008, des importations respectives de 270 587 tonnes soit 47 535 millions de FCFA, et 808 781 tonnes soit 209 506 millions de FCFA (MINAGRI, 2012a, p. 47). Quant

au maïs et au manioc, les productions domestiques de ces deux produits, soient respectivement 630 188 tonnes et 2 531 241 tonnes, sont assez importantes pour satisfaire la demande totale et ne constituent pas des produits importés (ibid., p.39). Cependant, ces derniers, à l'instar de tous les produits vivriers, souffrent d'une très grande irrégularité dans la production et n'entrent pas dans le processus de transformation.

Les conditions pédoclimatiques ne permettant pas à la Côte d'Ivoire de produire du blé, les populations sont contraintes à l'importation de ce produit. Toutefois, les découvertes faites grâce aux actions en recherche/développement peuvent permettre de substituer ce produit par ceux du terroir, en l'occurrence, les féculents. Cela a déjà été expérimenté avec la poudre de manioc qui a servi à remplacer la farine de blé dans la confection du pain, projet qui fut par la suite délaissé. Les pertes post-récoltes étant estimées entre 30 et 45% de la production vivrière, une action concertée avec les instituts de recherche agroalimentaire pour la prise en compte du vivrier dans le processus de transformation permettra aux unités de la branche TGFPA de jouer pleinement leur rôle dans la viabilité de ce secteur. Un tel engagement aura pour effet de limiter l'importation de blé qui réduit considérablement l'impact de la branche TGFPA sur l'agriculture ivoirienne. Ainsi, tout en transformant les produits vivriers, cette branche favorisera leur conservation et leur disponibilité.

Les opportunités qu'offrent les féculents et les céréales sont présentées par la Direction Ivoirienne de la Valorisation des Produits (MINAGRI, 2012b, pp. 7-8) :

- Pour les féculents :
  - Incorporation de la farine de manioc dans la production de pain ;
  - Développement de technologies de transformation de féculents humides (manioc, banane plantain) en produits à haute valeur ajoutée (glucose, fructose, acide glutamique...) ;
  - Production d'amidon alimentaire et non alimentaire ;
  - Développement des produits bon foutou banane, igname et manioc ;
  - Développement de la bière à base de banane plantain ;
  - Développement de la production industrielle de farines à base de banane plantain (gâteau), manioc et igname ;
  - Développement de la production industrielle de cossette (manioc, igname et banane), de placali (pâte de manioc) ;
- Pour les céréales :
  - Elaboration de farines alimentaires, de semoules, de boissons ;

- Production d'amidon ;

Il importe donc, dans le cadre des politiques économiques, de favoriser la soutenabilité de la productivité de la branche TGFFA. Comme l'a si bien souligné la Direction Ivoirienne de la Valorisation des Produits, ces politiques doivent porter sur (MINAGRI, 2012b, pp. 8-9):

- L'incitation des producteurs, à travers leurs associations, à créer des unités de transformation et /ou de conservation ;
- Le développement de petites et moyennes technologies de transformation des produits agricoles de type artisanal, semi-industriel et industriel ;
- La pérennisation et l'amplification des acquis du Programme de Productivité Agricole de l'Afrique de l'Ouest (PPAAO), lequel prévoit le développement des technologies modernes de conservation à moindre coûts ;
- La mise en œuvre rapide du plan de développement du riz avec l'Office National de Développement du Riz (ONDR) comme structure d'exécution. Ce plan prévoit la croissance de la production de riz selon les critères technologiques, l'implantation de petites unités de décorticage, d'unités industrielles de moyennes et grandes tailles par région, et les aspects facilitant la commercialisation. L'objectif visé est la substitution progressive du riz importé par le riz local ;
- La création d'un fonds qui permet aux opérateurs d'acquérir les équipements avec des facilités de remboursement ;
- La diffusion des technologies existantes avec l'appui de l'ANADER ;
- Le renforcement des capacités de l'I2T, du CNRA et du CDT et la réduction des taxes sur les matériels importés en vue de permettre le développement de technologies locales de transformation et de conditionnement à moindres coûts ;
- La réduction des coûts de facteurs de productions (eau, électricité, carburant) par la mise à disposition de compteurs d'eau et d'électricité de type agroindustriel plus attrayant ;
- Le développement des énergies alternatives telles que l'énergie solaire et les biocarburants économiquement compétitifs ;
- L'élaboration d'un cadre juridique adapté aux affaires ;
- La sensibilisation des opérateurs pour l'adoption d'une démarche qualité afin d'accroître les parts de marchés ;
- La création des projets spécifiques agro-industries clés en main pour les diplômés en sciences agronomiques ;

- L'organisation du secteur de la transformation agro-industrielle en encourageant les producteurs à se regrouper en coopératives ;
- La promotion de la consommation domestique de produits valorisés tout en adaptant la transformation de ces produits aux habitudes alimentaires des populations ;
- La promotion de l'image des produits valorisés d'origines Côte d'Ivoire au niveau régional et international.

Ces actions restent tout aussi valables pour le développement des branches Transformation de Café-Cacao et Industrie des Oléagineux.

## CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Cette partie a montré l'intérêt que revêtent les comptes nationaux dans les études d'impact économique. En effet, les définitions des concepts (agents économiques, secteurs institutionnels, opérations sur les biens et services, opérations de répartition et les opérations financières) que propose la Comptabilité Nationale permettent d'établir le Tableau des Ressources-Emplois (TRE) ou Tableau des Entrées-Sorties (TES) et le Tableau des Comptes Economiques Intégrés (TCEI) ou Tableau Economique d'Ensemble (TEE), tableaux qui retracent les différents flux existant entre les branches de l'économie et les secteurs institutionnels. Le TRE est le cadre d'analyse des relations interindustrielles qu'entretiennent les branches de l'économie dans le processus de production. De ce dernier, il a été possible de déceler des coefficients horizontaux, verticaux et les degrés d'intégration qui décrivent les caractéristiques des branches du CAAP. Ceux-ci nous ont confirmé la faible relation liant les IAA et l'agriculture en Côte d'Ivoire et nous ont permis de rejeter donc notre première hypothèse.

Aussi, le TRE éclaire sur les effets d'entraînement en amont total d'une branche sur une autre via le modèle ouvert de Leontief. La combinaison du TRE et du TCEI permet l'élaboration d'une Matrice de Comptabilité Sociale dont les coefficients multiplicateurs affinent l'analyse. L'étude menée via les simulations de choc sur les demandes exogènes des produits du complexe de production agroalimentaire (CAAP) a montré que la branche Transformation de Café-cacao (TCC) détient, parmi les IAA, les coefficients multiplicateurs de production, de valeur ajoutée et de revenu les plus élevés. En outre, cette branche a le plus fort coefficient multiplicateur de production sur l'agriculture, ce qui nous a amené à rejeter notre deuxième hypothèse qui soutenait que les IAA tournées vers la satisfaction des besoins alimentaires ivoiriens étaient susceptibles d'avoir plus d'impact sur le secteur agricole que les IAA exportant majoritairement leurs productions.

Notons que la branche TCC est dominée par 4 entreprises, à savoir ADM Cocoa Sifca, la Société Africaine de Cacao (Saco), Cargill cacao Sarl et Nestlé Côte d'Ivoire qui sont des filiales de grandes firmes multinationales, et dont les activités portent principalement sur la transformation du cacao. Ces dernières apparaissent dans le top 5 des premières entreprises agroalimentaires en Côte d'Ivoire en termes de chiffre d'affaire. Elles pourraient, de ce fait, constituer un puissant levier pour l'essor de la branche TCC et, par ricochet, du développement agricole ivoirien.

A la suite de la branche TCC, on retrouve l'Industrie des Oléagineux (IO), la Boulangerie Pâtisserie et Pâtes Alimentaires (BPAA), et la Transformation de Grains et la Fabrication de Produits Amylacés (TGFPFA), qui ont des coefficients multiplicateurs importants. Toutefois, c'est la dernière branche (TGFPFA) qui a le plus fort coefficient multiplicateur de production sur l'agriculture après la TCC (abstraction faite de l'industrie du tabac)<sup>46</sup>. Il est vrai que les coefficients multiplicateurs de revenu et de valeur ajoutée de cette branche sont bas à cause du fort taux d'importation de ses matières premières et de son exposition à la concurrence internationale via les importations de produits similaires. Toutefois, elle demeure stratégique pour amorcer la transformation et la conservation des produits vivriers. Cela constituerait une panacée au problème des pertes post-récoltes et favoriserait les disponibilités alimentaires dont ont besoin les populations.

Les axes stratégiques de l'intervention étatique qui permettraient l'essor de toutes ces branches ayant été énumérés, il en ressort des choix qu'il convient d'opérer (MINAGRI, 2012*b*, p. 10):

- Financer des projets de recherche et développement permettant la valorisation de certains produits locaux et leur vulgarisation.
- Favoriser davantage l'industrialisation moderne de la transformation des produits de rente en impulsant la 2<sup>ème</sup> transformation du binôme Café-Cacao, et la 3<sup>ème</sup> transformation des oléagineux que constituent la graine de palme, de coton et le coco. En effet, les produits issus de la transformation de ces spéculations agricoles sont fortement demandés sur les marchés extérieurs.
- Pour ce qui est des cultures vivrières, en l'occurrence le riz et les féculents, il est urgent, à court et moyen terme, de passer de la transformation à l'échelle artisanale à l'échelle semi-industrielle. Il s'agira d'améliorer significativement les performances de transformation de ces produits en mettant l'accent sur la qualité, l'emballage et la présentation des produits finis. Ceci permettra d'accroître leurs parts de marché en accédant aux grandes surfaces de distribution (super marché, grossiste, etc.). A long terme, on passera à l'échelle industrielle. Par ailleurs, ces actions devront se situer préférentiellement dans les villes de l'intérieur du pays et en milieu rural en vue d'y favoriser l'émergence d'unités agro-industrielles.

---

<sup>46</sup> Nous avons exclu la branche de l'industrie du tabac car nous ne saurions préconiser son développement à cause des ses conséquences sur la santé publique.

# CONCLUSION GENERALE

## Rappel des Objectifs

Durant la période allant de 1960 à 1999, l'intervention de l'Etat ivoirien dans le secteur agricole s'est manifestée par la mise en place de structures de stabilisation des prix (Caistab), par la création de sociétés d'Etat (SODE) qui géraient les circuits de commercialisation des produits, intervenaient dans la production de certaines spéculations agricoles et favorisaient le financement agricole. Ces actions ont fortement soutenu la production agricole ivoirienne et permis la réalisation du « Miracle ivoirien » des années 1970. Aussi, de nouvelles spéculations ont été promues dans un souci de diversification de la production agricole, à l'exemple de l'ananas, de la banane, de la papaye, etc., qui ont bénéficié des avantages des structures de l'intervention étatique. Toutefois, l'agriculture vivrière a peu bénéficié des mesures d'aide et de promotion agricole. Seul le riz a fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités, mais là encore, les efforts furent insuffisants et la gestion de la structure créée à cet effet (la Soderiz), à l'exemple de la grande majorité des sociétés d'Etat, fut défailante.

Aussi, la colonisation française a amorcé la spécialisation agricole de la Côte d'Ivoire en favorisant l'exploitation des cultures de rente. Après l'indépendance de 1960, les autorités publiques n'ont guère changé cette donne et l'ont même accentuée. Ainsi, les cultures de rente représentent à elles seules près de 72,8% des superficies en culture principale et absorbent environ 80% du crédit formel destiné à l'agriculture. Etant principalement destinées à l'exportation, elles restent sensibles aux chocs et aux cours mondiaux. Déterminant une grande part des revenus des ivoiriens, en cas de crise du secteur, elles entraînent la paupérisation des ménages et induisent le risque d'insécurité alimentaire à l'image de ce que connaît la Côte d'Ivoire depuis 1980.

Les cultures vivrières, quant à elles, contribuent majoritairement à l'alimentation ivoirienne, cependant, elles font l'objet d'un déficit qui est comblé par les importations. Elles sont également sujettes à des pertes post-récoltes considérables et ne sont pas pratiquées, dans leur grande majorité, sur des surfaces principales. Elles sont généralement associées aux cultures de rentes, ce qui empêche une intensification de leur production et des économies d'échelle dans le secteur vivrier ivoirien. En Côte d'Ivoire, tout comme dans la majorité des

pays d'Afrique subsaharienne, s'opposent donc agriculture de rente et agriculture vivrière dans le développement agricole.

Dépassant non seulement cette opposition, mais aussi la réflexion axée exclusivement sur le secteur agricole, le Nouveau Partenariat Economique pour le Développement en Afrique, à travers l'élaboration du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) en 2003, a jeté les bases d'un nouveau paradigme d'étude dans lequel la prise en compte de tous les éléments du complexe agroalimentaire s'avère déterminante pour le développement du secteur agricole. Suivra l'Initiative pour le Développement de l'Agribusiness et des Agro-industries en Afrique (ID3A) en 2010, émanation de la FAO et de l'ONUDI, portant sur les mécanismes de financement et de promotion de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique.

En inscrivant notre étude dans cette démarche, nous avons voulu étudier l'impact des industries agroalimentaires dans le développement agricole en Côte d'Ivoire en posant deux hypothèses dont la première cherchait à faire un inventaire de la situation de la transformation des cultures agroalimentaire en Côte d'Ivoire tandis que la seconde tentait de déterminer les branches de l'industrie agroalimentaire ayant plus d'impact sur l'agriculture de ce pays afin de déceler les axes prioritaires des politiques d'intervention dans l'industrie agroalimentaire.

## Bilan de la recherche

Les premières tentatives d'industrialisation de l'économie ivoirienne ont favorisé la mise en place de complexes agro-industriels par l'Etat, entités qui ont jeté les bases de la transformation des produits agricole en Côte d'Ivoire. Suite aux PAS, ces sociétés ont été privatisées permettant la ruée des capitaux étrangers dans l'industrie agroalimentaire ivoirienne. D'une façon générale, les filiales des multinationales présentent en Côte d'Ivoire dominant le secteur secondaire par la détention de près de 80% des capitaux des 400 grandes entreprises du secteur. L'industrie agroalimentaire n'échappe pas à cette donne où nous avons observé que 9 des ses 15 premières entreprises en termes de chiffre d'affaire appartenaient à des multinationales étrangères et 3 d'entre elles étaient d'intérêts mixtes.

En recensant la panoplie des produits agricoles, leurs volumes de production et les industries intervenant dans leur transformation, nous avons pu mettre en exergue le fait que le niveau de transformation agroalimentaire ivoirien soit généralement faible. L'étude descriptive effectuée à partir du Tableau des Ressources et Emplois de l'année 2008 nous a

permis d'analyser les coefficients horizontaux, les coefficients verticaux et les degrés d'intégration des différentes branches des IAA. Il nous a été possible, grâce à ces indicateurs, d'affirmer que l'industrie agroalimentaire et l'agriculture étaient faiblement intégrées, au vu des 17% de la production agricole qui entraînent dans le processus de transformation des IAA. Cette faiblesse des relations qu'entretiennent le secteur agricole et les IAA amène donc à rejeter notre première hypothèse qui stipulait que les IAA impactaient positivement sur la croissance agricole en Côte d'Ivoire. En d'autres termes, à l'état actuel des structures économiques ivoiriennes, les IAA ne constituent pas des éléments déterminants de la production agricole et de la croissance de cette dernière.

Par ailleurs, nous avons noté que 93,96% de la valeur ajoutée de tout le complexe agroalimentaire de production émanait de l'agriculture et que la consommation des produits agricoles bruts représentait 58,34% de la consommation alimentaire des ménages contre 41,66% les produits transformés par les IAA. Suivant les typologies présentées par Malassis, le Modèle d'économie agro-alimentaire ivoirien est donc à cheval entre une spécification agricole (en fonction de son modèle de production alimentaire) et une spécification intermédiaire (en fonction de la structure de la consommation finale), étape caractérisant la faible intégration des éléments du complexe agroalimentaire du pays.

Egalement, selon Nicolas Bricas (2012), il faudrait créer entre 200 000 et 300 000 emplois par an pour une population de 10 millions d'habitants, ce qui donne, pour la Côte d'Ivoire qui comptait près de 20 millions d'habitants en 2008, un besoin minimum de 400 000 emplois. Cependant, sur la période allant de 1996 à 2009 (soit 14 années), l'industrie agroalimentaire a enregistré une augmentation du niveau d'emploi de l'ordre de 66 000, ce qui représente une création de 4 700 emplois supplémentaires par an, soit une couverture de 1% des besoins nationaux. Etant donné le fort taux de chômage avoisinant les 15,7% en 2008, et la concentration de près de la moitié de la population active dans l'agriculture, on peut donc affirmer que l'industrie agroalimentaire ne crée pas suffisamment d'emploi pouvant permettre de désengorger le secteur agricole par la résorption de son surplus de main d'œuvre.

Pour ce qui est de notre deuxième hypothèse qui stipule que les IAA tournées vers la satisfaction des besoins alimentaires domestiques sont susceptibles d'avoir plus d'impact sur la croissance agricole que les IAA tournées vers l'exportation, nous avons trouvé, à l'aide d'une stimulation effectuée via la Matrice de Comptabilité Sociale que nous avons élaborée pour l'année 2008, que cette dernière hypothèse n'était pas valable. En effet, la seule branche des IAA dont la production est essentiellement portée vers l'exportation est la Transformation

de Café et de Cacao (TCC) et cette dernière détient le coefficient multiplicateur favorisant la croissance de la production agricole le plus important avec une valeur de 53,26%. Aussi, d'une façon générale, cette branche a, dans le complexe agroalimentaire de production, les coefficients multiplicateurs de production, de valeur ajoutée, et de revenu les plus élevés. Un développement des activités de cette branche s'avère donc stratégique pour le développement du secteur agricole et pour toute l'économie ivoirienne en générale. Les entreprises leaders de cette branche étant des filiales de grandes firmes multinationales, la promotion d'un partenariat technique avec les PMI nationales et les organisations professionnelles opérant dans les filières café-cacao serait de nature à favoriser le développement de la branche Transformation du Café-Cacao qui, jusqu'à ce jour, ne transforme que 35% de la production du cacao.

A la suite de cette branche, nous avons la branche des Industrie des Oléagineux (IO) qui détient des coefficients multiplicateurs de production, de valeur ajoutée et de revenu élevés. Cette dernière destine sa production à la satisfaction des besoins alimentaires domestiques, mais exporte également près du tiers de sa production. L'entreprise leader de cette branche est Sania Cie qui est une société d'intérêt mixte avec une forte participation des capitaux étrangers (notamment des singaporiens Olam et Wilmar), et qui se positionne à la 3<sup>ème</sup> place des 15 premières industries agroalimentaires ivoiriennes en termes de chiffre d'affaire en 2008. Cette branche est l'une des plus dynamiques de l'industrie agroalimentaire ivoirienne grâce à la transformation de l'huile de palme qu'elle assure à un niveau élevé.

Aussi avons-nous noté qu'après la branche TCC, les branches Industrie du Tabac (IT) et Transformation de Grains et Fabrication de Produits Amylacés (TGFP) avaient des coefficients multiplicateurs les plus importants sur la production agricole. Etant donné que le tabac constitue un risque pour la santé humaine, nous avons préféré omettre son étude de notre analyse. Pour ce qui est de la branche Transformation de Grains et Fabrication de Produits Amylacés, elle s'avère stratégique pour la sécurité alimentaire car ses produits sont fortement consommés par les ivoiriens. Elle est dominée par les Grands Moulins d'Abidjan qui est une filiale du groupe français Mimram et qui se place à la 11<sup>ème</sup> place des 15 premières industries agroalimentaires ivoiriennes. Le handicap de la branche TGFP réside dans l'utilisation d'une forte proportion de matières premières importées. Cela réduit son impact en termes de création de valeur ajoutée et d'emploi pour l'économie ivoirienne. Il importe donc d'investir les efforts dans la recherche et l'innovation afin de permettre l'utilisation des produits vivriers (les féculents en l'occurrence) en remplacement du blé qui est fortement

consommé par les unités de transformation de la branche, et de créer également un cadre réglementaire favorisant un partenariat technique entre les grandes structures et celles ayant des tailles petites et modestes.

## Limites et perspectives

Les premières limites de notre recherche portent sur les caractéristiques du Tableau des Ressources et des Emplois et de la Matrice de Comptabilité Sociale que nous avons utilisés. En effet, concernant le Tableau des Ressources et des Emplois, ce dernier agrège les branches agricoles en 4 branches : Agriculture Vivrière, Agriculture Industrielle et d'Exportation, Elevage et Chasse, Pêche et Pisciculture. Etant donné que chacune de ses branches contient une gamme de produits différents, cette forte agrégation occasionne une perte d'information. Il serait donc intéressant, dans une perspective d'approfondissement de la recherche, d'éclater les branches agricoles selon leurs différents produits afin de jauger l'impact des industries agroalimentaires sur chacun de ces produits agricoles.

Pour ce qui est de la Matrice de Comptabilité sociale, cette dernière présente un compte revenu qu'il est possible d'éclater en revenu agricole et revenu non agricole. Cela permettra de mesurer l'impact de la croissance des activités des industries agroalimentaires sur le revenu des agriculteurs. Cette démarche nécessite des informations supplémentaires sur l'enquête auprès des ménages, l'enquête budget-consommation et l'enquête emploi, qui fournissent des données sur les activités productives des ménages (volume de travail salarié et autonome, salaires etc.), et les autres sources de revenus tels que les transferts. Aussi, dans l'utilisation de la Matrice de Comptabilité Sociale, notre analyse supposait que les coefficients multiplicateurs étaient non contraints, ce qui constitue une limite à notre étude. En effet, cette assertion ne tient pas compte des capacités productives des industries agroalimentaires et de l'agriculture, et admet que ces secteurs sont capables de répondre à toute augmentation de la demande de leurs produits, chose qui induit une exagération des impacts que nous avons obtenus. La détention d'informations additionnelles sur les contraintes productives des secteurs agricoles et des industries agroalimentaires (capital, travail, terre etc.) permettra le calcul de multiplicateurs non-contraints et affinera notre étude.

Enfin, nous avons noté que les firmes multinationales présentent en Côte d'Ivoire et les entreprises issues de la privatisation des sociétés d'Etat mènent des actions spécifiques en

direction des agriculteurs. Il s'agit, non seulement d'actions portant directement sur la production agricole telles que la fourniture gratuite d'intrants végétaux pour l'ensemencement, l'aide au renouvellement du matériel roulant et à la replantation des vieilles plantations industrielles, l'encadrement et la collecte des productions villageoises, la distribution de prime de qualité etc., mais aussi d'actions d'ordre social à travers la construction de centres de santé, d'écoles, la réparation des routes, etc. Toutes ces actions ont des effets bénéfiques sur la production agricole et une enquête auprès de ces industries permettrait d'en mesurer les impacts.

# ANNEXES

## Annexe A : Les différentes régions de la Côte d'Ivoire



## Annexe B : Liste des 195 industries agroalimentaires recensées par l'INS en 2009.

<b>Sigles</b>	<b>Raisons sociales</b>	<b>Chiffres d'affaires (CAHT) en millier de FCFA</b>	<b>Valeur ajoutée en millier de FCFA</b>	<b>Intensité capitalistique</b>	<b>Investissements</b>
<b>ACS</b>	ADM COCOA SIFCA	245030097	4748303	2235	370989
<b>SACO</b>	SOCIETE AFRICAINE DE CACAO	228679950	11168511	17552	7635330
<b>SANIA CIE</b>	SANIA CIE	164864492	18055705	79216	27646518
<b>CCS</b>	CARGIL COCOA SARL	122992998	10897964	4167	1029157
<b>NESTLE CI</b>	NESTLE COTE D'IVOIRE	118472956	31136312	10852	12327775
<b>SOLIBRA</b>	SOCIETE DE LIMONADERIES & BRASSERIES D'AFRIQUE	114700699	37812508	13172	11657350
<b>UNICAO SA</b>	UNION IVOIRIENNE TRAITEMENT	94809767	4550999	6924	1564770
<b>PALMCI</b>	PALMCI	93525749	43064046	2881	15418114
<b>UCI</b>	UNILEVER CÔTE D'IVOIRE	85772251	16507198	2157	1498770
<b>SITAB</b>	SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS	72154689	11715332	1760	503221
<b>GMA</b>	GRANDS MOULINS D'ABIDJAN	58177606	7583026	4032	1475877
<b>SOGB</b>	SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE GRAND -BEREBY	42822206	16911584	769	3541811
<b>SUCAF CI</b>	SUCAF COTE D'IVOIRE SA	39901464	16091331	9096	9796651
<b>SIPRA</b>	SIPRA	29836754	4901899	1226	757771
<b>SUCRIVOIRE</b>	SUCRIVOIRE	28699967	11903918	1151	7644425
<b>CCI</b>	CASTELLI COTE D'IVOIRE	27257835	2801167	123	72702
<b>PFCI</b>	PÊCHE ET FROID CÔTE D'IVOIRE	27090504	4082817	181	82890
<b>UOC</b>	UNITED OIL COMPANY	23725181	2449711	3184	675070
<b>CAPRACI</b>	CIE DE PRODUITS ALIMENTAIRES EN COTE D'IVOIRE	20043514	1811454	6074	892818
<b>SIPEF-CI</b>	SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS ET DE FINANCE	19180231	4519750	1237	1539442
<b>MMCI</b>	LES MOULINS MODERNES DE COTE D'IVOIRE	17148979	891872	25504	4769259
<b>SUCSO SA</b>	SOCIETE D'USINAGE ET CONDITIONNEMENT DU SUD OUEST	14931648	2574556	10288	1069936
<b>SCODI</b>	SOCIETE DES CONSERVES DE CI	13614808	549202	1327	270639
<b>AA</b>	ADAM AFRIQUE	13115941	2582982	1695	910084
<b>CONDICAF SA</b>	CONDITIONNEMENT DE CACAO ET DE CAFE	12573904	1520138	3555	415978

<b>SICODIS</b>	SOCIETE IVOIRIENNE DE CONDITIONNEMENT & DE DISTRIBUTION	12253601	1542022	13347	547234
<b>SAPLED</b>	SOCIETE AFRICAINE DE PRODUITS LAITIERS & DIVERS	9561499	892093	3108	491111
<b>PHCI</b>	PLANTATION ET HUILLERIES DE COTE D'IVOIRE	7336204	1914805	10	3566
<b>EUROLAIT</b>	EUROLAIT	6741534	1379054	7538	1379484
<b>SOGICI</b>	SOCIETE GENERALE D'INDUSTRIES EN COTE D'IVOIRE	6135149	572143	1591	295955
<b>SN CHOCODI</b>	SOCIETE NOUVELLE CHOCODI	6056872	1851252	8466	728046
<b>CNRA</b>	CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE	5915251	8902666	342	651789
<b>SIPRO-CHIM</b>	SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS CHIMIQUES	5077379	656172	2681	919420
<b>COSAV</b>	COSAV	4991242	601530	317	37060
<b>MICRODIS</b>	MICRO DISTRIBUTION	4741293	367617	941	139255
<b>SOPAL</b>	SOCIETE AFRICAINE DE PRODUITS ALIMENTAIRES	4737447	1953861	7	1017
<b>UNIFOOD</b>	UNIFOOD	4274126	708590	519	93883
<b>SAGID</b>	SOCIETE AFRICAINE DE GESTION POUR L'INDUSTRIE ET DE DISTRIBUTION	4253056	24481	86	1800
<b>BCA</b>	BOULANGERIE DU CENTRE D'ABIDJAN	3637752	608467	372	171138
<b>FOANI SERVICE</b>	FOANI SERVICE	3179270	440089	6980	614276
<b>SNCV</b>	SOCIETE NOUVELLE DE CONFISERIE DE VRIDI	3173586	838726	2038	332151
<b>LMCI</b>	LES MOULINS DE COTE D'IVOIRE	3096962	-572077	-3107	-118047
<b>SOFT DRINKS</b>	SOFT DRINKS	2719285	550165	1475	92945
<b>IVCAO</b>	IVOIRE CACAO	2231534	-226847	344908	5863438
<b>LA PAYSANNE</b>	LA PAYSANNE	2071717	79214	6166	86317
<b>PRONIBEXCI</b>	PRONIBEXCI	2034802	-471774	-	-
<b>CENTRAGES</b>	SOCIETE CENTRALE DE GESTION	1992857	207701	-	-
<b>ADEAL</b>	ABIDJANAISE DE DISTRIBUTION ET D'ALIMENTATION	1936878	773515	144	35771
<b>REAL</b>	REAL	1932747	574719	3177	114388
<b>CBC</b>	CONTINENTAL BEVERAGE COMPANY	1817440	-301362	2231	140538
<b>SIFCA COOP</b>	SIFCA COOP	1628131	236074	220	23280
<b>FINAMARK</b>	FINAMARK	1598492	70382	3163	221404
<b>FACI</b>	FABRICATION D'ALIMENTS COMPOSES IVOIRIENS	1591411	254924	2218	119772

<b>SICS</b>	SOCIETE IVOIRIENNE DE CHACUTERIE ET SALAISON	1529799	354572	2	171
<b>PKL SA</b>	PROTEIN KISSEE-LA - SA	1330170	423321	1472	107456
<b>OIL TECH</b>	OIL TECH	1287384	51358	-	513470
<b>GID</b>	GROUPE INDUSTRIE ET DISTRIBUTION	1204132	568087	20	1121
<b>SODIAL CI</b>	SOCIETE DE DISTILLATION D'ALCOOL EN CI	1159898	160887	-76	-2951
<b>SAPROLAIT</b>	SOCIETE AFRICAINE DES PRODUITS LAITIERS	987175	214201	93	5646
<b>MIRAL SA</b>	MIRAL SA	864685	-130837	3490	24428
<b>O.R</b>	OMNIUM DE REPRESENTATION	849604	147088	1196	50237
<b>ATOU</b>	SOCIETE ATOU	755497	259583	-	-
<b>LA BAGUETTE</b>	BOULANGERIE LA BAGUETTE	656490	227869	1166	66442
<b>FILTAB</b>	FABRIQUE DE FILTRES POUR TABAC	625957	547820	-	-
<b>TANTOS-CI</b>	TANTOS COTE D'IVOIRE	555875	124134	893	41083
<b>ELYN</b>	ETABLISSEMENT LE YAHVE NISSI	549484	112000	141	8475
<b>NUTRI</b>	NUTRI FOOD INDUSTRY	531015	43796	586	26966
<b>COB CI</b>	COMPAGNIE DE BOISSONS EN COTE D'IVOIRE	525092	134907	2604	36460
<b>CIPREM-CI</b>	COMPAGNIE IVOIRIENNE DE PRODUCTION D'EAU MINERALE COTE D'IVOIRE	492449	-21259	15887	571928
<b>ALCI</b>	ALIMENTATION DE VOLAILES DE COTE D'IVOIRE	458503	48165	-	-
<b>BMJ</b>	DRAME LAMINE	448564	102579	1560	24956
<b>PAKO</b>	IVOIRE PATISSERIE BEAUMAIS	447013	123962	340	21074
<b>IVOIRE TORREFACTION</b>	IVOIRE TORREFACTION	430841	-73695	772	26236
<b>INTRACI</b>	MROUE MOUSSA	413433	15934	2652	7955
<b>COGEK</b>	COMPAGNIE GENERALE DES ETS KADJO & FRERE	399655	112546	4	270
<b>AGRILAND</b>	AGRILAND	380856	-107094	550	13198
<b>EPI D'OR</b>	ABASS GHASSAN NAGIB-BOULANGERIE L'EPI D'OR	347552	61536	-	-
<b>G &amp; P</b>	DES GATEAUX & DU PAIN	326640	60713	398	11144
<b>BOULANGERIE LE BON PAIN</b>	SORO DONADEME	302300	18732	-	13725
<b>SAT</b>	SOCIETE ABIDJANAISE DE TORREFACTION	294303	109671	-	-
<b>BDL</b>	BOULANGERIE DU LYCEE	280650	96172	3186	63728
<b>SEIE</b>	SEIE	278620	46058	585	14032

<b>NS-COTIVANA</b>	NOUVELLE SAFCO COTIVANA	267724	1178	160	7375
<b>CIREPCI</b>	COMPAGNIE IVOIRIENNE DE REPRESENTATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE	264000	221052	-	-
<b>LE COLIBRI</b>	LE COLIBRI SARL	262901	87678	-	-
<b>RESPATKO</b>	TIOKO KUIKRAKUI	230661	103290	-	-
<b>BOULANGERIE PRINCESSE</b>	MR CHOUR HUSSEIN SALMAN	228246	29711	-	-
<b>SOGEB CI</b>	SOCIETE GENERALE DE BOULANGERIE EN CÔTE D'IVOIRE	227007	13627	-	-
<b>BOULIMEX CI</b>	BOULIMEX CI	214249	27172	-	-
<b>BOULANGERIE PATISSERIE MIADY</b>	BOULANGERIE PATISSERIE MIADY	212956	57685	-	-
<b>DEGUE DELICE-SUARL</b>	DEGUE DELICE-SUARL	212795	31486	5411	59516
<b>AU PALAIS D'OR</b>	AU PALAIS D'OR	205339	75012	-	-
<b>BME</b>	BOULANGERIE MARIENA EBILASSO	202794	38786	47	849
<b>SEMAG</b>	SOCIETE EHUINIMA ET GROUPE	202303	60010	1367	36896
<b>STE HMA</b>	SOCIETE HUILERIE MODERNE D'ABIDJAN	193137	13519	40	836
<b>LE GLACIER DE BIETRY</b>	LE GLACIER DE BIETRY	184185	72300	2813	45000
<b>LBPV</b>	LES BOULANGERS PAINS DE VIE	171102	60012	386	9641
<b>NN</b>	NOUVELLE NORMANDIA	169269	9571	428	6852
<b>SAPPE</b>	SOCIETE AFRICAINE DE PRODUCTION DE POISSONS D'ELEVAGE	168118	87882	16887	591038
<b>BAOBAB SARL</b>	BAOBAB SARL	158442	47165	14	424
<b>ASER 2000</b>	ATELIER DE SERVICE ELECTRONIQUE ET REALISATION	148643	33013	44	705
<b>SITACI</b>	SOCIETE IVOIRIENNE DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	145901	18820	-	-
<b>DEKELOIL CI</b>	DEKELOIL COTE D'IVOIRE	133899	-91044	153	4120
<b>ETS ATOE</b>	EL DACCACHE ELIE	128185	-25378	32939	230573
<b>ANODJO AKASSI SUZANNE</b>	ANODJO AKASSI SUZANNE EPOUSE KOKO	127447	17012	-	-
<b>BOULANGERIE PK 9</b>	KONE DOKOUYO	125175	31337	-	-
<b>SAICO</b>	SOCIETE AFRICAINE POUR L'INDUSTRIE ET LE CONDITIONNEMENT	123563	16057	-	-
<b>BOULANGERIE PAIN ROYAL</b>	FAWAZ AHMAD	122817	29757	671	10730

<b>MAISON DU PAIN</b>	BOUMERHI GILBERT	113123	11727	-	-
<b>ETS ZENITH</b>	LES ETABLISSEMENTS ZENITH	112313	38254	20296	60887
<b>BOULANGERIE GUDIS</b>	BROU AKA GUSTAVE	110750	15971	7831	31325
<b>BOLI SEPRI GEORGES</b>	BOLI SEPRI GEORGES	109449	30467	762	25900
<b>SIVAC</b>	SOCIETE IVOIRIENNE D'ABATTAGE ET DE CHARCUTERIE	104648	-130613	646	13573
<b>BOULANGERIE ESPOIR</b>	KOANDA HAROUNA	104421	15137	-	-
<b>GENIAL</b>	GENERALE IVOIRIENNE ALIMENTAIRE	102709	-19460	3005	36056
<b>BOULANGERIE SALAMI</b>	SROUR OUDAD	102114	23673	-	-
<b>MR YAMEOGO BAMELA</b>	MR YAMEOGO BAMELA	101767	13085	500	4000
<b>BOULANGERIE NOUVELLE DUEKOUE</b>	DIAKITE ADAMA	100309	9753	-	-
<b>KF SARL</b>	KADJO ET FILS	96003	25569	17	430
<b>BOULANGERIE WARABA</b>	H Aidar SAID	88228	23369	-	-
<b>CIGESTUP</b>	COMPAGNIE IVOIRIENNE DE GESTION D'UNITES DE PRODUCTION	85678	3731	291	1163
<b>KONE IBRAHIMA</b>	KONE IBRAHIMA	83681	16127	675	9455
<b>BOULANGERIE DE MPOUTO</b>	DIAKITE SEKOU AMADOU	83123	47465	-	-
<b>KTPC</b>	KOUAME TOP PAIN CRISTAL	83051	22090	-	-
<b>ARIBA</b>	ARIBA	82147	12719	-	-
<b>BOULANGERIE SUPER PAIN</b>	N'GUESSAN AKISSY DELPHINE	77399	6693	-	-
<b>DOTEMIN KONE</b>	DOTEMIN KONE	70200	4706	-	500
<b>MIG-CI</b>	MOSAR INTERNATIONAL GROUP COTE D'IVOIRE	67502	4515	-	35091
<b>SOCIETE FUL ET FILS</b>	SOCIETE FUL ET FILS	65906	11741	-	-
<b>ETS KL</b>	LU CHUNJI	65709	15901	-	-
<b>KONE BINHOU</b>	KONE BINHOU	63405	11625	-	-
<b>BOULANGERIE CHÂTEAU</b>	KADIEKE COULIBALY	62323	14451	960	4800
<b>PATISSERIE LES MIMOSAS</b>	MLLE BAROU EVA MARYSE LUCIE	60383	26092	13	157
<b>ETS HAMKA</b>	HAMKA ABASS	59736	11830	-	-
<b>CITRACOM</b>	COTE D'IVOIRE DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION	58013	9742	-	-
<b>SAPEX SARL</b>	SOCIETE AFRICAINE DE PRODUCTION ET D'EXPORTATION	57413	-5372	-	-

<b>BOULANGERIE MODERNE DU COMP</b>	BAKAYOKO ALASSANE	56205	14498	-	-
<b>BOULANGERIE MODERNE</b>	ABDUL CHOUR HADI	55957	7415	-	-
<b>ID</b>	IVOIRE DEGUE	55910	-926	1513	16648
<b>BOULANGERIE GZ</b>	BAYILI BAGNOMO	54398	15102	-	-
<b>KANA</b>	HAMKA ABED ALI	54353	13198	-	-
<b>TERA ABDUL KARIM</b>	TERA ABDUL KARIM	52937	13586	483	2900
<b>BOUA TIEGOUE ALBAN</b>	BOUA TIEGOUE ALBAN	51444	2452	-	-
<b>AKAFFOU AGNIMEL JEANNINE</b>	AKAFFOU AGNIMEL JEANNINE	50818	6220	-	-
<b>BOULANGERIE VRIDI CANAL</b>	OUEDRAOGO RAKELGUI DIT GILBERT	50501	12713	750	3000
<b>EL MASRI MARIAM</b>	EL MASRI MARIAM	50385	9761	804	9648
<b>GNATO ZIE ANDRE</b>	GNATO ZIE ANDRE	50333	6288	173	2600
<b>BOULANGERIE DE LA PAIX</b>	BOULANGERIE DE LA PAIX	48338	16917	-	-
<b>BAZZY MUHAMUD</b>	BAZZY MUHAMUD	44520	14136	-	-
<b>DIABY MAMADOU</b>	DIABY MAMADOU	43836	-1234	1363	16355
<b>BTDM</b>	TIANTIE KONATE	43514	8362	-	-
<b>BOULANGERIE DU TERMINUS 27</b>	HASSAN ATTIE	43252	12690	-	-
<b>BU</b>	BOULANGERIE - UNIVERS	41332	4285	1167	14000
<b>TOP PAIN</b>	MADAME AMALAMAN EPOUSE AGNINI DJABIA	40951	8360	-	-
<b>BOULANGERIE KOWEIT</b>	KINDA JEAN MARIE	40879	3549	-	-
<b>DPI</b>	DISTRIBUTION DE PRODUITS INDUSTRIELS	40808	12461	36	400
<b>BOULANGERIE TOP PAIN LA GRACE</b>	GBOTHA	39119	9865	-	-
<b>ENIDAF</b>	TIMITE MOCTAR	38107	-317	9	35
<b>ETS COCO HUILE AFRIQUE</b>	HAMDAN SAOUSSAN AHMAD	37650	-13427	-	-
<b>ABOU SALEH JAMAL RODA</b>	ABOU SALEH JAMAL RODA	36905	9533	3094	12377
<b>BOULANGERIE MOSQUEE</b>	CHAMSEDDINE SAMER AHMED	34918	11531	3196	12785
<b>AHLI</b>	GROUPE AHLI	34339	2701	-	-
<b>PATIVOIRE</b>	PATISSERIE IVOIRIENNE	32967	-10722	-	-
<b>TOP PAINN</b>	BAKAYOKO MARIAME EPSE TIMITE	32542	-17727	-	-
<b>ETS PEKAN KONE</b>	GBOTA JULIEN	32232	6415	-	-
<b>2B</b>	BOULANGERIE BENSAC	30177	8539	4805	43242

<b>MADAME ESHUN VERONIQUE</b>	MADAME ESHUN VERONIQUE	29210	7124	-	-
<b>BICABA PAUL</b>	BICABA PAUL	29149	7428	-	-
<b>PATISSERIE DONALD</b>	CHANG FU HSIUNG	27829	13986	-	-
<b>SABA</b>	SOCIETE D'AGRO-INDUSTRIE DE BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	26969	-6571	6980	34899
<b>BOULANGERIE D'AZAGUIE</b>	N'DIAYE FATOUMATA	26000	-3256	2500	7500
<b>GNAORE LEKADOU ROBIN DUBOIS</b>	GNAORE LEKADOU ROBIN DUBOIS	25988	8176	5719	40030
<b>TANACAM</b>	TANACAM	25600	5656	-	-
<b>BOULANGERIE RAMADAN</b>	CHOUR MONA	22532	3579	-	-
<b>LGH</b>	LES GRANDS HOMMES	21623	3090	4919	59024
<b>SOJUFAM</b>	SOCIETE DE JUS DE FRUITS D'ASSINIE MAFIA	17974	2228	24	195
<b>TRAD KASSEM</b>	TRAD KASSEM	17040	4072	1250	6250
<b>PERFR-EX-CI</b>	KONE ALASSANE	17023	-1655	-	-
<b>SIBOGEP</b>	SOCIETE IVOIRIENNE DE BOISSONS GAZEUSES ET D'EAU	16180	-800	-	-
<b>JABBIE EPSE DIABY MAMAKA</b>	JABBIE EPSE DIABY MAMAKA	16044	-2861	11976	35927
<b>HUILERIE SOBATE</b>	HUILERIE SOBATE	13528	929	-	-
<b>BOULANGERIE Traoré Adama</b>	TRAORE ADAMA	11000	4244	124	620
<b>LA MARQUISE DE SEVIGNE</b>	AKA AMICHIA	9894	-11655	-	-
<b>MC CROFT</b>	MC CROFT TOBACCO COTE D'IVOIRE	6800	-291621	788	46470
<b>VALMA</b>	VALORISATION DU MANIOC	5615	-1047	428	855
<b>ESCOM WEST AFRICA PALM</b>	ESCOM WEST AFRICA PALM	2828	-228836	6569	525512
<b>PLM&amp;CO</b>	PLM&CO	1962	62936	-	3368
<b>IVOCAF</b>	IVOCAF	1470	-5050	-	-
<b>CEMOI COTE D'IVOIRE</b>	CEMOI COTE D'IVOIRE	0	0	22523	67569
<b>M.I.C.I</b>	MOUZAHAB INDUSTRIES	0	-438	1205	10842
<b>MME KOUADIO EPOUSE KANGA</b>	MME KOUADIO EPOUSE KANGA AMENAN MADELEINE	0	-617	-	54572
<b>NORD-RANCH</b>	NORD-RANCH SARL	0	-69	-	3750
<b>POCEDOU</b>	POCEDOU	0	-23503	-	-
<b>RGI-CI</b>	REDDY'S GLOBAL	0	-26129	-	-
<b>TAFI SA</b>	TAFI SA	0	-26556	-	-
<b>Total</b>		1873449589	300109999		

## Annexe C : Le Tableau Economique d'Ensemble ivoirien de 2008 en million de FCFA.

Codes	<b>Opérations et soldes comptables</b>
P.7	Importation de biens et services
P.6	Exportation de biens et services
P.1	Production
<i>P.11</i>	<i>Production marchande</i>
<i>P.12</i>	<i>Production pour emploi final propre</i>
<i>P.13</i>	<i>Autre production non marchande</i>
P.2	Consommation intermédiaire
<i>D.21-D.31</i>	Impôts ou taxes, nets des subventions/produits
<b>B.1b</b>	<b>Valeur ajoutée brute</b>
<b>B.1*b</b>	<b>Produit intérieur brut</b>
<b>K.1</b>	Consommation de capital fixe des adm.publiques (-)
<b>B.11</b>	<b>Balance extérieure des biens et services</b>
D.1	Rémunération des salariés
<i>D.11</i>	<i>Salaires bruts</i>
<i>D.12</i>	<i>Cotisations sociales effectives</i>
<i>D.13</i>	<i>Cotisations sociales fictives</i>
D.2-D.3	Impôts ou taxes, nets des subventions
D.21	Impôts ou taxes./produits
<i>D2A</i>	<i>TVA non déductible</i>
<i>D2B</i>	<i>Impôts sur les importations hors TVA</i>
<i>D2C</i>	<i>Droits et taxes à l'exportation</i>
<i>D2D</i>	<i>Autres impôts indirects sur les produits</i>
D.31	Subventions/produits
D2E	Autres impôts ou taxes/production
D.39	Subventions/production
<b>B.2b</b>	<b>Exédent brut d'exploitation</b>
<b>B.3b</b>	<b>Revenu mixte brut</b>
D.4	Revenu de la propriété
<i>D.41</i>	<i>Intérêts</i>
P.119	<i>Ajustement pour services bancaires imputés</i>
<u><i>D.42</i></u>	<u><i>Revenu distribué des entreprises</i></u>
<i>D.43</i>	<i>Revenus étrangers réinvestis</i>
<i>D.44</i>	<i>Revenus de propriété attribués aux assurés</i> <i>Loyer des terres, redevances</i>

<b>B.5b/B.5*b</b>	<b>Revenu primaire brut/revenu national brut</b>
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.
D.61	Cotisations sociales
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature
D.7	Autres transferts courants
<i>D.71</i>	<i>Primes nettes d'assurances-dommages</i>
<i>D.72</i>	<i>Indemnités d'assurance-dommages</i>
<i>D.73</i>	<i>Transferts entre administrations publiques</i>
<i>D.74</i>	<i>Coopération internationale courante</i>
<i>D.75</i>	<i>Autres transferts courants divers</i>
<b>B.6b</b>	<b>Revenu disponible brut</b>
D.63	Transferts sociaux en nature
<b>B.7b</b>	<b>Revenu disponible ajusté brut</b>
<b>B.6b</b>	<b>Revenu disponible brut</b>
P.3	Dépenses de consommation finale
P.4	Consommation finale effective
D.8	Ajustement pour variation des droits des
B.8b	<b>Epargne brute</b>
<b>B.12</b>	<b>Solde des opérations courantes avec l'extérieur</b>

### COMPTE DE CAPITAL

Codes	Opérations et soldes comptables
<b>B.8b</b>	<b>Epargne brute</b>
<b>B.12</b>	<b>Solde des opérations courantes avec l'extérieur</b>
P.51	Formation brute de capital fixe
K.1	Consommation de capital fixe des adm.publiques (-)
P.52	Variation des stocks
P.53	Acquisitions moins cessions d'objet de valeur
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits
D.9	Transferts en capital à recevoir
D.9	Transferts en capital à payer (-)
<b>B.9</b>	<b>Capacité (+) /Besoins (-) de financement</b>

## Les Emplois

Comptes	Total	Biens et Services (Ressources)	Reste du monde S.2	Economie nationale S.1	Secteur Fictif (PISB)	Sociétés non financières S.11	Sociétés financières S.12	Administration publique S.13	Ménages S.14	Institutions sans buts lucratifs S.15	Codes
I.	4 356 439	4 356 439									P.7
COMPTE DE PRODUCTION	5 111 172		5 111 172								P.6
	17 779 615	17 779 615		17 779 615							P.1
	15 148 308			15 148 308							P.11
	1 232 419			1 232 419							P.12
BALANCE EXTERIEURE DES BIENS ET DES SERVICES	1 398 888			1 398 888							P.13
	8 038 676			8 038 676	416 109	4 951 189	97 174	332 443	2 228 078	13 683	P.2
	1 107 101	1 107 101		1 107 101							D.21-D.31
	<b>9 740 939</b>			<b>9 740 939</b>	<b>-416 109</b>	<b>4 263 882</b>	<b>494 139</b>	<b>1 033 775</b>	<b>4 327 957</b>	<b>37 295</b>	<b>B.1b</b>
	<b>10 848 040</b>			<b>10 848 040</b>							<b>B.1*b</b>
	316 505			316 505				316 505			<b>K.1</b>
	<b>-754 733</b>		<b>-754 733</b>								<b>B.11</b>
	2 080 927		87 936	1 992 991		890 494	82 197	715 488	267 517	37 295	D.1
	1 997 613		87 936	1 909 677		814 783	78 981	711 101	267 517	37 295	D.11
	56 178			56 178		49 294	3 064	3 820			D.12
	27 136			27 136		26 417	152	567			D.13
II.1.1	1 226 114			1 226 114		114 874	2 357	1 782			D.2-D.3
	1 107 101			1 107 101							D.21
COMPTE	413 024			413 024							D2A
	419 912			419 912							D2B
	230 897			230 897							D2C
D'EXPLOITATION	43 268			43 268							D2D
	0			0							D.31

	194 438			194 438		190 299	2 357	1 782				D2E
	-75 425			-75 425		-75 425						D.39
	<b>3 568 495</b>			<b>3 568 495</b>	-416 109	3 258 514	409 585	316 505	0	0		<b>B.2b</b>
	<b>4 060 440</b>			<b>4 060 440</b>					4 060			<b>B.3b</b>
									440			
II.1.2												
COMPTE	1 771 270		18 016	1 753 254		1 058 214	442 040	181 872	70 501	627		D.4
D'AFFECTATION	1 230 475		17 914	1 212 561		624 379	335 182	181 872	70 501	627		D.41
	416 109						416 109					P.119
<u>DES REVENUS</u>	<u>463 890</u>		<u>102</u>	<u>463 788</u>		<u>365 151</u>	<u>98 637</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		<u>D.42</u>
	75 378			75 378		68 684	6 694	0	0	0		D.43
PRIMAIRES	1 527			1 527		0	1 527	0	0	0		D.44
	0			0		0	0	0	0	0		
	<b>10 444 095</b>			<b>10 444 095</b>	<b>-416 109</b>	<b>2 267 672</b>	<b>938 078</b>	<b>1 373 976</b>	<b>6 280</b>	<b>570</b>	<b>-92</b>	<b>B.5b/B.5*b</b>
II.2												
COMPTE DE	519 299			519 299		246 474	230 214	6 200	36 411	0		D.5
DISTRIBUTION	173 574			173 574		0	0	0	173 574	0		D.61
	188 600			188 600		0	0	188 600	0	0		D.62
SECONDAIRE	2 823 838		260 775	2 563 063		1 386 344	227 163	856 889	84 252	8 415		D.7
	154 376		18 770	135 606		50 459	48 140	3 990	32 852	165		D.71
DU REVENU	80 461		0	80 461		0	80 461	0	0	0		D.72
	318 595		0	318 595		0	0	318 595	0	0		D.73
	176 725		144 753	31 972		0	0	31 972	0	0		D.74
	2 093 681		97 252	1 996 429		1 335 885	98 562	502 332	51 400	8 250		D.75
	<b>10 295 217</b>			<b>10 295 217</b>	<b>-416 109</b>	<b>688 722</b>	<b>610 016</b>	<b>1 538 008</b>	<b>7 862</b>	<b>087</b>	<b>12 493</b>	<b>B.6b</b>
II.3												
REDISTRIB.	64 204			64 204				51 711		12 493		D.63
	<b>10 711 326</b>			<b>10 711 326</b>		<b>688 722</b>	<b>610 016</b>	<b>1 486 297</b>	<b>7 926</b>	<b>291</b>	<b>0</b>	<b>B.7b</b>

REV. NATURE											
	<b>10 295 217</b>			<b>10 295 217</b>							<b>B.6b</b>
II.4.1	<b>8 784 038</b>			<b>8 784 038</b>		0	0	1 374 421	7 376	32 670	P.3
COMPTE D'UTILISATION	<b>8 784 038</b>			<b>8 784 038</b>		0	0	935 484	7 848	0	P.4
DU REVENU	<b>1 511 179</b>			<b>1 511 179</b>	<b>-416 109</b>	<b>688 722</b>	<b>610 016</b>	<b>163 587</b>	<b>485 140</b>	<b>-20 177</b>	B.8b
DISPONIBLE	<b>-201 910</b>		<b>-201 910</b>								<b>B.12</b>

#### VARIATIONS DES ACTIFS

Comptes	Total	Biens et Services (Ressources)	Reste du monde S.2	Economie nationale S.1	Secteur Fictif (PISB)	Sociétés non financières S.11	Sociétés financières S.12	Adminis- tration publique S.13	Ménages S.14	Institutions sans buts lucratifs S.15	Codes
<b>III.1</b>	<b>1 511 179</b> <b>-201 910</b>			<b>1 511 179</b> <b>-201 910</b>							<b>B.8b</b> <b>B.12</b>
COMPTE DE CAPITAL	1 186 632 316 505 122 637			1 186 632 316 505 122 637		585 337 0 116 837 0	35 069 0 0 0	388 459 316 505 0 0	171 617 0 5 800 0	6 150 0 0 0	P.51 K.1 P.52 P.53 K.2
	38 939 -38 939 0		0	0	<b>-416 109</b>	<b>-13 452</b>	<b>574 947</b>	<b>-185 933</b>	<b>307 723</b>	<b>-26 327</b>	D.9 D.9 <b>B.9</b>
		23 243 155									

## Les Ressources

Codes	Sociétés non financières S.11	Sociétés financières S.12	Administration publique S.13	Ménages S.14	Institutions sans buts lucratifs S.15	Secteur Fictif (PISB)	Economie nationale S.1	Reste du monde S.2	Biens et Services (Emplois)	Total	Comptes
P.7								4 356 439		4 356 439	I.
P.6									5 111 172	5 111 172	COMPTE DE
P.1	9 215 071	591 313	1 366 218	6 556 035	50 978	0	17 779 615			17 779 615	PRODUCTION
<i>P.11</i>	9 191 597	591 313		5 347 090	18 308		15 148 308			15 148 308	
<i>P.12</i>	23 474			1 208 945			1 232 419			1 232 419	BALANCE
<i>P.13</i>			1 366 218		32 670		1 398 888			1 398 888	EXTERIEUR DES BIENS ET SERVICES
P.2							8 038 676		8 038 676	8 038 676	
<i>D.21-D.31</i>							<b>1 107 101</b>			<b>1 107 101</b>	
<b>B.1b</b>	<b>4 263 882</b>	<b>494 139</b>	<b>1 033 775</b>	<b>4 327 957</b>	<b>37 295</b>	<b>-416 109</b>	<b>9 740 939</b>			<b>9 740 939</b>	<b>II.1.1</b>
<b>B.1*b</b>							<b>10 848 040</b>			<b>10 848 040</b>	<b>COMPTE</b>
<b>K.1</b>							316 505			316 505	D' EXPLOITATION
<b>B.11</b>								-754 733		<b>-754 733</b>	
D.1				2 071 513			2 071 513	9 414		2 080 927	
<i>D.11</i>				1 988 199			1 988 199	9 414		1 997 613	II.1.2
<i>D.12</i>				56 178			56 178			56 178	COMPTE
<i>D.13</i>				27 136			27 136			27 136	
D.2-D.3			1 226 114				1 226 114			1 226 114	D' AFFECTATION
D.21			1 107 101				1 107 101			1 107 101	
D2A			413 024				413 024			413 024	DES REVENUS
D2B			419 912				419 912			419 912	
D2C			230 897				230 897			230 897	PRIMAIRES
D2D			43 268				43 268			43 268	
D.31			0				0			0	

D2E			194 438				194 438		194 438	
D.39			-75 425				-75 425		-75 425	
<b>B.2b</b>	<b>3 258 514</b>	<b>409 585</b>	<b>316 505</b>		<b>0</b>	<b>-416 109</b>	<b>3 568 495</b>		<b>3 568 495</b>	
<b>B.3b</b>				<b>4 060 440</b>			<b>4 060 440</b>		<b>4 060 440</b>	
D.4	67 372	970 533	13 229	219 118	535	0	1 270 787	500 483	1 771 270	
D.41	56 518	713 739	0	192 314	535	0	963 106	267 369	1 230 475	
P.119	0	0	0	0	0	416 109	416 109	0	416 109	
D.42	<u>10 854</u>	<u>256 794</u>	<u>11 702</u>	<u>26 804</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>306 154</u>	<u>157 736</u>	<u>463 890</u>	-
D.43	0	0	0	0	0	0	0	75 378	75 378	
D.44	0	0	1 527	0	0	0	1 527	0	1 527	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>B.5b/B.5*b</b>	<b>2 267 672</b>	<b>938 078</b>	<b>1 373 976</b>	<b>6 280 570</b>	<b>-92</b>	<b>-416 109</b>	<b>10 444 095</b>		<b>10 444 095</b>	
D.5	0	0	519 299	0	0	0	519 299		519 299	II.2
D.61	0	0	173 574	0	0	0	173 574		173 574	COMPTE DE
D.62	0	0	0	188 600	0	0	188 600		188 600	DISTRIBUTION
D.7	53 868	129 315	522 848	1 687 154	21 000	0	2 414 185	409 653	2 823 838	SECONDAIRE
D.71	0	119 795	0	0	0	0	119 795	34 581	154 376	
D.72	45 848	0	0	34 613	0	0	80 461	0	80 461	DU REVENU
D.73	0	0	318 595	0	0	0	318 595		318 595	
D.74	0	0	144 753	0	0	0	144 753	31 972	176 725	
D.75	8 020	9 520	59 500	1 652 541	21 000	0	1 750 581	343 100	2 093 681	
<b>B.6b</b>	<b>688 722</b>	<b>610 016</b>	<b>1 538 008</b>	<b>7 862 087</b>	<b>12 493</b>	<b>-416 109</b>	<b>10 295 217</b>		<b>10 295 217</b>	
D.63				64 204			64 204		64 204	II.3
<b>B.7b</b>	<b>688 722</b>	<b>610 016</b>	<b>1 486 297</b>	<b>7 926 291</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 711 326</b>		<b>10 711 326</b>	REDISTRIBUTION
										REV. NATURE

<b>B.6b</b>	<b>688 722</b>	<b>610 016</b>	<b>1 538 008</b>	<b>7 862 087</b>	<b>12 493</b>	<b>-416 109</b>	<b>10 295 217</b>			<b>10 295 217</b>	II.4.1
P.3							8 784 038		8 784 038	8 784 038	COMPTE
P.4							8 784 038		8 784 038	8 784 038	
D.8											D' UTILISATION
B.8b							<b>1 511 179</b>			<b>1 511 179</b>	DU REVENU
<b>B.12</b>								<b>-201 910</b>		<b>-201 910</b>	DISPONIBLE

#### VARIATIONS DES PASSIFS

Codes	Sociétés non financières S.11	Sociétés financières S.12	Adminis- tration publique S.13	Ménages S.14	Institutions sans buts lucratifs S.15	Secteur Fictif (PISB)	Economie nationale S.1	Reste du monde S.2	Biens et Services (Emplois)	Total	Comptes
<b>B.8b</b>	<b>688 722</b>	<b>610 016</b>	<b>163 587</b>	<b>485 140</b>	<b>-20 177</b>	<b>-416 109</b>	<b>1 511 179</b>			<b>1 511 179</b>	<b>III.1</b>
<b>B.12</b>								<b>-201 910</b>		<b>-201 910</b>	
P.51								1 186 632		1 186 632	COMPTE DE
K.1										316 505	CAPITAL
P.52								122 637		122 637	
P.53											
K.2											
D.9	0	0	38 939				38 939			38 939	
D.9								-38 939		-38 939	
<b>B.9</b>	<b>-13 452</b>	<b>574 947</b>	<b>-185 933</b>	<b>307 723</b>	<b>-26 327</b>	<b>-416 109</b>	<b>240 849</b>	<b>-240 849</b>		<b>0</b>	
									23 243 155		

# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages

- Alaoui, M. M. (2003). *Economie du développement*. Marrakech: Nouvelle Edition 2003.
- Amin, S. (1967). *Développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*. Paris: Les Editions de minuit.
- Assidon, E. (2002). *Les théories économiques du développement*. Paris: Collection : Repères n°108.
- Berland, J., & Bertrand, J. (1978). *Unilever, une multinationale discrète*. Paris : Les Editions du Cerf.
- Berthélemy, J.-C., & Bourguignon, F. (1996). *Growth and crisis in Côte d'Ivoire*. Washington, D.C., World Bank.
- Boserup, E. (1965). *The Conditions of Agricultural Growth: The Economics of Agrarian Change under Population Pressure*. Chicago : Aldine Transaction Publishers.
- Breisinger, C., Thomas, M., & Thurlow, J. (2009). *Social accounting matrices and multiplier analysis: An introduction with exercises*. Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute.
- Bricas, N., & Broutin, C. (2006). *Agro-alimentaire et lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne; le rôle des micro et petites entreprises*. Paris : Edition du Gret.
- Chaléard, J.-L. (1984). Occupation du sol et dynamique spatiale des grandes plantations modernes dans le département d'Agboville (Côte d'Ivoire). Dans un ouvrage collectif de Blanc-Pamard C., Bonnemaïson J., Boutrais J., Lassailly-Jacob V., & Lericollais A. éditeurs. *Le développement rural en questions : paysages, espaces ruraux, systèmes agraires : Maghreb-Afrique noire-Mélanésie*. (pp. 323-352). Paris: ORSTOM.
- Chaléard, J.-L. (1992). Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire. Paris: Edition Karthala.

- Chaléard, J.-L. (1997). L'essor du vivrier marchand : un contre-modèle aux marges du modèle ivoirien ? Dans B. Contamin & M.-F. Harris éditeurs, *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions.* (pp. 171-189). Paris : Karthala;Orstom.
- Chaléard, J.-L. (2003). Cultures vivrières et cultures commerciales en Afrique Occidentale : fin d'un dualisme ? Dans un Ouvrage collectif coordonné par M. Lesourd. *L'Afrique, Vulnérabilité et défis.* (pp. 267-292). Nantes (France): Éditions du Temps.
- Chombart de Lauwe, J.-B., & Poitevin, J. (1957). *Gestion des exploitations agricoles.* Paris : Dunod.
- Clark, C. (1940). *The conditions of economic progress.* London: Macmillan.
- Cogneau, D., & Mesplé-Somps, S. (1999). *La Côte d'Ivoire peut-elle devenir un pays émergent ?* Paris : OCDE.
- Contamin, B. (1994). Entreprises publiques et désengagement de l'Etat en Côte d'Ivoire : à la recherche des privatisations. Dans B. Contamin & M.-F. Harris éditeurs, *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions.*, Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions (pp. 89-107). Karthala;Orstom.
- Courtois, S. (dircteur), Werth, N., Panné, J.-L., Paczkowski, A., Bartošek, K., Margolin, J.-L. (1997). *Le livre Noir du Communisme. Crimes, terreur, répression.* Paris: Laffont.
- David, R. (1817). *The principles of Political Economy and Taxation.* Cambridge: Cambridge University Press.
- Decaluwé, B., Savard, L., & Martens, A. (2001). *La politique économique du développement et les modèles d'équilibre général calculable.* Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Dozon, J.-P. (1985). Bilan d'une expérience rizicole en Côte d'Ivoire : logique des développeurs et réalités des développés. Dans P. Boiral, J.-F. Lanteri, & J.-P. Olivier de Sardan. *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire : Sciences*

*sociales et développement rural*. Paris: Les Éditions Karthala et Ciface. (pp. 131-141).

Evrard, P., Hassan, D., & Viau, C. (1997). *Petite agriculture et capitalisme*. Paris : Institut national de la recherche agronomique, Économie et sociologie rurales.

Faure, C. (1978). *Agriculture et Capitalisme, essai sur les rapports de production en agriculture*. Paris : Editions Anthropos.

Fourastié, J. (1949). *Le grand espoir du XXe siècle. Progress Technique, Progress Economique, Progress Social*. Paris: Presses Universitaires de France.

Hirschmann, A. O. (1958). *The Strategy of Economic Development*. New Haven, Connecticut : Yale University Press.

Koumoué, K. M. (1996). *Dévaluation et politique économique en Côte d'Ivoire*. Paris : Editions l'Harmattan.

Le Roy, P. (1991). *L'avenir des agricultures françaises*. Paris: PUF, Collection "Que sais-je". 127 p.

Limouzin, P. (1992). *Agriculture et industries agro-alimentaires françaises*. Paris : Masson Géographie.

Malassis, L. (1979). *Economie de la consommation et de la production agro-alimentaire*. Paris: Cujas.

Malassis, L., & Padilla, M. (1986). *Economie Agro-Alimentaire : L'économie mondiale*. Paris: Cujas.

Malassis, L., & Gherzi, G. (1992). *Initiation à l'économie agro-alimentaire*. Paris: Hatier-Aupelf.

Malthus, T. (1798). *Essai sur le principe de la population*. Paris : Flammarion, 1992.

Martens, L. (1994). *Un autre regard sur Staline*. Edition électronique réalisée par Vincent Gouysse à partir de l'ouvrage publié en 1994 aux Editions EPO. Disponible sur : [http://www.communisme-bolchevisme.net/download/ludo\\_martens\\_un\\_autre\\_regard\\_sur\\_staline.pdf](http://www.communisme-bolchevisme.net/download/ludo_martens_un_autre_regard_sur_staline.pdf).

- Michaïlof, S. (1984). *Les apprentis sorciers du développement. (Mythes technographiques face à la pauvreté rurale)*. Paris : Economica.
- Miglioli, G. (1934). *La collectivisation des campagnes soviétiques*. Edition électronique réalisée par Vincent Gouysse à partir de l'ouvrage publié en 1934 aux éditions Rieder. Disponible sur: [http://www.communisme-bolchevisme.net/download/G\\_Miglioli\\_La\\_collectivisation\\_des\\_campagnes\\_sovietiques.pdf](http://www.communisme-bolchevisme.net/download/G_Miglioli_La_collectivisation_des_campagnes_sovietiques.pdf).
- Mounier, A. (1992). *Les théories de la croissance économique*. Paris : Inra/Economica.
- Murua, J.-R., & Laajimi, A. (1995). Transition de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture durable : quelques réflexions. Dans Zekri S., Laajimi A., (éditeurs). *Agriculture, durabilité et environnement*. Zaragoza : CIHEAM, 1995. pp. 75-86 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 9)
- Néfussi, J. (1989). *Les industries agroalimentaires*. Paris: PUF, Collection "Que sais-je".
- Penouil, M. (1979). *Socio-économie du sous-développement*. Paris : Dalloz.
- Perceval, L. (1969). *Avec les paysans pour une agriculture non capitaliste*. Paris : Editions Sociales.
- Ranis, G., & Fei, J. (1973). *A model of growth and employment in the open dualistic economy: The cases of Korea and Taiwan*. New York : Asia Society.
- Rastoin, J.-L., & Ghersi, G. (2010). *Le système alimentaire mondial : Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Paris-Versailles, Éditions Quæ.
- Round, J. (2003). Social Accounting Matrices and SAM-based Multiplier Analysis : Chapter 14. In Bourguignon, F., & Pereira da Silva, L. A. (editors). *Techniques for Evaluating the Poverty Impact of Economic Policies*. World Bank and Oxford University Press.
- Sarraut, A. (1923). *La mise en valeur des colonies françaises*. Paris: Edition Payot.
- Senghaas, D. (1985). *The European experience: A historical critique of development theory*. Leamington Spa, Berg Publishers.
- Siroen, J.-M. (1995). *L'agriculture, le GATT et le marché*. Paris: Arman Colin.

Staline, J. (1938). *Doctrine de l'URSS*. Paris, Paris: Flammarion.

Vergopoulos, K. (1977). *Le capitalisme difforme et la nouvelle question agraire : cas de la Grèce moderne*. Paris : Maspero.

## Articles

Abdelmalek, A. A. (1994). La problématique de la médiation et de son application dans le champ des organisations agricoles: entre territoire et profession. *Économie rurale* n°222, p. 35.

Abdelmalek, A. A. (1997). L'Europe et l'exploitation familiale agricole. L'exemple du pays de Redon - Bretagne. *Économie rurale* n°238, pp. 14-18.

Abdelmalek, A. A. (2000). L'exploitation familiale agricole: entre permanence et évolution Approche ethno-sociologique. *Économie rurale* n°255-256 , pp. 40-52.

Ahouré, A. A., & Tano, A. P. (2008). bilan diagnostic de l'industrie ivoirienne. *Bulletin de Politique Economique et Développement (BUPED)* n°3/ CAPEC.

Akhabbar, A., & Lallement, J. (2011). « Appliquer la théorie économique de l'équilibre général » : de Walras à Leontief. Paris, GRESE.

Amrizal, I. (2003). Coconut Statistical Yearbook. *Sciences & Nature*. Vol. 5, n°2 : 155 - 166 (2008) .

Assa, R. R., Konan, J.-L., Nèmlin, J., Prades, A., Agbo, N., & Sié, R. (2006). Diagnostic de la cocoteraie paysanne du littoral ivoirien. *Sciences & Nature*. Vol. 5, n°2 : 155 - 166 (2008) .

Bairoch, P. (1976). Commerce extérieur et développement économique de l'Europe au XIXe siècle. Dans S. Bécuwé, & B. Blancheton, Politique commerciale et croissance entre 1850 et 1913, Synthèse critique des contributions. *Cahiers du GREThA* n° 2011-24, Université Montesquieu Bordeaux IV.

- Bairoch, P. (1989). Les trois révolutions agricoles du monde développé : rendements et productivité de 1800 à 1985. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 44e année, n°2 , pp. 317-353.
- Bénié, K. M. (2002). analyse de la croissance économique de la Côte d'Ivoire. Disponible sur : [http://depot1.gdnet.org/hind/pdf/draft\\_country\\_studies/CotedIvoire-Kouadio.pdf](http://depot1.gdnet.org/hind/pdf/draft_country_studies/CotedIvoire-Kouadio.pdf).
- Berthelier, P., & Lipchitz, A. (2005). Quel rôle joue l'agriculture dans la croissance et le développement. *Revue Tiers Monde*, Tome 46, n°183 , pp. 603-625.
- Berthier, R. (1991). La réhabilitation de Boukharine ou la seconde mort de Trotski. *Economies et Sociétés*, « Etudes de Marxologie », n° 28-29 , pp. 165-177.
- Bonnal, P., Piraux, M., Fusillier, J.-L., & Guilluy, D. (2003). Approche de la multifonctionnalité de l'agriculture à la Réunion : Les modèles agricoles, la relation agriculture-emploi et la perception des CTE par les acteurs locaux. *CIRAD-TERA*, Montpellier.
- Bricas, N. (2012). Forces et faiblesses des filières agro-alimentaires en Afrique. *Secteur privé & Développement*, n°13, pp. 6-9.
- Buda, R. (1995). Abrégé de Comptabilité Nationale. *Munich Personal RePEc Archive (MPRA)*, n°4164, pp. 1-37.
- Calmès, R. (1981). L'évolution des structures d'exploitation dans les pays de la C.E.E. *Annales de Géographie*, t. 90, n°500 , pp. 401-427.
- Cépède, M. (1953). Problèmes économiques et sociaux posés à l'occasion des réformes de la structure agraire. *Économie rurale*. n°15, pp. 29-36.
- Chaléard, J.-L. (1996). Les mutations de l'agriculture commerciale en Afrique de l'Ouest. *Annales de Géographie*. n°592, pp. 563-583.
- Cogneau, D., & Roubaud, F. (1992). Une matrice de comptabilité sociale pour le Cameroun : méthode et résultats. *Statéco*. n°75-76. Septembre-décembre.
- Conte, B. (2004). Côte d'Ivoire : clientélisme, ajustement et conflit. *Centre d'économie du développement (CED)*, Université Montesquieu - Bordeaux IV.

- Conte, B. (2003). La révolution verte. Disponible sur : [http://conte.u-bordeaux4.fr/Enseig/Lic-ecod/docs\\_pdf/Greenrevolution.pdf](http://conte.u-bordeaux4.fr/Enseig/Lic-ecod/docs_pdf/Greenrevolution.pdf).
- Dupin, H., & Thierry, B. (1973). Evolution de l'alimentation dans les pays en voie de développement. Remarques sur quelques facteurs qui orientent cette évolution. *Cahier de nutrition et de diététique*. n°4, pp. 283-290.
- Ercolani, G., & Wei, Z. (2010). *An Empirical Analysis of the Lewis-Ranis-Fei Theory of Dualistic Economic Development for China*. Department of Economics, University of Birmingham. Online : <ftp://ftp.bham.ac.uk/pub/RePEc/pdf/10-06.pdf>
- Fofana, I. (2007). Elaborer une Matrice de Comptabilité Sociale Pour l'Analyse d'Impacts des Chocs et Politiques Macroéconomiques . Centre Interuniversitaire sur le Risque, les Politiques Economiques et l'Emploi (CIRPEE), Réseau de Recherche sur les Politiques Economiques de réduction de la Pauvreté (PEP) , *Université Laval*, Québec, Canada.
- François, J.-L., & Lanfranchi, S. (2012). Moderniser l'agriculture africaine. *Secteur privé & Développement*, n°13, pp.2-5.
- Goldberg, R. A., & Davis, J. H. (1957). A concept of Agribusiness. in Conforte, D., *Agribusiness management research: following Goldberg's tradition? XX IFAMA Conference*, Boston 2010.
- Guilliot-Lageat, J. (1964). Révolution industrielle et sous-développement. Dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 19e année, n°6 , pp. 1195-1207.
- Harris, J., & Todaro, M. (1970). Migration, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis. *The American Economic Review*, vol 60, n°1, pp. 126-142.
- Ho, M.-W. (2007). Des chercheurs scientifiques démontrent que l'agriculture biologique peut largement alimenter le monde. Traduction française faite par Hallard, J. du Texte original en anglais : "Scientists Find Organic Agriculture Can Feed the World & More". London : *The Institute of Science in Society*.
- Koné, S. (1994). Politique de croissance industrielle et déterminants des exportations industrielles en Côte d'Ivoire. *CAPEC*, DT n°3, décembre.

- Kouadio, K. A. (2007). Investissement et dynamique de la pauvreté en milieu agricole ivoirien. *Politique Economique et Pauvreté (PEP-PMMA)*, décembre.
- Kroll, J.-C. (2002). Politique agricole et échanges internationaux : dynamique de la régulation en Europe et aux États-Unis. *Mondes en développement*, n°117, pp. 65-74.
- Kuznets, S. (1966). *modern economic growth*. New Haven, Connecticut : *Yale University Press*.
- Laurent, C., Maxime, F., Mazé, A., & Tichit, M. (2003). Multifonctionnalité de l'agriculture et modèles de l'exploitation agricole. *Économie rurale*, n°273-274 , pp. 134-152.
- Leontief, W. W. (1936). Quantitative input and output relations in the economic systems of the United States. *Review of Economics and Statistics*, vol.18, n°3, p. 105-125.
- Lewis, W. A. (1954). Economic Development with Unlimited Supplies of Labour. *The Manchester School*, vol. 22, n°2, pp.139-191.
- Malassis, L., & Ghersi, G. (2000). Société et économie alimentaire. *Economie rurale*, Vol. 255, n°1 , pp. 54-60.
- Mazoyer, M., & Roudart, L. (2009). Des agricultures manuelles à la motorisation lourde : des écarts de productivité considérables. paru dans *La revue d'Inter-réseau du développement rural "Sel de Grain"*, n°48, intitulé "Mécanisation et Motorisation agricole en Afrique : entre mythe et réalités".
- Minami, R. (1967). Population Migration Away from Agriculture in Japan. *Economic Development and Cultural Change*. Vol.15, n°2, Part I : pp. 183-201.
- Montalvo, J. G., & Ravallion, M. (2010). The pattern of growth and poverty reduction in China. *Journal of Comparative Economics*, vol.38, n°1, pp. 2-16.
- N'Guettia, K. R. (2000). Les contre-performances de l'agro-industrie ivoirienne : un essai de justification par l'approche structuraliste du paradigme Structure-Comportements-Performances. *Africa Development*, Vol 25, n°1 & 2, pp. 50-75.
- Ohkawa, K. (1965). Agriculture and turning points in economic growth. *Developing Economies*, vol 3, n°4, pp. 471-486.

- Plessz, N. (1954). Méthode d'étude des réformes agraires dans les pays insuffisamment développés. *Revue française de science politique*, 4e année, n°1 , pp. 56-69.
- Ranis, G., & Fei, J. (1961). A Theory of Economic Development. *American Economic Review*, Vol. 51, n°4, pp. 533-565.
- Rosenstein-Rodan, P. N. (1943). Problems of Industrialization of Eastern and South-Eastern Europe. *The Economic Journal*, Vol. 53, n°210/211 (Jun. – Sep), pp. 202-211
- Ruillère, G. (1972). Réforme agraire et développement économique. *Le développement*. Paris : CIHEAM. p. 42-50 (Options Méditerranéennes; n. 11).
- Schultz, T. (1979). The Economics of Being Poor. *The Journal of Political Economy*, Vol. 88, n° 4 , pp. 639-651.
- Tchayanov, A. (1972). Pour une théorie des systèmes économiques non capitalistes. *Analyse et Prévision*. Tome XIII, pp.19-53.
- Vincq, J. L. (1976). Valeur, rente et accumulation des rapports marchands en agriculture. *Cahier d'économie politique*, n°4.
- Wronski, H. (1959). Le nouveau modèle de l'économie collective en URSS. *Revue économique*. Volume 10, n°3 , 10, pp. 321-339.
- Yu, Y., Hubacek, K., Guan, D., & Feng, K. (2010). Construction and application of Regional Input-Output Models: Assessing Water Consumption in South East and North East of England. *Ecological Economics*, vol 69, pp-1140-1147.

## Documents divers

- Abou-Nasr, Y. (2005). *Les Comptes Economiques de l'Agriculture, et la contribution de l'agriculture et de l'agro-industrie à l'économie nationale du Maroc à travers la Matrice de Comptabilité Sociale*. Mémoire de troisième cycle pour l'obtention de Diplôme d'Ingénieur d'Etat en Agronomie à l'Institut Agronomique et vétérinaire Hassan II de Rabat.
- Adopo, F., Djedjéro, A. P., & Ewoudou, J. (2000). *Financement extérieur et industrialisation : cas de la Côte d'Ivoire*. Rapport de fin de stage, ENSEA.

- Agence de développement et de promotion économique de la région Centre (France). (2011). *Les industries agroalimentaires en région Centre*.
- AGIA Alimentation. (2004). *Panorama des restructurations des industries agroalimentaires 2003*, France 2003/ Monde 1987-2003.
- Assandé, A. (1981). *Perspective de développement agro-alimentaire de la Côte d'Ivoire*.  
Thèse pour l'obtention du titre de Docteur en Gestion : "Stratégie commerciale et communication", Université Paris IX-Dauphine.
- Banque Mondiale. (1998). Côte d'ivoire : revue des dépenses publiques.
- Banque Mondiale. (2007a). *World Development Report 2008 : Agriculture for Development*.  
Washington, D.C.
- Banque Mondiale. (2007b). *World Development Indicators 2007*. Washington, D.C.
- Banque Mondiale. (2008). *L'Agriculture et croissance économique (fiche de synthèse)*.  
Rapport du développement dans le monde . Washington, D.C.
- Bella, H. (2009). *Agriculture et croissance économique au Cameroun*. Mémoire de fin de formation en vue de l'obtention du diplôme d'Ingénieur d'Application de la Statistique à l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA).Cameroun.
- Bellachew, B. (2009). *Rapport de mission sur l'état actuel de la production caféière dans quelques régions productrices en Côte d'Ivoire*. Organisation InterAfricaine du Café (OIAF). Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Bernadette, L. (2004). *Mieux connaître la réalité de l'exploitation familiale ouest-africaine*.  
Dossier autour de l'atelier de Mbour sur la création d'un observatoire des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest , Coopération Suisse au développement, Section Afrique Occidentale.
- Centre du Commerce International. (2006). *situation actuelle et perspectives du secteur de l'emballage agro-alimentaire en Côte d'Ivoire*. Genève.
- Diemier, A. (s.d.). *La représentation de l'économie nationale : la comptabilité nationale*.  
Cours en économie et gestion. Auvergne: IUFM AUVERGNE.

- Direction générale des prévisions et des statistiques agricoles du Burkina Faso. (2007).  
*Modélisation en Equilibre Général Calculable : Introduction au Modèle IFPRI.*
- Djégéné, G. B. (1999). *Etude des indicateurs clés de l'industrie.* Rapport de stage/ ENSEA.
- Droit Afrique. (2007, Novembre 2). *Côte d'Ivoire - Loi relative au domaine foncier rural : Loi n°98-750 du 23 décembre 1998 modifiée* . Consulté le Février 13, 2011, sur Droit-Afrique.com: [http://www.droit-Afrique.com/images/textes/Cote\\_Ivoire/RCI%20-%20Domaine%20foncier%20rural.pdf](http://www.droit-Afrique.com/images/textes/Cote_Ivoire/RCI%20-%20Domaine%20foncier%20rural.pdf)
- Dufumier, M., & Bergeret, P. (2002). Analyser la diversité des exploitations agricoles. Dans : France.Ministère des Affaires Etrangères.*Momento de l'Agronome.* Paris : Editions Quae. (pp.321-344).
- Dugué, P., & Guy, F. (2001). *Le conseil aux exploitations familiales.* Actes de l'atelier sur le conseil aux exploitations agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre, 19-23 novembre 2001, Bohicon (Bénin). Montpellier : Cirad, Colloques.
- El Ameli, L. (2004). *Les industries alimentaires au Maroc : Dynamique et perspectives de développement.* Thèse de Doctorat en Science Economique soutenue à la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Rabat-Agdal.
- Eurogroup Consulting. (2011). *Quelles stratégies d'alliances et quel développement international pour les groupes coopératifs ?* Business Forum- ESSEC, COOP de France et Eurogroup Consulting. 13 Janvier.
- Falgon, C. (2000). *Présentation d'une étude sur les systèmes financiers en Côte d'Ivoire.* Réunion n°2 du Groupe de travail Financement des exploitations agricoles dans les Pays en développement / Horus Banque - Finance
- FAO. (1996). Les leçons de la révolution verte - vers une nouvelle révolution verte. Dans le document d'information technique du *Sommet mondial de l'alimentation* (13-17 novembre), Rome.
- FAO. (1997). *La situation mondiale de l'alimentation et l'agriculture, 1997 : Les industries agroalimentaires et le développement économique.* Rome.
- FAO. (2000). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2000 - L'alimentation et l'agriculture: enseignements des 50 dernières années.* Rome.

- FAO. (2005). *la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2005 - Le commerce agricole et la pauvreté: le commerce peut-il être au service des pauvres ?* Rome.
- FAO. (2006). Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR). 7-10 mars. Porto Alegre (Brésil).
- FAO. (2011). *La situation alimentaire dans le monde 2010-2011 - Le rôle des femmes dans l'agriculture: Comblant le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement.* Rome.
- FAO. (2012). *The State of Food Insecurity in the World : Economic growth is necessary but not sufficient to accelerate reduction of hunger and malnutrition.* Rome.
- FAO; ONUDI. (2010). *Initiative pour le Développement de l'Agribusiness et des Agro-industries.* Vienne & Rome.
- Gestion du Développement et de l'Action Humanitaire (2010), Cours de première année 2008-2009. (15 Janvier) Publié par asstech sur : <http://asstech.gdah.free.fr/spip/spip.php?article34>.
- Gouvernement de Côte d'Ivoire. (2009). *DSRP 2009 : Stratégie de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté.*
- GTZ. (2005). *Filières agroalimentaires mondiales et développement.*
- Institut de la statistique du Québec. (2011). *Le modèle intersectoriel du Québec : Fonctionnement et applications.* Québec.
- Institut National de Statistique de Côte d'Ivoire. (2008). *Enquête sur le niveau de vie des Ménages (ENV 2008).*
- Institut National de Statistique de Côte d'Ivoire. (2012a). *Compte de la Nation 2008.* Division Comptabilité Nationale : Département des Statistiques et Synthèses Economiques.
- Institut National de Statistique de Côte d'Ivoire. (2012b). *Compte de la Nation 2009.* Division Comptabilité Nationale : Département des Statistiques et Synthèses Economiques.

- Konaté, L. (s.d.). *Chapitre2 : Transformations structurelles et quelques lois d'évolution - Théorie des trois secteurs et transition alimentaire*. Cours d'économie du développement. Disponible sur : <http://foad.refer.org/IMG/pdf/chapitre2.pdf>.
- Konaté, O. (1999). *Caractéristiques du tissu industriel ivoirien et performances des entreprises* . Rapport de Stage/ ENSEA.
- Kouadio, Y. (1992). *Rétrospective économique de la Côte d'Ivoire*. Rapport d'étape, Etude Nationale Prospective.
- Malassis, L. (1998). *Naissance et développement d'une nouvelle discipline économique : l'économie alimentaire*. Université de Parme.
- Martens, A. (2008). *L'évolution de la pensée et des débats en économie du développement des temps modernes à l'époque contemporaine: quelques éléments*. Les Notes de repère de Martens. Université de Montréal, Montréal, QC.
- Mazoyer, M. (2006). *La situation agricole et alimentaire mondiale et ses conséquences pour l'Afrique*. Document téléchargeable sur : [http://www.gabrielperi.fr/IMG/article\\_PDF/article\\_a400.pdf](http://www.gabrielperi.fr/IMG/article_PDF/article_a400.pdf)
- Ministère de l'Agriculture. (2004). *Recensement National de l'Agriculture (RNA 2001)*.
- Ministère de l'Agriculture. (2006). *Programme de relance du secteur agricole*.
- Ministère de l'Agriculture. (2009a). *Rapport Mission Conjointe CILSS/FAO/FEWSNET/Gouvernement d'évaluation préliminaire de la campagne agricole et la situation alimentaire 2009/2010*.
- Ministère de l'Agriculture. (2009f). *Enquête approfondie de la sécurité alimentaire : EASA 2009*.
- Ministère de l'Agriculture. (2012a). *Annuaire des Statistiques Agricoles 2010*.
- Ministère de l'Agriculture. (2012b). *Stratégie de transformation des produits agricoles*. Direction de la Valorisation des Produits.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (France). (2012b). *Panorama des Industries Agroalimentaires*.

- Ministère de l'Economie et des Finances. (2007). *La Côte d'Ivoire en Chiffre*.
- Ministère de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé . (2008a). *Le secteur industriel et la crise sociopolitique du 19 septembre 2002 : impacts et perspectives*.
- Ministère de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé . (2008b). *Politique d'Industrialisation de la Côte d'Ivoire*.
- Mission Économique. (2005). *Le cacao en Côte d'Ivoire*. Document de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire Disponible sur : [http://www.gouv.ci/autresimages/cacao\\_CI.pdf](http://www.gouv.ci/autresimages/cacao_CI.pdf) .
- Muchnik, J. (2003). *Alimentation, savoir-faire et innovations agro-alimentaires en Afrique de l'Ouest*. Recueil de rapports du projet ALISA. Union européenne DG XII, Bruxelles., Montpellier: CIRAD.
- Nallet, h. (1986). *L'agriculture d'aujourd'hui*. Extrait de Discours, Ministère de l'Agriculture. Paris.
- N'Guettia, K. R. (2012). *Qu'est-ce que l'agro-industrie et pourquoi l'Afrique doit-elle promouvoir la sienne ?* Intervention lors du Cinquième Forum du secteur Privé, Rôle du Secteur privé dans la promotion de l'agro-industrie. Du 5 au 8 Novembre 2012 : Abidjan (Côte d'Ivoire).
- ONUFI. (2011). *Agribusiness pour la prospérité de l'Afrique*. Vienne.
- ONUFI; UEMOA. (2008). *Etude pour l'identification des filières agroindustrielles prioritaires dans les pays membres de l'UEMOA*. Rapport de Synthèse pour le compte de l'UEMOA.
- Ouattara, A. (2006). *Contribution à l'étude de l'impact des politiques économiques sur la pauvreté au Burkina Faso*. Rabat: Mémoire de troisième cycle pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur d'Etat en Agronomie à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II de Rabat.
- PAM; FAO. (2006). *Evaluation approfondie de la sécurité alimentaire des ménages*. Rome.
- PAM; FAO. (2009). *Evaluation approfondie de la sécurité alimentaire des ménages ruraux en Côte d'Ivoire*. Rome.

Performances Management Consulting. (2008). *L'industrie Agroalimentaire dans l'UEMOA: Panorama, Problématiques, Enjeux et Perspectives.*

Pyatt, G., & Thorbecke, E. (1976). *Planning Techniques for a Better Future.* ILO. Geneva

Rastoin, J.-L., Ghersi, G., & Tozanli, S. (2003). *L'émergence du capitalisme agroalimentaire dans les pays méditerranéens.* Proposition de communication à la conférence du FEMISE. Marseille: ENSEA Montpellier, CIHEAM-IAM Montpellier.

Soro, N. (1998). *La politique industrielle en Côte d'Ivoire et son impact sur l'emploi.* Communication faite lors du séminaire AGEPE/ENSEA sur «industrialisation et emploi en Côte d'Ivoire ».

Thorbecke, E. (1985). The social accounting matrix and consistency type planning models. In Pyatt G. et Round J.I. Social accounting matrices. A basis for planning. World Bank, Washington.

Thorburn, J. (2000). *A la recherche d'une voie pour l'industrie africaine - Enjeux et options stratégiques.* Service de Politiques Industrielles et Recherche, Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, Vienna International Centre.

Toulmin, C., & Guèye, B. (2003). *L'agriculture ouest-africaine et rôle des exploitations familiales.* Londres: International Institute for Environment and Development (IIED). Dossier n°123.

Zaoujal, N. (2012). *Technique de planification: Analyse Input-Output (modèle de Leontief).* Rabat: Cours dispensé à l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA) de Rabat.

## **Webographie**

Airault, P. (2011, Décembre 26). *Côte d'Ivoire : zizanie dans la filière cacao.* Consulté le Juillet 12, 2012, sur Jeune Afrique: <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2658p068-069.xml0/>

Akollor, S. I. (2008). *L'agriculture de subsistance pour mieux nourrir l'Afrique.* Consulté le Mars 2010, 20, sur media21: <http://media21geneva.org/index.php?Itemid=315>

&id=329&option=com\_content&task=view

Banque Mondiale. (2012). *Selon la Banque Mondiale, la pauvreté extrême recule, mais certains facteurs de vulnérabilité persistent*. Washington, D.C. Consulté le Novembre 2, 2012: Disponible sur : <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/NEWSFRENCH/0,,contentMDK:23130122~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:1074931,00.html>

Brasseul, J. (2007). *Agriculture et industrialisation, passé et présent*. 6 Août. Consulté le Novembre 5, 2011, sur Revue mondiale des francophonies: <http://mondesfrancophones.com/espaces/economies/agriculture-industrialisation/>

Central Intelligence Agency. (2012). *The world factbook : Cote d'Ivoire*. Consulté le Décembre 28, 2012, sur <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/iv.html>

FAO. (FAOSTAT). Consulté le Septembre 08, 2011, sur Les renseignements Généreux: <http://www.les-renseignements-generaux.org/brochures/4>

Koulibaly, M. (2008). *Agriculture et développement économique*. (13 Janvier). Consulté le Décembre 11, 2011, sur Libre Afrique : Un regard alternatif sur le continent: <http://www.librefrique.org/node/314>

Llabrés, J.-P. (2011, Avril 20). *Agriculture, développement et libéralisme économique*. Consulté le Octobre 5, 2011, sur Attac France: <http://www.france.attac.org/archives/spip.php/images/1/spip.php?article1356>

Malherbe, F. (s.d). *Tableaux des ressources et des emplois*. Consulté le 10 22, 2012, sur ComptaNat.fr, Le site de la comptabilité nationale: <http://www.comptanat.fr/principe/tesx.htm>

Marchand, P. (2005, février 15). *L'agriculture Russe post-soviétique: rupture ou continuité?* Consulté le mars 5, 2012, sur Géoconfluence: <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/etpays/Russie/RussieScient.htm>

- Métiers en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. (s.d.). *Industrie Agroalimentaire*. Consulté le Novembre 30, 2012, sur <http://metiers.regionpaca.fr/pages-metiers/industrie-agroalimentaire.html>
- Mieu, B. (2010). *De la fève au chocolat*. (14 Avril). Consulté le Janvier 23, 2011, sur Jeune Afrique: <http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJAJA2568p076-082.xml1/agriculture-agroalimentaire-cacao-exportationde-la-feve-au-chocolat.html>
- Ministère de l'Agriculture. (2009b). *Le café*. Consulté le Mai 16, 2011, sur [http://www.agriculture.gouv.ci/index.php?option=com\\_content &view=article&id=65&Itemid=72](http://www.agriculture.gouv.ci/index.php?option=com_content&view=article&id=65&Itemid=72)
- Ministère de l'Agriculture. (2009c). *Le palmier à huile*. Consulté le Mai 14, 2011, sur [http://www.agriculture.gouv.ci/index.php?option=com\\_content&view=article&id=72&Itemid=72](http://www.agriculture.gouv.ci/index.php?option=com_content&view=article&id=72&Itemid=72)
- Ministère de l'Agriculture. (2009d). *Le coton*. Consulté le Mai 17, 2011, sur [http://www.agriculture.gouv.ci/index.php?option=com\\_content&view=article&id=75&Itemid=72](http://www.agriculture.gouv.ci/index.php?option=com_content&view=article&id=75&Itemid=72)
- Ministère de l'Agriculture. (2009e). *L'anacarde*. Consulté le Avril 08, 2011, sur [http://www.agriculture.gouv.ci/index.php?option=com\\_content&view=article&id=74&Itemid=72](http://www.agriculture.gouv.ci/index.php?option=com_content&view=article&id=74&Itemid=72)
- Ministère de L'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (France). (2012a). *Les entreprises agroalimentaires : une dynamique de concentration*. (Octobre 10) Consulté le Novembre 30, 2012, sur [agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr): <http://agriculture.gouv.fr/Les-entreprises-agroalimentaires>
- ONU. (2010). *Agriculture : 70% des pauvres vivent en milieu rural*. (Décembre 6) Consulté le Décembre 27, 2012, sur Centre d'Actualité de l'ONU: <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=23876&Cr=FIDA&Cr1=#.UNxEX-SkBz8>
- Quesnais, F. (1757). *Grains*. Consulté le novembre 25, 2011, sur les grandes figures intellectuelles du monde moderne : de la Renaissance à la Révolution: <http://www.phi2080.uqam.ca/node/187>

- Rastoin, J.-L. (2008). *Les multinationales dans le système alimentaire*. Consulté le Juillet 30, 2012, sur Ceras - revue Projet n°307: <http://www.ceras-projet.org/index.php?id=3409>
- Ritimo. (2010). Brésil : *L'affrontement de deux modèles de développement agricole*. Consulté le Juin 24, 2011, sur <http://www.ritimo.org/article4304.html>
- Statistique Canada. (s.d.). *La présentation des produits et de la production dans les tableaux d'entrées-sorties du Système de comptabilité nationale du Canada*. Consulté le 10 22, 2012, sur [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)
- Vidal, G. (s.d.). *L'Union Soviétique de 1921 à 1941*. Consulté le Février 29, 2012, sur Site d'Eric Ranguin: <http://erra.perso.neuf.fr/ranguin/G-VIDAL/Urss2141.html>
- Vivas, E. (2010). *Les contradictions du système alimentaire mondial*. Consulté le Juillet 30, 2012, sur Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde: <http://orta.dynalias.org/inprecor/article-inprecor?id=860>
- Walmart. (2012). *2011 financial review*. Consulté le 10 23, 2012, sur Wlamart: 2011 annual report: <http://www.walmartstores.com/sites/annualreport/2011/financials.aspx>
- Zamblé, F. (2010). *Transformer la noix de cajou pour une plus value*. Consulté le Mai 21, 2011, sur Inter Press Service (IPS): [http://www.ipsinternational.org/fr/\\_note.asp?idnews=5799](http://www.ipsinternational.org/fr/_note.asp?idnews=5799)



B.	L'exploitation paysanne dans les Pays en Voie de Développement.....	43
C.	Les exploitations collectives.....	47
SECTION III : L'AGRICULTURE DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....		51
I.	L'analyse de Simon Kuznets.....	51
II.	Croissance équilibrée/déséquilibrée et l'agriculture au cœur du développement.....	54
A.	La croissance équilibrée/déséquilibrée.....	55
B.	L'agriculture au cœur du développement.....	57
III.	Les modèles bisectoriels.....	59
A.	Le modèle bisectoriel classique d'Arthur Lewis et de Ranis-Fei.....	59
B.	Les limites du modèle de Lewis et l'apport du modèle Harris-Todaro.....	62
CHAPITRE II : CARACTERISATION DU COMPLEXE AGROALIMENTAIRE ET DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES.....		65
SECTION I : LE COMPLEXE AGOALIMENTAIRE.....		65
I.	Définition.....	66
A.	Première approche du complexe agroalimentaire.....	67
B.	Deuxième approche du complexe agroalimentaire.....	70
C.	Valeurs relatives caractérisant une typologie alimentaire.....	72
II.	Caractérisation des Complexes agroalimentaires par les différents types de complexes agro-industriels.....	74
A.	Le complexe agro-industriel des Pays Développés.....	74
B.	Le complexe agro-industriel des Pays en Voie de Développement.....	78
SECTION II : LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES.....		81
I.	Spécification des Industries Agroalimentaires.....	82
A.	Les Industries Agroalimentaires dans la théorie économique.....	82
B.	Différents niveaux de transformation.....	87
C.	Concentration du pouvoir le long des chaînes agroalimentaires.....	89
D.	Dynamisme mondial des Industries Agroalimentaires.....	91
II.	Les Industries Agroalimentaires et le développement de l'Afrique.....	95
A.	Vue synoptique sur l'Agribusiness en Afrique.....	95
B.	Les enjeux d'une transformation Locale.....	97
C.	Les IAA et l'agriculture contractuelle.....	100
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....		102
DEUXIEME PARTIE :LE SECTEUR AGRICOLE ET LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES EN CÔTE D'IVOIRE.....		105
INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE.....		106
CHAPITRE I : L'AGRICULTURE EN CÔTE D'IVOIRE.....		107

SECTION I : HISTORIQUE AGRICOLE DE LA CÔTE D'IVOIRE.....	107
I. Période précoloniale.....	107
A. L'agriculture dans l'univers économique précolonial.....	107
B. L'éventail des produits vivriers.....	108
II. Période coloniale.....	109
A. Installation coloniale et nouvelle donne vivrière.....	110
B. Mise en valeur coloniale et spécialisation ivoirienne.....	112
SECTION II : LES FACTEURS DE PRODUCTION.....	113
I. La structure foncière en Côte d'Ivoire.....	113
A. Répartition des superficies et les statuts de propriété.....	113
B. Structure de la population rurale.....	116
II. Le capital d'exploitation.....	119
A. Les intrants agricoles.....	119
B. Le matériel d'équipement des ménages.....	122
SECTION III : IMPORTANCE DES DIFFERENTES CULTURES.....	123
I. Une spécification selon les superficies culturales.....	123
A. Les données générales.....	124
B. Les cultures de rente.....	125
C. Les cultures vivrières.....	126
D. Les cultures fruitières, maraîchères et autres cultures industrielles.....	129
II. Une spécification selon les volumes de production et situation alimentaire en Côte d'Ivoire.....	131
A. Méthode de calcul selon le RNA de 2001.....	131
B. Evolution des volumes de production de 2001 à 2009.....	134
C. La situation alimentaire en Côte d'Ivoire.....	140
SECTION IV : LA CRISE DE L'ECONOMIE DE PLANTATION.....	142
I. L'investissement.....	143
A. Le financement de l'investissement agricole et sa répartition.....	143
B. Un programme d'investissement trop ambitieux.....	145
II. Politique de financement.....	146
A. L'intervention de l'Etat.....	146
B. Crise du financement agricole.....	147
CHAPITRE II : LE TISSU INDUSTRIEL ET LES IAA EN CÔTE D'IVOIRE.....	150
SECTION I : GENERALITE SUR LE TISSU INDUSTRIEL IVOIRIEN.....	150
I. Historique.....	150
A. La phase de démarrage : 1960-1970.....	150

B.	La phase de croissance : 1970-1980.....	151
C.	La phase de récession : 1980-1993.....	152
D.	La phase de reprise : 1994-1999.....	153
E.	La crise socio-politique de 1999 à nos jours et ses conséquences sur le tissu industriel. .....	155
II.	Caractéristiques du tissu industriel ivoirien.....	156
A.	Composition du secteur industriel ivoirien.....	156
B.	Taille et forme juridique des industries.....	158
C.	Localisation des industries.....	160
D.	Présentation des capitaux industriels.....	160
SECTION II : LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES EN CÔTE D'IVOIRE.....		162
I.	Caractéristiques des Industries Agroalimentaire.....	162
A.	Généralités sur les Industries Agroalimentaires.....	162
B.	Le régime fiscal, intensité capitalistique et emploi.....	165
II.	Indicateurs de performance des Industries Agroalimentaires.....	168
A.	L'investissement dans les Industries Agroalimentaires.....	168
B.	Structure des exportations et des importations.....	169
C.	Les indices économiques et financiers.....	170
III.	La transformation des produits alimentaires en Côte d'Ivoire.....	171
A.	Présentation.....	171
B.	La transformation des cultures de Pérennes.....	174
C.	Les cultures vivrières et les préparations alimentaires.....	180
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....		183
TROISIEME PARTIE :ETUDE DES INTERACTIONS ENTRE LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRE ET L'AGRICULTURE DANS LES COMPTES NATIONAUX.....		
		185
INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE.....		186
CHAPITRE I : LE MODELE DE LEONTIEF : UN OUTIL D'ANALYSE DU COMPLEXE AGROALIMENTAIRE IVOIRIEN.....		
		188
SECTION I : STRUCTURE DU TABLEAU D'ENTREE-SORTIE ET PRESENTATION DE CELUI DE LA CÔTE D'IVOIRE DE 2008.....		
		189
I.	STRUCURE DU TABLEAU D'ENTREE-SORTIE.....	189
II.	Présentation du TES ivoirien de 2008.....	192
SECTION II : CALCUL DES PRINCIPAUX COEFFICIENTS.....		
		199
I.	Les coefficients verticaux des branches.....	199
A.	Structure des ressources.....	199

B. Coefficients structurels .....	200
II. Coefficients horizontaux.....	202
III. Le degré d'intégration.....	204
IV. Les coefficients techniques.....	207
V. Simulation à partir du modèle de Leontief : effet d'entraînement total.....	211
<b>CHAPITRE II : ELABORATION ET ETUDE D'UNE MATRICE DE COMPTABILITE SOCIALE IVOIRIENNE.....</b>	<b>217</b>
<b>SECTION I : PRESENTATION ET CONSTRUCTION DE LA MATRICE DE COMPTABILITE SOCIALE.....</b>	<b>217</b>
I. Présentation.....	217
II. Construction de la Matrice de Comptabilité Sociale .....	218
<b>SECTION II : UTILISATION DE LA MATRICE DE COMPTABILITE SOCIALE POUR DES MODELISATIONS.....</b>	<b>227</b>
I. Détermination de la formule des multiplicateurs non-contraints de la MCS.....	228
II. Simulation à partir de la MCS ivoirienne et discussions .....	231
A. Les branches TCC et IO .....	236
B. Les branches TGFPA et BPPA.....	237
<b>CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE .....</b>	<b>242</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>244</b>
Rappel des Objectifs.....	244
Bilan de la recherche .....	245
Limites et perspectives .....	248
<b>ANNEXES.....</b>	<b>250</b>
Annexe A : Les différentes régions de la Côte d'Ivoire .....	250
Annexe B : Liste des 195 industries agroalimentaires recensées par l'INS en 2009. ....	251
Annexe C : Le Tableau Economique d'Ensemble ivoirien de 2008 en million de FCFA. ....	258
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>266</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>284</b>